# LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS



C'EST EN PERMANENCE
LA FOIRE DU LIVRE
DUSSAULT
8955, BOUL. ST-LAURENT
OUVERT JUSQU'À 21 H. LES JEU. ET VEN.

RABAIS DE 30% SUR TOUT



Vol. LXXI — No 214 | Nuageux, possibilité d'averses. Maximum 16. | Montréal, jeudi 18 septembre 1980 | 25 CENTS


*L'OPEP s'entend sur un prix unique jusqu'en décembre*

# L'Arabie augmente son pétrole de $2

VIENNE (d'après AFP et Reuter) — L'accord des 13 pays de l'OPEP mercredi soir à Vienne se traduit essentiellement, et dans l'immédiat, par une hausse de $2 du baril de pétrole du principal exportateur mondial, l'Arabie saoudite.

L'Arabie saoudite pratiquait jusqu'à présent un prix de $28 alors que les autres pays de l'OPEP vendaient des qualités équivalentes à $32.

Tous les autres prix du pétrole au sein de l'OPEP sont gelés. Ces deux décisions seront appliquées jusqu'à la mi-décembre, date de la prochaine conférence de l'OPEP.

L'Arabie saoudite a accepté de relever le prix de son pétrole afin de faire le premier pas vers une réunification des prix au sein de l'OPEP, estiment les observateurs.

Dans la situation actuelle excédentaire du marché, le royaume saoudien est persuadé, selon les observateurs, que les pays pratiquant les prix les plus élevés seront amenés à les réduire à plus ou moins longue échéance.

Un tel resserrement de l'écart des prix au sein de l'OPEP pourrait ouvrir la voie à une réduction de la production de l'Arabie saoudite. Cette réduction est estimée indispensable par les pays «durs» comme l'Iran ou la Libye, pour permettre d'éponger l'excédent actuel de pétrole.

L'Arabie saoudite produit actuellement un million de barils par jour au-dessus de son plafond normal de 8.5 millions de barils, alors que les autres pays de l'OPEP, à l'exception de l'Irak, ont dû procéder à des réductions sensibles (jusqu'à 25%) de leur rythme d'extraction.

Cet accord sur les prix immédiats du pétrole doit être différencié du problème de la stratégie à long terme de l'OPEP qui n'a pu être résolu à Vienne.

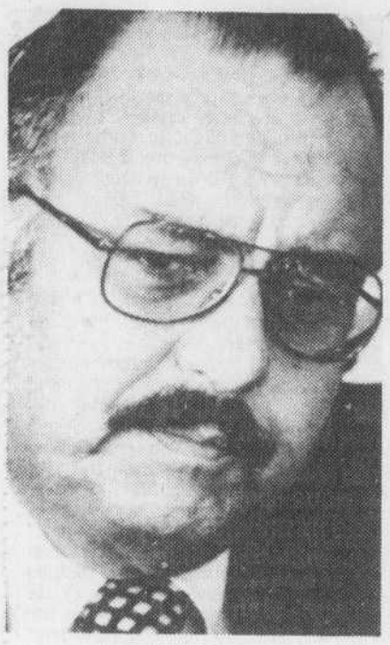
Désormais le rapprochement des prix du pétrole au sein de l'OPEP devrait permettre de trouver plus facilement une solution à la principale disposition de cette stratégie: l'indexation trimestrielle des prix du pétrole.

L'accord prévoit le gel des prix des pétroles des autres pays de l'OPEP au niveau actuel jusqu'à la prochaine conférence de l'organisation, mi-décembre à Bali, a annoncé le secrétaire général de l'OPEP, M. René Ortiz.

L'Arabie saoudite sera «le seul pays à augmenter son prix», a indiqué le ministre indonésien du Pétrole, le Pr


Voir page 12: OPEP


# Un commando abat Somoza au Paraguay



Anastasio Somoza

ASUNCION (d'après Reuter et AFP) — L'ancien dictateur du Nicaragua, le général Anastasio Somoza, a été tué hier avec deux de ses gardes du corps lors d'une attaque au bazooka et à la mitraillette, qui a pulvérisé sa voiture dans une rue résidentielle d'Asuncion, la capitale du Paraguay.

L'attaque s'est produite à environ 800 mètres de la luxueuse résidence que l'ancien président du Nicaragua, 54 ans, occupait depuis sa fuite en exil l'an dernier.

La police a déclaré que six hommes à bord de deux voitures avaient suivi la limousine de l'ancien dictateur et l'avaient criblé de rafales de mitraillette en arrivant à sa hauteur.

Dans le même temps, un autre agresseur, posté sur le toit d'une maison à étage, a tiré un obus de bazooka sur le véhicule qui a été pulvérisé.

Une des voitures des tueurs a été retrouvée un peu plus tard dans la banlieue d'Asunction, mais les occupants avaient fait disparaître toutes les empreintes digitales.

Aussitôt, les autorités paraguayennes ont suspendu les vols internationaux et fermé les frontières. Des milliers de policiers sont à la recherche des six meurtriers. Selon un témoin, les assassins avaient un fort accent argentin, mais la police croit que des Nicaraguayens sont responsables. Une prime de 100,000 dollars a été offerte pour l'arrestation des tueurs.

Le gouvernement révolutionnaire sandiniste du Nicaragua a accueilli avec joie la nouvelle de l'assassinat en exil au Paraguay du général Somoza.

«Nous sommes des chrétiens, mais en toute sincérité, nous ne saurions dissimuler notre joie en apprenant la mort d'un homme foncièrement méchant», a déclaré M. Rafael Cordova Rivas, membre de la junte qui a remplacé le général Somoza.

Mais M. Cordova Rivas a souligné que les sandinistes n'avaient pas trempé dans cet assassinat. «Je pense qu'il a été tué par des forces révolutionnaires paraguayennes qui ne voulaient pas que sa présence salisse leur pays», a dit M. Cordovas Rivas.

Dans certains immeubles administratifs, des employés n'ont pu dissimuler leur joie non plus.

Le Front sandiniste de libération national (FSLN) a qualifié d'«héroïque» le commando qui a assassiné l'ex-dictateur et a exprimé sa profonde satisfaction que le «tyran ait payé ses crimes».

Le conseil d'État a suspendu sa session, lorsque son président, le commandant Dora Maria Tellez, après avoir annoncé la nouvelle, proclama ce mercredi «jour de fête nationale».

Dans sa déclaration, le FSLN affirme que sa satisfaction rejoint celle du peuple sandiniste qui, «avec la mort de Somoza, a vu son désir de justice réalisé».

Le communiqué rappelle que Somoza est responsable de la mort de plus de 100,000 personnes au Nicaragua depuis 1954, faisant notamment tuer les dirigeants d'un mouvement insurrectionnel, assassiner le journaliste Joaquim Chamorro et massacrer 4 dirigeants sandinistes, il y a exactement 7 ans, à Nandaime.

Le texte du FSLN rappelle également l'ordre donné par Somoza pour «le génocide de la paysannerie du nord du pays et le bombardement impitoyable de la population civile de nombreuses villes du Nicaragua», lorsque le peuple s'est soulevé contre lui en 1978 et 1979.

«Somoza est coupable d'avoir soumis le peuple nicaraguayen à l'ignominie et la misère. Maintenant, il est tombé sous la justice révolutionnaire qui l'a poursuivi jusqu'où il s'était réfugié il y a 14 mois exactement, après sa fuite honteuse du Nicaragua», ajoute le communiqué.

Anastasio Somoza, laissera le souvenir d'un «dictateur sanglant», obligé de quitter le pouvoir le 17 juillet 1979, à l'issue d'une cruelle guerre civile dans son pays.

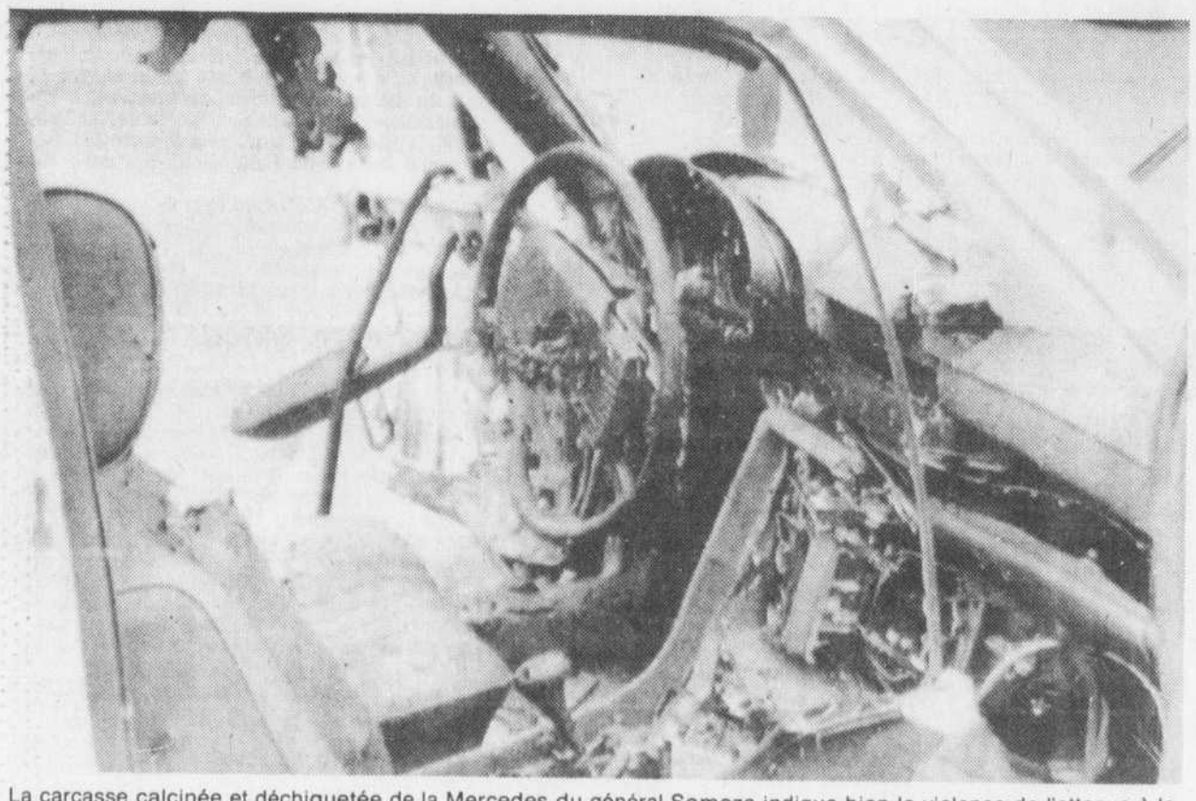
Cet homme de 54 ans était l'héritier d'une famille qui, pendant près d'un demi-siècle, a mené d'une main de fer la destinée du Nicaragua. Son principal trait de caractère était l'obstination.

Il l'a montré par son entêtement à rester au pouvoir, malgré l'offensive générale du Front sandiniste de libération nationale et l'insurrection à Managua, dans les derniers jours de son règne. Somoza aura été un des rares dictateurs d'Amérique latine à s'accrocher aussi opiniâtrement à son poste.

Multimillionnaire grâce aux négoces — pas toujours licites — de sa famille, Somoza, marié à une américaine et père de cinq enfants, vivait dans des propriétés au goût bourgeois. Il administrait le pays, selon ses propres termes, «comme une hacienda».

Somoza se disait «plus Américain que les Américains» et prétendait parler


Voir page 12: Somoza

La carcasse calcinée et déchiquetée de la Mercedes du général Somoza indique bien la violence de l'attaque à la mitraillette et au bazooka qui, hier à Asuncion, a coûté la vie à l'ancien dictateur du Nicaragua. (Photolaser AP)

# Le caucus libéral donne le feu vert à Trudeau

**par Claude Turcotte**

OTTAWA — Le caucus des députés libéraux fédéraux a ni plus ni moins donné le feu vert à M. Pierre Elliott Trudeau pour une action rapide de son gouvernement dans le domaine constitutionnel.

À la sortie de cette réunion libérale hier soir, il ne semblait faire aucun doute dans l'esprit de ces députés et sénateurs que le gouvernement fédéral va très bientôt, après avoir reçu l'accord du Parlement, entreprendre des démarches pour un rapatriement unilatéral.

Au-delà de ce minimum, qui n'en a pas moins une portée historique, les journalistes qui n'ont pu assister à ces discussions à huis clos se retrouvaient hier soir avec des informations plus ou moins contradictoires.

Il appartiendra très certainement au conseil des ministres de clarifier ces points aujourd'hui, alors que le gouvernement décidera de d'autres aspects majeurs de l'opération en cours:

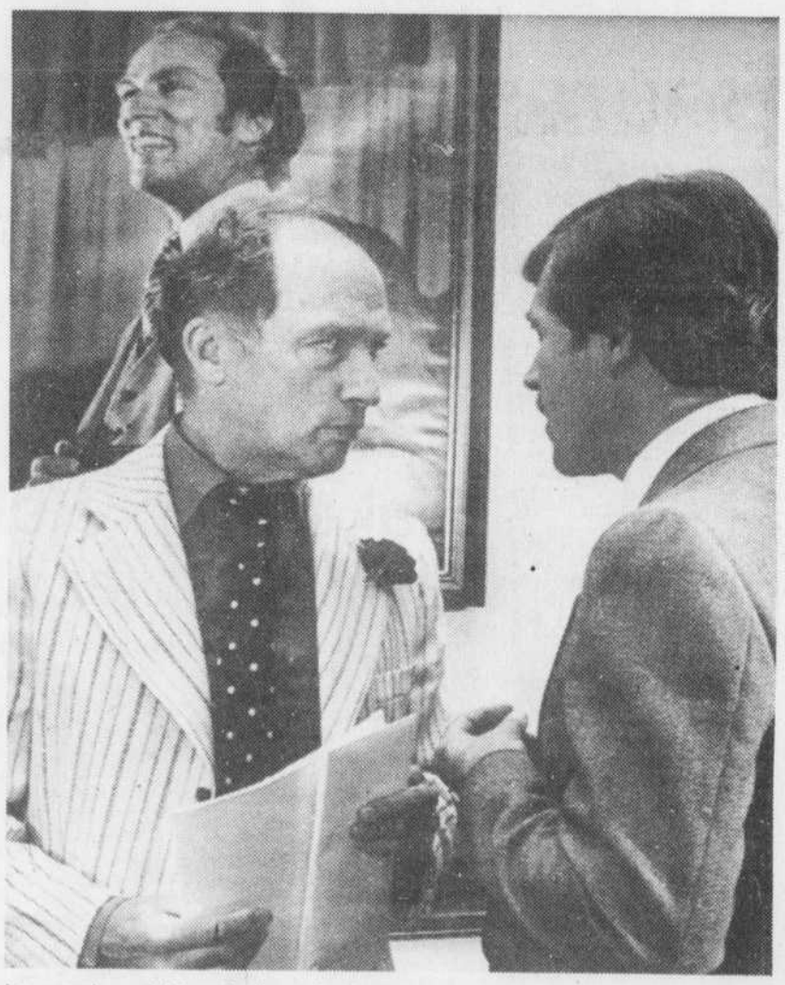
- devrait-on y joindre dès maintenant une formule d'amendement et si oui laquelle?
- faut-il imposer aussi une charte des droits, y compris les droits linguistiques?
- enfin, devrait-on consulter la population par voie de référendum?

Faut-il répéter que les observateurs ont nettement eu l'impression hier soir que le cas du rapatriement unilatéral était à toutes fins utiles réglé dans l'esprit des libéraux et probablement aussi du gouvernement. Quelques députés ont confié du reste qu'il y avait accord général au sein du caucus sur l'idée du rapatriement.

Si l'on se fie à l'humeur des députés à la sortie, il ne fait aucun doute que les libéraux ont la conviction d'avoir le vent dans les voiles, comme si c'était la veille d'une campagne électorale où tous les sondages prédisent leur victoire.

Le président du caucus national, M. Jacques Guilbeault, a déclaré que «le caucus appuie grandement le premier ministre». Il a mentionné que les libéraux


Voir page 12: Caucus

Le premier ministre du Canada s'est entretenu de questions constitutionnelles hier avec les membres du caucus du parti libéral. On voit M. Pierre Trudeau avec le président du caucus, le député de Saint-Jacques, M. Jacques Guilbault. (Photolaser CP)

# Les syndicats libres polonais se regroupent

GDANSK (AFP) — Quelque 500 représentants des nouveaux syndicats indépendants polonais ont décidé hier soir à Gdansk d'organiser leur unité d'action en adoptant tous le même statut.

Réunis dans l'immeuble que leur ont donné les autorités, à la suite des accords de Gdansk qui mirent fin à la grève du mois d'août, les syndicats se sont donné jusqu'à demain pour voter ce statut, après concertation et modification éventuelle, sur le modèle du statut du MKZ (syndicat indépendant) de Gdansk.

Après le vote de demain auquel sont invités les représentants de 2,000 entreprises, une autre réunion aura lieu lundi midi, toujours à Gdansk, à l'issue de laquelle chaque syndicat enverra un représentant en une seule et massive délégation au tribunal de la voivodie de Varsovie, afin de déposer à l'enregistrement le même texte de statut.

M. Lech Walesa, figure de proue des nouveaux syndicats polonais libres, a déclaré en concluant la première réunion à l'échelle nationale de leurs représentants: «Nous avons créé ici quelque chose ressemblant à une autorité centrale, et maintenant, nous constituons une force puissante avec laquelle tout gouvernement aura à compter. Nul ne devrait chercher à causer des difficultés à notre organisation».

M. Walesa, qui a été désigné pour présider une commission de coordination inter-syndicale, a annoncé la tenue à une date non encore fixée du premier congrès des syndicats indépendants polonais.

Les délégués réunis à Gdansk dans une atmosphère de travail et de bonhomie ont donc résisté à la tentation, dangereuse selon certains, de créer un syndicat unique centralisé face au conseil central de syndicats d'État.

En revanche, la création d'une commission de coordination permettra de mener une action unitaire et homogène, comme l'a souligné M. Walesa, qui tiendra compte «des desiderata et particularités régionales ou professionnelles propres à chaque syndicat, dans le respect des aspirations de la base».

De nombreux orateurs se sont plaints de l'intimidation de travailleurs cherchant à constituer de nouveaux syndicats, y compris la menace de perdre leurs droits aux allocations de la sécurité sociale s'ils venaient à quitter les syndicats officiels.

M. Lech Baczkowski, porte-parole du syndicat de la côte baltique dont M. Walesa est le président, a lu une déclaration finale rappelant que l'établissement de syndicats libres résulte d'un accord contractuel signé par les représentants des travailleurs et le gouvernement.

«Mais dans de nombreux cas, les directeurs et autorités sur place font preuve de discrimination à l'égard des nouveaux syndicats. Diverses autorités tentent de détruire la solidarité du mouvement, mais de telles activités servent mal les intérêts de la Pologne,» ajoute la déclaration.

«Les syndicats libres estiment qu'ils


Voir page 12: Syndicats


## AU SOMMAIRE


- Montréal augmente de 21% ses dépenses d'immobilisation — page 3
- Lamontagne n'a pas l'intention de «désunifier» les Forces armées — page 4
- Le Grand Nord à vol d'oiseau — page 6
- Deux ans après, l'accord de Camp David n'est pas complété — page 7
- Carter devance à nouveau Reagan — page 8
- L'argent des autres: un éditorial de Michel Nadeau
- Bonne conscience pour 0.5%: un commentaire de Bertrand de la Grange — page 10
- Ottawa enquête sur l'offre de Campeau — page 15


# *Belmoral ne possédait pas de permis d'exploitation de l'Environnement*

**par Patricia Poirier**

VAL-D'OR — La compagnie Belmoral exploitait sa mine d'or en Abitibi, où ont péri huit hommes dans l'effondrement du 20 mai, sans pour autant détenir un permis à cet effet, n'ayant su rencontrer les exigences du ministère de l'Environnement du Québec.

M. Georges Dumont, un ingénieur minier travaillant à titre de consultant pour la compagnie Belmoral, a révélé hier à la commission qui enquête sur les causes de cette tragédie, qu'il n'avait pas obtenu le bail minier parce que le ministère de l'Environnement lui avait fait toutes sortes de demandes «insignifiantes».

Il a ajouté que la demande pour l'obtention du bail minier avait été faite dès le mois de juillet 1979 mais «qu'on n'a pas eu de réponses». Les travaux d'exploitation ont cependant commencé dès le mois d'août 1979 et se sont poursuivis jusqu'au 20 mai.

La mine Belmoral est fermée depuis que les secouristes ont retiré les corps des deux dernières victimes le mois dernier et les travaux de nettoyage se poursuivent à la surface. Il n'est pas question que la mine reprenne ses opérations avant qu'elle n'ait terminé le nettoyage et la consolidation sous-terre. Personne n'est censé être descendu dans la mine depuis la fin des opérations de sauvetage.

Cependant, cette semaine, la commission présidée par le juge René Beaudry, a rencontré l'inspecteur chef des mines du Québec, M. Louis Tanguay, afin d'explorer la possibilité qu'elle envoie un de ses experts pour mesurer l'ampleur de l'effondrement au niveau 100.

Les différents moyens à prendre pour rendre la mine sécuritaire ont alors été abordés mais il appert que les experts de M. Tanguay et ceux de la commission ne partagent pas le même avis à ce sujet. D'ailleurs M. Tanguay n'a pas encore donné sa réponse au juge Beaudry à savoir s'il permettra aux experts de la commission de se rendre jusqu'au niveau 100 pour faire des trous de sonde. Hier, l'inspecteur chef des mines du Québec était à Val d'Or mais il a refusé de parler aux journalistes.

Lors de son témoignage, l'ingénieur minier conseil de la compagnie Belmoral a tourné en ridicule les normes du ministère de l'Environnement au sujet de l'exploitation des mines. «Ils ont un gars qui est chargé de prendre les castors par la queue (quand il y a un barrage qui nuit à l'exploitation minière»), a-t-il raillée.

«Cinquante hommes qui travaillent dans une mine, c'est plus important que n'importe quel castor, je vais vous le dire franchement... moi les castors je les fait sauter», s'est-il exclamé. Il a de nouveau fait allusion aux problèmes financiers des exploitants de mine, en disant que les investisseurs n'ont pas d'argent à dépenser pour «planter des arbres» pour satisfaire les exigences d'Environnement-Québec.

M. Dumon a avoué qu'en l'absence d'un bail minier, la loi sur les mines du Québec stipule que le détenteur d'un claim n'a pas le droit d'extraire ou d'expédier des substances minérales excédant 300 tonnes métriques. Cependant, les rapports de production de Belmoral indiquent que plusieurs milliers de tonnes étaient envoyées chaque mois à une usine de traitement et d'extraction.

D'autre part, le capitaine de la mine Belmoral, M. Rodrigue Beauchesne, a révélé qu'en dépit de ses 30 années d'expérience dans les mines, il ignorait plusieurs renseignements utiles au sujet de l'épaisseur du mort-terrain et de l'importance de l'eau au-dessus du roc de la mine.

Par exemple, il a souligné que ce n'est que récemment qu'il a appris que le mort-terrain est plus épais au-dessus de la veine minéralisée.

«Maintenant nous avons l'expérience et j'espère que ça va servir aux autres mines», a-t-il dit. Il a reconnu que depuis la tragédie de Belmoral plusieurs autres entreprises minières ont redoublé leurs précautions en faisant évaluer l'épaisseur du mort-terrain de leur mine.

À Belmoral, cette épaisseur de mort-terrain qui est normalement recouverte d'une mince couche de terre végétale, avait été évaluée à une cinquantaine de pieds. Cependant, selon les témoignages entendus jusqu'ici, il appert que cette évaluation n'était pas juste d'autant plus que la circulation d'eau entre le mort-terrain et le roc


Voir page 12: Belmoral

# Grenier est candidat à la direction de l'UN mais il se retirera si Drapeau s'y présente

**par Bernard Descôteaux**

QUÉBEC — Candidat de l'Union nationale, l'ex-député unioniste Fernand Grenier a pris hier un premier engagement solennel, celui de retirer sa candidature si le maire Jean Drapeau accepte de prendre en main les destinées de cette formation politique.

M. Grenier donnait le coup d'envoi à sa campagne pour la direction du parti par une conférence de presse dans la Vieille Capitale au cours de laquelle il a pris cet engagement un peu étonnant à l'aube d'une campagne qui s'annonce longue, faute de combattants.

Comme de nombreux militants unionistes, M. Grenier croit en M. Drapeau et il a expliqué hier que, dès la fin du mois d'août, il avait rencontré le maire Drapeau pour lui faire part de ses projets politiques. Dès lors il lui avait annoncé qu'il serait candidat mais qu'il serait le premier à se désister en sa faveur s'il cédait aux pressions des militants unionistes et acceptait d'être candidat.

M. Grenier, qui a été député unioniste de Mégantic-Compton de 1976 à la fin de 1979, précise tout de suite qu'il n'entend pas faire campagne pour Jean Drapeau en attendant que celui-ci se décide. Du moins il s'en défend vigoureusement et il précise qu'à compter d'aujourd'hui il commencera à parcourir la province pour parler de Fernand Grenier, le candidat, de ses idées et son programme qu'il qualifie à la fois de nationalistes et conservateurs.

M. Grenier est l'un de ceux qui a demandé, et obtenu, le report du congrès de leadership à l'hiver prochain, étant fermement convaincu que le premier ministre Lévesque ne tiendra ses élections générales que le printemps prochain et que ce délai supplémentaire pourra favoriser la venue de M. Drapeau dans la course à la direction du parti.

Selon M. Grenier, ces quelques mois de délais sont nécessaires pour mener une bonne campagne, rencontrer les militants et les délégués. Si jamais il devait se désister en faveur de M. Drapeau, il croit que le travail qu'il fera au cours des prochaines semaines seront, de toutes façons, utiles au parti et sauront le renforcer.

La remise du congrès, qui devait avoir lieu les 11 et 12 octobre, constitue néanmoins un pari risqué, ce qu'ont reconnu hier M. Grenier et le président du parti, Me Serge Fontaine. Tous deux ont affirmé qu'ils n'avaient obtenu aucune information privilégiée de la part du premier ministre sur la date des élections et que si celui-ci en appelait



M. Fernand Grenier

au peuple cet automne, l'Union nationale serait alors dans une situation inconfortable.

Ce parti devrait alors se lancer dans la campagne électorale avec un chef intérimaire, M. Michel Lemoignan, qui est lui aussi candidat à la direction du Parti et cela l'avantagerait nettement par rapport à M. Grenier en vue d'un éventuel congrès en janvier. Une solution possible serait alors de tenir une assemblée générale spéciale qui élirait alors le chef permanent parmi les candidats connus. Selon M. Fontaine, la chose serait possible puisque déjà le choix des délégués a été complété dans 112 des 122 circonscriptions électorales.

M. Grenier a par ailleurs confirmé hier qu'il sera candidat à l'élection complémentaire dans le comté de Mégantic-Compton, prévue pour l'automne dans la mesure où il n'y aura pas d'élection générale. La convention aura lieu le 12 octobre.

Il avait démissionné en décembre 79 pour être candidat conservateur aux élections fédérales de l'hiver dernier dans ce même comté, mais il a été défait. Depuis il est retourné à ses fonctions de directeur de centres d'accueil dans ce même comté, et ce n'est que depuis qu'il connaît les candidats libéral et péquiste qu'il a décidé de tenter à nouveau sa chance. Il se dit assuré de l'emporter d'autant plus sûrement que le candidat péquiste serait un candidat parachuté.

Quant au programme de M. Grenier en vue du congrès au leadership, celui-ci l'a défini en deux points: solidarité des Québécois en matière constitutionnelle au-dessus des barrières partisanes face à Ottawa; priorité à l'économie comme moteur du développement social.

# en bref...

d'après la Presse Canadienne

### ■ Jacoby remplace Dussault

Le gouvernement du Québec a annoncé hier la nomination de Me Daniel Jacoby au poste de sous-ministre en titre au ministère de la Justice. Me Jacoby succède à M. René Dussault, dont la récente démission a donné naissance à des rumeurs sur la possibilité de son entrée sur la scène politique en qualité de candidat du Parti libéral du Québec.

Le nouveau sous-ministre, qui entre en fonction dès aujourd'hui, était sous-ministre associé, responsable de la législation. Son prédécesseur, M. Dussault, avait été nommé à son poste en 1977. On laisse entendre à Québec qu'il a abandonné la haute administration pour accepter d'être candidat du Parti libéral dans la circonscription de Chauveau aux prochaines élections générales.

Il pourrait également être candidat dans Outremont, laissent entendre d'autres personnes. Sa candidature dans Outremont pour le PLQ n'est pas non plus écartée.

### ■ Pas d'élection en Ontario

Le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, a annoncé son intention, hier, de se maintenir au pouvoir jusqu'au printemps prochain.

Dans un communiqué, M. Davis a ajouté qu'à la reprise de la session de l'Assemblée législative, en octobre, il allait présenter un programme «d'importance pour le bien-être social et économique» des citoyens de l'Ontario.

Il n'en reste pas moins, a précisé le premier ministre conservateur, que «le choix d'une élection repose entre les mains des partis libéral et néo-démocrate, dont les députés commandent une majorité à la Législature et qui peuvent renverser le gouvernement ou entraver des programmes légitimes du gouvernement».

### ■ «Trudeau de mauvaise foi

Le premier ministre Trudeau n'a pas négocié de bonne foi au sommet constitutionnel, affirme le procureur général du Manitoba, M. Gerry Mercier.

Selon M. Mercier, M. Trudeau tente d'insinuer que les provinces veulent affaiblir le gouvernement central et ne se soucient que de leurs propres intérêts au lieu des intérêts généraux du pays.

M. Mercier, qui est responsable des affaires intergouvernementales dans le gouvernement manitobain, soutient que M. Trudeau s'efforcera de convaincre les Canadiens de l'appuyer, sans quoi les provinces vont détruire le Canada.

M. Mercier attribue personnellement à M. Trudeau l'échec de la conférence constitutionnelle et il a soutenu que l'insistence de M. Trudeau d'enchâsser une charte des droits fondamentaux et linguistiques dans la constitution canadienne ne pouvait faire autrement que d'avorter la conférence.

### ■ Samson demeure prudent

En dépit du fait que le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, a accordé au député Camil Samson la permission de solliciter la candidature libérale lors du congrès de nomination qui aura lieu en octobre, M. Samson a décidé de protéger ses arrières en ne remettant pas sa démission à la tête du Parti démocrate créditiste (PDC).

L'agent officiel du PDC, Gérard Perron a déclaré que le député de Rouyn-Noranda avait informé récemment les dirigeants du parti de sa décision de se porter acquéreur d'une carte de membre du PLQ, et aurait indiqué son intention de se porter candidat libéral.

### ■ L'Alberta en déficit

Le budget de l'Alberta pour l'exercice fiscal en cours se soldera par un déficit de $300 millions en raison de la forte baisse de la demande de gaz.

Dans l'allocution qu'il a prononcée hier devant l'Association canadienne des éditeurs de journaux, le trésorier de l'Alberta, Lou Hyndman, a déclaré que le gouvernement avait prévu un excédent de $300 millions au cours de l'exercice qui se terminera le 31 mars.

L'Alberta, a-t-il expliqué, semble extrêmement riche mais les revenus peuvent fluctuer énormément. «Nos revenus du pétrole sont imprévisibles, inégaux et instables, comme le sont nos recettes de l'agriculture, notre deuxième grande pierre d'assise. Les deux dépendent dans une bonne mesure de la situation mondiale et il y a de grandes oscillations de l'offre et la demande.»



M. Allan MacEachen

# MacEachen prévoit une reprise prochaine de l'économie du pays

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Finances, M. Allan MacEachen, prévoit une fin prochaine de la récession et une reprise économique au début de l'an prochain.

Pour les chômeurs (au nombre de 833,000 en août) et le consommateur qui, en 1979, voyait son pouvoir d'achat baisser de 12% cela paraît peu croyable.

Mais, il s'agit de s'entendre sur le sens des mots. Pour le profane, fin de récession est synonyme de retour au bon vieux temps; pour l'économiste, il s'agit plutôt de la fin d'un mouvement de régression, suivi d'une lente remontée pour revenir, tout simplement, au niveau de l'emploi, des investissements et autres performances économiques qui avait été atteint quand la récession est survenue.

Selon certains économistes, il faudra attendre 1982 avant que l'économie ne revienne à son niveau de janvier 1980. Et d'ici là, la situation pourrait empirer.

Quant à M. MacEachen, dont le budget qu'il présentera le mois prochain aura un impact sur les perspectives de relance, il est plus optimiste.

En effet, il prévoyait récemment encore «une reprise vers la fin de cette année, reprise qui sera plus perceptible au début de l'an prochain, avec la possibilité d'un retour à un taux de croissance plutôt bon».

Ce que ne confirme pas M. Michael McCracken, président de la société Informetrica Ltd, d'Ottawa, entreprise spécialisée dans les prévisions économiques.

«Je ne crois pas que le pire soit passé» dit-il, ajoutant que si la reprise survenait au début de l'an prochain, elle serait très lente.

Pour M. William Mackness, vice-président de la société torontoise d'investissements, Pitfield Mackay Ross, la reprise ne viendrait que vers le milieu de l'année prochaine.

Personne, déclare M. MacEachen, — ni le consommateur, ni l'homme d'affaires, ni le gouvernement — ne semble prêt à intervenir pour freiner la récession.

Au lieu de dépenser pour stimuler l'économie, le consommateur reste sur la réserve. Il refuse de contracter une hypothèque ou d'acheter une nouvelle voiture quand les taux de l'intérêt fluctuent entre 15 et 18%, souligne M. MacEachen.

Quant au gouvernement fédéral, M. MacEachen a dit qu'il ne saurait stimuler l'économie avec un déficit budgétaire qui s'élève déjà à $14.2 milliards.

Et, si la construction non-résidentielle est toujours prospère, c'est que les plans sont toujours élaborés plusieurs années d'avance. Si des chefs d'entreprises décidaient maintenant de différer les travaux de construction, cela n'apparaîtra dans les statistiques que bien plus tard. Cependant, d'autres formes d'investissements sont déjà en baisse.

Le pire, souligne M. MacEachen, c'est que les entreprises disposent de stocks largement excédentaires, à la suite de la baisse des dépenses de consommation et du ralentissement général de l'économie. Pour liquider ces stocks, il faut freiner la production et mettre à pied des travailleurs.

Cependant, le marché nord-américain de la construction et celui de l'automobile — qui ont aggravé la récession — semblent commencer à sortir du creux de la vague. Mais, disent les économistes, il faudra attendre un bon bout de temps avant de voir les mises en chantier et les ventes automobiles revenir au niveau de 1975.

# Bourassa doit rencontrer Ryan ces jours-ci

**par Pierre O'Neill**

L'ex-premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, discutera ces jours prochains de son avenir politique avec le chef du Parti libéral, M. Claude Ryan.

De retour d'Ottawa, où il venait de prononcer une conférence sur l'énergie, M. Bourassa a déclaré hier au DEVOIR que rien n'a bougé au cours des dernières semaines concernant l'hypothèse de sa candidature pour le Parti libéral aux élections. C'est d'ailleur ainsi, a-t-il indiqué, qu'il avait été convenu avec M. Ryan lui-même, qui avait accepté de reprendre les discussions au lendemain de la conférence constitutionnelle d'Ottawa.

La date de cette rencontre entre M. Ryan et M. Bourassa doit être fixée au cours des prochaines heures. C'est seulement au terme de ce nouvel entretien que M. Bourassa acceptera de répondre aux questions des journalistes sur son avenir politique et ses intentions de solliciter, ou non, la candidature dans le comté d'Outremont, où il réside avec sa famille.

Pour ce qui est de l'hypothèse d'abandonner le Parti libéral pour se joindre à une aventure aux côtés du maire Jean Drapeau sous la bannière de l'Union nationale, l'ancien premier ministre libéral s'est montré plus catégorique. Ce n'est pas la voie qu'il entend suivre, parce que, explique-t-il, «seule le Parti libéral représente pour moi les aspirations de développement et d'ouverture d'esprit auxquelles je peux souscrire, car je ne suis pas un conservateur ni un homme de droite, mais bien un social-démocrate, comme en témoignent d'ailleurs les années où j'ai été au pouvoir».

À propos de ses entretiens secrets avec le maire de Montréal, M. Bourassa a admis avoir rencontré M. Drapeau et avoir discuté avec lui du leadership de l'Union nationale et des chances d'une coalition nationaliste de droite aux prochaines élections. Mais l'ancien premier ministre indique toutefois que ces conversations avec M. Drapeau avaient uniquement pour but de réfléchir sur l'avenir économique de Montréal, sur le développement du port et du territoire de Mirabel.

Cette mise au point de M. Bourassa arrive après que M. Ryan l'eût publiquement insulté. Participant à une émission au poste de radio CKVL, le chef du PLQ a déclaré que l'insistance de M. Bourassa lui faisait penser à l'entêtement d'une belle-mère qui s'obstinerait à vouloir partager l'appartement de jeunes mariés. M. Bourassa n'est pas convaincu que M. Ryan ait vraiment tenu ces propos et il préfère l'entendre de vive voix, au moment de leur rencontre au cours des prochains jours.

Entre-temps, le chef du PLQ a continué à rechercher des aspirants-candidats pour le comté d'Outremont, ce qui porte à croire qu'il n'a pas l'intention de favoriser le retour de l'ancien premier ministre. Le choix de M. Ryan s'est arrêté sur le sous-ministre de la Justice, M. René Dussault, qui a participé aux négociations constitutionnelles en faveur du gouvernement souverainiste de M. Lévesque. M. Dussault représentait le ministre des Affaires intergouvernementales dans le dossier concernant l'inclusion des droits linguistiques dans la Charte des droits.

# Blakeney préférerait voir Ryan à la place de Lévesque

REGINA (PC) — Les chances d'une entente sur la constitution seraient meilleures si Claude Ryan remplaçait René Lévesque comme premier ministre du Québec, a déclaré hier le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney.

Au cours d'une conférence de presse, M. Blakeney a déclaré que le chef du Parti libéral du Québec passait pour un homme qui prend des positions fermes et qui sait les défendre.

Si les opinions de M. Ryan devenaient compatibles avec celles du gouvernement fédéral, les chances de succès seraient meilleures, a dit le premier ministre de la Saskatchewan.

Selon M. Blakeney, il y a moins de rivalité entre MM. Trudeau et Ryan qu'entre MM. Trudeau et Lévesque.

Le premier ministre de la Saskatchewan croit que les problèmes qui ont résulté du référendum du 20 mai dernier étaient toujours latents lors des discussions constitutionnelles de la semaine dernière.

Si la question du Québec doit être résolue, a-t-il dit, alors le Parti québécois devra décider d'être franchement fédéraliste ou laisser la place à un autre. Il semble bien, selon l'opinion du premier ministre de la Saskatchewan, que les gouvernements fédéral et provinciaux ont créé plus de problèmes qu'ils n'en ont résolu, à l'occasion de la conférence sur la constitution.

M. Blakeney a dit craindre qu'on en soit arrivé à «une situation d'affrontement» pour «un problème qui ne peut pas être réglé par l'affrontement».

Les journalistes ont demandé à M. Blakeney ce qu'il ferait si le premier ministre Trudeau rapatriait unilatéralement la constitution comme il a déjà menacé de le faire.

Il a répondu: «Si on annonce que le gouvernement fédéral procède de façon unilatérale, je ferai peu de commentaires avant d'avoir consulté les autres premiers ministres provinciaux».

Pour M. Blakeney, la conférence d'Ottawa a contribué à augmenter l'antagonisme entre les gouvernements plutôt qu'à la dissiper.

Au sujet d'un référendum national sur le rapatriement de la constitution, M. Blakeney a affirmé que ce n'était pas une bonne idée.

«Un référendum, dépendant de ce qu'on offre, peut être une chose dangereuse, parce que nous vivons dans un État fédéral et ne déterminons pas ces choses par un vote majoritaire.»

Si un référendum était décidé à la majorité, bien des gens seraient malheureux, a souligné M. Blakeney.

Les gens de l'Ouest par exemple, seraient mal à l'aise, «parce qu'ils croient qu'une majorité de Canadiens n'approuvent pas la situation actuelle relative à la propriété des richesses naturelles».

Il y aurait aussi les Québécois, «parce qu'ils ne sont pas du tout certains de pouvoir compter sur une majorité de Canadiens pour protéger leurs droits».


guérin l'éditeur qui édite

**Canada Atlas Toponymique**

33 x 45 cm 164 pages

Cartes en 4 couleurs relié cartonné **$39.95**

Le *Canada Atlas toponymique* est un ouvrage de référence complètement nouveau qui comprend 48 cartes

CANADA ATLAS TOPONYMIQUE

En vente dans toutes les librairies

et un index donnant le nom, le statut, la population et l'emplacement des agglomérations relevées lors du recensement du Canada de 1976. Y figurent également des éléments physiques, des routes, des chemins de fer, ainsi que d'importants parcs nationaux provinciaux, de sorte que le lecteur peut mieux se représenter la situation géographique des agglomérations. Il ne s'agit donc pas d'un guide de tous les noms géographiques canadiens; un ouvrage aussi vaste réclamerait un nombre de cartes prohibitif. L'atlas se divise essentiellement en deux parties: la première renferme les cartes comme telles, ainsi que des informations sur les sources utilisées et des définitions des éléments cartographiés; la seconde consiste en un répertoire ou index des lieux habités et des éléments physiques.

guérin éditeur limitée
4474 rue SAINT-DENIS
MONTRÉAL H2J 2L3
TÉL. (514) 842-3481

**YOGA**
pour la détente et la santé
5 jours intensifs
22-26 septembre 19 h 30
279-3545
Centre Sivananda Yoga Vedanta
Swami Vishnu Devananda

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE NOTRE ENVIRONNEMENT

CA PRESSE!

Les clubs 4H du Québec

RANDONNÉE DE CHASSE
Sur la piste du petit gibier

LA GÉLINOTTE HUPPÉE
...notre perdrix de luxe! Très recherchée car on dit qu'elle fait le régal des gourmets. Mais son vol imprévu déjoue souvent l'adresse des meilleurs chasseurs.

DIANE CHASSERESSE
On la rencontre de plus en plus en forêt. Un p'tit cours de maniement d'armes et hop! la voilà prête à profiter des plaisirs de la chasse au petit gibier.

LE TÉTRAS DES SAVANES
On retrouve cette autre perdrix dans les forêts de conifères. Elle se laisse approcher sans grande difficulté.

LE LIÈVRE DÉTALANT
Sûrement pas de ceux qu'on appelle gibier rare! Il abonde partout dans nos forêts, il est excitant à chasser et il fait d'excellents civets. Toutes les qualités quoi!

LE CHASSEUR
Grand amant de la nature, ce coureur des bois version 1980 sait qu'il court la chance de ramener de ses excursions un petit souvenir bien en chair qui lui fera faire bonne chère...

En forêt, moi je respecte l'environnement, les règlements de chasse, les règles de prudence et la propriété privée.

PROPRIÉTÉ PRIVÉE

GARDONS NOTRE FORÊT PROPRE

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

## *Le président de l'Office des autoroutes accusé*

QUÉBEC (PC — Le président de l'Office des autoroutes du Québec et ancien ministre libéral des Transports, M. Georges Tremblay, comparaîtra en cour municipale de Montréal pour faire face à des accusations de conduite avec facultés affaiblies et de refus de se soumettre au test de l'ivressomètre.

M. Tremblay a été impliqué dans un accident de la circulation le 3 septembre, alors qu'il sortait du restaurant Ruby Foo's dans l'ouest de Montréal.

Il comparaîtra le 20 octobre sous des accusations portées en vertu des articles 234 et 235 du Code criminel.

Au moment de l'accident qui s'est produit vers 18 h, M. Tremblay était au volant d'un véhicule immatriculé GQ 10057, propriété de l'Office des autoroutes.

M. Tremblay avait occupé le poste de ministre des Transports dans le gouvernement Bourassa de 1970 à 1971 avant d'être nommé ministre responsable de l'Office des autoroutes du Québec, fonctions qu'il a assumées jusqu'à son retrait de la vie politique en 1973.

M. Tremblay avait représenté les électeurs du comté montréalais de Bourassa à partir de 1966 sous la bannière libérale.

La même année, il avait été élu représentant du caucus des députés au Conseil général de la Fédération libérale du Québec. En 1967, il était nommé représentant officiel à la Commission d'organisation du Parti libéral du Québec.

# Un comité recommande à Lazure un salariat élargi pour les médecins

**par Marie Laurier**

Souvent menacés de devenir des salariés de l'État régis par le Code du travail au même titre que les simples mortels, les médecins québécois actuellement rémunérés à l'acte sont invités maintenant à se familiariser avec un autre mode de paiement: celui des «honoraires modulés».

Le rapport de 320 pages qui recommande l'adoption de ce système s'appuie sur de savantages considérations portant sur la qualité des soins et l'excellence reconnue de notre système de santé qui ont fait récemment l'admiration du juge Emmett Hall et des médecins des autres provinces canadiennes.

À la demande du ministre des Affaires sociales, le Dr Denis Lazure, un comité formé de onze personnes a fait pendant plus d'un an l'exégèse de la situation économique des médecins, pharmaciens, optométristes et dentistes, quatre groupes couverts par la régie de l'assurance-maladie du Québec. Le comité en arrive à proposer plutôt une forme de rémunération fondée sur la compétence, la durée en heures, le type d'activités, le lieu d'exercice de ces professionnels de la santé, autant de facteurs appelés «modulations».

Il s'agit en quelque sorte d'un salariat élargi tenant compte des diverses activités effectuées par les professionnels de la santé dans l'exercice de leur profession. L'acte ne serait donc plus la base de rémunération et les professionnels seraient «encadrés» par eux-mêmes en participant à des assemblées de «pairs» dans des districts déterminés. Ces derniers sont des unités géographiques de territoires de 120,000 personnes environ. Cet encadrement préserve ainsi le pouvoir et l'autonomie des professionnels.

En vertu de ce système, la «carte-soleil» devient pour ainsi dire une carte de crédit de la santé. En effet, et ceci est nouveau, les patients présentent leur carte d'assurance-maladie pour tous les services que leur état requiert. Pour les services assurés, ils n'ont rien à débourser et pour ceux qui ne le sont pas, «ils ne paient pas directement le professionnel mais ces services leur sont facturés par la Régie à l'intérieur de limites déterminées par le principe d'un accès égal aux soins».

Les auteurs du rapport intitulé «Le système des honoraires modulés» estiment que cette formule est «fondamentalement différente du salariat en ce sens que le professionnel reste libre de l'organisation du volume et de la variété de ses activités et qu'il n'est pas soumis à une structure administrative rigide». Ce système est aussi très différent du paiement à l'acte car il n'y a plus de lien direct entre la quantité des actes posés et le revenu. De plus, souligne-t-on, la pratique, au lien d'être individualiste, est intégrée dans une responsabilité du «groupe des pairs» pour une catégorie de soins à fournir à la population. En somme, le patient reste libre de consulter le médecin de son choix alors que ce dernier doit exercer dans un district donné.

Aucune des structures actuelles — Conseil régional de santé et de services sociaux. Départements de santé communautaire que l'on compte ainsi valoriser, et bien sûr, centres hospitaliers — n'est modifiée mais l'on en ajoute une autre, celle des assemblées de districts. Ce qui a provoqué cette réflexion de la part de Mme Simonne Monet-Chartrand, représentante des usagers à un panel organisé hier par l'Association pour la santé publique du Québec: «Je me demande bien comment le public pourra comprendre ces savantes considérations. Le rapport ne fournit aucune alternative et il oublie complètement le malade. J'en ai assez des structures, on n'a qu'à se rappeler ce qui s'est passé dans le domaine de l'éducation où l'on a tout chambardé sans jamais consulter les principaux intéressés. Il me semble qu'il y a d'autres questions plus fondamentales à étudier que la façon dont vous allez être payés», a lancé Mme Chartrand en réclamant un peu plus de sympathie de la part des médecins pour les malades.

Le Dr Paul David, membre du comité, a défendu le rapport en soulignant que le système d'honoraires modulés lui apparaissait un «mode original de rémunération dans un système approprié», alors que M. Norbert Rodrigue, président de la CSN, s'est demandé si ce système sophistiqué allait améliorer la santé des travailleurs. Il a souligné que dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, les études québécoises de la part des médecins ne pullulaient pas et qu'il devait plutôt avoir recours à celles qui sont publiées aux États-Unis.

Quant au Dr Jacques Brunet, ancien sous-ministre des Affaires sociales qui avait déjà exprimé que le rapport du Comité allait être enfoui aux oubliettes, il n'a pas caché son inquiétude sur le renforcement du pouvoir que les professionnels réclament dans le document. Il concède cependant que l'étude ouvre des avenues intéressantes pour poursuivre la discussion. Enfin, le sociologue Marc Renaud, de l'Université de Montréal, croit que le régime de rémunération proposé est une synthèse du salariat, de la vacation et de la capitation et il s'inquiète aussi de ce que seuls les professionnels d'une seule catégorie soient susceptibles de déterminer leur orientation.

Dans la matinée, le Dr Maurice Thibault, membre du comité, avait résumé l'essentiel de ce rapport qui n'a pas fini de susciter des réactions, c'est le moins qu'on puisse dire.

# Montréal augmentera de 21% ses dépenses d'immobilisations

**par Alain Duhamel**

En 1981, la ville de Montréal prévoit accroître ses dépenses en immobilisations de 21% pour atteindre la somme de $84.8 millions.

Dans le programme triennal d'immobilisations qu'elle soumet à la prochaine assemblée du Conseil municipal, l'administration prévoit, en 1981, 1982 et 1983, des dépenses de $262.2 millions. Chaque année, la ville de Montréal dépose un programme triennal de ses dépenses en immobilisations dont le premier tiers constitue des engagements et les deux autres tiers des intentions.

L'accroissement des dépenses en immobilisations en 1981, après une année où l'administration municipale avait pu les diminuer, est attribuable en partie au succès de l'opération 10,000 logements. En effet, au chapitre des dépenses consacrées à l'aménagement et à la mise en valeur du territoire, l'administration municipale porte ses dépenses à $50.4 millions, y inclus des subventions de $14.6 millions, alors que l'an dernier elle avait prévu à ce poste une somme de $33.9 millions. En proportion de son budget de dépenses, l'aménagement et la mise en valeur du territoire comptent pour 42.2% (33.9% l'an dernier).

L'opération 10,000 logements a obligé l'administration municipale à ouvrir de nouvelles rues avec toutes les infrastructures municipales habituelles. À elle seule, cette opération destinée à relancer la construction domiciliaire et à attirer des jeunes familles, requiert des dépenses de plus de $5.3 millions en infrastructures municipales, dès l'an prochain.

Les principales diminutions dans les dépenses apparaissent aux postes de la sécurité publique (10.4% de moins), de la récréation et de la culture (26.8%) et du soutien (15.2%). Ces diminutions reflètent l'évolution de l'effort municipal de telle sorte que, grâce à des subventions, la ville de Montréal peut, tout de même, accroître les dépenses. Ainsi, en récréation et culture, les subventions doublent ($3.2 millions) et permettent donc à l'administration municipale de réduire sa part de $5.2 millions à $3.8 millions. Au total, la ville de Montréal prévoit dépenser $7.1 millions, un peu plus qu'en 1980 mais encore bien en deçà de ses dépenses de 1979 ($8.2 millions).

Cette fluctuation à la hausse est attribuable en bonne part au développement que l'administration municipale donne à son service des bibliothèques. Tirant le meilleur parti du programme des bibliothèques publiques du ministère des Affaires culturelles, l'administration municipale affecte aux bibliothèques une somme de $4.2 millions en 1981 dont $3.2 millions proviennent des subventions. Au programme, l'administration municipale prévoit aménager des bibliothèques dans l'ancien hôtel de ville de Maisonneuve, dans le secteur est de la ville, dans Côte-des-Neiges, et aux bibliothèques Mont-Royal et Monk.

À la fin de l'année 1979, la ville de Montréal estimait sa dette brute directe et indirecte à $1,700,769,000 ou $1,500 par habitant. Cet endettement représentait 13.83% de l'évaluation imposable fixé à $10.3 milliards. À la fin de 1980, l'administration municipale prévoit une diminution. La dette brute, directe ou indirecte, a été chiffrée à $1,626,798,000 ou $1,521 par habitant. L'endettement représente 11.72% des valeurs imposables fixées à $10.5 milliards.

# La CUM doit revenir aux hommes politiques (le GAM)

Loin d'être qu'une association de services, la Communauté urbaine de Montréal (CUM), selon le Groupe d'action municipale (GAM), demeure une structure politique dont le contrôle devra revenir aux hommes politiques.

Dans le mémoire qu'il a soumis au président du comité exécutif de la CUM, le GAM propose divers amendements à la loi de la CUM de manière à restaurer l'autorité des élus et à faciliter le fonctionnement du Conseil de la communauté.

Ainsi le GAM souhaiterait que la procédure de la double majorité, l'une dans la délégation montréalaise et l'autre dans la délégation des villes de banlieue, soit aboli en faveur d'un système de simple majorité dans une assemblée délibérante comportant moins de sièges.

Au comité exécutif, la banlieue et la ville de Montréal partageraient en nombre égal les sièges. Le mémoire du GAM ne précise pas toutefois si la parité devrait aussi être maintenue dans le partage des sièges au Conseil.

Les élus de la communauté doivent retrouver leur pleine autorité sur les budgets du transport en commun et de la police qui, dans la situation actuelle, échappe quasi totalement à leur contrôle. De même, la loi ne devrait plus prévoir une adoption automatique du budget de la communauté de manière à favoriser un examen assidu et soutenu du Conseil.

«Il n'y a pas que le problème des structures qui empêche la CUM de fonctionner efficacement, il y a aussi celui des hommes. Le maire Drapeau, affirme le GAM, n'a jamais cru à la CUM et il constitue le principal frein à son épanouissement. Sa méthode préférée est celle des coups de force et des ultimatums.»

Les problèmes de fonctionnement de la CUM se poseront sous un éclairage tout à fait différent le jour où l'administration montréalaise adoptera une attitude différente et cherchera à créer un climat de coopération et de bon voisinage avec les villes de banlieue, termine le GAM.

# 500 fonctionnaires du Québec manifestent leur désaccord

Quelque 500 hauts fonctionnaires québécois ont manifesté hier devant les palais de justice de Montréal et de Québec, alors que leurs leaders syndicaux refusaient de signer le contrat collectif ratifié plus tôt au cours de l'été.

Un porte-parole du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec a déclaré que les syndiqués voulaient savoir si le ministère de la Justice avait l'intention de donner suite aux procédures judiciaires entreprises contre sept de leurs collègues appréhendés au cours d'une manifestation survenue le 30 avril.

Plus tôt cet été, les 7,900 comptables, recherchistes et autres hauts fonctionnaires touchant des salaires élevés avaient accepté un nouveau contrat à l'issue de plusieurs mois de négociations et de plusieurs débrayages d'une journée.

Normalement, la convention aurait dû être signée hier par les parties.

Le porte-parole syndical Louis Cadieux a expliqué que la signature avait été ajournée au moins jusqu'à samedi, alors que les leaders syndicaux de toute la province se réuniront pour arrêter une ligne de conduite.

**MESSAGE IMPORTANT**

**À LA P.M.E.**

La Fédération Canadienne de l'Entreprise Indépendante, en collaboration avec différents milieux d'affaires québécois, participe au blitz téléphonique qui aura lieu le jeudi 18 septembre 1980.

Le but de cette action est d'amener le Gouvernement du Québec à alléger le fardeau de la petite et moyenne entreprise par la réduction d'une paperasserie excessive, de règlementations et de tracasseries administratives auxquelles les entreprises sont astreintes quotidiennement.

Des difficultés survenues aux Postes canadiennes nous ayant empêchés de communiquer directement avec nos 8,800 membres au Québec, nous prions instamment tous ceux à qui la paperasserie gouvernementale crée des ennuis de bien vouloir téléphoner leur appui:

**le jeudi 18 septembre 1980**
**de 9 h à 17 h**

Le résultat de ce blitz téléphonique sera soumis à l'attention du Gouvernement du Québec.

**Le numéro à composer: (514) 866-5552**

**La Fédération Canadienne de l'Entreprise Indépendante**

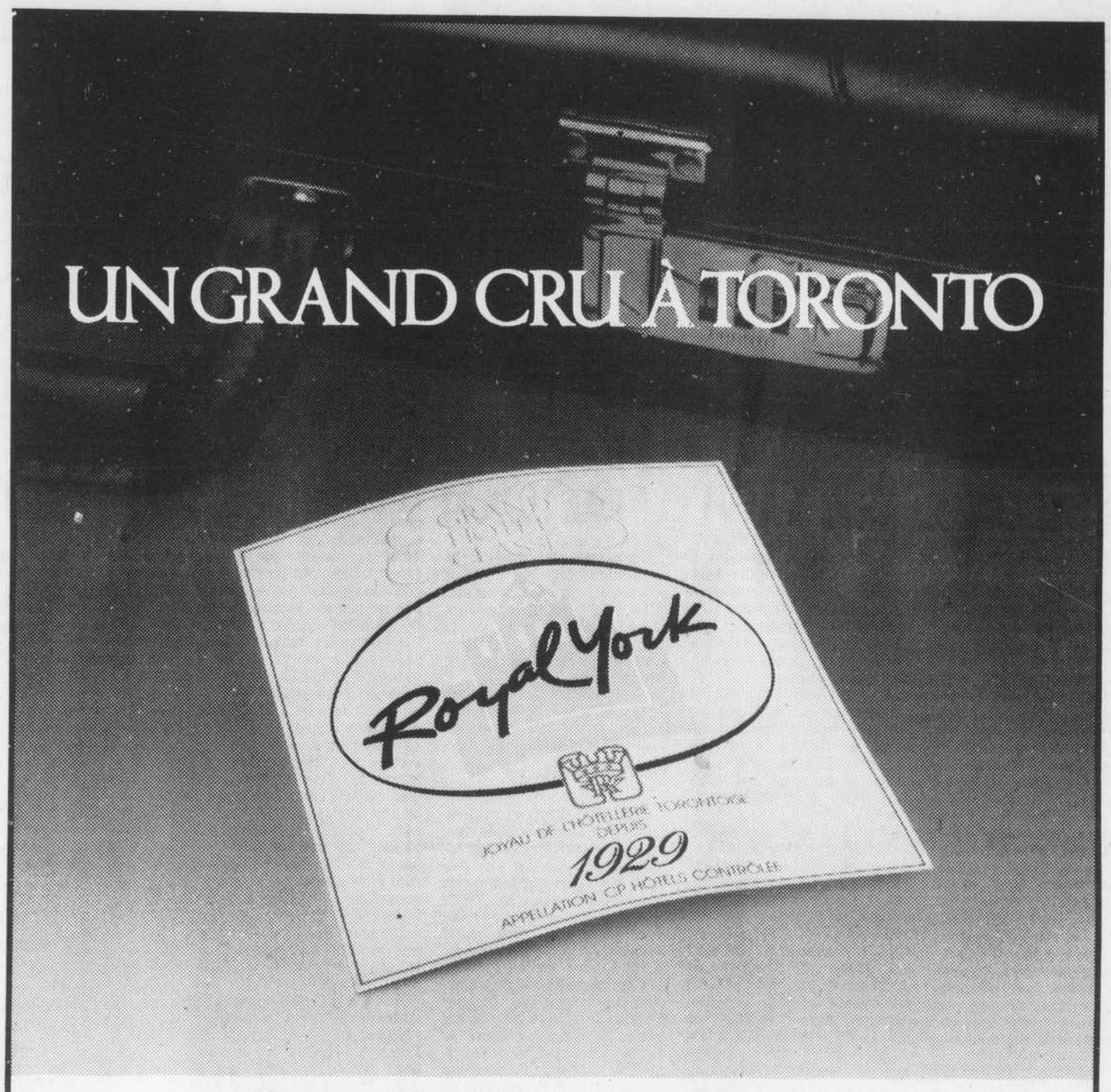
## *Surprise! Vous nous devez $9,070*

QUÉBEC (PC) — Un industriel de Québec qui possédait une carte Visa sans limite de crédit a eu la surprise de sa vie il y a quelques jours.

Cet industriel, qui a préféré garder l'anonymat, a en effet reçu un compte de près de cinq pieds de long faisant état de quelque 150 transactions totalisant $9,070 durant une période de huit semaines, cet été.

Dans la seule journée du 11 août, la carte de crédit avait été utilisée 16 fois pour des montants variant de $17.75 à $36.90, de Saint-Jérôme jusqu'à Brompton.

L'homme a expliqué qu'il s'était fait voler sa carte à la fin du mois de juin, dans le vestiaire d'un club de golf de Montréal, mais qu'il ne s'en était rendu compte qu'au moment de la réception de la note.




Pour de bonnes affaires

Ce grand hôtel, situé au coeur du quartier des affaires
a été conçu pour les gens d'affaires.
De renommée internationale, cet hôtel vous offre le choix
de nombreuses salles de réunions.
Vous y trouverez plus de 1400 chambres,
13 restaurants et bars-salons, dont 3 salles de spectacles.
Vous y trouverez aussi des boutiques
pour tous les goûts et pour tous vos besoins.
À Toronto, l'hospitalité du Royal York, c'est toute une affaire.
Faites-y de bonnes affaires!

POUR RÉSERVER, COMPOSEZ SANS FRAIS
1-800-268-9420

CP Hôtels
Royal York
100 Front St. W., Toronto M5J 1E3 (416) 368-2511

CP et ◀ sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée.



Les flammes ont détruit mardi soir un pâté de vieux édifices de pierres à Ottawa, non loin de la colline parlementaire, qui abritait notamment un restaurant, une galerie, quelques boutiques, des studios d'artistes et des logements. La police fait enquête sur les origines de cet incendie qui a fait des dégâts évalués hier à $2 millions.
(Photolaser CP)

# PRET: un nouveau programme du Québec pour créer 4,600 emplois

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement consacrera $23 millions à un nouveau programme d'emploi par lequel il espère créer 4,600 emplois permanents au Québec d'ici le 31 mars prochain.

Le nouveau programme portera le nom de Programme de Retour au travail (PRET) et s'adressera aux 80,000 bénéficiaires de l'aide sociale aptes au travail, plus spécialement à ceux âgés de plus de 30 ans qui reçoivent des prestations depuis plus de six mois. Il entrera en vigueur le 22 septembre.

La nouvelle de la création de ce programme a été annoncée conjointement hier par MM. Pierre-Marc Johnson et Denis Lazure, respectivement ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre et ministre des Affaires sociales.

PRET a été mis sur pied par le ministère du Travail avec la collaboration du ministère des Affaires sociales. Il sera administré localement par les centres de main-d'oeuvre du Québec afin d'assurer une meilleure qualité de sélection des projets soumis et de tenir compte des besoins précis propres à chaque région de la province.

Le ministère des Affaires sociales participera de près au programme et désignera dans chaque bureau de l'aide sociale un agent qui sera responsable de la sélection et de l'évaluation des bénéficiaires de l'aide sociale en mesure de participer au programme.

Les employeurs admissibles aux subventions du programme seront des employeurs réguliers, enregistrés auprès de l'Office de la santé et de la sécurité au travail et à la Commission des normes du travail. Les emplois devront durer au moins six mois et pourront être subventionnés jusqu'à 50%.

Le gouvernement prévoit que la subvention moyenne sera de l'ordre de $6,500. Aucune partie de la subvention ne pourra être utilisée à des fins administratives.

Environ $1 million des $23 millions du programme seront réservés à l'octroi de subventions à des organismes sans but lucratif qui aident les bénéficiaires de l'aide sociale à retourner sur le marché du travail.

Le gouvernement du Québec contribuera aussi à ce programme de réinsertion au travail en constituant une banque de 400 emplois occasionnels au sein des divers ministères.

Le programme PRET vient s'ajouter à deux autres programmes de création d'emplois, créés au cours des dernières années et qui ont remporté des succès inespérés.

Une somme de $15 millions a été consacrée l'an dernier au PAT (Programme d'aide au travail) qui vise la création d'emplois temporaires par le biais de projets utiles à la collectivité.

Une somme de $32 millions a été consacré durant le même temps au PIJE (Programme d'intégration des jeunes à l'emploi) qui vise à aider les jeunes travailleurs à s'insérer dans le marché du travail.

# Pour des informations gouvernementales il suffit maintenant de composer le «0»

**par Angèle Dagenais**

Pour le plus grand nombre de citoyens, l'information gouvernementale est anarchique, imprécise, diffuse, éparpillée mais surtout inaccessible. Obtenir un renseignement précis, même anodin est souvent une aventure longue et fastidieuse où seuls les gens patients et obstinés parviennent à leurs fins. Jean Laurin, sous-ministre adjoint à l'Information gouvernementale depuis deux ans, a reçu comme mandat de mettre de l'ordre au sein des 75 directions de communication disséminées à travers tout l'appareil administratif du gouvernement. Avec son dynamisme et son bagou familiers (qui ne se rappelle pas d'un certain «buzz» d'une certaine chaîne d'hebdos?) le nouveau sous-ministre s'est mis aussitôt à l'oeuvre pour amener une rationalisation et une cohérence au sein de tous ces petits empires.

Invité du Cercle de la presse d'affaires qui reprenait hier ses activités après le congé estival par un déjeuner-causerie pour ses membres, M. Laurin a fait brièvement le point sur l'action qu'il a entreprise au ministère des Communications.

Après avoir rappelé la création de l'Office d'information et de publicité du Québec du temps de Daniel Johnson à laquelle ont succédé une décentralisation complète et le développement d'une multitude de directions autonomes sous Bourassa, M. Laurin a précisé que son ministère vise maintenant à créer un équilibre entre les deux extrêmes et revenir à plus de concertation et d'efficacité.

En créant le Conseil des directeurs des communications du gouvernement du Québec en août 1978, il visait à asseoir à la même table tous les communicateurs des ministères et des agences gouvernementales qui transigent directement avec le public. Et c'est en travaillant de concert avec ces hauts fonctionnaires que seront élaborés les politiques et contrôles nécessaires pour transmettre cette «image de sobriété» que réclame le Conseil du trésor et voir à ce que le citoyen soit convenablement informé.

Les budgets des communications gouvernementales, rappelle Jean Laurin, sont de l'ordre d'une centaine de millions de dollars par années sans compter les salaires des quelques 1,200 personnes qui y travaillent à titre permanent. C'est la publicité gouvernementale qui fait le plus parler d'elle, précise-t-il, avec ses $15 millions dépensés annuellement mais qui sait que le gouvernement dépense $30 millions en expositions, $40 millions en édition de publications gouvernementales, $10 millions en édition de revues et périodiques et qu'une soixantaine de traducteurs travaillent pour le gouvernement provincial?

Un premier projet de politique de rationalisation des publications gouvernementales sera présenté bientôt au ministre des Finances. M. Morin est confiant qu'il sera accepté sans aucune discussion puisqu'il «fera sauver $5 millions» au trésor québécois. Ce projet vise à donner la priorité aux publications d'intérêt vraiment général et améliorer sensiblement leur diffusion dans le public. On procédera également à un inventaire car personne ne sait de façon précise combien de ces publications sont commandées par les différents services gouvernementaux. Il ne s'agit pas ici des revues et périodiques édités par le gouvernement mais bien de publications (dossiers, analyses, enquêtes, etc) de plus de 48 pages qui sont destinées au public mais qui sont très mal connues pour ne pas dire inconnues ou ignorées des contribuables. Certaines publications sont vendues, d'autres distribuées gratuitement à un public sélectionné. On verra donc à mettre de l'ordre dans cette «paperasse» et retenir les titres essentiels en ces périodes d'austérité budgétaire.

M. Laurin a insisté sur le rôle et la qualité du travail qui s'effectue à Communication-Québec. «C'est un outil qui ne fait pas beaucoup de bruit mais qui est très efficace», a précisé Jean Laurin qui devait se rendre hier en fin de journée inaugurer le 18e bureau régional, à Hauterive. M. Laurin estime que ces bureaux «spécialisés dans le renseignement public» par téléphone sont une porte d'entrée privilégiée pour le citoyen ordinaire tout autant que pour le journaliste ou l'entreprise privée.

Un nouveau service est offert aux citoyens éloignés des bureaux régionaux et auquel ont collaboré toutes les compagnies de téléphone du Québec: en province, il s'agit de composer «0» et demander simplement au téléphoniste de faire le Zénith de Communication-Québec le plus proche. Ce réseau d'information gouvernemental est donc maintenant accessible à tous.

# Des satellites bientôt à la rescousse d'avions en détresse

D'ici deux ans, des satellites pourront aider aux recherches et au sauvetage des avions en détresse. Dès 1982, un premier lancement de satellite aura lieu dans le cadre du projet expérimental Sarsat (d'après son nom anglais «Search and Rescue Satellite-Aided Tracking», ou Système de recherches et sauvetage assisté par satellite). Sarsat est un projet conjoint du Canada, de la France et des États-Unis, entrepris en août dernier.

Dans le rapport d'étape qu'il présente à la 23e Assemblée générale de l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale), le chef de la délégation canadienne, M. Robert-S. Lafleur, révèle qu'un accord a été signé par les trois pays partenaires avec l'URSS, qui veut assurer la compatibilité de l'équipement du système soviétique Cospas avec celui de Sarsat.

Selon M. Lafleur, la participation canadienne à ce projet se situe dans la préoccupation prioritaire que le Canada attache à la sécurité aérienne, tout en tenant compte de l'expertise canadienne dans le domaine des satellites. Il a précisé que le Canada avait également déposé à cette session de l'Assemblée de l'OACI un autre document de travail concernant une application plus rigoureuse des conventions de La Haye, de Tokyo et de Montréal au sujet de la piraterie aérienne.

Dans cette seconde note de travail canadienne, on propose que le secrétariat de l'OACI demande aux États-membres de lui fournir le plus rapidement possible tous les renseignements pertinents à tout acte illicite perpétré contre les aéronefs civils.

Dans le document de travail canadien, on présente Sarsat comme un système polaire à quatre satellites, c'est-à-dire à orbites quasi-polaires à basse altitude, soit 850 km. Cela permettrait d'assurer une couverture mondiale avec un intervalle maximal de trois heures entre deux passages successifs à l'Équateur si le système est héliosynchrone. À partir du projet Sarsat on pourrait avoir la planification d'un système mondial de surveillance Sar.

L'objectif du projet Sarsat est de lancer et de vérifier des instruments de recherches et de sauvetage placés à bord d'engins spatiaux afin de démontrer et d'évaluer les possibilités d'un système mondial de recherches et de sauvetage assisté par satellite. On espère pouvoir ainsi améliorer les moyens de détecter efficacement les signaux de détresse.

# L'armée du Canada ne sera pas «désunifiée»

OTTAWA (LE DEVOIR) — Le gouvernement n'a pas l'intention de «désunifier» les forces armées canadiennes et les membres de ces forces armées continueront de porter l'uniforme vert, qu'ils appartiennent aux forces de l'air, de terre ou de mer.

Par contre, le ministère de la Défense mettra en oeuvre 20 des 30 recommandations formulées par le groupe de travail dirigé par M. George Fyffe et chargé d'étudier l'unification des forces canadiennes.

Le ministre de la Défense, M. Gilles Lamontagne, a rendu compte hier des travaux de ce groupe de travail et souligné que le gouvernement n'avait pas l'intention de faire marche arrière et de «désunifier» les forces canadiennes puisque l'unification de ces forces avait donné des résultats probants.

Au cours d'une conférence de presse hier, M. Lamontagne a souligné toutefois que lui-même et son ministère avaient accepté une recommandation visant à permettre aux chefs de commandements des trois forces de siéger au Conseil de la défense et au Comité de gestion de la défense.

Les autres recommandations acceptées portent sur l'importance accrue accordée au plan de mobilisation, les lacunes dans le système d'approvisionnement, l'équilibre entre les affectations en mer et à terre, etc.

L'ex-ministre conservateur de la Défense, M. Allan McKinnon, qui avait mis ce groupe d'étude sur pied il y a un an, a reproché au gouvernement actuel d'avoir bien mal reçu les recommandations qui en émanaient.

Le ministère de la Défense, a-t-il déclaré, fait grand cas des recommandations qu'il accepte, mais passe sous silence les arguments pourtant très valables évoqués pour justifier l'adoption de trois uniformes distincts pour chaque branche des forces armées.

À ce sujet, M. Lamontagne a fait remarquer hier que «le retour à trois uniformes distincts ne changerait en rien l'essence du principe d'unification et ne ferait que créer une illusion de différenciation».

Depuis l'unification des forces armées, a rappelé M. Lamontagne, chaque dépense engagée pour la défense a été plus rentable. Le ministre de la Défense a d'autre part signalé que «nos forces armées sont maintenant en mesure, grâce aux mécanismes de commandement et de contrôle centralisé actuellement en place, d'organiser et d'appuyer simultanément des opérations terrestres, aériennes et maritimes beaucoup plus rapidement et efficacement que dans les années qui ont précédé l'unification».

«Les commentaires de nos alliés, a poursuivi M. Lamontagne, nous permettent d'affirmer sans crainte de nous tromper que les membres des forces canadiennes affectés à la force navale permanente de l'Atlantique ou faisant partie du groupe-brigade canadien et du groupe aérien du Canada basé en Europe sont des soldats d'élite.»

L'âme du groupe de travail, M. George Fyffe, officier de marine à la retraite, a bien accueilli la décision de M. Lamontagne de mettre en application plus des deux-tiers de recommandations formulées dans son rapport. M. Fyffe s'étonne cependant du refus du gouvernement d'adopter des uniformes distincts pour ses forces armées.

D'autres officiers à la retraite ont pour leur part fait remarquer que le ministère de la Défense avait d'autres choses à faire que de décider de nouveaux uniformes pour ses marins, ses aviateurs et ses soldats.

## La priorité aux chèques

QUÉBEC (PC) — Les prestations d'assurance-chômage, les allocations familiales et les chèques de pension de vieillesse vont parvenir à tous les bénéficiaires dans les délais normaux, peu importe l'étendue de la grève des 53,000 commis du gouvernement fédéral.

Un porte-parole du ministère des Postes, M. Jacques Filteau, a indiqué qu'une entente «non écrite» entre le Syndicat des postiers et le ministère veut que la priorité soit accordée à la livraison de ces chèques en cas de conflit.

«Les postiers et les autres employés du gouvernement comprennent que, dans bien des cas, des gens ont besoin de ces revenus pour pouvoir vivre», a dit M. Filteau.

Cette attitude vaut aussi pour le personnel préposé à l'impression des chèques.

Sur les 53,000 commis, 6,000 devront rester au poste par tout le Canada.

CENTRE
GINETTE RAVEL
ENRG.
INTRODUCTION AU "REBIRTH"
WEEK-END et 19-21 sept.
$100.00
INFORMATION:
523-3072 Claudette
527-6035 Jacques

COLLOQUE À L'UQAM

L'INDUSTRIE AU QUÉBEC ET LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Les mercredi et jeudi, 8, 9 octobre 1980
Sous la présidence conjointe de l'UQAM et d'HYDRO-QUÉBEC

PROGRAMME

Mercredi 8 octobre

9h15 — 1er thème: Innovations technologiques
Exposés de: Centre de Recherche Noranda, Pratt et Whitney Aircraft du Canada Ltée, Marine Industrie Ltée, Bombardier-MLW Ltée, C.I.L. Inc.
11h — Panel: Président, M. Yvon Pageau, directeur du département des Sciences de la terre de l'UQAM.
12h30 — Déjeuner-causerie au Holiday Inn de la Place Dupuis, sous la présidence d'honneur de MM. Claude Pichette, recteur de l'UQAM et M. Robert Boyd, président-directeur général d'Hydro-Québec et président du conseil d'administration de Nouveler Inc. Allocution de M. R. Boyd.
14h — 2ème thème: Récupération, recyclage
Exposés de: L'Association pétrolière du Québec représentée par Gulf Canada Ltée, l'Institut Canadien de Recherches sur les Pâtes et Papiers, Sidbec-Dosco Ltée, Volcano Inc., Bureau de Transport Métropolitain, Consolidated Bathurst Inc.
16h — Panel: Président, M. Gonzague Langlois, directeur général, Association des mines de métaux du Québec Inc.
20h — Banquet au Holiday Inn de la Place Dupuis, sous la présidence d'honneur de M. Claude Roquet, sous-ministre à l'énergie au ministère de l'Énergie et Ressources du Québec. Conférencier invité: M. Claude Guillemin, inspecteur général du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières de France).

Jeudi 9 octobre

9h — 3ème thème: Choix des différentes sources d'énergie et énergies nouvelles
Canatom Inc., Gaz Métropolitain Inc., La Compagnie Iron Ore du Canada, La Compagnie Générale Électrique du Canada Ltée, La Société d'Ingénierie Cartier Ltée (du Groupe Monenco), Johns Manville du Canada Inc., Hydro-Québec, Lavalin Inc.
11h — Panel: Président, M. Robert Volders, conseiller pour la planification stratégique d'Hydro-Québec. Membre du Conseil des universités.
12h30 — Déjeuner-causerie au Holiday Inn de la Place Dupuis, sous la présidence d'honneur de M. Lionel Boulet, directeur général de l'IREQ (Institut de recherche d'Hydro-Québec.)
14h — 4ème thème: Politiques et prospectives (Gouvernements, industries, universités, recherche, environnement)
Exposés de: Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée, Bell Canada, Bureau des économies d'énergie du Québec, Bureau de la conservation et des énergies renouvelables du Canada, General Motors du Canada Ltée, Via Rail Canada Inc.
16h — Panel: Président, M. Kimon Valaskakis, Directeur de GAMMA (Groupe Associé Montréal McGill pour l'étude de l'Avenir)
20h — Conférence publique, salle Marie-Gérin-Lajoie, pavillon Judith-Jasmin, 1255, rue St-Denis, de M. Claude Guillemin, inspecteur général du BRGM.

Note: Les sessions du colloque se tiennent à la salle Alfred-Laliberté, pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM, 1255, rue St-Denis.
Holiday Inn, Place Dupuis, 1415, rue St-Hubert: (514) 842-4881. 25 chambres réservées jusqu'au 26 septembre, à $37; chacun réserve pour soi.

Frais d'inscription: $50 (en sus, 3 repas: $50)
Renseignements: (514) 282-3796

Université du Québec à Montréal

Octobre 1970
dix ans après

REVUE CRIMINOLOGIE
Vol. XIII N° 2 1980 116 pages $7,50

Monseigneur Grégoire, archevêque de Montréal écrivait dans *Le Devoir* du 22 octobre 1970 : « Dans l'application de la loi, on doit être vigilant pour assurer à tous les individus, fussent-ils coupables, les égards dus à la personne humaine. Cette attitude d'esprit trouve occasion de se manifester dans les circonstances actuelles à l'égard de ceux qu'on détient en vertu des mesures exceptionnelles de sécurité.)
Comment ces arrestations se justifient-elles quand dix ans après plusieurs questions demeurent encore sans réponse ?
Pourquoi la Gendarmerie royale du Canada a-t-elle fabriqué de faux communiqués du F.L.Q. ?
Pourquoi la police ne procédait-elle pas aux arrestations des personnes sur lesquelles elle avait plusieurs renseignements fournis par des informateurs ?
Pourquoi le Commission fédérale d'enquête MacDonald réclame en cour des documents que le Gouvernement fédéral refuse de lui fournir ?
Le moins qu'on puisse dire, c'est que le mystère s'épaissit à la faveur de la fuite du temps !

BON DE COMMANDE
Veuillez m'expédier :
☐ OCTOBRE 1970 DIX ANS APRÈS à $7,50 $_____
☐ Veuillez m'abonner à la revue *Criminologie* pour l'année
Abonnement annuel Individus $12 $_____
Institutions $18
☐ Paiement ci-joint (chèque ou mandat)
Frais de port en sus : Canada 5%
☐ À percevoir sur mon crédit Chargex-Visa n°
Nom _____
Adresse _____
_____ Code postal _____

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
C.P. 6128, succ. « A »
Montréal, Qué. H3C 3J7
2910, bd Édouard-Montpetit
Montréal, Qué. H3T 1J7

## LES TRIBUNAUX

### ■ *Majorité de 16 voix pour Luc Larivée*

L'élection à titre de commissaire de M. Luc Larivée, président de la Commission des écoles catholiques de Montréal, a été confirmée hier par le juge Robert Hodge, de la Cour provinciale, et sa majorité sur Mme Lise Leblanc, qui, au soir du 9 juin dernier, était de 12 voix, est passée après le recomptage judiciaire d'hier à 16 votes.

Dans le cadre de sa contestation de l'élection de M. Larivée, Mme Leblanc avait réclamé un recomptage judiciaire en invoquant le fait que, lors du dépouillement du scrutin dans les divers bureaux du quartier scolaire où tous deux se présentaient, certains bulletins qui auraient dû être rejetés ont été comptés en faveur de M. Larivée alors que, de son côté, elle fut privée de bulletins présumément valides et marqués à son nom. Elle alléguait en outre certaines irrégularités survenues lors de la votation.

Après le dépouillement judiciaire du scrutin, le juge Hodge devait préciser que, du même coup, il rejetait la requête en contestation de l'élection de M. Larivée, formulée par la requérante.

### ■ *«Dimanche-matin» poursuivi*

L'éleveur de chiens de race «malamuth» Claude Coutou a intenté hier une poursuite de $898,000 contre l'hebdomadaire «Dimanche-Matin», un de ses journalistes et un informateur, pour dommages et intérêts résultant de la publication d'articles présumément libelleux à son sujet.

La requête fait mention de deux articles, parus les 17 et 24 février derniers, sous la signature de Gilles Saint-Jean, mais écrits en collaboration avec un dresseur de Chomedey, M. Robert des Ruisseaux, et dans lesquels M. Coutou dit avoir été attaqué injustement et impunément dans son honnêteté et son intégrité, alors qu'on l'accuse de fraude et d'escroquerie.

Il réclame donc personnellement $400,000 pour perte de revenus et atteinte à sa réputation. Il exige en outre $498,000 pour sa fille Nathalie, dont il est tuteur, pour deux franchises perdues jusqu'à maintenant et pour la perte de valeur de huit autres franchises.

### ■ *Northern Telecom croit avoir payé trop en taxe d'affaires*

La compagnie Northern Telecom Limitée vient de s'adresser à la Cour supérieure, afin de forcer la municipalité de Lachine à lui rembourser une somme de $581,539.40, représentant le total de taxes présumément perçues en trop, entre les années 1975 et 1980.

La compagnie soutient que tout au long de cette période de taxation, la taxe d'affaires de Lachine était plafonnée à $5,000 annuellement, mais qu'elle ignorait ce fait et que sa contribution aurait donc dû s'élever à un maximum de $25,000.

Comme Northern Telecom Limitée a versé durant cette période des taxes d'affaires s'élevant à $606,539.40, la compagnie estime que $581,539.40 lui reviennent, avec il va sans dire un intérêt annuel de 12% pour les quatre premières années et de 5% pour la dernière.

### ■ *Il réclame $150,000 de la ville de Lachine*

L'ex-chef d'entretien et ex-surintendant général des travaux à l'Office municipal d'habitation de Lachine, M. Jean D'Aoust, vient de demander à la Cour supérieure de condamner cette ville à lui verser une somme de $150,000 pour perte de traitement, atteinte à sa santé, diminution des jouissances de la vie et atteinte grave à sa réputation, suite à son congédiement survenu le 26 septembre 1979.

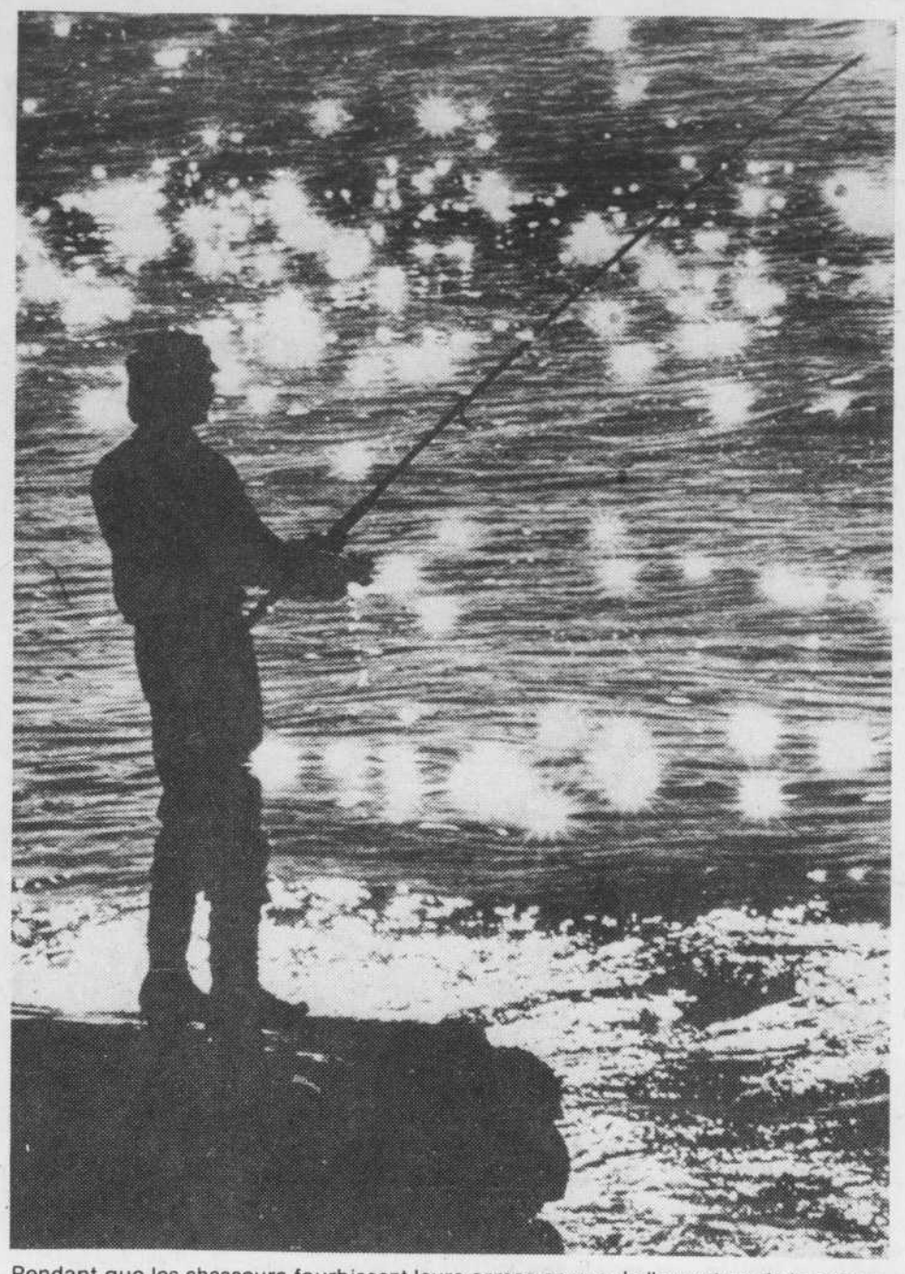
D'autre part, M. D'Aoust soutient qu'il accepterait d'être réinstallé dans ses fonctions et, comme son retour au travail l'exonorerait ainsi publiquement de tout blâme, les montants réclamés précédemment pourraient être réduits de moitié, soit à $75,000.

Dans sa requête, M. D'Aoust mentionne par ailleurs que son congédiement est illégal et contraire à une résolution du conseil d'administration de l'OMHL énonçant qu'aucun employé ne serait démis de ses fonctions avant la sortie des résultats de l'enquête effectuée par la Commission municipale du Québec qui, il y a quelques jours à peine, publiait son rapport.

La requête fait aussi état de certains gestes qui auraient été posés par le directeur général de l'OMHL, M. Fred Berdugo, qui avait lui-même quitté son poste en juin dernier.

Ce dernier doit d'ailleurs subir son enquête préliminaire le 25 de ce mois pour répondre à des accusations de fraude, de corruption et de vol.

— **Bernard MORRIER**



Pendant que les chasseurs fourbissent leurs armes en vue de l'ouverture de la chasse à la sauvagine, samedi, quelques mordus profitent des premières lueurs de l'automne pour «mouiller» avec regret une dernière ligne: une initiative souvent plus fructueuse à ce moment-ci qu'en début de saison. La région métropolitaine est d'ailleurs l'une des dernières de la province où l'on peut défier légalement la truite à ce moment-ci de l'année, notamment à la hauteur des rapides de Lachine. (Photo CP)

# Une victime de la matraque reçoit $5,200 du policier qui l'a frappée

**par Bernard Morrier**

Le juge René Hurtibise, qui vient d'accéder à la Cour supérieure après avoir occupé depuis quelques années la présidence de la Commission des droits et libertés de la personne, a condamné hier l'agent Jacques Marquis, de la police de la Communauté urbaine de Montréal, à verser une somme de $5,200 à M. Paul-Émile Leduc qui, sans raison aucune et sans avertissement, s'est vu asséner un coup de matraque en pleine figure.

L'incident était survenu dans l'avant-midi du 3 juin 1977, alors que M. Leduc, se rendant à sa résidence, vit son chemin bloqué par une manifestation de grévistes de l'hôpital Santa-Cabrini. Ayant stationné son automobile dans la rue Pontoise, M. Leduc s'était engagé sur le trottoir pour ensuite traverser à pied la rue Presbois et passer près de l'agent Marquis. C'est là que, sans avertissement et sans que le policier ne lui adresse la parole, il reçut un coup de bâton au visage.

Conduit à l'hôpital pour examen, le rapport médical a confirmé que M. Leduc souffrait d'un hématome au menton, de même que d'une contusion et que la mobilité de son maxillaire inférieur était limitée.

Après avoir entendu la preuve et les plaidoiries, pris note du fait que la responsabilité du policier fut admise par son procureur, lequel avait précisé toutefois que le coup de bâton aurait été porté sans malice, le juge Hurtubise en vient à la conclusion, après avoir fait remarquer que M. Leduc circulait seul sur le trottoir, sans être entouré d'aucun manifestant et étant nettement détaché du groupe, que celui-ci a droit à $200 pour dommages matériels, $1,000 pour perte de salaire, $2,000 pour douleurs et inconvénients et $2,000 pour humiliation et atteinte à sa réputation.

**DON DE SANG, DON DE VIE**

# Blackboulé par McGill un prof réclame justice

Blackboulé par l'Université McGill en avril dernier, un professeur de sciences politiques, selon qui la justice n'existe pas dans le monde universitaire, vient d'accuser McGill d'avoir cédé aux pressions exercées contre lui et d'avoir injustement refusé sa candidature à un poste de titulaire d'un cours sur la politique soviétique.

M. David Mandel, 33 ans, soutient que sa candidature à ce poste avait été retenue parmi 22 autres, à la suite d'une entrevue avec des représentants du département de sciences politiques de l'université où il avait déjà enseigné un an.

Ce choix de M.Mandel devait être entériné une semaine plus tard par l'Assemblée du département, composée de 23 membres, dont des représentants des étudiants.

Un fort lobby de professeurs opposés à cette nomination de M. Mandel s'est alors mis à l'oeuvre, prétend ce dernier, et son embauche a été rejetée par 13 voix contre 9. Un membre absent de l'Assemblée aurait voté en ma faveur, soutient M. Mandel, et le vote contre lui aurait été encore plus serré.

Évidemment fort déçu et convaincu d'avoir été lésé, M. Mandel s'est alors dit qu'il obtiendrait certainement justice devant ses pairs, ces derniers étant regroupés sous le nom de Canadian Association of University Teachers (CAUT).

La CAUT n'a pas encore réagi à l'appel, et M. Mandel affirme que dans le cas de sa nomination à ce poste de professeur, le processus démocratique mis au point par l'université n'a plus aucune signification.

Ceux des professeurs qui s'étaient portés à sa défense ont changé leur fusil d'épaule depuis, parce qu'ils craignaient de perdre leurs postes, soutient M. Mandel.

On lui reproche d'une part d'avoir respecté les lignes de piquetage mises en place par les syndiqués du personnel de soutien de l'université, lors d'un arrêt de travail.

Bon nombre de Juifs sont professeurs de sciences politiques, et ces derniers ne me considèrent pas comme un sioniste assez ardent, et trouvent même que je suis trop critique à l'endroit d'Israël, ajoute le candidat déchu.

Sa première révolte s'est adressée à l'université, qui lui a fait savoir qu'il n'y avait pas matière à appel et que la décision de ne pas l'embaucher était irrévocable.

En étudiant sa candidature, l'université, affirme-t-il, a procédé comme s'il s'agissait d'un nouveau dossier pour me nier des droits élémentaires. On n'a absolument pas tenu compte du fait que j'avais enseigné un an déjà à l'université et que les élèves m'étaient loyaux et favorables.

C'est un professeur américain, M. DeBardeleden, qui a été engagé par l'université McGill pour donner le cours sur la politique soviétique. À ce sujet, M. Mandel ne s'irrite pas de voir qu'un candidat des États-Unis ait obtenu le poste, puisqu'à part moi, dit-il, il n'y avait pas d'autre professeur qualifié au Canada pour donner ce cours.

# Baie James: le protocole est signé

Les grévistes des cafétérias et de l'entretien de la Baie James, ainsi que leurs employeurs, ont finalement signé le protocole de retour au travail et la remobilisation des travailleurs en vue d'une reprise des travaux a débuté hier, avec une journée de retard.

Plusieurs avions nolisés se sont ajoutés à ceux de la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) pour ramener les travailleurs de la construction, évacués il y a près d'un mois, ainsi que les grévistes des cuisines et des cafétérias. Selon la SEBJ, quelque 3,000 personnes, dont les 1,400 grévistes, utiliseront ce nouveau pont aérien d'ici une semaine. L'opération devrait coûter près de $2 millions.

Le plan de remobilisation a été élaboré à partir des prévisions d'effectifs de chacun des entrepreneurs, ce qui signifie que l'on ne rappellera pas nécessairement tout le monde mis à pied au début du conflit. En réalité, les chantiers compteront environ 2,500 personnes de moins qu'au moment du déclenchement de la grève. La SEJB ne peut rappeler les étudiants qui travaillaient aux plantations d'arbres ainsi qu'à certains projets piscicoles.

La SEBJ a levé hier le voile sur les difficultés survenues entre les deux équipes de négociateurs, qui ont obligé la société d'État à reporter d'un jour la signature du protocole de retour au travail et la mise en place du pont aérien.

Les deux parties ont en effet fait face à de nouvelles divergences d'opinion à propos de l'ancienneté et du temps supplémentaire accordé aux concierges le dimanche. Ces difficultés ont finalement été résolues et le retour au travail s'effectuera normalement.

Les concierges et les employés des cuisines des différents chantiers de la Baie James ont accepté, dans une proportion de 88% en fin de semaine dernière, les propositions des traiteurs Crawley McEachren et J.-A. Hubert.

**OECUMENISME**

**Conférence:** Quelles sont les difficultés théologiques majeures en oecuménisme?
**Conférencier:** Dr Lukas Vischer, du Conseil Oecuménique des Églises à Genève.
**Date:** Lundi, 22 septembre à 20 h.
**Endroit:** Université de Montréal, 3200 rue Jean-Brillant.

***Bienvenue à tous. Entrée libre.***

*Renseignements:* **937-9176; 343-7162**

**Anjou QUÉBEC**

**Venez nous voir!**

Un accueil courtois, sympathique, des maîtres-bouchers compétents et dynamiques

Un soin particulier à votre attention...

Le souci de la perfection

Toujours et encore comme par le passé

**L'enjeu: Prix et qualité**



**une seule adresse:**
**807 est, rue Laurier**
**(Métro station Laurier)**
**272-4065/86**
***Livraison à domicile***

27 années de soins gastronomiques
Merci!

**«SA QUALITÉ FAIT SA RENOMMÉE»**

## Plus sages depuis la grève des policiers

TRENTON, N.-É. (PC) — Depuis que les huit policiers municipaux de Trenton ont débrayé, le 11 septembre, les grévistes de l'usine de la société Hawker Siddeley sont devenus sages comme des images.

Ils avaient auparavant fracassé quelques vitres de l'usine et renversé des voitures de cadres. Par solidarité pour les policiers, cependant, les métallurgistes ont décidé de ne pas créer d'incidents.

La ville est patrouillée par huit agents de la GRC, en attendant la fin du conflit.

Les policiers de Trenton, dont le salaire annuel moyen est de $14,500, réclament des augmentations de $4,000, pour obtenir la parité avec les policiers de New Glasgow, qui ont récemment débrayé, des jeunes gens transformant alors la ville en «cirque».

**NOUVEAU!**

**ÉCOLE DE CÉRAMIQUE**

**Alain Guibeault inc.**

**cours**

**de céramique - poterie pour tous**
(débutants et avancés)

**ouverture en septembre**

**Palais du Commerce**
**Métro Berri-Demontigny**
**1600 rue Berri, suite 248**
**Montréal, H2L 4E4**

***Pour information:***
**du lundi au vendredi**
**de 10 h A.M. à 6 h P.M.**
**Tél.: 843-6615**
Permis de cultura personnelle.

**Dans le cadre des grands spectacles Alcan, une série prestigieuse et grandiose réalisée d'après le célèbre roman-cycle d'Henri Troyat.**



# "La lumière des Justes"

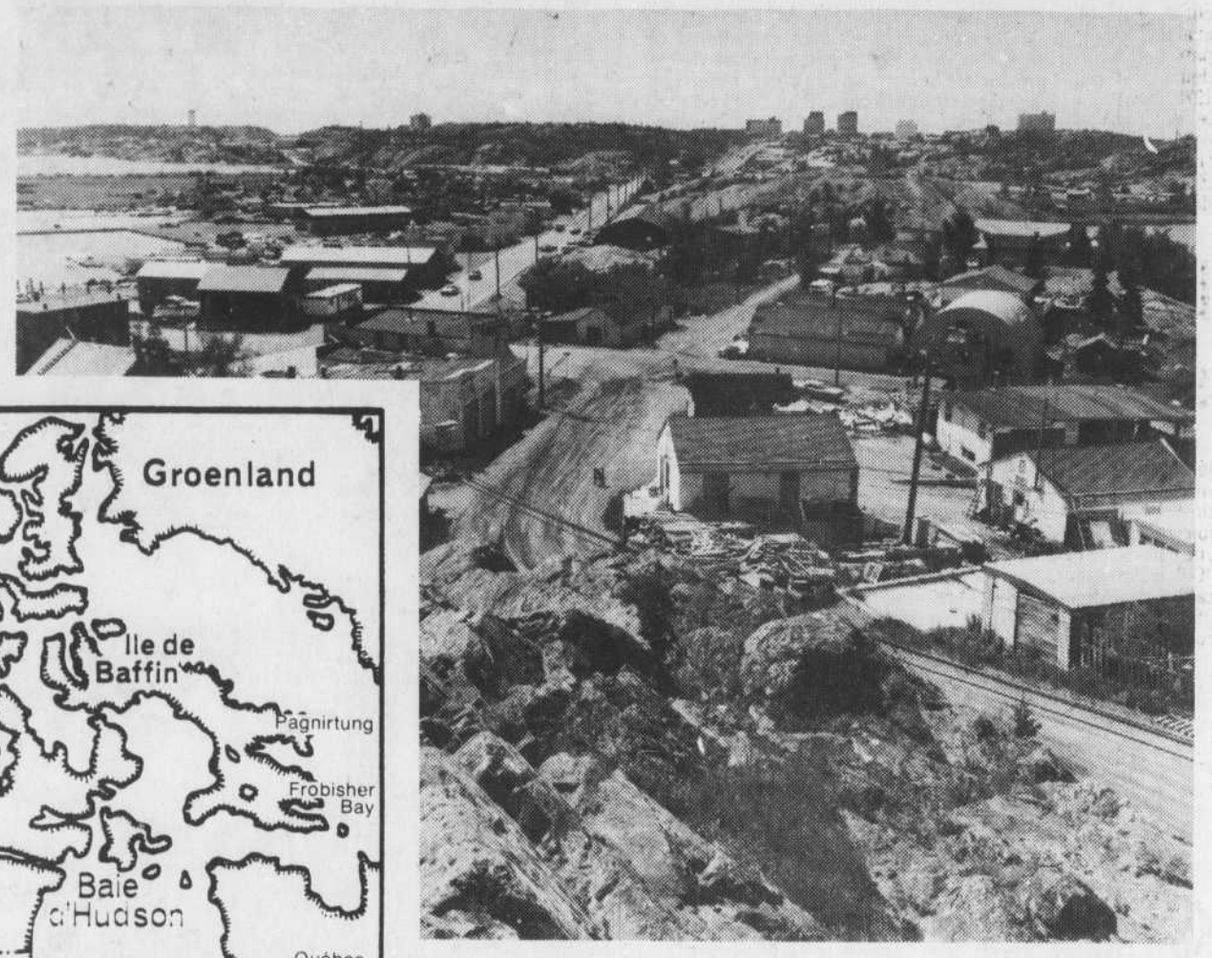
L'époque de Napoléon est fertile en aventures de toutes sortes. Le choc des armées à travers l'Europe se double du choc non moins intense des sentiments politiques et amoureux. Un matin de 1814, dans Paris occupé, commence l'histoire de Nicolas, jeune officier de l'armée impériale russe et de Sophie la jeune française...

**À la télévision de Radio-Canada**
**le vendredi 19 septembre**
**à 20 heures**

ALCAN

# Le Grand Nord à vol d'oiseau

**Pour souligner le centenaire du transfert des îles de l'Arctique, de la Grande-Bretagne au Canada, le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord, organisait récemment, à l'intention des médias, une tournée éclair du Grand Nord canadien. Paule des Rivières était du voyage. En huit jours, elle a parcouru 9,000 milles, survolant l'Arctique d'est en ouest, de la Terre de Baffin à la pointe occidentale du Yukon. Ces régions représentent près de 40% de l'espace canadien mais ne sont habitées que par moins de 65,000 âmes dont les autochtones — Inuit, Indiens et Métis — qui forment le tiers de la population du Yukon et les deux tiers au moins de celle des territoires du Nord-Ouest.**






**par Paule des Rivières**

AU départ, un samedi de fin d'août, la première escale nordique est Frobisher Bay ou Iquluit, dans le sud de l'île de Baffin, à l'extrémité est des Territoires du Nord-Ouest, à 1,280 milles de Montréal. Un arrêt on ne peut plus précipité, dix minutes tout au plus, le temps de laisser le luxueux Viscount de Transport Canada pour monter à bord d'un oiseau plus modeste qui nous mènera un peu plus au nord, à Pangnirtung, où nous passerons la nuit. Nous repasserons par Frobisher le lendemain, 20 minutes cette fois consacrées à une visite de la localité dont on peut dire qu'elles comptent trois installations en fibre de verre, une église en forme d'igloo, que les gens y attendent deux ans avant de se loger et que notre guide est originaire de Toronto, ville qu'elle a quittée il y a quelques mois pour changer de vie et trouver un mari, un vrai, honnête, viril et travailleur.

«Je n'ai pas eu de chance, répète-t-elle, probablement pour la nième fois, dans l'autobus qui sillonne la ville de 2,600 habitants, le seul célibataire parmi les membres de la GRC en poste ici s'est marié quelques jours avant mon arrivée»!

La jeune femme, porte un gilet sur lequel on lit: «Fight Frobisher's forest fires». La blague? Il n'y a pas d'arbre dans la capitale de l'Arctique oriental. C'est la toundra et son sol rocailleux, gelé en permanence.

Dans le volumineux rapport que les organisateurs du voyage ont remis à la quinzaine de journalistes qui font le voyage, on lit que cette tournée vise à sensibiliser le Sud au Nord canadien et plus particulièrement «à ses richesses latentes et illimitées».

Pour l'instant, c'est la désolation sous un froid soleil. On se sent loin. Pangnirtung, un peu plus loin, transpire aussi la désolation mais elle est rendue beaucoup plus contrastante par l'infinie beauté du paysage, son fjord au loin et ses neiges éternelles.

À Pang, le village de 870 habitants, Inuit pour la plupart, est constitué de maisons ou baraques en bois ornées de motoneiges rouillées et autres détritus à connotation urbaine. Pas de route, mais des sentiers vaseux et, le soir, une bruine humide et automnale qui semble s'être insinuée jusqu'à l'intérieur de l'hôtel où nous logeons, appelé, non sans prétention, le Payton Cressman Lodge et où il en coûte $75 par jour, repas compris. Nous constatons de flagrants problèmes d'égout.

Je partage ma chambre avec une Parisienne de 46 ans, étalagiste de son métier et aventurière par goût, venue ici non pas pour escalader les montagnes mondialement connues de Pang sur lesquelles viennent se frotter chaque année quelques centaines de voyageurs européens mais pour voir vivre les Inuit dont elle a entendu parler chez elle. Sa semaine ici lui coûtera près de $1,000, transport inclus. Au retour, elle me racontera le périple qu'elle a effectué loin des côtes, d'abord avec un groupe d'Américains partis pêcher le saumon de l'Arctique, l'omble, puis ensuite avec une famille nomade d'Inuit partis, eux chasser le phoque.

À Pang, c'est le régime sec, pas d'alcool. Cette année encore, il est question d'y mettre fin, d'autant que le marché noir se porte bien merci et qu'un joint de marijuana se vend, dit-on, de $10 à $20. Un travailleur social, un Inuit du nom de Jo, raconte que les problèmes sont nombreux au sein de la communauté à l'avenir problématique. Impossible de reculer impossible d'avancer. Pour résumer, une image de Pang: une antenne de radar planté dans une peau de phoque abandonnée, comme un drapeau.

De Frobisher Bay à Fort Smith, nous parcourons plus de 1,400 milles en un peu moins de six heures. Nous touchons l'Ouest et reculons nos montres de deux heures. Ici, beaucoup de conifères, maigrelets, certes, mais en très grand nombre. C'est très plat.

Fort Smith est juste à la limite séparant l'Alberta des Territoires du Nord-Ouest et 2,500 personnes y vivent, Blancs et Indiens. Il est question d'y construire un barrage le long de la rivière des Esclaves et les élus municipaux, quoique enthousiastes, veulent faire préciser les bénéfices de ce développement, dont l'initiative revient à l'Alberta. Partout dans l'Arctique de l'Ouest, on parle de développement. C'est le fil conducteur de la majorité des discours officiels auxquels nous aurons droit, un leitmotiv obsessionnel. Individuellement, le sujet est abordé avec plus de réserve, un sourire en coin et souvent une pointe de scepticisme.

Après Fort Smith, avec ses pélicans et ses buffalos, nous nous posons à Norman Wells, un peu plus à l'ouest et pas mal plus au nord. Cette localité de 375 habitants est située sur la rive orientale du fleuve Mackenzie, à 90 milles au sud du cercle Arctique, au 65e parallèle. L'Imperial Oil s'y est installée en 1919 et c'est le pétrole qui lui vaut aujourd'hui d'être inscrite dans notre itinéraire.

Nous sommes reçus à l'aéroport par M. Derek Schmidt, représentant de Esso Ressources Canada, filiale de Imperial Oil. Un projet à deux volets y est discuté: la construction, par Interprovincial Pipe Line Ltd., d'un pipeline de 12 pouces de diamètre et une hausse de la production pétrolière de Esso Ressources qui passerait de 3,000 à 25,000 barils par jour.

Cinquante puits sont déjà en opération sur la terre ferme et, si le projet voit le jour, 190 nouveaux puits seraient forés, à la fois sur le sol et sous les eaux, ajoutant six îles artificielles aux deux naturelles déjà en place sur le fleuve.

Le pétrole voyagerait par le nouveau pipeline qui s'étendrait de Norman Wells au lac Zama, dans le nord de l'Alberta, sur 575 milles de long, aux abords d'une série de petites localités, incluant Fort Good Hope, Fort Simpson et Fort Norman.

Lors de notre passage, des audiences menées par le bureau fédéral d'examen des évaluations sur l'environnement se tenaient dans les localités touchées par le projet. Plus tôt cet été, le ministère fédéral des Pêches et Océans, celui de M. Roméo Leblanc, avait, sans succès, fait valoir que trop peu de renseignements existaient à ce moment sur les habitats de poissons dans les vallées du fleuve Mackenzie.

Ce sera ensuite la Commission nationale de l'énergie qui tiendra des audiences. C'est elle qui, en dernier ressort, recommande au gouvernement d'autoriser ou non les projets. La commission sera à Edmonton le 7 octobre et à Yellowknife le 20. Elle reviendra à Edmonton le 27.

Esso Ressources espère obtenir les autorisations nécessaires du gouvernement fédéral d'ici la fin de l'année. Le gouvernement est propriétaire d'un tiers de la production des installations de Norman Wells.

La compagnie affirme que ce projet «relativement modeste» n'affectera pas sensiblement l'environnement; dans un document rédigé en anglais et en dialecte indien de la région, elle affirme que les îles qu'elle projette de construire ne subissaient pas l'assaut des courants des glaces, pas plus qu'elles n'obstrueraient la circulation maritime. Elle assure en outre que les résidus de boue résultant du forage des 190 puits seraient entreposés dans des endroits appropriés (land-fill sites) et que seules les substances inoffensives seraient laissées dans le fleuve.

Les coûts des projets sont évalués à $800 millions, $360 pour la construction du pipeline et $460 pour l'expansion des champs de pétrole de Norman Wells. Esso Ressources estime que cette expansion lui permettrait de poursuivre son travail jusqu'en 2,025 (plutôt que jusqu'en 1996) si elle augmentait le nombre de ses puits.

Elle applaudit à l'avance les bénéfices économiques. Elle calcule que 179 emplois permanents seraient créés, 150 à Norman Wells et 29 le long du pipeline. Actuellement la compagnie Esso engage 85 personnes. La phase de construction nécessiterait l'embauche temporaire de 1,200 personnes pour la construction du pipeline et de 525 sur le terrain.

En termes économiques, le plus gros avantage pourrait être une diminution éventuelle des importations de pétrole étranger pour alimenter l'Est du pays, si les projets produisaient les effets escomptés. Le porte-parole de la compagnie estime que, de l'Alberta, le pétrole pourrait emprunter le pipeline qui constitue le réseau Edmonton-Montréal. La compagnie évalue que sa production pourrait atteindre 270 millions barils si l'expansion et le pipeline — «l'un ne va pas sans l'autre», précise M. Schmidt — sont acceptés.

La nation Déné, qui représente 7,000 Indiens installés le long de la vallée du Mackenzie, et l'Association des Métis, presque aussi nombreuse, présentent une vision différente des choses. Après avoir finalement abandonné l'idée de boycotter les audiences du bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, elles ont fait front commun et répété que la construction du pipeline ne peut débuter avant le règlement de la négociation sur les revendications territoriales avec le gouvernement fédéral.

La nation Déné a en outre fait valoir que le projet de pipeline contredisait l'esprit, sinon la lettre, du rapport du juge Thomas Berger, qui, en 1977, après deux ans d'audiences publiques dans tous les petits villages des territoires, concluait à la nécessité d'un moratoire de 10 ans sur la construction d'un pipeline le long du Mackenzie, pour permettre justement le règlement des revendications territoriales. Légalement, le projet échappe à la compétence du rapport Berger.

Les chefs de la nation Déné et de l'Association des Métis font valoir aussi que les conséquences sur l'environnement sont loin d'être connues et ils insistent sur l'importance d'une participation autochtone réelle au projet, une fois les revendications territoriales réglées. Il n'y a pas longtemps, le vice-président de la nation Déné, M. Herb Norwegian, a prévenu qu'il lancerait une campagne internationale d'appui si le gouvernement approuvait le projet trop vite.

Par ailleurs, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, installé à Yellowknife, et composé d'une majorité d'autochtones, appuie le point de vue des Déné et des Métis. Mais il nuance ses propos en parlant de plutôt l'imminence d'une entente sur les revendications territoriales que de sa signature officielle avant le début des travaux.

A Yellowknife, le porte-parole du gouvernement, M. George Braden, n'est pas satisfait des maigres bénéfices que le Nord retirerait du projet de Norman Wells. Il évalue que le gouvernement fédéral peut s'attendre à $172 millions annuellement en revenus directs alors que le gouvernement n'en aurait que $6 millions en taxes. Toutes les parties attendent des réponses du fédéral.

Pour sa part, le porte-parole de Esso Ressources à Norman Wells espère que le différend entre Ottawa et les Déné et les Métis débouchera sur une entente même s'il juge que «la compagnie n'a rien à voir là-dedans».

Il laisse tomber que pendant que leurs représentants s'opposent au projet, des autochtones viennent le trouver pour lui demander de l'emploi, ce qui, à ses yeux, suffit apparemment à réduire l'impact des pressions autochtones.

Nous coucherons, cette nuit-là, à Inuvik, à 1,200 milles de Edmonton et à 675 milles au nord de Yellowknife, la capitale. Ici ce n'est pas le régime sec.

Il pleut, mais c'est plutôt chaud, tout est boueux et les bottes de caoutchouc sont de rigueur. De l'aéroport, dont le trâfic est depuis Edmonton (!) à la ville, qui compte 3,065 personnes, il y a 12 milles.

Le sol y est gelé en permanence, par endroits jusqu'à 1,000 pieds. Nous sommes au nord du 68e parallèle, au-dessus du cercle Polaire, dans une région où les hivers sont longs et les étés courts. Et, quand la pluie cessera le soleil reviendra et se couchera bien après la fermeture des bars, à minuit.

Sans doute parce qu'elle est progressivement devenue une ville de services approvisionnant les régions qui l'entourent, Inuvik a quelque chose de moderne. D'anachronique aussi, comme si deux rythmes se croisaient tout le temps.

Voici cette perle que j'ai entendue là-bas: Arctique ou pas, les habitants de Inuvik n'ont que de l'eau chaude l'été car les tuyaux qui l'amènent s'échauffent au soleil, pas moyen de refroidir l'eau.

*(A suivre)*

## La reconnaissance des ingénieurs

QUÉBEC (PC) — Les ingénieurs municipaux du Québec exigent du gouvernement québécois d'être formellement reconnus dans la Loi des cités et des villes comme le sont déjà leurs collègues greffiers et trésoriers municipaux.

Ils réclament en outre du gouvernement l'élaboration d'une politique suivie de consultation technique, notamment avec les ministères de l'Énergie, de l'Environnement, des Travaux publics et des Affaires municipales.

Les représentants des 170 ingénieurs ont acheminé ces demandes aux responsables gouvernementaux à l'occasion du 12e congrès annuel de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec.

Que ce soit en matière de transport en commun, de circulation routière ou d'éclairage des rues, l'utilisation optimale de l'énergie disponible constitue un défi que doit relever la municipalité.

ANNONCE

*Quand tout est trop sucré*

## Martini Bitter: doucement amer

Martini & Rossi recommande de servir MARTINI BITTER nature, avec soda, tonic, vermouth ou jus de fruit.

Martini Bitter est en vente à la Société des Alcools du Québec sous le code 158-11 à $8.35 la bouteille.

Martini Bitter est le seul Bitter importé d'Italie.
La Société Commerciale Ville-Marie Inc. est le représentant promotionnel de Martini Bitter et de Martini Rossi (844-1759).

## L'Ordre du Canada à Terry Fox

OTTAWA (PC) — Terry Fox, devenu héros populaire à travers le Canada, sera officiellement consacré, vendredi, au cours d'une cérémonie extraordinaire qui aura lieu à Vancouver, a annoncé hier le cabinet du gouverneur-général du Canada.

En effet, M. Edward Schreyer, se rendra vendredi à Vancouver pour faire de Terry Fox le plus jeune compagnon de l'Ordre du Canada.

Ce jeune homme âgé de 22 ans, originaire de Port Coquitlam, C.B., a gagné l'admiration des Canadiens cet été en décidant de parcourir le pays, de Saint-Jean-de-Terre-Neuve à Vancouver, sur la seule jambe qui lui restait après l'ablation de la jambe droite atteinte du cancer.

Il a dû interrompre son marathon ce mois-ci à la suite de la découverte d'une lésion cancéreuse aux poumons. Il avait été, alors, transporté d'urgence à l'hôpital de New Westminster.

Cependant, malgré cette interruption, l'enthousiasme du public a permis de porter à $12.5 millions le chiffre des donations faites en son nom au profit de la Société canadienne du cancer.

La semaine dernière, Fox a pu quitter l'hôpital, après y avoir subi un traitement chimiothérapique destiné à enrayer l'extension du cancer.

L'Ordre du Canada est attribué normalement deux fois l'an. Mais, M. Schreyer soutenu par ses conseillers, a décidé qu'en raison de la maladie de Fox, une cérémonie extraordinaire était pleinement justifiée.

**Je donne le grand coup**

Je souscris généreusement à la campagne de financement du Parti libéral du Québec

Faites parvenir votre contribution au:
Parti libéral du Québec
460, Gilford
Montréal,
Québec
H2J 1N3

Renseignements sans frais d'interurbain:
1-800-361-7524



# Deux ans après, l'accord de Camp David n'est pas complété

PARIS (AFP) — Les accords de Camp David qui avaient éveillé des espoirs de paix au Proche-Orient il y a deux ans, soit le 18 septembre 1978, achoppent toujours sur le règlement de la question palestinienne, même si les trois signataires, Égypte, États-Unis, Israël, continuent de s'y accrocher.

Le président Carter a marqué l'anniversaire en recevant dans le bureau ovale de la Maison-Blanche hier après-midi les ministres israélien et égyptien des Affaires étrangères.

MM. Yitzhak Shamir et Kamal Hassan Ali, accompagnés des ambassadeurs israélien et égyptien aux États-Unis, MM. Ephraim Evron et Ashraf Ghorbal, ont posé quelques instants pour les photographes, en compagnie de M. Sol Linowitz, envoyé spécial du président Carter au Proche-Orient.

Le président Carter s'est félicité de «deux années de paix et de progrès» dans cette région. «Des différences persistent, a-t-il ajouté, mais elles sont discutées et négociées de bonne foi».

MM. Shamir et Hassan Ali se sont arrêtés à Washington avant de se rendre à New York, où ils doivent participer à l'assemblée générale des Nations unies. M. Shamir a rencontré hier dans la capitale fédérale le secrétaire d'État Edmund Muskie.

Les accords de Camp David comportaient deux volets: l'un suggérait l'établissement de relations bilatérales entre l'Égypte et Israël, l'autre proposait un «cadre pour la paix» au Proche-Orient, traitant également du problème palestinien et, particulièrement de celui des territoires arabes occupés depuis juin 1967 par Israël, sans toutefois mentionner le droit des Palestiniens à l'autodétermination.

Les relations égypto-israéliennes se sont effectivement développées, malgré certaines difficultés. En mars 1979, un accord de paix israélo-égyptien a été signé. Un an plus tard, les deux pays ont échangé des ambassadeurs qui ont élu domicile au Caire et à Tel Aviv. Les frontières se sont entrouvertes, des lignes aériennes fonctionnent normalement entre les deux pays, les échanges commerciaux s'organisent et la visite de délégations de part et d'autre est monnaie courante.

Le retrait israélien du Sinaï se déroule d'après un calendrier bien établi. Les champs de pétrole et de vastes régions du désert reviennent aux mains de leurs propriétaires égyptiens.

En revanche, les conversations visant à l'établissement d'un régime d'autonomie pour les Palestiniens de Cisjordanie et Gaza, ouvertes il y a un an et demi entre Américains, Égyptiens et Israéliens, restent dans l'impasse. L'autonomie administrative que M. Begin a proposée aux habitants des territoires occupés est jugée inacceptable, parce que trop restrictive, par les deux autres partenaires et a été rejetée d'emblée par l'ensemble des Palestiniens.

Finalement, les rêves qui ont poussé MM. Carter, Begin et Sadate à entrer dans «l'aventure de Camp David» ne se sont pas, dans leur plus grande partie, réalisés.

Le président Carter, en octroyant son parrainage, a cherché à faire avancer la «pax americana» au Proche-Orient. En septembre 1980, les progrès ne sont pas très visibles.

Le président Sadate, dans un geste historique et courageux, a essayé de «renverser les données éternelles» au Proche-Orient. En donnant à Israël la reconnaissance tant souhaitée depuis la création de l'état hébreu, il a désiré ouvrir une ère nouvelle dans la région et entraîner derrière lui les éléments modérés du monde arabe, tels l'Arabie saoudite et la Jordanie.

Le monde arabe dans sa grande majorité, attendait de voir les résultats de la démarche inimaginable du président Sadate. Mais la paix égypto-israélienne demeure une paix séparée. Elle n'annonce pas la réconciliation générale entre Israël et ses voisins arabes. L'Égypte qui a brûlé les ponts derrière elle, selon l'expression d'un diplomate égyptien, doit continuer seule, coupée du reste du monde arabe, avec l'espoir d'arracher au premier ministre israélien, M. Menahem Begin, des concessions en faveur des Palestiniens.

Le président Sadate espère toujours montrer à ses «frères-ennemis» du monde arabe que sa politique est la seule valable pour donner gain de cause aux Palestiniens. Or, de façon claire et nette, M. Begin ne reconnaît pas aux Palestiniens le droit à l'autodétermination et encore moins le droit à un État indépendant. En même temps, il poursuit l'implantation de colonies israéliennes de peuplement dans les territoires arabes occupés, surtout au coeur même de la Cisjordanie.

Sur un point au moins, M. Begin peut s'estimer heureux. Il a réussi à faire sortir l'Égypte du champ de bataille. Le rêve de ne plus avoir d'adversaires sur deux fronts simultanément s'est réalisé. Mais son autre rêve, celui d'avoir les mains libres en Cisjordanie et à Gaza en échange de la restitution du Sinaï à l'Égypte pourrait bien se transformer en cauchemar.

# Les armes du Pacte de Varsovie supérieures à celles de l'OTAN

LONDRES (Reuter) — Fort déjà d'une supériorité quantitative, l'armement des forces du Pacte de Varsovie est en voie d'acquérir une avance qualitative sur celui de l'OTAN, écrit l'Institut international d'études stratégiques (ISS) dans son rapport annuel publié à Londres.

«L'Occident ne peut plus s'attendre à compenser par un avantage qualitatif l'infériorité numérique dans laquelle il se trouve depuis plusieurs années en matière d'armements», a déclaré un représentant de l'institut.

«On a assisté ces dernières années à une évolution au profit de l'Est des statistiques d'armements que l'OTAN s'est efforcée de compenser par la qualité de son arsenal, attitude qui est maintenant battue en brèche par la mise en service de nouvelles armes soviétiques. L'OTAN a certes modernisé son arsenal, mais le Pacte de Varsovie a amélioré le sien encore plus rapidement et à une cadence plus accélérée», lit-on dans le rapport.

«En matière de missiles sol-air, de blindés et d'artillerie, par exemple, l'armement soviétique est maintenant d'une qualité supérieure tandis que le fossé est en voie d'être comblé en ce qui concerne l'aviation tactique».

Les forces nucléaires tactiques de l'OTAN sont inférieures en nombre et plus vulnérables, il est de moins en moins sûr que son aviation puisse forcer les défenses du Pacte, poursuit le rapport.

Si l'on prend le nombre d'ogives nucléaires adaptables aux missiles d'une portée supérieure à 1,000 km, l'avantage des forces du bloc soviétique par rapport à celles de l'OTAN se chiffre à trois contre un, estime l'Institut.

Les États-Unis, pilier de l'Alliance atlantique, éprouvent de plus en plus de difficultés a recruter des personnels qualifiés. «Dans les trois armes, il fait état d'une carence de pièces de rechange, voire certaines unités réussissent à peine à se maintenir sur un pied de combat», ajoute le document.

En revanche, l'armée soviétique continue de bénéficier d'équipements neufs et d'améliorer ses méthodes d'entraînement.

L'institut estime que le débat sur la défense qui a actuellement cours aux États-Unis se concentre trop sur les carences de l'armement nucléaire américain et pas assez sur «celles de l'armement classique, pourtant inquiétantes».

Les conflits régionaux sont devenus une composante essentielle de la sécurité internationale, compte tenu de l'accroissement de la puissance militaire de certains pays en voie de développement et de l'intervention des grandes puissances dans ces conflits.

Le commerce des armes à l'échelon international, qui s'élevait à 24 milliards de dollars en 1979, continue à croître et le tiers monde compte maintenant certaines des armées les plus considérables, continue le rapport.

L'armée chinoise compte 4,45 millions d'hommes, celle de l'Inde, 1,1 million, du Vietnam un million, de la Corée du Nord 678,000, de la Corée du Sud 600,000 et du Pakistan 433,000. L'Union soviétique compte 3,7 millions d'hommes sous les drapeaux. L'Allemagne fédérale 495,000 et la Turquie 567,000.

*Nations unies*

# Washington empêchera l'expulsion d'Israël

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis se sont engagés hier à s'opposer fermement à toute tentative visant à exclure Israël de l'assemblée générale des Nations unies, apprend-on de sources bien informées à Washington.

Selon ces sources, des assurances en ce sens ont été données au ministre israélien des Affaires étrangères, M. Yitzhak Shamir, par le secrétaire d'État Edmund Muskie, au cours d'un entretien de deux heures qu'ils ont eu au département d'État.

L'observateur de la Ligue arabe à l'ONU, M. Clovis Mahsoud, a récemment indiqué que les pays arabes à l'ONU envisageaient d'expulser le représentant d'Israël à l'assemblée générale afin de sanctionner l'État hébreu pour son refus d'obtempérer aux résolutions de l'ONU exigeant un retrait israélien des territoires arabes occupés en 1967.

M. Shamir, qui doit se rendre demain à New York pour participer à l'assemblée générale, s'est cependant borné à déclarer, à l'issue de sa rencontre avec M. Muskie, que le problème de la transformation de l'ONU en «une machine d'attaques constantes contre Israël» avait été au centre de ses discussions.

L'Afrique du Sud est le seul pays à avoir été exclu de l'assemblée générale de l'ONU, en 1974, en raison de sa politique d'apartheid.

# CSCE: vaine querelle de procédure à Madrid

MADRID (d'après Reuter et AFP) — Les débats à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) de Madrid sont dans l'impasse depuis une semaine et une initiative espagnole hier n'a fait que mettre en lumière l'opposition Est-Ouest.

Selon une source proche de la conférence, M. Javier Ruperez, chef de la délégation espagnole, a fait des propositions détaillées pour l'ordre du jour de la session plénière qui doit s'ouvrir le 11 novembre.

Selon une source occidentale, le plan espagnol est très proche de celui adopté pour la conférence de Belgrade deux ans plus tôt. Son adoption rendrait les Occidentaux à même de critiquer largement le bloc soviétique sur le problème des droits de l'homme, et sur l'intervention de l'URSS en Afghanistan.

Les États-Unis et les pays d'Europe de l'Ouest se sont montrés très favorables à ce plan. En revanche, la Tchécoslovaquie, première délégation du Pacte de Varsovie à réagir officiellement, s'y est totalement opposée, dans des termes que M. Jerry Verner, porte-parole de la délégation américaine, a qualifié de «très durs».

Cette attitude tchécoslovaque, qui serait partagée par l'Union soviétique, a été jugée «décevante» par un délégué américain et laisse présager que les débats à Madrid seront longs et difficiles.

Le projet écrit de l'Espagne a le mérite de lancer le débat après plus d'une semaine de propositions orales face auxquelles l'URSS et ses alliés étaient demeurés pratiquement muets.

Le document espagnol est pratiquement calqué sur le «livre jaune» qui avait été accepté unanimement pour l'ordre du jour et l'organisation de la conférence de Belgrade en 1977.

Le document prévoit notamment que la conférence de Madrid aura «un échange de vues approfondi portant à la fois sur la mise en oeuvre des dispositions de l'acte final d'Helsinki ainsi que sur l'approfondissement des relations mutuelles des pays participants et sur l'amélioration de la sécurité et le développement de la coopération en Europe».

L'URSS et ses alliés préfèrent que le bilan — qui devrait être le plus bref possible — et les propositions nouvelles soient séparés.


# D'importantes économies pour les petites entreprises!

La Banque de Nouvelle-Écosse offre maintenant des prêts à terme admissibles au titre d'Obligations pour l'Expansion de la petite Entreprise (OEPE) qui permettent à des petites entreprises, à certaines conditions, d'emprunter de la Banque de Nouvelle-Écosse à un taux particulièrement avantageux.

## Qui peut en profiter?

Toute entreprise privée sous contrôle canadien admissible au taux d'imposition réservé à la petite entreprise.

## A quoi peuvent servir les fonds des OEPE?

– à acquérir de nouvelles installations ou terrains servant aux activités de l'entreprise. Sont exclus: les propriétés acquises pour prêter ou louer à des tiers, les automobiles et quelques autres équipements de transport.
– aux dépenses de recherche admissibles.

## Combien peut-on emprunter?

Toute somme entre 10 000 $ et 500 000 $. Ce prêt ne peut être consenti qu'une fois.

## Quelle est l'échéance?

Elle est d'au moins un an et d'au plus cinq ans.

## Quel est le taux d'intérêt des OEPE?

Il peut varier mais pour la plupart des entreprises concernées, il est substantiellement inférieur au taux courant.

## Pendant combien de temps les OEPE sont-elles offertes?

Dans son projet de loi, le gouvernement fédéral exige que les sommes empruntées aux fonds OEPE soient utilisées avant le 31 décembre 1980. Toutefois, le gouvernement a l'intention de rendre le programme OEPE rétroactif pour les emprunts admissibles faits depuis le 11 décembre 1979.

## Faut-il être déjà client de la BNE?

La Banque de Nouvelle-Écosse sera heureuse d'aider toute entreprise admissible à profiter des OEPE ou à convertir un emprunt admissible consenti par toute autre institution financière après le 11 décembre 1979. Même si vous faites affaire avec une autre institution financière, pensez à la BNE comme source d'argent additionnel.

## Voilà de bonnes nouvelles. Maintenant, quelles sont les mauvaises?

Elles ne sont pas vraiment mauvaises.

Premièrement, l'intérêt payé sur les Obligations pour l'Expansion de la petite Entreprise n'est pas déductible de l'impôt. Même ainsi, le coût d'un emprunt par les OEPE reste substantiellement inférieur au taux courant des banques.

Deuxièmement, la loi sur les Obligations pour l'Expansion de la petite Entreprise est à l'état d'ébauche mais n'est pas encore passée. Le programme OEPE qui permet à la BNE de prêter aux petites entreprises à taux préférentiel dépend évidemment de l'adoption de la loi, prévue pour l'automne 1980.

## Doit-on attendre l'adoption de la loi?

Non. Les entreprises admissibles aux OEPE peuvent préparer dès maintenant leur financement par OEPE à la BNE, que ce soit pour de nouveaux fonds ou pour convertir un emprunt admissible effectué dans une autre institution financière.

La Banque de Nouvelle-Écosse offrira aux emprunteurs admissibles un prêt à terme au taux bancaire courant. Quand la loi sur les OEPE sera passée la BNE réduira les frais de l'intérêt au taux des OEPE et fera un remboursement d'ajustement rétroactif à la date de l'emprunt.

## Que faire maintenant?

L'espace disponible ne nous permet pas de décrire tout le programme OEPE; renseignez-vous auprès de votre comptable et/ou de n'importe quel directeur de succursale de la BNE. Si vous croyez être admissible faites-le dès maintenant.

Ce n'est pas tous les jours que l'on peut économiser sur un emprunt!

**Surveillez les changements: Ce message est fait en fonction de l'ébauche de loi actuelle pour les OEPE. Les amendements subséquents ou la législation elle-même pourront s'avérer encore plus avantageux pour l'emprunteur. Il est important de consulter la BNE sur ces changements.**

BNE
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE



# AVIS

Bureau du Directeur général du financement des partis politiques

## "SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION ÉLECTION MUNICIPALE 1980"

## SAINT-HYACINTHE

Depuis le 18 juin 1980, les dispositions du Chapitre VII de la Loi sur les élections dans certaines municipalités, traitant des contributions, déboursés et dépenses électorales, s'appliquent aux municipalités de 20,000 habitants et plus.

Les élections municipales de novembre prochain seront tenues en conformité avec les exigences de cette loi dans les municipalités de Beauport, Charlesbourg, La Baie, Saint-Eustache, Saint-Hubert, Saint-Hyacinthe et Val D'Or.

Le Directeur général du financement des partis politiques tiendra une séance d'information publique, sur le chapitre VII de la Loi, à l'intention des électeurs de Saint-Hyacinthe.

**LIEU:** Salle du Conseil Municipal
1400 rue Girouard

**DATE:** Jeudi 18 septembre 1980

**HEURE:** 19 heures 30

Le Directeur général
PIERRE OLIVIER BOUCHER

Assemblée nationale du Québec
Bureau du Directeur général
du financement des partis politiques

1, Complexe Desjardins, Tour du Sud, bureau 2204, Montréal H5B 1B3 873-7131
Partout ailleurs au Québec 1-800 361-6017

# Carter devance à nouveau Reagan

NEW YORK (AFP) — Le président Carter a pour la première fois devancé le candidat républicain Ronald Reagan dans les intentions de vote des Américains, selon un sondage CBS-New York Times publié hier.

Ce sondage, réalisé la semaine dernière auprès de 1,417 personnes, accorde 38 pour cent des intentions de vote à M. Carter, contre 35 p.c. à M. Reagan et 14 p.c. au candidat indépendant John Anderson. Toutefois la marge d'erreur possible du sondage est supérieure à l'avance apparente de 3 points prise par M. Carter.

Il y a un mois, 43 pour cent des Américains se prononçaient en faveur du candidat républicain contre 27 pour cent pour le président et 13 pour cent pour M. Anderson.

D'autres sondages récents ne confirment pas l'avance qu'aurait prise M. Carter: le plus récent des sondages Gallup, réalisé le week-end dernier, donnait encore le «ticket» Reagan-Bush en tête, avec 40 pc contre 38 pc à la liste Carter-Mondale et 15 pc à M. Anderson.

Enfin, un sondage réalisé pour le compte du parti républicain et publié mardi donnait MM. Carter et Reagan pratiquement à égalité et relevait surtout que le nombre d'électeurs indécis a augmenté, passant à 18 pc contre 13 pc en juin.

D'autre part, les attaques sont devenues plus acerbes et plus personnelles entre les deux principaux candidats dans la course à la Maison Blanche, qui continuent à se défier à distance sans vouloir s'affronter dans un débat public.

Dès son retour à Washington, après un voyage marathon de 24 heures au Texas, M. Reagan a convoqué une conférence de presse pour accuser M. Carter «de vouloir dissimuler les résultats de son mandat au peuple américain».

La veille, le candidat républicain, interrogé au cours de son voyage sur des critiques que le président Carter avait faites contre lui, les avait qualifiées de «néfastes et honteuses».

Le président avait reproché, à Atlanta, à M. Reagan, «d'encourager la haine» en matière raciale. Il faisait une nouvelle fois allusion à une remarque maladroite de M. Reagan, il y a près de trois semaines, dans laquelle ce dernier avait accusé M. Carter de démarrer sa campagne à Tuscumia (Alabama), «capitale du Ku Klux Klan».

«Je me demande jusqu'où il ira encore pour cacher le fait qu'il pourrait dire toutes ces choses devant le pays dans un débat», s'était indigné M.Reagan.

L'ancien gouverneur de Californie doit participer dimanche à un débat télévisé avec le candidat indépendant, M. John Anderson. M. Carter a refusé de se joindre à ce débat avant d'avoir eu au préalable un débat en tête-à-tête avec M. Reagan.

Au cours des dernières 24 heures, M. Reagan a pris prétexte de ce refus pour accuser le président d'avoir peur. Reprenant un thème jadis utilisé par le sénateur démocrate Edward Kennedy, il reproche à M. Carter de se terrer dans sa roseraie de la Maison-Blanche et de ne pas oser défendre son bilan devant les Américains.

Mercredi, au cours d'un grand banquet républicain à Houston (Texas), il avait amusé son auditoire en déclarant: «Avec ce qu'il a fait, M. Carter ne pourrait pas sortir vainqueur d'un débat même s'il avait lieu à la roseraie devant les membres de son propre gouvernement avec des questions posées par Jody Powell (le porte-parole du président)».

Les adversaires de M. Reagan font cependant observer que les torts dans ce domaine sont pour le moins partagés.

La conférence de presse du candidat républicain était hier sa première depuis le 28 août. De son côté, le président a convoqué une conférence de presse pour aujourd'hui.

M. Carter avait lui-même accusé M. Reagan de se tenir à l'écart de la presse pour limiter les risques de faire des réponses maladroites qui lui avaient valu quelques déboires au début de sa campagne.

# Billygate: Brzezinski interrogé par le Sénat

WASHINGTON (AFP) — M. Zbigniew Brzezinski, conseiller du président Carter pour les affaires de sécurité nationale, a révélé hier que les avertissements qu'il avait cru bon de prodiguer à Billy Carter sur ses relations avec la Libye lui avaient attiré une réponse «peu gracieuse» du frère du président.

M. Brzezinski, qui témoignait devant une sous-commission du Sénat chargée d'enquêter sur les relations entre Billy Carter et la Libye, a refusé de répéter les termes exacts dans lesquels son interlocuteur s'est exprimé au téléphone. Il s'est contenté d'indiquer que le frère du président lui avait conseillé «sur un ton très énergique» de s'occuper de ses propres affaires.

Le conseiller du chef de la Maison-Blanche a confirmé qu'il avait été averti dès le 31 mars par les services de renseignements (CIA) des efforts de Billy Carter pour devenir le représentant aux États-Unis des intérêts pétroliers libyens. La CIA avait intercepté l'un des télégrammes envoyés en Libye par le frère du président.

L'audition de M. Zbigniew Brzezinski a donné lieu à un échange particulièrement vif entre le vice-président de la commission, le sénateur républicain Strom Thurmond, et le conseiller du président Carter.

Le sénateur a notamment accusé M. Brzezinski de jouer les hommes de main du président pour éviter à tout prix des ennuis au chef de la Maison-Blanche, et de ne pas dire toute la vérité sur cette affaire. De son côté, le conseiller du président Carter s'est élevé vigoureusement contre les «insinuations» et «assertions sans fondements» dont il était l'objet.

Indifférent aux auditions qui se déroulent au Capitole, Billy Carter a décidé quant à lui de se lancer dans de nouvelles affaires. Dans un encart publicitaire publié hier par deux journaux d'Atlanta, il propose des cartes postales et autres souvenirs de l'installation du président Carter en 1976.

# Les relations économiques sino-US déjà normalisées

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis et la Chine ont mis hier un point final à la normalisation de leurs relations économiques et financières, moins de deux ans après la reconnaissance du régime de Pékin par Washington.

Il s'agit là d'une prouesse «extraordinaire», a déclaré hier le président Carter en signant trois nouveaux accords économiques et une convention consulaire entre les deux pays, derniers éléments de cette normalisation.

Cette prouesse a été favorisée par le rapprochement sino-américain provoqué par l'invasion soviétique de l'Afghanistan, avait déjà indiqué la veille un des vice-premiers ministres chinois, M. Bo Yibo, à l'ouverture, mardi à Washington, de la première réunion de la commission économique conjointe des deux pays.

Dans deux semaines, note-t-on par ailleurs, la normalisation des rapports de la Chine avec les grandes institutions économiques et financières internationales sera également chose faite, avec l'appui des États-Unis. Pour la première fois en effet, Pékin va siéger à la réunion annuelle du Fonds monétaire et de la Banque mondiale et obtenir un siège au conseil exécutif de ces deux institutions.

Tout se trouve ainsi en place, estime-t-on dans les milieux informés de la capitale, pour stimuler fortement le développement économique de la Chine et celui des échanges sino-américains.

Les trois accords économiques signés hier à Washington vont permettre l'instauration d'une ligne aérienne régulière entre la Chine et les États-Unis, l'ouverture des ports de chacun des deux pays aux navires de l'autre et l'expansion réglementée, inspirée des règles de l'accord multifibre international, des exportations chinoises de textiles sur le marché américain.

La normalisation des rapports économiques et financiers sino-américains avait commencé au début de l'an dernier par un accord sur le règlement d'un contentieux financier remontant à la prise du pouvoir par les communistes chinois. Il avait été rapidement suivi par la conclusion d'un accord commercial cadre aux termes duquel les États-Unis accordaient à la Chine le bénéfice de la clause dite de la nation la plus favorisée. Divers accords sur les échanges scientifiques et techniques, sur des expositions réciproques suivaient. Parallèlement, les échanges de biens et de personnes ne cessaient de se développer entre les deux pays.

La normalisation étant acquise, il s'agit maintenant d'organiser et de préparer l'avenir, indique-t-on dans les milieux gouvernementaux, où l'on souligne que c'est bien là, en fait, la tâche à laquelle la commission économique mixte sino-américaine vient de s'atteler.

Ses travaux visent pour l'essentiel, apprend-on de source autorisée, à la mise au point de mesures pour faciliter les investissements américains en Chine, à l'harmonisation des pratiques commerciales et fiscales respectives et à l'octroi des premiers crédits officiels américains à la Chine.

On rappelle que les États-Unis ont déjà fait savoir à Pékin qu'elle peut compter au moins sur deux milliards de dollars de crédits de la part de la Banque Export-Import au cours des cinq prochaines années. Cette banque a déjà approuvé le principe d'un premier prêt pour l'achat de matériel sidérurigique américain d'une valeur de 80 millions de dollars. La possibilité de l'octroi d'autres prêts, par la Commodity Credit Corporation, pour le financement d'achats de produits agricoles américains est envisagée, ajoute-t-on.

On estime que les échanges commerciaux entre les deux pays atteindront «au moins» dix milliards de dollars en 1985 contre 4 milliards cette année et deviendront moins déséquilibrés pour la Chine, au fur et à mesure que son économie se développera. Ce développement prendra du temps, ajoute-t-on, en raison entre autre de ce que l'aide que la Chine peut attendre de la Banque mondiale sera progressive, compte tenu des obligations et des ressources actuelles de cette institution.

# Vives réactions après la condamnation de Kim

SEOUL (d'après AFP et Reuter) — Kim Dae-jung, la principale figure de l'opposition politique en Corée du Sud, a été condamné à mort hier par un tribunal militaire, après avoir été accusé de complot, de sédition et d'atteinte à la sécurité de l'État.

La sentence a déjà provoqué de vives réactions à l'étranger mais n'a guère eu de répercussion apparente en Corée parce qu'elle était attendue et parce que la loi martiale rend toute manifestation d'opposition quasiment impossible.

Plusieurs gouvernements ont notamment mis en garde les autorités de Séoul contre les conséquences que pourrait avoir l'exécution de la sentence.

Ainsi, le gouvernement japonais a informé la Corée du Sud que la condamnation à mort de l'ancien leader de l'opposition, pourrait affecter sa politique vis-à-vis de Séoul, apprend-on à Tokyo.

Le vice-ministre japonais des Affaires étrangères, M. Masuo Takashima, a exprimé à l'ambassadeur sud-coréen, M. Choi Kyung-nok, la «sérieuse inquiétude» de son gouvernement au sujet du sort de M. Kim.

En Europe, le ministre ouest-allemand des Affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher, a invité ses collègues des pays membres de la Communauté européenne à intervenir en commun auprès du gouvernement de Séoul et à lui adresser une mise en garde contre l'exécution de M. Kim.

D'autres pays, dont la France, la Suède, la Norvège et le Danemark, avaient déjà exprimé leur préoccupation à propos du procès lui-même. Le secrétaire d'État américain Edmund Muskie a fait part de sa «vive émotion» devant le verdict d' «une extrême gravité» et il a mis en garde les autorités de Séoul contre son exécution.

À Londres, Amnesty International s'est dit effarée par la condamnation de M. Kim et a déclaré que le déroulement du procès avait défié toutes les règles internationales.

Ce procès a été une «farce» à l'égard du processus de démocratisation que le gouvernement sud-coréen prétend poursuivre», a déclaré de son côté la commission internationale des juristes.

Le procès de M. Kim, 56 ans, et de 23 autres dissidents arrêtés le 17 mai, avait commencé le 14 août. Les autres accusés ont été condamnés à des peines allant de 20 à 2 ans de prison. Ils pourront faire appel devant une cour militaire supérieure puis devant la Cour suprême.

Le tribunal a déclaré que M. Kim avait commis le crime de suivre la ligne politique de la Corée du Nord, et d'avoir incité d'innocents étudiants à la violence afin de satisfaire ses «ambitions personnelles» de pouvoir.

Les manifestations d'étudiants à Séoul en mai avaient provoqué l'imposition de la loi martiale et la rébellion de Kwangju avait conduit à la prise en main des affaires de l'État par l'armée.

Durant le procès, l'avocat de Kim a noté que l'accusation n'a jamais présenté de preuves concrètes. Kim de son côté a toujours nié avoir incité les étudiants à manifester dans la rue et répété, avec ses co-accusés, que leur unique but était de faire campagne de manière pacifique pour que la démocratie revienne en Corée du Sud.

Kim s'est plaint d'avoir été brutalisé et contraint de signer une déclaration admettant les accusations. Plusieurs autres accusés ont déclaré avoir été forcés sous la torture de signer des documents l'accusant.

Le procès était théoriquement public mais seuls quelques membres des familles des accusés y ont assisté. Les rapports de la presse étaient censurés, de manière à mettre en valeur les faits admis par les accusés, en éliminant l'essentiel de leurs dénégations.

La femme de Kim Dae-jung, Mme Lee He-hoo, qui est assignée à résidence, a déclaré que la sentence imposée à son mari était une «vengeance politique inhumaine». Elle a exprimé l'espoir que la démocratie et la liberté reviendraient un jour en Corée.

Au Japon, la nouvelle a provoqué de vives réactions d'indignation au sein du gouvernement et de l'opposition. Dans son verdict, le tribunal a déclaré Kim coupable d'avoir dirigé une organisation subversive basée au Japon, appelée «Hanmintong». Cette organisation avait été officiellement créée quelques jours après l'enlèvement de Kim à Tokyo par des agents sud-coréens qui l'avaient ramené de force à Séoul. Après avoir été battu de justesse aux élections présidentielles de 1971 par le président Park Chung-hee, M. Kim avait choisi de faire campagne contre lui à l'étranger, en particulier au Japon.

La fureur provoquée au Japon par l'enlèvement s'était calmée après la signature en 1975 d'un accord dans lequel la Corée s'engageait à ne pas poursuivre M. Kim pour ses activités à l'étranger.

M. Kim avait été nommé président de Hanmintong «in abstentia», après son enlèvement. Cette présidence lui est reprochée dans le verdict, qui précise que la cour a tenu compte des accords diplomatiques de la Corée.

Le président Jimmy Carter et le secrétaire d'État Edmund Muskie ont également publiquement demandé que M. Kim soit traité avec clémence.

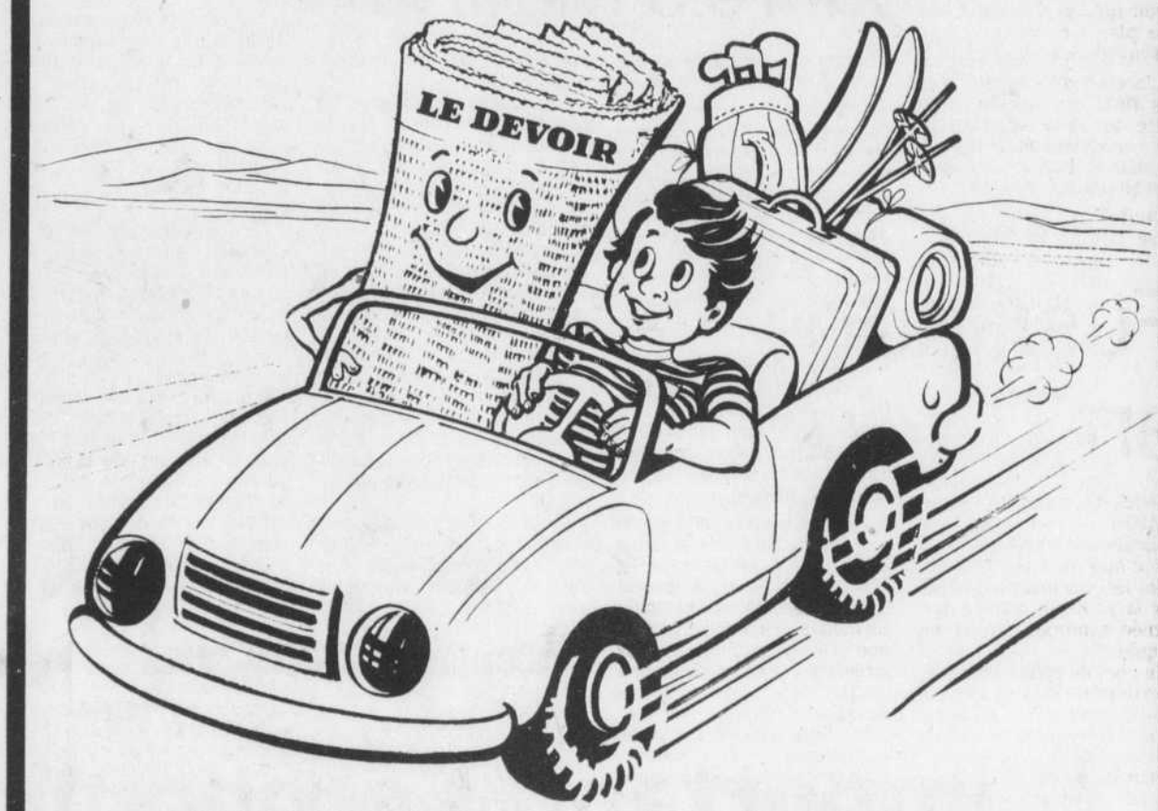
On n'exclut pas complètement dans les milieux diplomatiques et religieux que le président Chun, qui dispose du droit de grâce, choisisse d'épargner la vie de Kim Dae-jung, ce qui le ferait apparaître comme un leader magnanime.


**Étudiants et enseignants**

**Faites-vous un DEVOIR de recevoir**

**CHAQUE JOUR**

**LE DEVOIR**




***ENRICHISSEZ VOTRE ANNÉE SCOLAIRE***

- LE DEVOIR vous offre tous les matins une information nationale, internationale et régionale, choisie et présentée avec soin sous une forme accessible.
- LE DEVOIR vous propose ses analyses, ses éditoriaux, ses commentaires, ses billets et une gamme étendue d'opinions du milieu.
- LE DEVOIR a même ses mots croisés, ses annonces classées et un bulletin de météo qui ne se trompe jamais...

**TARIFS D'ABONNEMENT**

| | |
|---|---|
| 6 mois | **$38.00** |
| 7 mois | **$43.00** |
| 8 mois | **$48.00** |
| 9 mois | **$53.00** |
| 10 mois | **$59.00** |

**Veuillez remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, Case postale 6033, Montréal, P.Q. H3C 3C9.**

Ci-inclus $..... pour un abonnement scolaire de.....

mois à compter du .....

.....

Nom.....

Adresse.....

.....



**Le MATINAL**
avec
**Lucien**
«FRENCHIE»
**Jarraud**
LIGNE OUVERTE
5h à 7h

**MONTREAL-MATIN**
avec
**Pierre Bourgault**
**René Homier-Roy**
LIGNE OUVERTE
ACTUALITÉ/HUMOUR
7h à 8h30

**OPINION PUBLIQUE**
avec
**Yvon Dupuis**
LIGNE OUVERTE
8h30 à 10h

85 CKVL

SUPER-INFORMATION-RICHARD MORENCY-SPORT-GILLES PROUX-NOUVELLES

*Note informelle de Washington à Banisadr*

# Otages: on reparle de commission d'enquête

TEHERAN (AFP) — Les États-Unis ont fait savoir mardi à l'Iran qu'ils étaient disposés à ce qu'une commission d'enquête examine les relations passées entre les États-Unis et le chah, a révélé hier à Téhéran M. Abolhassan Banisadr, chef de l'État iranien, dans une interview exclusive à l'AFP.

M. BaniSadr a précisé que cette indication lui avait été transmise par l'ambassadeur de Suisse à Téhéran, M. Erik Lang. L'ambassade de Suisse est chargée des intérêts américains en Iran.

M. Banisadr a souligné que, selon lui, une telle commission d'enquête serait de nature à satisfaire l'attente iranienne concernant les «crimes passés des États-Unis en Iran».

L'ambassadeur de Suisse à Téhéran, M. Erik Lang, a bien remis mardi au chef de l'État iranien, une «note informelle» («non-paper») des États-Unis concernant l'affaire des otages, confirme-t-on de source diplomatique occidentale sûre. Dans cette note informelle, les États-Unis se déclarent «prêts à accepter qu'une commission d'enquête étudie les relations passées entre eux-mêmes et le chah dans le cadre d'un règlement global de l'affaire des otages».

La «note informelle», ne comporte pas d'éléments réellement nouveaux mais leur exposé est «beaucoup plus complet, fouillé et précis», déclare-t-on à Téhéran de source diplomatique occidentale sûre. «Ce document, ajoute-t-on de même source, est dans l'esprit des approches précédentes».

Les États-Unis «sont prêts depuis longtemps à entendre les griefs des Iraniens devant une commission internationale appropriée telle que celle de l'ONU, mais dans le contexte de la libération des otages» américains, a déclaré peu après le département d'état.

Commentant l'annonce faite par le chef de l'État Iranien, qui a indiqué que les Etats-Unis étaient disposés à ce qu'une «commission d'enquête» examine les «relations passées entre les Etats-Unis et le chah», le département d'État a souligné qu'aucune proposition formelle en ce sens n'avait été faite par M. Banisadr.

C'est parce que la commission de l'ONU, durant son séjour en Iran du 23 février au 11 mars derniers, n'avait pas du voir les otages (à l'exception de trois diplomates américains détenus au ministère iranien des Affaires étrangères), que sa mission n'avait pas pu être menée à bien.

En annonçant que les Etats-Unis acceptaient qu'une commission d'enquête examine «les relations passées entre les Etats-Unis et le chah», M. Banisadr n'a donc pas apporté d'élément réellement nouveau au dossier, estiment les observateurs.

M. Banisadr n'a en effet pas lié la libération des otages à cette enquête, mais bien au début de «négociations». Le département d'État a souligné qu'il n'y avait actuellement «ni nouvelle proposition américaine, ni négociations en cours, ni voie de communication directe» avec l'Iran.

Le département d'État a également remarqué que la commission de l'ONU n'avait jamais été dissoute.

L'échec de la mission de l'ONU, en février-mars, avait tenu au fait que les autorités iraniennes voulaient qu'elle ne voie les otages que pour les questionner sur «les crimes américains». Cette exigence était inacceptable pour les Etats-Unis.

Le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim avait de son côté refusé que la commission, qui avait entendu en Iran quelque 140 victimes du régime impérial, publiât un rapport sans avoir rempli la deuxième partie de sa mission. Celle-ci était double: «entendre les griefs de l'Iran et permettre une solution rapide de la crise entre l'Iran et les Etats-Unis».

L'un des membres de la commission de l'ONU, le diplomate syrien Abib Daoudy, s'était à nouveau rendu en Iran du 26 mai au 26 juin, pour tenter sans succès de relancer ses travaux.

L'attitude américaine, telle qu'exposée à M. Banisadr par l'ambassadeur de Suisse, semble bien n'avoir été qu'une réaffirmation de positions connues. Cet exposé verbal non-officiel, selon des précisions venues de source diplomatique occidentale à Téhéran, a d'ailleurs débordé la seule question spécifique d'une enquête sur les griefs de l'Iran à l'égard des Etats-Unis.

Au total, constatent les observateurs, le dialogue indirect entre Washington et Téhéran s'est indiscutablement activé ces derniers jours, mais pour l'instant du moins, on ne voit pas encore de progrès concrets.

# Mugabe destitue le général Walls

SALISBURY (AFP) — L'ancien homme fort de l'armée rhodésienne, le général Peter Walls, 54 ans, a été officiellement relevé de son commandement par le président du Zimbabwe Canaan Banana, agissant sur les conseils du premier ministre Robert Mugabe.

M. Mugabe a précisé hier devant le Parlement que le général Walls avait été relevé mardi de ses fonctions, alors qu'il se trouvait en vacances avant de prendre sa retraite le 31 décembre prochain.

L'ancien commandant en chef des forces armées était au centre d'une controverse depuis août dernier, date à laquelle il avait révélé au cours d'une interview à une télévision étrangère qu'il avait demandé au gouvernement britannique d'annuler les résultats des élections qui avaient porté M. Mugabe au pouvoir en février, au moment de l'indépendance du Zimbabwe.

Le gen. Walls avait également révélé que lui-même et un certain nombre d'autres responsables militaires avaient envisagé «la possibilité» d'organiser un coup d'État, mais avaient abandonné cette idée qui leur semblait irréalisable.

TRATTORIA TRASTEVERE

Nous sommes heureux d'annoncer à notre aimable clientèle notre réouverture votre hôte vous y attend cuisine italienne typique

1237 Crescent 866-3226

# L'Irak dénonce l'accord d'Alger sur le Chatt-el-Arab

BAGDAD, (d'après Reuter et AFP) — Le président Saddam Hussein a dénoncé hier soir l'accord signé avec l'Iran impérial le 6 mars 1975 à Alger, rapporte l'agence irakienne INA.

Le chef de l'État irakien, qui intervenait au cours d'une session extraordinaire du conseil national (Parlement), a déclaré que les eaux du Chatt-el-Arab (estuaire du Tigre et de l'Euphrate) «devraient retrouver leur ancien statut, à savoir irakien et arabe, (...) et être placés entièrement sous la souveraineté de l'Irak.»

L'accord d'Alger, qui avait mis fin à six ans d'hostilité entre les deux voisins était resté en vigueur après la chute du chah et l'avénement de la république islamique.

Toutefois, les relations entre Bagdad et Téhéran se sont rapidement détériorées depuis février 1979.

Selon les termes de l'accord signé dans la capitale algérienne, le Chatte-el-Arab avait été divisé en deux parties égales attribuées à chacun des pays. Cette formule avait avantagé l'Iran qui, en contrepartie, s'était engagé à cesser de soutenir la rébellion des Kurdes irakiens en lutte contre le pouvoir central.

Bagdad avait également renoncé à ses revendications sur les trois îlots de la Grande et de la Petite Tumb et d'Abou Moussa, dans le détroit d'Hormuz, occupés par la marine impériale iranienne.

La semaine dernière, les incidents armés se sont multipliés à la frontière irano-irakienne où l'Irak affirme avoir «récupéré» par la force 210 km2 de terres.

Le président irakien a déclaré que la nouvelle équipe dirigeante iranienne, «depuis son arrivée au pouvoir, n'a pas adopté une attitude de bon voisinage et, en refusant de les respecter, a dénoncé les accords d'alger». «L'Irak n'a pas l'intention de déclencher une guerre contre l'Iran. Il tient uniquement à recouvrer ses droits légitimes et défendre le territoire national», a-t-il ajouté.

Le président irakien a indiqué que «l'Irak respectait tous ses engagements et ne tolérait pas les menaces. L'armée irakienne est prête à repousser toute agression contre son territoire».

«Nous avons pris la décision de récupérer tous nos territoires par la force, mais nous souhaitons établir des relations de bon voisinage avec tous les États qui nous entourent, y compris l'Iran», a ajouté M. Saddam Hussein.

# Fusillades en Turquie

ANKARA, (d'après Reuter et AFP) — Trois sanglantes fusillades ont marqué la journée d'hier à Istanbul. C'étaient les plus importantes depuis la prise du pouvoir par l'armée vendredi dernier en Turquie.

Un chef de police a été tué, un extrémiste de gauche a été capturé après avoir été blessé, et un autre extrémiste de gauche a été tué.

Deux hommes ont ouvert le feu sur le commissaire divisionnaire, Aykut Benc et son épouse dans un quartier européen de la ville avant de s'enfuir à bord d'une voiture. Le chef de police a été tué sur le coup. Mme Benc a été grièvement atteinte.

Peu après le meurtre de M. Aykut Genc, un homme téléphonait aux bureaux de journaux d'Istanbul et revendiquait l'attentat au nom de l'organisation clandestine Dev-Tol (voie révolutionnaire). Cette personne annonçait que les actions de Dev-Tol, le plus actif des groupements extrémistes de la gauche, s'accroîtraient dans les prochains jours.

Dans un autre quartier de la ville, M. Zeci Yaci, dirigeant d'un mouvement s'intitulant «Union pour la propagande armée marxiste-léniniste», a été capturé après avoir été blessé par les forces de l'ordre au cours d'un affrontement avec ses complices. Il s'était évadé le mois dernier d'une prison de haute surveillance où il était en instance de procès sous l'accusation de meurtre. Le mouvement a déjà revendiqué la responsabilité de deux attentats — l'un en décembre, l'autre en avril — au cours desquels cinq Américains, dont deux militaires, ont été tués dans des rues d'Istanbul.

La troisième fusillade a mis aux prises l'armée et des extrémistes présumés — de droite et de gauche — dans un village proche de la frontière syrienne. À part l'extrémiste tué, deux autres ont été blessés et trois autres capturés.

Demain, doit s'ouvrir à Adana le procès de deux militants de gauche, accusés d'avoir assassiné dimanche dernier le capitaine Bulent Angin au cours d'une embuscade dans la quatrième ville de Turquie. Certains observateurs à Ankara craignaient hier que la situation ne s'envenime avec une sorte de vendetta entre extrémistes de la gauche et forces de l'ordre.

On apprenait par ailleurs, de source bien informée, que les unités militaires soutenues par la police effectuaient depuis quelques jours d'importantes rafles dans certains quartiers de la capitale turque. Plusieurs centaines de personnes auraient été arrêtées au cours de ces opérations qui sont concentrées, pour l'instant, dans d'anciennes zones libérées, quartiers sous contrôle des extrémistes de gauche ou de droite, situées dans la banlieue d'Ankara.

En ce qui concerne l'arrestation des parlementaires, on estimait de source bien informée qu'une cinquantaine de personnes, toutes accusées d'avoir violé des articles du code pénal dans le passé mais qui n'avaient pas pu être jugées en raison de l'immunité dont elles bénéficiaient, seraient actuellement sous garde à vue.

DE L'AIR PUR À VOLONTÉ

Pour combattre la pollution de l'air à l'intérieur, purificateurs d'air électroniques Elcar avec générateur d'ions négatifs. Pour usage résidentiel et commercial.

Pour informations:

Swissca Incorporée
866-9237

ATELIER DU CARRÉ

Techniques de la peinture à l'huile
Broyage et coulage de la couleur
Dessin ligne formelle et modèle vivant
Séminaires sur l'histoire de la peinture contemporaine

DURÉE: 13 SEMAINES

Du lundi 29 sept. au samedi 20 déc. 80
Horaire possible du lundi au samedi
Avant-midi, après-midi et soir

GROUPES DE 5 PERSONNES

Informations: 845-2382
de 10h à 21h du lundi au vendredi

422 Ontario est
Montréal, Québec
H2L 1N6

Près du métro Berri-de-Montigny

Super Loto

NUMÉROS GAGNANTS

DATES DE TIRAGES
17 AOÛT / 14 SEPTEMBRE

(LISTE DES NUMÉROS GAGNANTS «DÉCOMPOSÉS» ET LOTS)

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| * 2130311 | 1 million$ | • 4618757 | 1 million$ | • 1399924 | 1 million$ |
| 130311 | 10 000$ | 618757 | 10 000$ | 399924 | 10 000$ |
| 30311 | 1 000$ | 18757 | 1 000$ | 99924 | 1 000$ |
| 0311 | 100$ | 8757 | 100$ | 9924 | 100$ |
| 311 | 50$ | 757 | 50$ | 924 | 50$ |
| * 1889373 | 1 million$ | • 3081442 | 1 million$ | • 2296677 | 1 million$ |
| 889373 | 10 000$ | 081442 | 10 000$ | 296677 | 10 000$ |
| 89373 | 1 000$ | 81442 | 1 000$ | 96677 | 1 000$ |
| 9373 | 100$ | 1442 | 100$ | 6677 | 100$ |
| 373 | 50$ | 442 | 50$ | 677 | 50$ |
| * 1405679 | 1 million$ | • 3567915 | 1 million$ | | |
| 405679 | 10 000$ | 567915 | 10 000$ | | |
| 05679 | 1 000$ | 67915 | 1 000$ | | |
| 5679 | 100$ | 7915 | 100$ | | |
| 679 | 50$ | 915 | 50$ | | |
| • 1876379 | 1 million$ | • 5282669 | 1 million$ | | |
| 876379 | 10 000$ | 282669 | 10 000$ | | |
| 76379 | 1 000$ | 82669 | 1 000$ | | |
| 6379 | 100$ | 2669 | 100$ | | |
| 379 | 50$ | 669 | 50$ | | |

SI VOUS DÉTENEZ UN BILLET GAGNANT

- Suivre les instructions au dos de votre billet.
- Remplir le talon à l'endos de votre billet.

— Pour les lots de 1 000$ et moins
Présenter le billet complet à une succursale de la Banque Nationale du Canada.

— Pour les lots de 10 000$ et 1 000 000$
Détacher le talon le long du pointillé et l'envoyer par courrier recommandé ou présenter le billet complet en personne à:

LOTO-QUÉBEC
2000 rue Berri
Montréal, Québec
H2L 4N5

*Si la liste ci-dessus et la liste officielle ne concordent pas, la liste officielle prévaudra.

Avec les sachets précieux, il y a plusieurs façons de gagner:

- Tirage de 10 gros lots de 1 million.
- Des billets gratuits.
- Des chèques au porteur de 20$, 50$, 1 000$ et 10 000$.

* TIRAGE DU 17 AOÛT 1980 / • TIRAGE DU 14 SEPTEMBRE 1980

10 ANS DÉJÀ loto-québec

il y a peut-être $1 MILLION dans votre sachet

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

# L'argent des autres

PENDANT que les hommes politiques se font la guerre autour d'une augmentation d'un cent et demie le litre d'essence à l'automne, des groupes de financiers se disputent, dans l'intimité de bureaux d'avocats, le contrôle et la gestion de la plus importante compagnie de fiducie au Canada. Le Trust Royal administre des fonds pour un montant de $26 milliards soit deux fois le budget de M. Parizeau. Mais il s'agit là, dit-on, d'une «affaire privée». Sans perturber outre mesure les autorités règlementant ce secteur, des individus anonymes ont acheté au cours du dernier mois pour plus de $100 millions d'actions du Royal Trustco à la Bourse. Plus du tiers des actions ont changé de mains et personne ne sait qui les possède aujourd'hui.

Dans un réveil tardif, le ministre fédéral des Affaires des consommateurs et des corporations, M. André Ouellet, a annoncé hier une enquête sur l'offre d'achat de $413 millions présentée par M. Robert Campeau et son entreprise. L'intérêt public commande qu'on jette au plus tôt un peu de lumière sur cette transaction qui touche directement des milliers de petits épargnants. Cette affaire ne regarde pas seulement les banquiers et les courtiers qui se battent sans merci pour des millions de dollars en honoraires et commissions; ce n'est pas non plus uniquement la chose de cadres supérieurs qui s'acrochent à leur poste ou d'administrateurs qui tiennent à leurs jetons de présence. Il s'agit en fait de l'argent des autres, des économies de dizaines de milliers de petits actionnaires et d'investisseurs qui jusqu'à maintenant n'ont absolument rien gagné dans cette aventure.

■

Les oracles de notre système d'économie libérale doivent reconnaître que M. Campeau a respecté les règles du jeu en déposant une offre publique d'achat de $21 l'action. Le prospectus a été accepté par les commissions des valeurs mobilières. Il est explicable que les cadres supérieurs de l'entreprise se débattent pour conserver leur emprise sur l'institution: il est tellement plus agréable «d'être au service de milliers de petits actionnaires» qu'à la merci d'un patron qui détient la moitié des actions. Il appartenait donc aux actionnaires de juger des vertus et des inconvénients de l'offre présentée. Mais voilà que des «groupes amis» de la direction de Royal Trustco ont acheté pour $125 millions d'actions sans annoncer leurs intentions ni révéler leur identité. Voilà qui va carrément à l'encontre du mécanisme habituel de la Bourse. Dans le but d'aider les dirigeants à se maintenir en place, ils acquièrent à un prix élevé ($20) des titres qui, il y a quelques mois, se vendaient à peine $12. Il n'est pas incongru, de penser qu'il s'agit là d'intermédiaires financiers (courtiers, compagnies d'assurance, caisses de retraite...) qui jonglent ainsi avec des millions qui appartiennent à des travailleurs, des veuves ou des retraités.

Dans ce contexte, les normes de divulgation des commissions des valeurs mobilières ne sont vraiment pas adéquates pour permettre à tout le monde d'avoir accès à toutes les informations. De gros actionnaires mis au fait de certaines stratégies ont réalisé des gains substantiels alors que les plus petits sont laissés dans l'obscurité la plus complète.

Certaines sources soutiennent que le Trust Royal possède dans ses comptes en fiducie environ 30% de ses propres actions. Quels intérêts serviront les gestionnaires de ces portefeuilles, vendredi prochain, lorsqu'ils auront à choisir entre l'offre plutôt alléchante de Campeau Corp., avantageuse pour leurs clients, et la possibilité de ne pas vendre ces actions pour permettre à la direction de rester aux commandes? Voilà une situation où les risques de conflits d'intérêt sont évidents.

■

Dans ce genre de crise, certains hommes d'affaires glissent facilement dans le paradoxe. Après avoir à maintes reprises dénoncé les «interventions étatiques» et la lourdeur de la «réglementation bureaucratique», voilà que les gens du Trust Royal veulent que s'applique à leur cas la limite de 10% des actions pouvant être détenues par un actionnaire. C'est ce même «vent socialisant» qui a emporté récemment les dirigeants de Massey Ferguson et d'Argus Corp. qui demandent aux gouvernements canadien et ontarien de venir débourber leurs tracteurs enfoncés jusqu'au moteur. On découvre subitement les mérites de l'intervention gouvernementale!

Plusieurs compagnies de fiducie sont en fait contrôlées par un seul actionnaire. Personne ne s'est jamais plaint dans la communauté financière que le Montreal Trust appartenait à M. Paul Desmarais par l'intermédiaire de Power Corp! Quelle différence y a-t-il entre une entreprise dirigée par ses cadres supérieurs ou contrôlée par un homme? Dans les deux cas, les actionnaires minoritaires sont tout aussi impuissants à faire quoi que ce soit pour changer les choses. La démocratie a disparu depuis belle lurette dans le fonctionnement des grands ensembles économiques modernes. Par le jeu des procurations, les dirigeants des compagnies et des mutuelles d'assurance-vie sont devenus indélogeables. Des efforts particuliers ont été déployés dans le cas des banques où existe un plafond de 10% des actions pouvant appartenir à un même actionnaire. Pourtant, cette norme n'est pas respectée au vu et au su de tout le monde dans le cas de trois des douze banques au Canada. Une réforme profonde est nécessaire dans le secteur des entreprises où la démocratie en vigueur est toujours celle du XIXe siècle. Il faudra commencer un jour à repenser tous les rapports entre les actionnaires, les employés et les clients des entreprises qui ne sont plus, avec les milliards qu'elles manipulent dans l'économie, des «affaires privées».

■

Le ministre des Affaires des consommateurs et des corporations devra faire preuve de beaucoup de ténacité pour mettre de l'ordre dans ce secteur. Il serait trop facile d'éliminer le prétendant Campeau en usant du même stratagème qu'on fit pour un autre franco-ontarien en 1977 en créant la commission Bryce sur les regroupements d'entreprises. Même le très sérieux Financial Post jugeait alors que si M. Desmarais acquerrait Argus, cela donnerait «une trop grosse affaire»... À court terme, c'est au niveau de la divulgation qu'il faut agir. L'information est encore le meilleur moyen pour donner une chance égale à tous. Les actionnaires importants devraient s'identifier rapidement de même que préciser leurs objectifs. La nature des transactions des initiés devrait être dévoilée dans les jours qui suivent. Les «trusts» devraient faire connaître le nombre d'actions d'une entreprise donnée dans leurs portefeuilles. Dans une expérience passée, M. Ouellet a appris comment il est difficile de composer avec ceux qui sont passés maîtres dans l'art «du raffinage et du farfinnage»; il faut imposer le jeu ouvert sur table à ceux-là qui ont réinventé le proverbe qui dit que le silence est d'or.

**Michel NADEAU**

# Bonne conscience pour 0,5%

À New York, où la session spéciale des Nations unies sur le développement vient de terminer ses travaux, les pays riches ont décidé, une fois de plus, que le tiers-monde devait se satisfaire de son statut de mendiant mal nourri. Les pays pauvres n'ont en effet obtenu satisfaction sur aucun des trois points qu'ils avaient réussi à imposer à l'ordre du jour: un accroissement de l'aide internationale, des accords sur la stabilisation des prix des matières premières et la suppression des barrières tarifaires mises en place par le Nord pour limiter les importations de produits finis en provenance du Sud.

À défaut de satisfaire toutes les exigences du tiers-monde, dont l'incessante dégradation économique aura tôt ou tard de graves répercussions sur les pays industrialisés, on espérait au moins que les participants à la réunion de New-York confirmeraient l'ouverture de «négociations globales et universelles» pour discuter des conditions d'un éventuel «transfert massif de ressources» en faveur des trois quarts de la population mondiale. Or, tout indique, en raison de profonds désaccords politiques entre le Nord et le Sud, que les négociations ne s'ouvriront pas à la date prévue, soit le 12 janvier prochain.

Le tiers-monde a déjà été «honoré» de deux décennies pour le développement (1960-1980) qui ont conduit à un lamentable échec et qui l'ont appauvri encore davantage. Les pays riches s'étaient engagés à accorder l'équivalent de 1% de leur produit national brut au titre de l'aide au tiers-monde. Pas un seul pays n'a réussi à atteindre cet objectif modeste. Même le Canada, qui avait fait un réel effort sur ce plan, est resté en deçà du pourcentage réduit qu'il s'était lui-même fixé (0.7%) et ne consacre, cette année que 0,46% de son PNB à l'aide internationale, ce qui le place au neuvième rang, derrière les pays scandinaves, les Pays-Bas, la France, la Belgique, l'Australie et la Grande-Bretagne.

Le bilan est encore plus désastreux si on considère globalement l'aide publique fournie par l'ensemble des pays riches: 0,44% de leur PNB en 1965 contre seulement 0,34% en 1979. Pendant ce temps-là, le déficit commercial du tiers-monde augmentait dans des proportions gigantesques tandis que ses dettes atteignaient le chiffre invraisemblable de $400 milliards de dollars.

Pourtant, les leçons du passé ne semblent pas avoir porté fruit puisque l'Occident continue de croire — de faire semblant de croire, devrait-on plutôt dire — que le saupoudrage de crédits, mal utilisés, et les grandes opérations humanitaires contre la famine sont amplement suffisants. En fait, les dirigeants occidentaux sont parfaitement conscients de l'inutilité de ce genre d'actions. Ils sont tous parfaitement au courant des conclusions de la Commission Brandt, de la Banque mondiale ou du Club de Rome qui proposent des solutions radicales pour résoudre le problème du sous-développement. Ils reconnaissent même publiquement la valeur de ces rapports, qu'ils ont d'ailleurs parfois suscités et qui sont souvent écrits par d'anciens dirigeants politiques, comme Willy Brandt, Edward Heath ou Olof Palme.

Parmi les raisons qui font que ces rapports sont destinés à rester sur les rayons des bibliothèques, il faut sans doute citer en premier lieu l'absence de volonté politique de la part des gouvernements occidentaux. Ces derniers savent en effet que, pour répondre aux besoins du tiers monde, il faudrait, comme celui-ci l'exige d'ailleurs, transformer complètement le type de relations entre le Nord et le Sud. Contrairement aux apparences, il n'est pas facile de répondre à cette exigence, car cela implique que les pays riches acceptent de traiter à égalité avec les pays pauvres qui, en raison de leur supériorité numérique, auraient vite fait de contrôler les organisations internationales disposant d'un véritable pouvoir, notamment le principal «ennemi» du tiers monde, le Fonds monétaire international.

À New York, le groupe des «77», qui réunit en fait 120 pays pauvres, a fait une proposition visant à transformer le FMI en un organisme qui aurait la faculté, pour ainsi dire, de fabriquer de la monnaie en fonction des besoins du tiers monde. Par cette suggestion, les «77» cherchaient surtout à trouver une solution au problème des dettes que de plus en plus de pays sont incapables de rembourser et qui les condamnent à emprunter toujours davantage pour honorer leurs créances. La réponse des pays riches fut bien sûr négative.

Ils préfèrent s'en tenir aux recettes inefficaces d'une aide au développement qu'ils veulent être les seuls à contrôler. Le Canada, qui devrait servir de «pont entre les riches et les pauvres», selon l'expression d'un député conservateur, fait malheureusement comme les autres. En s'engageant à «tout faire» pour consacrer 0.5% du PNB à l'aide internationale «vers 1985», Ottawa n'a guère fait preuve d'originalité et, malgré l'effort financier consenti, il condamne le tiers monde à la mendicité pour de nombreuses décennies. Pour les pays riches, il s'agit donc surtout d'avoir bonne conscience... pour 0.5%.

**Bertrand DE LA GRANGE**

ACTUALITÉ

# Les obstacles au rapatriement

**par Robert Décary**

Si le gouvernement fédéral devait y aller, au cours des prochains mois, d'un rapatriement unilatéral, il imposera de dures épreuves à certaines institutions fédérales et mettra en cause leur légitimité.

Il y aura d'abord la Chambre des communes. Les débats seraient houleux. Joe Clark et Ed Broadbent ne pourront pas accepter, au nom de l'intérêt supérieur du fédéralisme, qu'Ottawa agisse unilatéralement. Du côté des libéraux, les brebis suivront comme toujours, pas à pas, les traces de leur chef. L'ère des défenseurs des intérêts du Québec est disparue depuis longtemps, à Ottawa, et il ne semble plus y avoir de Pierre de Bané ou de Serge Joyal pour s'interroger sur le bien-fondé des gestes posés par le gouvernement fédéral. Des députés unanimes représenteront un Québec divisé. Le seul mystère qu'il reste à percer: que fera Jean-Luc Pepin, ce député ontarien, dont toute la philosophie constitutionnelle est bafouée par Pierre Trudeau et dont l'absence fut remarquée, la semaine dernière, à la Conférence constitutionnelle. Il serait impensable que M. Pepin appuie quelque geste unilatéral que ce soit. S'y opposera-t-il, ou trouvera-t-il quelque prétexte pour n'être pas en Chambre au moment du vote?

Il y aura ensuite le Sénat, cette Chambre haute dont le vote est systématiquement acquis à la politique gouvernementale. Les sénateurs seront cependant appelés, cette fois, pour l'une des rares fois de leur existence, à démontrer s'ils représentent les intérêts des minorités et des régions plutôt que des partis politiques. En d'autres temps, si le Sénat n'en avait pas été à ses derniers moments quoi qu'il advienne, la bataille eût pu être épique. S'il est vrai, en effet, qu'ils représentent les minorités et les régions, comment pourraient-ils rester insensibles aux demandes de minorités, telles les Indiens, et de régions, telles l'Ouest? Les sénateurs, s'ils ne s'opposent pas à un rapatriement unilatéral, feront la preuve de leur inutilité et donneront définitivement raison à ceux qui réclament l'abolition du Sénat. Leur opposition par ailleurs leur permettrait, sinon de survivre, du moins de mourir en beauté, fidèles à la belle tradition parlementaire britannique.

Il y aura, peut-être, la Cour suprême. Il serait malheureux, ainsi qu'on l'a répété en cette page, que la Cour soit appelée à décider de la validité d'un rapatriement unilatéral et à prendre parti, malgré elle, en faveur de l'un ou l'autre des ordres de gouvernement. Mais si la question lui était posée, il serait permis d'espérer que la réponse lève le voile sur la conception qu'a la Cour du fédéralisme canadien et décide, une fois pour toutes, si l'Acte de l'Amérique du Nord britannique était un pacte, et si oui, entre qui.

Par delà les institutions fédérales, il faudra bien, un de ces jours, traverser l'Atlantique et s'adresser au Parlement britannique et à notre gracieuse Souveraine. Ni l'un ni l'autre, semble-t-il, ne sautent de joie à l'idée d'avoir à se prononcer sur une adresse unilatérale d'Ottawa. Le Times de Londres, la semaine dernière, en éditorial, indiquait même que ce serait trahir l'esprit du fédéralisme canadien ainsi que les pacte conclu entre la nation canadienne-française et la nation canadienne-anglaise, que de permettre au gouvernement canadien de rapatrier unilatéralement la Constitution sans qu'il n'y ait un consensus sur la formule d'amendement. Il ajoutait qu'une adresse d'Ottawa mettrait le Parlement britannique dans une situation des plus embarrassantes en l'obligeant à choisir entre la trahison, en disant «oui» à Ottawa, et le colonialisme, en lui disant «non».

On ignore encore, sur un plan officiel, comment réagirait Westminster. On sait, cependant, que les députés britanniques ont d'autres chats à fouetter que le rapatriement de la Constitution canadienne. On comprendrait mal, par ailleurs, que le Parlement de Londres accepte de se pencher sur une requête canadienne tant et aussi longtemps que les tribunaux canadiens ne se seraient pas prononcés sur la validité d'une telle requête. Enfin, il ne faudrait pas se surprendre si les Indiens du Canada réussissaient, à Londres, là où ils ont échoué au Canada: à se faire entendre ou à trouver tout au moins des porte-paroles de prestige, et à intéresser à leur cause l'opinion publique internationale, qui ne resterait pas insensible aux appels qu'ils ne manqueront pas de lancer.

Le rapatriement unilatéral n'est pas, somme toute, pour demain. Le gouvernement fédéral a bien des obstacles à franchir, dont deux, la Cour suprême et le Parlement de Londres, sur lesquels il n'exerce aucun contrôle. C'est mieux ainsi: on ne se lance pas à la légère et avec précipitation dans un geste qui, en plus d'être artificiel et inutile s'il n'est accompagné d'une entente sur d'autres points, risque de déchirer le pays.

BILLET

# Ormicide

*La Ville de Montréal a pris la décision de faire abattre 5,000 ormes sur son territoire.*

*Quel paradoxe! Montréal se flatte avec raison de la quantité et de la beauté de ses espaces verts, que les visiteurs ne sont pas sans admirer. Ajoutons à cela que M. Drapeau a été l'instigateur de la venue des Floralies, une première en Amérique.*

*Quelque chose ne tourne pas rond à l'hôtel de ville. Les prétextes de cette coupe systématique, on les imagine. La maladie hollandaise qui frappe les ormes n'a pas encore trouvé son remède miracle, et le coût des mesures de prévention pourrait avoir été jugé prohibitif. D'ailleurs, ce programme de contrôle a été abandonné en 1969.*

*Inutile de dire que depuis 10 ans, le champignon dévastateur a eu beau jeu. Durant cette période, la population des ormes est passée de 20,000 à 8,000.*

*Qu'en est-il ailleurs où l'on mène une lutte sans merci à cette maladie? À Winnipeg, il y a 250,000 ormes. L'abattage annuel, dit-on, ne dépasse pas 50 sujets. Là et ailleurs on n'abandonne pas la lutte pour le salut de ce magnifique arbre d'ornement, parure de nos villes.*

*Si l'on donne suite à ce massacre, il ne restera donc plus que 3,000 ormes, dont la fin ne saurait tarder.*

*Se pourrait-il que Monsieur Drapeau nous cache le secret d'un substitut à notre orme familier? Qui nous dit qu'il n'a pas conclu avec M. Taillibert une entente pour transplanter à Montréal le plus bel arbre ornemental de France: le maronnier? Reste à voir si l'architecte le ferait à titre gracieux, se résignant à l'avance à nous en faire cadeau, c'est à dire sans tirer les marrons du feu.*

*Albert BRIE*




LETTRES AU DEVOIR

## ■ Le Ku Klux Klan ne doit pas être toléré

*(Lettre adressée à M. René Lévesque).*

C'est avec consternation et inquiétude que le Conseil québécois de la paix a appris l'ouverture, non seulement d'un bureau du groupe raciste américain bien connu, le Ku Klux Klan, dans la municipalité de Toronto, mais encore les facilités qu'il rencontre pour répandre son influence en s'installant à Kitchener.

Dès maintenant, nous vous faisons savoir que nous refusons d'attendre que ce groupe vienne s'installer au Québec pour agir.

Les objectifs et activités du KKK, comme on le sait par expérience historique, incitent à la violence, à la haine et au meurtre contre les minorités, surtout noire, et les peuples autochtones. De telles actions ne peuvent en aucune façon être tolérées ni considérées comme partie de la liberté d'expression.

Essentiellement, ce groupe, comme tout autre groupe raciste, vise à étrangler les droits humains des citoyens québécois et canadiens que nos gouvernements sont tenus de nous garantir.

Nous nous adressons à vous, pour qu'en qualité de premier ministre, vous condamniez publiquement le KKK et tout groupe ayant les mêmes objectifs quel qu'en soit le nom, et que vous les avisiez par la même occasion que leur présence ne sera pas tolérée. Nous avons fait appel à d'autres organismes démocratiques et populaires du Québec pour qu'ils fassent la même demande auprès des différentes instances gouvernementales.

Edouard Martin SLOAN
président du Conseil
québécois de la paix

Montréal, 16 septembre

## ■ Les problèmes de Télé-Médic!

La semaine dernière, tous les médias d'informations ont parlé de la présumée fermeture de Télé-Médic. Tous les journalistes et animateurs de radio semblaient peinés et espéraient que le gouvernement intervienne pour sauver Télé-Médic. J'ai une opinion différente de la leur et j'aimerais vous la faire connaître.

Je suis moi-même propriétaire d'un service d'ambulance depuis 11 ans. J'ai débuté avec une seule ambulance et j'ai monté petit à petit mon commerce jusqu'à 10 ambulances.

Je suis aussi propriétaire d'un service de médecins à domicile. J'ai débuté avec 1 médecin et 1 véhicule et on compte maintenant 19 médecins et 7 véhicules pour les soins à domicile.

Donc, je possède assez d'expérience pour vous exposer les lacunes de Télé-Médic et les raisons qui l'ont conduit dans une situation précaire.

Télé Médic a voulu grandir trop vite. En deux ans, il a passé de 1 à 20 autos à Montréal, en plus de s'implanter à Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Laval, Rive Sud, etc.

Télé-Médic a voulu former une sorte de monopole et a tenté de faire disparaître les nombreuses petites entreprises d'ambulances privées qui existent à Montréal et en Province.

En moins d'un an, Télé Médic a passé de 1 à 5 ambulances, et a dû s'équiper d'une station de service pour répondre à ses besoins.

Télé-Médic a voulu opérer sur une trop grande échelle alors qu'on sait très bien que dans le service d'urgence, on doit se limiter à un territoire défini, si on veut garder le contrôle et offrir un bon service.

Cette trop grande expansion a forcé Télé-Médic de Montréal à engager 15 cadres pour diriger moins de 100 employés, ce qui est beaucoup trop pour une petite entreprise privée. J'ai 43 employés et je dirige le tout avec l'aide de mon mari et d'un seul gérant.

De plus, Télé-Médic s'est causé du tort en n'employant pas les services d'ambulances déjà établis dans chaque secteur pour effectuer ses transports. C'est ainsi que plusieurs compagnies d'ambulances se sont révoltées et ont parti leur propre service de médecins à domicile. C'est pourquoi Ambulance S.O.S. a fondé S.O.S. Médecin, Ambulance Vimont a fonté Laval Médic, Ambulance Desjardins a formé Urgence Médic et Ambulance Royale s'est associé avec Urgence M.D. D'autres petits services se sont formés en province et même certaines cliniques ont commencé à faire des visites à domicile, pour ne pas voir leurs clients passer dans les mains de Télé-Médic.

Tant qu'aux médicaments, il nous en coûte moins de trois dollars tout compris par injection. Normalement en chargeant $10.00 par injection, on peut facilement supporter de perdre quelques injections aux patients qui ne peuvent pas payer.

Tant qu'au tarif des ambulances, il vient récemment d'être fixé à $47.00, plus $1.10 du kilomètre lorsque le patient est à bord. Ceci est raisonnable pour une entreprise qui opère dans un secteur limité. Mais ceci devient non rentable si on veut couvrir un trop grand secteur avec 5 ambulances et si l'on doit parcourir 20 kilomètres avant de se rendre chez un patient, se rendre dans un hôpital à proximité du patient, puis reparcourir une trop longue distance avant de revenir à notre point d'attache.

Pour ma part, j'opère dans l'est et je sais très bien qu'il n'est pas rentable d'aller couvrir un appel d'ambulance à Pierrefonds ou Ville LaSalle et qu'en plus, je ne pourrais offrir un bon service à ces patients. On sait très bien que la police de la CUM possède 45 ambulances pour couvrir tout le territoire de la CUM. On sait aussi qu'il existe 11 services d'ambulances privées sur ce même territoire.

Alors, je ne vois pas pourquoi le gouvernement aiderait cette entreprise privée qui a voulu voir trop grand, aller trop vite et s'attaquer au problème d'offrir un service d'urgence à toute la population de l'île de Montréal.

En prétendant, pour un moment, fermer ses portes, Télé Médic a réussi à faire parler de lui par tous les médias d'information, à se faire une très grande publicité et à faire croire aux gens que c'est le seul service qui existe.

Lise DESROCHERS

Montréal, 11 septembre

## ■ Sur la réalité du Québec

J'aimerais apporter quelques réflexions sur les propos de M. René Lévesque traitant de la réalité du Québec comme peuple distinct au Canada. Je crois que cette vision du Québec est louable tant qu'elle est une défense légitime du fait français dans le seul territoire où celui-ci est majoritaire en Amérique du Nord.

Toutefois, elle me semble véhiculer un danger, celui de cloisonner le fait français au Québec et ainsi possiblement empêcher certaines collectivités francophones hors Québec de développer une vie culturelle authentique et autonome. Je pense surtout aux Acadiens et possiblement aux francophones du Manitoba. J'avoue peu connaître les Franco-Ontariens.

Je comprends les réserves actuelles du gouvernement du Québec à opter pour le biculturalisme pancanadien illusoire. Mais peut-être y aurait-il place pour une reconnaissance du Québec comme le berceau et le principal territoire du fait français au Canada, reconnaissance historique de la réalité d'une collectivité dont les gens, il n'y a pas si longtemps, n'avaient aucune honte à être «Canadiens».

Cette reconnaissance devrait être accompagnée des pouvoirs nécessaires au maintien et à l'épanouissement de la majorité francophone du Québec à moins que ces garanties puissent être offertes par le pouvoir central. Celui-ci serait alors tenu de se conformer à cette vision du fait français au Canada et de se porter à la défense des collectivités francophones hors Québec.

Pour ce faire, ce même gouvernement se devrait d'adopter une vision réaliste des faits et peut-être cesser de faire miroiter dans le ciel constitutionnel des rêves irréalisables.

Michel BROUILLARD

Montréal, 12 septembre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $70.00 par année; six mois, $38.00; trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00/par année; six mois: $41.00; trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

**TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).**

# Notre référendum

## *2) Les erreurs politiques génératrices de l'échec*



**par François-Albert Angers**

Président de la Ligue d'action nationale et du Mouvement Québec français, économiste et professeur au HEC, François-Albert Angers est aujourd'hui l'un des représentants les plus prestigieux de l'école nationaliste du Canada français, tributaire de la pensée de l'abbé Groulx. Quelques mois après le référendum, au cours duquel il a joué un rôle important, M. Angers propose aux lecteurs du DEVOIR une analyse optimiste de l'événement, analyse qui doit paraître plus tard dans la revue de la Ligue qu'il dirige. Voici le deuxième d'une série de quatre articles, rédigés en août.

AVANT d'arborder les problèmes de fond qui résultent du référendum tel qu'il est et des événements dans lesquels il s'inscrit du point de vue de la cause nationale et de ceux qui s'en sont faits les porte-étendards, il me paraît important de souligner que c'est à la politique de «fessier» suivie par Claude Ryan que nous devons principalement la situation de grande confusion et de désarroi dans laquelle se trouvera situé le Québec.

Dans le simulacre de négociations auquel va s'affairer le Canada anglais maintenant que le Québec, selon l'expression de Trudeau, «a livré la marchandise» de la démission, c'est le 60% du «non» qui sera seul retenu en se retranchant derrière la sacro-sainte notion de «démocratie» maniée par des faussaires des réalités nationales qu'on refuse de voir. Alors que nos valeureux (sic) représentants (!) se tiennent cois de peur de perdre leur réputation de «bons démocrates». J'ai peine à croire ou à ne pas imaginer que dans beaucoup d'officines libérales, où il peut rester un minimum de capacité de penser «québécois», la tournure des événements depuis le référendum ne laisse pas le goût âcre d'être en train de subir les conséquences d'une gaffe monumentale.

Or cela était si aisément prévisible que Ryan lui-même l'avait prévu en éditorial alors qu'il était directeur du DEVOIR. Il fallait un «oui» pour que Trudeau ne se livre pas exactement au genre d'opération qu'il poursuit actuellement avec toute la subtilité dont il est capable: ameuter le Canada tout entier contre le Québec, contre le Parti libéral même de Claude Ryan, pour le circonvenir et lui appliquer le même traitement qu'à Robert Bourassa s'il n'obtenpère pas à ses ordres. Un Ryan plus intelligent — assez pour ne pas devenir aussi mesquinement partisan qu'il s'est fait — aurat pu voir les choses tout autrement qu'il ne l'a fait face au genre de question que lui offrait le gouvernement pour le référendum. Finalement, il a joué pour Trudeau le rôle de l'apprenti-sorcier et déclenché un mécanisme qu'il ne saura pas facilement contrôler.

Quand Ryan a été élu chef du Parti libéral, plusieurs amis de la cause nationale craignaient, pour l'avenir du Parti québécois, l'avènement d'un homme «aussi fort» et en même temps aussi antinationaliste. J'ai alors exprimé l'opinion qu'il fallait regarder les choses de plus haut et trouver bon que la lutte qui s'amorçait se fasse entre deux hommes de valeur, plutôt qu'avec le genre de petits politiciens que me paraissaient être et Robert Bourassa qui s'en allait, et Raymond Garneau qu'on mettait de l'avant. Avec Claude Ryan, que j'aimais mieux à la tête du Parti libéral qu'à la direction du DEVOIR, j'espérais voir la fin au Québec des partis purement politiciens et le détrônement de la domination canadienne dans les partis du Québec.

Dans une première phase de notre évolution historique nationaliste, nous avions vu le vieux parti conservateur partiellement détrôné au Québec par la formation de l'Union nationale; et l'élimination de l'Union nationale par le Parti québécois avait achevé cette première des deux libérations nécessaires. Le fait que le Parti libéral s'était cru obligé d'aller chercher un homme comme Claude Ryan pour se redonner une image présentable aux Québécois me paraissait significatif de la fin des partis colonisés. Ce jeu de rajustement, Claude Ryan me paraît au contraire en train de le fausser en sens inverse, d'abord par l'esprit partisan mesquin dont il fait preuve, mais au surplus en faisant du Parti libéral du Québec une formation qui veut d'elle-même penser le Québec en se préoccupant sans cesse et avant tout des intérêts canadiens.

C'est le ton très net du livre beige, mais c'est avant tout le manque de sens stratégique d'homme d'État, niveau auquel je croyais Claude Ryan capable d'accéder. À mon sens, s'il avait eu l'envergure d'un chef d'État québécois pour l'avenir, il aurait su profiter de la platitude relative de la question posée au référendum pour faire l'unanimité du «oui» autour de l'idée d'un mandat fort de négociation, en déclarant ne considérer la souveraineté-association que comme une demande maximum à partir de laquelle chercher un compromis capable de conduire à un fédéralisme bien équilibré. Tout esprit un peu objectif et ayant quelque connaissance de l'histoire des relations fédérales-provinciales depuis 1940 surtout, pouvait prévoir et prévoyait (et Claude Ryan lui-même, ainsi que nous l'avons dit précédemment) ce qui allait arriver, surtout avec le retour de Trudeau: une jactance sans bornes du fédéral, après le NON arraché au simplisme bon-ententiste de trop de Québécois, bien appuyé sur le bloc anglo-québécois.

Le gouvernement du Parti québécois n'a cependant pas été sans faute à ce sujet, en encourageant lui-même, par son histoire des deux comités parapluies du OUI et du NON, la coalition d'une force du «non», qui obligeait presque le Parti libéral lui-même, comme parti d'opposition officielle, à en prendre la direction. Cette modalité copiée sur la Grande-Bretagne pour le référendum de l'entrée au Marché commun était tout à fait inopportune dans une perspective d'exercice par un peuple, et pour la première fois de son histoire, du droit de disposer de lui-même dans un contexte de nation conquise. C'était donner au NON une reconnaissance de légitimité officielle qui était inconvenante, alors qu'il fallait voir le fond sentimental de toute la campagne, s'axer non pas sur l'indifférence de position entre le OUI et le NON, mais sur le sens spécifiquement et spécialement patriotique du OUI. Tout en acceptant le respect du droit de dire NON — surtout à partir du moment où les anglophones et tous les allophones avaient le droit de vote au nom d'un faux démocratisme —, il fallait fouetter la fierté élémentaire du devoir de la nation canadienne-française de dire OUI, sinon à telle forme particulière de réalisation de l'indépendance, du moins à la réalité de son droit au moins de négociation d'une formule nouvelle basée sur une vraie égalité.

Malheureusement, cette décision de «comités parapluie» du Parti québécois — où il y avait peut-être encore de cet esprit de colonisé que le référendum serait mieux accepté des anglophones en copiant les Anglais — cachait quelque chose de beaucoup plus sérieux en profondeur: une volonté de mettre le contrôle de la campagne du OUI aux mains exclusives du Parti québécois, de façon à éliminer autant que possible du débat tous ceux qui voudraient parler trop fort d'indépendance et apeureraient, selon eux, les anglophones, les allophones et la partie du milieu canadien-français la plus en retard dans son évolution. Au lieu d'essayer de profiter de toute cette bataille pour faire évoluer les idées indépendantistes au-delà du point atteint en 1976, on voulait ou on croyait pouvoir arracher un OUI à la population en la rejoignant au niveau de la conviction qu'après tout le vote ne changerait rien; ou en tout cas rien avant un deuxième référendum.

On pourra toujours discuter à perte de vue sur l'opportunité ou l'inopportunité de cette stratégie. Dans une perspective d'évolution historique, ce qu'elle a donné comme premier résultat, nous l'avons dit précédemment, peut quand même apparaître consolant. Nous n'avons pas reculé dans le progrès de l'idée indépendantiste. Mais d'autre part, l'échec de ce qu'on voulait réaliser reste crucial. Malgré le progrès réalisé, et à cause de sa lenteur, l'échec n'a-t-il pas compromis gravement l'avenir de cette évolution vu: a) l'affaiblissement constant de nos positions démographiques, b) la place plus grande que sont appelés à prendre les allophones dans les années à venir, et c) par suite, la position de plus en plus précaire du vote canadien-français comme élément déterminant des solutions à venir?

Bien sûr, on pourra toujours arguer que le OUI aurait été encore plus faible autrement, notamment en invoquant les sondages. Mais c'est là raisonner d'une façon statique, en présumant qu'une campagne vraiment ardente, n'hésitant pas à soulever dans le coeur des Canadiens-Français toutes les émotions légitimes que peut susciter leur histoire, n'aurait pas fait mieux; n'aurait pas justement été plus efficace, surtout si elle avait commencé dès 1976, pour réveiller une part significative du 50% des nôtres qui est restée insensible aux finasseries stratégiques. Qu'est-ce que cela pouvait donner de tant courtiser les anglophones et les allophones par un langage se voulant «modéré» et «raisonnable» et ne valait-il pas mieux jouer le tout pour le tout avec les nôtres seulement, pour qui seuls la question à poser pouvait avoir du sens? L'évolution des opinions et des pourcentages de vote depuis 1966 donnait, à mon sens, la preuve que notre population n'attendait que cela — une sensibilisation nationale croissante dans une action militante — pour marcher vers sa libération par l'indépendance désirable et nécessaire du foyer national québécois.

■

Pourquoi cela ne s'est-il pas fait? Pourquoi n'a-t-on pas donné sa chance à cette évolution qu'on peut dire en marche, avec ses hauts et ses bas, depuis 1760? Pourquoi le terme actuel de cette évolution, avec ce qu'il contient de positif, aboutit-il finalement à un état de confusion tel que la partie risque d'être perdue en dépit de l'apparence d'irréversibilité que crée la tendance des événements des derniers vingt ans?

Tout d'abord, il faut noter, par rapport à cette tendance, que les «étapistes» semblent bien avoir engendré eux-mêmes le plafonnement qu'ils estimaient réel, contre toute logique tendantielle statistique et psychologique, en 1973. Le référendum, quatre ans après l'élection, donne le même pourcentage de OUI qu'au Parti québécois en 1976. On peut soutenir qu'il y a encore progrès parce que l'on a tellement prétendu que les 41% du vote de 1976 n'étaient pas tous des votes indépendantistes ou souverainistes. Cette fois, il s'agit bien de 40% de vote pour autoriser à négocier la souveraineté-association. Mais cela fait déjà plus tenu comme thèse.

D'un autre côté, comme on a depuis 1976 de moins en moins parlé d'indépendance avec l'insistance et la persévérance propagandiste nécessaire, puis de moins en moins même de souveraineté pour insister davantage sur l'association avec le développement de la campagne référendaire, au plan persévérance propagandiste et enthousiasme toujours, n'a-t-on pas engendré ce plafonnement auquel on prétendait sans preuves vouloir sagement s'accommoder? Voilà la question-dilemme devant laquelle le Parti québécois se trouve placé au moment de décider la stratégie de la prochaine campagne électorale. Étant donné ses antécédents de 1976, on peut craindre qu'il ne soit maintenant victime de sa propre stratégie de vouloir prendre au plus vite ou de vouloir garder le pouvoir, et qu'il opte pour la position faible: se faire maintenant le champion de l'autonomie provinciale «pour le moment» — ce qui a si bien servi Duplessis — en reléguant, du moins pour la forme, la souveraineté-association à un deuxième référendum si des solutions satisfaisantes n'aboutissaient pas au cours des prochains quatre ans. Nous nous trouverions alors, en termes d'étapisme, non plus en marche progressive vers l'indépendance, mais en recul vers une sorte de nouveau départ à zéro à partir de 1960. Le parti indépendantiste que nous avions enfin réussi à porter au pouvoir, et qui, historiquement, avais-je écrit, redonnait la main au parti canadiens-français de Louis-Joseph Papineau par dessus 140 ans d'histoire morne et épuisante de luttes aussi obligatoires que stériles pour notre véritable épanouissement, ce parti de nos espoirs aura évacué notre véritable lutte du champ politique actif pour nous ramener à «l'égalité ou indépendance» de Daniel Johnson. Le degré de conviction indépendantiste tendra à y devenir à peine plus évident qu'au temps de l'Union nationale, même si la justification officielle du recul sera bien sûr qu'on tient à garder le pouvoir pour mieux protéger et garantir l'évolution vers l'indépendance. Dans cette perspective illusionniste, l'expérience risquera fort d'être ratée. Il n'y a rien comme un parti au pouvoir pour enterrer définitivement une idéologie sur laquelle il a cru devoir transiger pour prendre ou garder le pouvoir. Au nom de l'idéologie, mieux vaut le courage d'aller se retremper dans l'opposition.

Et nous revoilà devant le problème qui a pourri l'histoire de toutes nos luttes nationales: l'esprit de parti et le désir du pouvoir à tout prix et au plus vite. Chaque fois que le nationalisme a commencé à déboucher dans l'action politique concrète, cette maladie contagieuse, attrapée des vieux partis, a fait avorter les tentatives qui étaient prometteuses de succès. Après la période d'endormie nationale qui devait suivre presque inévitablement la rébellion de 1837 et au cours de laquelle on peut excuser bien de nos chefs les plus éclairés d'avoir préféré des compromis avec le Conquérant au retranchement, comme en accuser tant d'autres de lâchetés timorées et d'inintelligence à se servir de la force politique du Québec à Ottawa, il y a eu l'épisode Bourassa, la formation d'un groupe nationaliste à l'élection de 1911 et sa contribution à la défaite de Laurier à cause de ses politiques impérialistes. Mais dès le lendemain des élections, pour participer au pouvoir — car n'est-ce pas, que peut-on faire... ou plus subtilement que peut-on obtenir d'avantages (?) quand on est dans l'opposition (?) — certains des élus de Bourassa, qui lui ne s'était pas présenté, entraient dans le cabinet Borden. Ils n'ont pas empêché la conscription.

Ce fut ensuite dans les années 30 que les nationalistes, cette fois en association avec des libéraux mécontents de leur parti (un peu comme en 1966-1968), débouchèrent dans la politique avec la fondation de L'Action libérale nationale. À l'élection de 1935, ils avaient fait élire, dans l'opposition, plus de députés que le parti conservateur; et la majorité de Taschereau était si faible qu'une nouvelle élection allait s'imposer. Mais la peur que la division des votes ne donnât pas tout de suite le pouvoir à l'Action libérale nationale, que portait un fort mouvement de désir de renouveau social au Québec, engendra l'alliance Duplessis-Gouin.

Ce fut la formation de l'Union nationale et l'histoire de la fable de Lafontaine du bouc et du renard au fond du puits. Le renard Duplessis obtint la chefferie, monta sur le dos du bouc pour sortir du puits, devenir premier ministre, et laissa Gouin et ses amis au fond du puits, sans ministères. La fièvre du pouvoir avait engendré des compromis qui aboutirent à l'évacuation du programme de restauration sociale de Paul Gouin.

L'histoire de l'autre tentative, celle du Bloc populaire, fut un peu différente: une histoire de chicanes entre groupes de nationalistes sur l'opportunité de mener, à la fois sur les deux terrains, provincial et fédéral, une lutte dont la raison causale et première était la participation du Canada à la guerre de 1939 et la menace de la conscription. Les succès du Bloc n'allèrent jamais assez loin pour que l'odeur du pouvoir proche et possible y ait influencé les déterminations, quoi qu'elle ne fut pas absente des omissions du programme sur certains sujets et d'une alliance avec ...Camillien Houde!

Puis vint l'expérience du Parti québécois. Tout allait en somme magnifiquement. 20% du vote au premier essai, en 1970, grâce au travail laborieusement préparé par l'action de l'Alliance laurentienne de Raymond Barbeau, du RIN tout spécialement avec André d'Allemagne, Marcel Chaput et Pierre Bourgault, l'effort électoral du RIN-RN de 1966, et finalement, de 1967 à 1969, la grande, l'immense expérience des États généraux. 30% du vote et l'élimination de l'Union nationale de l'Assemblée nationale en 1973. Mais voilà que la fringale de la partisanerie politique et du désir d'arriver au pouvoir à tout prix s'empare maintenant du Parti québécois, qui s'était d'ailleurs fondé en 1968 en désorganisant les États généraux, dont l'oeuvre n'était pas terminée, tellement ça pressait de faire de la politique de parti chez tant de nos nationalistes.

Et l'on peut affirmer que notre faillite au référendum vient en grande partie de ce que dans cet esprit trop traditionnel chez nous, le parti une fois fondé s'est considéré comme le seul lieu valable du nationalisme québécois devant qui devaient, auraient dû disparaître tous les autres organismes nationalistes, tels les sociétés Saint-Jean-Baptiste, les diverses sociétés nationales, les États généraux; où que tous n'existent que comme des officines du parti et dans la mesure où le parti en désirait la continuation.

Contre ces tendances, j'ai défendu la thèse contraire que ce n'est pas le parti, ou un parti quel qu'il soit, qui fait la nation, mais la volonté bien formée de la nation, qui soutient un parti et lui permet de rester fidèle à une idéologie.

Le Parti québécois a finalement déçu à ce sujet, parce qu'il a voulu se croire le soutien de la nation et a par trop méprisé les moyens extérieurs au parti qui peuvent modeler, soutenir l'opinion publique et permettre au parti d'avoir confiance dans le triomphe de ses objectifs et de son idéologie.

Jamais autant d'argent n'aura été souscrit pour soutenir la cause nationale par des patriotes qui ont la maladie d'une foi trop exclusive dans l'action partisane. Et parce que cet argent a été trop exclusivement utilisé à des actions étroitement partisanes, pas assez au soutien des oeuvres extérieures d'action nationale, l'idée nationale est apparue au parti comme plafonnant, comme cessant de progresser.

Pris par le désir du pouvoir, le parti s'est alors attelé à minimiser l'impact idéologique maximum et à inventer des formules qui s'ajusteraient au niveau inférieur de l'opinion populaire susceptible de conduire à une victoire électorale. Or à mon sens, ai-je sans cesse affirmé, quand un parti politique ne se sent plus capable de soutenir ses options dans l'opposition, alors que c'est plutôt la surenchère qu'il doit être en mesure de pratiquer pour assurer son triomphe, on peut fort douter qu'il puisse garder l'intégrité de son idéal une fois au pouvoir. La thèse de la composition avec l'idéologie fondamentale pour ne pas effrayer les gens et prendre le pouvoir, avec l'idée qu'il faut le pouvoir pour réaliser l'idéologie, est vieille comme le monde mais elle n'a de sens et de valeur que si on songe, après le pouvoir pris, à répudier la démocratie et à imposer la dictature armée. Tant qu'il s'agit de gagner des élections, le pouvoir ne renforce par les idéologies: il ne fait que multiplier les raisons et les occasions de les diluer si la force de l'opinion publique ne porte pas d'abord l'idéologie.

Telle est l'impasse dans laquelle le Parti québécois a conduit la cause nationaliste du Québec avec sa double stratégie de mise en veilleuse des arguments trop forts quant à la thèse fondamentale, d'abord pour gagner l'élection de 1976, et ensuite pour tâcher d'arracher un OUI à la question la plus bénigne possible au référendum. Combien différent aurait sûrement été le résultat si le Parti québécois avait su conjugueur dès le départ son action et ses finances — dont le succès était un signe de temps nouveaux — pour permettre la continuation régionale prévue de l'entreprise des États généraux, soutenir mieux un journal quotidien indépendantiste indépendant et se montrer plus sympathique au travail des oeuvres et des entreprises d'action nationale dont l'acharnement séculaire seul avait rendu possible le déblocage des années 70.

Mais il y a plus grave encore au fond des choses. Nous en ferons le sujet du prochain article.

*(À suivre)*

# Les conséquences d'un rapatriement unilatéral

Le Regroupement pour les droits politiques du Québec, mouvement fondé en juillet par d'anciens responsables du Comité pour le OUI, a publié cette semaine une prise de position sur la question du rapatriement de la constitution. Ce texte est transmis au DEVOIR par Maurice Champagne-Gilbert, président du Regroupement.

EN rapatriant unilatéralement la Constitution, le gouvernement Trudeau fait un coup de force dont les conséquences peuvent être désastreuses pour les provinces. Ce n'est pas un simple papier qu'il rapporte de Londres, mais les droits des provinces.

Rapatrier unilatéralement la Constitution avant d'avoir décidé de son contenu futur avec les provinces, c'est forcer les citoyens à signer un chèque en blanc. C'est les forcer à mettre une signature au bas d'un contrat sans savoir ce qu'il y aura dans le contrat. Mais, l'effet de ce chèque en blanc, dont se garde bien de parler le gouvernement fédéral, c'est le suivant: retirer la protection des droits des provinces qui est actuellement à Londres, pour se l'approprier et en disposer à sa guise.

En rapatriant unilatéralement la Constitution, il change le système fédéral actuel, caractérisé par l'égalité entre les deux ordres de gouvernement, provincial et fédéral. Son initiative unilatérale crée du droit nouveau et nous sort de ce qu'il y a de meilleur dans le fédéralisme actuel: la nécessité de l'action conjointe des deux ordres de gouvernement. Le gouvernement fédéral décide ainsi de devenir supérieur aux autres gouvernements et supprime l'égalité entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

L'une des conséquences prévisibles du rapatriement unilatéral est que le gouvernement fédéral, devenant supérieur, s'arroge le droit de contrôler les ressources naturelles des provinces, droit foncièrement protégé dans la Constitution actuelle à Londres.

À la face même du projet de Charte déjà rédigé, le gouvernement fédéral oblige tout le monde à respecter des droits par rapport auxquels il se donne lui-même toutes les libertés. C'est l'instrument par excellence pour obliger les provinces, et en particulier le Québec, à s'en remettre au fédéral pour l'application et l'exécution des droits fondamentaux. La formule d' «opting in» dont on parle maintenant est un piège: on y entre, mais comment en sortir?

Supposons qu'un gouvernement au Québec veuille céder nos droits linguistiques et qu'il choisit d'adhérer (opting in) à la Charte. Comment le gouvernement qui lui succédera et qui voudra nous redonner nos droits pourrait-il le faire?

Le meilleur protecteur des minorités francophones hors Québec, c'est le Québec français. En voulant ne parler que du peuple canadien-français à travers le Canada et non du peuple québécois, le gouvernement Trudeau veut sceller le sort des Québécois comme minorité au Canada et ne plus en entendre parler comme majorité au Québec. Ce que veut le gouvernement Trudeau n'aura même pas pour effet d'arrêter le génocide progressif des minorités francophones hors Québec, qui représentent 4% de la population canadienne, mais affaiblira le Québec.

Le nouveau Canada que M. Trudeau veut établir, c'est celui d'un gouvernement central puissant et supérieur aux gouvernements des provinces. Il s'érige en protecteur des droits et des libertés des Canadiens individuellement, contre les gouvernements provinciaux que M. Trudeau a l'air de considérer comme des gouvernements protecteurs des collectivités régionales au détriment des individus canadiens.

Sur ce point, la vision de M. Trudeau semble la réplique parfaite de celle que M. Ryan veut opposer à l'intérieur du Québec à la vision du gouvernement Lévesque. Le fait nouveau, et qui ressort de la conférence constitutionnelle, c'est que la vision d'un Québec qui recherche l'équilibre entre les droits individuels et collectifs, qui recherche les consensus, la libre appartenance, le partnership, est partagée par les provinces.

Cela, M. Trudeau veut le détruire dans l'oeuf, en imposant unilatéralement sa vision du Canada et en lui donnant effet par le rapatriement unilatéral et ses conséquences pour l'avenir.

L'accord «d'esprit» qui se dégage de la vision des gouvernements provinciaux, et que M. Trudeau a refusé, pourrait-il se maintenir longtemps, en dehors des intérêts que trouvent certaines provinces dans la protection de leurs ressources naturelles, par exemple? Cet accord existerait-il pour protéger l'identité du peuple québécois à travers toute une série de mesures d'ordre culturel touchant les communications, par exemple, la langue d'enseignement, etc.?

La menace ultime que fait planer la nouvelle vision d'un gouvernement fédéral omnipuissant est, pour le Québec, celle d'un gouvernement puissant nécessairement sa majorité dans le Canada anglais.

Ainsi, il ne fait pas de doute que la domination que le gouvernement Trudeau s'apprête à établir sur le plan fédéral sera celle du Canada anglais sur le Québec français.

Nous aimons bien les Canadiens anglais, faut-il rappeler, mais nous ne voulons pas qu'ils soient mis en situation, sur le plan institutionnel, de domination éventuelle du peuple québécois et de la société française et pluraliste qui s'y trouve.

Nous prions le gouvernement Lévesque de n'accepter à aucun prix de reconnaître comme équivalent au terme «peuple» du Québec celui de société distincte ou tout autre semblable. Le terme «peuple» est celui qui nous caractérise non seulement en vertu de la réalité historique et politique québécoise et canadienne, mais sur le plan du droit international. On peut d'ailleurs penser que si le gouvernement Trudeau ne veut pas voir le terme «peuple» pour désigner le Québec dans la future Constitution, c'est pour précisément ne pas s'obliger devant le droit international. On a vu aussi qu'il ne voulait pas reconnaître le principe de la libre appartenance des partenaires à la Fédération, même si d'autres provinces maintenant sont d'accord là-dessus.

### ■ *Silence!*

Non, l'administration française ne le pourra pas. Qu'elle ratifie ou non son projet d'expulsion de Simon Malley, elle ne pourra réduire au silence «l'autre son de cloche»: on n'élimine pas une voix qui parle de droit.

On peut la harceler, on le fait trop. Mais on ne peut la détruire. *Afrique-Asie* est le plus important périodique où Africains et Asiatiques parlent de leurs pays, de leurs espoirs et de leurs luttes...

Le scandale d'une éventuelle expulsion de Simon Mallay montre bien qu'en Occident on n'est pas prêt à laisser parler ceux que, d'une façon ou d'une autre, on continue à exploiter rondement.

Edmont Orban (LE DEVOIR, 8/9/80) est-il le premier qui a réagi, ici, à cette expulsion, je ne le sais pas, mais j'invite tous les individus ou organisations qui s'insurgent contre un tel totalitarisme à le faire.

On ne sera jamais trop à réclamer un peu moins d'oppression et un peu plus de justice.

Eric NOTEBAERT
Montréal, 10 septembre

Toute l'élégance d'une époque alliée au confort moderne.



Passez une bonne nuit avec Hilton.

Pour réserver, communiquez avec votre agent de voyages, tout hôtel Hilton ou du CN, ou encore avec le service de réservations Hilton.

Hilton International Québec

# Un professeur de musique pourrait retrouver son poste à l'école St-Luc

**par Paule des Rivières**

La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) va tenter, vers la fin du mois, de replacer le professeur Robert Jodoin à son ancien poste d'enseignant à l'option musique à l'école Saint-Luc, dans la mesure où son remplaçant acceptera un échange de fonctions.

La question de cet enseignant a été soulevée hier soir à l'assemblée publique régulière des commissaires montréalais, à la demande du commissaire Hugh Quinlan, qui s'est fait le porte-parole des parents de l'école Saint-Luc.

On se souvient que l'annonce, au début de l'été, de la mutation de M. Jodoin, dont le travail était très apprécié, a soulevé beaucoup de protestations de la part des parents. Le départ de M. Jodoin a été effectué conformément aux dispositions de la convention collective des enseignants et c'est un homme dont l'ancienneté est supérieure à celle de M. Jodoin qui l'a remplacé.

Un fonctionnaire de la commission, attaché au service du personnel, a bien souligné hier que le remplaçant de M. Jodoin possède le droit, l'expérience, la compétence et les capacités pour enseigner l'option musique à l'école secondaire Saint-Luc de Notre-Dame-de-Grâce. Ce remplaçant aurait même indiqué à la CECM qu'il est disposé à s'adonner à un échange de poste avec M. Jodoin, pour que ce dernier puisse retrouver son milieu, à condition bien sûr que la nouvelle affectation de M. Jodoin lui convienne.

M. Jodoin est actuellement en surplus, c'est-à-dire qu'il attend encore d'être replacé ailleurs, possiblement vers la fin du mois, lors de la dernière étape de l'opération transfert de personnel enseignant, une fois les clientèles étudiantes connues avec précision.

La convention collective des enseignants prévoit une série d'affichage des postes vacants, à des périodes précises de l'année. Les enseignants qui possèdent le plus d'années de service à la commission sont les premiers servis, à condition qu'ils possèdent aussi les capacités requises pour occuper le poste de leur choix.

Une entente hors convention entre deux individus qui acceptent d'échanger leurs postes respectifs ne pose, semble-t-il, aucun problème ni pour la direction de la commission ni pour l'Alliance des professeurs de Montréal.

«Nous allons tenter de placer M. Jodoin à un poste que son remplaçant serait disposé à occuper», a expliqué hier soir le responsable du service du personnel aux commissaires réunis.

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ Caucus

étaient prêts pour une autre bonne bataille. Il a reconnu enfin que les députés avaient des opinions diverses sur les moyens particuliers à prendre mais qu'il n'y avait pas de divergence profonde.

Plus tôt hier matin, le caucus des députés libéraux du Québec avait lui aussi discuté de constitution. On a rapporté que ce caucus a pour ainsi dire fait comprendre à M. Trudeau qu'il était disposé à la suivre là où il voulait aller. On lui a donné en somme carte blanche.

Le député de Longueuil, M. Jacques Olivier, s'est fait le porte-parole d'un groupe qu'on a dit très minoritaire au sein du caucus québécois, en soutenant que le gouvernement fédéral ne devrait pas faire fi des premiers ministres provinciaux, à moins d'en avoir reçu le mandat de la population à la suite d'un référendum.

Quoi qu'il en soit, dans le camp libéral canadien, on parlait volontiers hier de l'imposition par Ottawa d'une formule d'amendement, à défaut d'avoir reçu la bénédiction pleine et entière des provinces la semaine dernière. Plusieurs parlaient de plus en plus de la nécessité d'une Charte des droits.

A cet égard, il importe de noter les déclarations publiques d'un bon nombre de ministres anglophones, dont MM. Herb Gray, John Roberts et Robert Kaplan de l'Ontario, ainsi que Lloyd Axworthy, qui est le seul ministre libéral élu à l'ouest de l'Ontario.

MM. Gray et Axworthy notamment ont déclaré formellement que les Canadiens veulent des garanties constitutionnelles pour les droits fondamentaux dans toutes les provinces sans aucune exception.

D'autre part, le ministre d'État aux Finances, M. Pierre Buissières, prononçait hier soir un discours à Chicoutimi sur le thème de l'union économique canadienne.

Dans cette allocution, le ministre disait entre autres ceci: «Tous les premiers ministres provinciaux y compris celui du Québec se sont prononcés en faveur de l'union économique canadienne lors de la conférence constitutionnelle. Pourtant, huit premiers ministres provinciaux ont refusé d'inscrire dans la constitution les règles de conduite qui auraient garanti cette union».

Faut-il y voir une simple coïncidence ou plutôt une certaine mise en scène réflétant la lutte d'intérêts qui pourrait exister au palier ministériel? Un Québécois parlant d'union économique et des Anglophones parlant de droits fondamentaux (et linguistiques) dans toutes les provinces, et ce la veille même de l'une des plus importantes réunions du conseil des ministres dans l'histoire canadienne.

Il semble bien en effet que cette réunion du conseil des ministres à la suite du caucus et du meeting du comité ministériel de planification hier sera décisive.

Des porte-parole gouvernementaux ont indiqué qu'une annonce officielle devrait être faite aujourd'hui même, peut-être même M. Trudeau donnera-t-il une conférence de presse.

Ces préparatifs tendent à confirmer l'impression que le gouvernement a déjà une excellente idée de son orientation. S'il y avait des divisions le moindrement sérieuses dans le parti au sein du gouvernement, il y aurait sans doute des discussions plus longues au cabinet.

Il n'en reste pas moins que M. Trudeau après s'être montré très volubile la semaine dernière était devenu très taciturne à sa sortie du caucus. Il n'avait absolument rien à dire, même pas une petite blague à faire. De son côté, le ministre de la Justice M. Jean Chrétien, répétait sans cesse qu'il n'avait aucune idée des décisions que le cabinet prendrait aujourd'hui.

Une chose est absolument certaine cependant; avec l'appui politique indiscutable offert par le caucus, le gouvernement fédéral ne peut pas se sentir timide; au contraire il pourrait avoir tendance à prendre les bouchées doubles, même si l'ex-ministre conservateur des Finances, M. John Crosbie, disait lundi que les Canadiens ne se nourrissent pas de constitution.

En fait, les conservateurs ont eux aussi terminé leur caucus hier soir. Ils ont maintenu leur position de la veille à savoir qu'ils appuieraient le rapatriement à certaines conditions; l'une d'entre elles est une formule d'amendement «acceptable». M. Joe Clark veut se garder une marge de liberté toutefois pour mieux riposter à ce que décidera le gouvernement.

### ◆ OPEP

Subroto. Sur une production totale de $27 à $28 millions de barils/jour pour l'OPEP, l'Arabie saoudite compte pour plus d'un tiers avec 9.5 millions de barils.

«Nous sommes tombés d'accord pour essayer de rétablir l'équilibre du marché pétrolier entre l'offre et la demande», a déclaré le ministre vénézuélien du pétrole, M. Humberto Calderon Berti.

Désormais, a-t-il ajouté, la différence de prix est «faible» entre les diverses qualités de pétrole et «peut-être au début de l'année prochaine, l'OPEP aura un prix unifié».

Cet accord au sein de l'OPEP a provoqué la surprise, notamment après l'échec mercredi de la conférence triministérielle sur la stratégie à long terme de l'organisation. De surcroît, le ministre saoudien du Pétrole, Cheikh Zaki Yamani, avait déjà quitté Vienne pour Genève.

Cheikh Ahmed Zaki Yamani, qui est arrivé dans la soirée à Genève, avait déclaré dans la journée que l'Arabie saoudite augmenterait le prix de son pétrole si les autres partenaires de l'OPEP réduisaient les leurs. Le ministre saoudien du Pétrole avait également indiqué que la production saoudienne serait maintenue au niveau de 9.5 millions de barils par jour.

Au cours de la session animée de mardi soir, l'Iran, l'Algérie et la Libye avaient refusé de donner leur accord à la proposition.

Les trois pays demandaient des augmentations plus rapides que celles prévues par les propositions saoudiennes, qui lieraient le prix du pétrole au taux d'inflation dans les pays industrialisés non communistes, au taux de croissance économique, et aux fluctuations monétaires.

À sa sortie du Palais Jofburg, où s'est tenue la conférence, M. Al-Oteiba a déclaré que les ministres du Pétrole se réuniraient à nouveau le 14 octobre, en Europe, pour mettre au point une formule pour la fixation des prix à long terme.

La réunion de l'OPEP, à laquelle participaient les ministres des Affaires étrangères, du Pétrole et des Finances des 13 pays membres, n'est pas non plus parvenue à un accord sur l'aide aux pays en voie de développement, un autre élément important de la stratégie à long terme de l'organisation.

Un porte-parole de l'OPEP a déclaré que la conférence avait decide de transmettre les propositions concernant un accroissement du fonds spécial d'aide de l'organisation aux pays en voie de développement à la conférence des ministres des Finances, qui se réunira le 6 octobre à Quito, en Équateur.

La conférence de Vienne avait principalement pour but de définir des politiques à long terme qui devraient être approuvées par le prochain sommet de l'OPEP, qui se tiendra au début novembre à Bagdad, pour commémorer le 20e anniversaire de la fondation de l'organisation.

Le Dr Subroto, ministre du Pétrole d'Indonésie, a déclaré que la réunion du 14 octobre pourrait se tenir à Genève ou à Londres.

«La réunion abordera la question de la formule des prix. Elle devra régler les problèmes qui subsistent en ce qui concerne une stratégie à long terme,» a-t-il ajouté.

Les propositions saoudiennes correspondraient à une augmentation d'environ 10% par an des prix pétroliers. Les adversaires de celles-ci demandent que le taux, plus élevé, de l'augmentation de coût des exportations des pays industrialisés soit également pris en compte.

L'Iran et la Libye ont également réclamé des mesures pour mettre fin à l'excédent qui affecte actuellement le marché pétrolier, et notamment une réduction de la production saoudienne, avant de donner leur accord à toute stratégie à long terme.

Les Saoudiens ont fait savoir à la conférence qu'ils maintiendraient leur production à son niveau actuel de 9.5 millions de barils/jour tant qu'un accord n'aura pas été conclu sur la stratégie.

M. Abdusalem Zagaar, ministre libyen du Pétrole, a déclaré aux journalistes que le principal sujet de dissension au sein de l'OPEP n'était pas la stratégie à long terme, mais l'excédent pétrolier.

Interrogé par l'attitude de l'Arabie saoudite, M. Zagaar a répondu: «Nous essayons de mettre fin à la dictature au sein de l'OPEP.»

Les ministres du Pétrole de l'OPEP vont se retrouver le 14 octobre pour préparer la conférence au sommet prévue à Bagdad début novembre, a déclaré le ministre des Émirats arabes unis, M. Manah Al Oteiba.

Le ministre irakien du Pétrole, M. Tayeh Abdul Karim, a confirmé qu'aucun changement n'était intervenu dans les positions sur la stratégie à long terme de l'OPEP et notamment sur un système d'indexation du prix du pétrole.

Trois des treize pays de l'OPEP ont émis des réserves sur ce mécanisme — la Libye, l'Algérie et l'Iran —, estimant que les indices retenus ne permettaient pas une progression suffisante du pouvoir d'achat du pétrole.

Des divergences sont également apparues sur les moyens à mettre en oeuvre par l'OPEP pour accroître son aide au tiers monde, la proposition de banque faite par le Venezuela et l'Algérie n'ayant pas enlevé l'accord unanime des treize pays de l'organisation.

### ◆ Somoza

mieux l'anglais que l'espagnol.

Il vécut pendant 28 ans aux États-Unis où il fit ses études à La Salle et West Point. Lors de ses nombreux séjours à Washington, il essayait de persuader ses amis du «lobby» américain de la nécessité de l'aider à sauver son pays de «l'invasion communiste» par des prêts.

Grand, le cheveu noir malgré l'âge, la moustache fournie, le regard fulgurant lorsque quelqu'un osait le contredire ou le contrarier, Somoza savait quand même charmer ses interlocuteurs lorsqu'il voulait «s'en faire des amis».

Accusé d'avoir assassiné, par l'entremise de sa Garde nationale, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, ainsi que ses principaux opposants politiques, Somoza ne connaissait pas le remords.

Il était en effet persuadé que les ennemis «doivent être détruits» mais en même temps, il les défiait en assurant que «les balles seules» le forceraient à renoncer. Aussi apparaissait-il généralement en public abrité derrière des vitres blindées, et dirigeait-il le pays depuis un «bunker».

Chef suprême du parti libéral nationaliste du Nicaragua, il s'était défini un jour comme un «socialiste démocratique», affirmant sans embage «faire le bonheur du peuple».

Sa carrière dans l'armée a été fulgurante et il a été, à 31 ans, le plus jeune général en chef de son pays.

Son système de gouvernement était basé sur la corruption et les faveurs personnelles prodiguées aux chefs militaires de la Garde nationale.

On lui prête fréquemment ces propos: «À mes amis les honneurs, aux indifférents le bâton et à mes ennemis les balles».

L'ex-dictateur du Nicaragua, avait choisi l'exil qui lui paraissait le plus sûr: le Paraguay, qu'aucune convulsion politique n'agite depuis l'avènement au pouvoir du général Alfredo Stroessner, il y a un quart de siècle.

Indésirable aux États-Unis, Somoza avait trouvé un refuge commode pour lui-même, sa famille et ses fidèles — on parle d'une cinquantaine de personnes — à Asuncion, où il avait fait l'acquisition d'une grande villa, dans une large avenue excentrique et tranquille.

De cette résidence, entourée de hauts murs et stratégiquement facilement défendable, Somoza ne sortait que rarement. Il y disposait de toutes les commodités possibles pour se livrer quotidiennement à ses sports favoris, gérer ses affaires et recevoir. Très exclusives, mais généreuses, ses réceptions disait-on, étaient les plus courues d'Asuncion.

Timidement accepté au début, Somoza commença à faire parler de lui quand il fit l'acquisition de 8,000 hectares dans le chaco paraguayen et se mit à investir, grâce à de discrets intermédiaires, dans certaines sociétés. L'achat de terres, en particulier, lui valut une campagne de presse hostile menée par le quotidien Hoy qui qualifiait la transaction d'illégale.

Si l'on en croit les rumeurs qui circulent à Asuncion, cette campagne s'inspirait en réalité et surtout des frasques amoureuses de la famille Somoza, et notamment d'un de ses fils, Anastasio Somoza Porto Carrero, ancien chef du bataillon d'élite de la Garde nationale, mettant en cause certains personnages en vue d'Asuncion.

Soucieux de ménager le régime qui l'accueillait et de dissimuler la richesse qui l'entourait, Somoza finit par vivre comme un reclus, ne sortant que rarement et fugitivement dans une Mercedes pour remplir certains engagements qu'il ne pouvait difficilement éviter, pressé entre 2 gardes du corps.

Après avoir donné une conférence de presse pour accuser l'administration Carter d'être à l'origine de sa chute et affirmer qu'il y avait 20,000 prisonniers politiques au Nicaragua, Somoza s'est obstinément refusé à recevoir des journalistes, puisqu'aussi bien il imputait à la presse occidentale une partie de ses malheures.

Les menaces d'extradition, régulièrement démenties par les autorités du Paraguay, ne faisaient que l'inciter à plus de circonspection et de discrétion.

Pour se prémunir contre tout scandale, il chercha à éloigner provisoirement d'Asuncion ce fils turbulent qui, semble-t-il, vient d'effectuer d'importants investissements en Uruguay.

Dans le même temps, l'ancien dictateur, soucieux de minimiser aux yeux du grand public l'importance de son empire financier — on parle de plusieurs millions de dollars — sortait de son silence pour démentir catégoriquement l'achat de propriétés au Brésil.

Hôte sans nul doute embarrassant, Somoza a disparu ces derniers mois des colonnes des journaux. On n'en parlait plus à Asuncion que de bouche à oreille comme pour conjurer un scandale possible chaque jour.

L'attentat qui a coûté la vie à l'ex-président du Nicaragua a vivement surpris les 450,000 habitants d'Asunction et pris de vitesse la police et l'armée, qui, depuis des années, ne patrouillent pratiquement plus dans les rues de la ville.

### ◆ Belmoral

(peut-être un lac souterrain) n'avait pas fait l'objet de beaucoup d'études.

«Dans le temps je n'ai pas attaché d'importance à l'eau du mort-terrain», a déclaré le capitaine de la mine.

Pour sa part, M. Bohumir Ribek, qui agissait à titre d'ingénieur minier mais qui ne possédait pas de diplôme, a expliqué qu'il s'était fié aux évaluations de M. Dumont au sujet de l'épaisseur du pilier de surface.

M. Dumont en tant qu'ingénieur conseil avait préparé les plans de la mine et M. Ribek devait voir à les mettre en oeuvre. Selon les évaluations du plan, le pillier de surface était de 55 pieds.

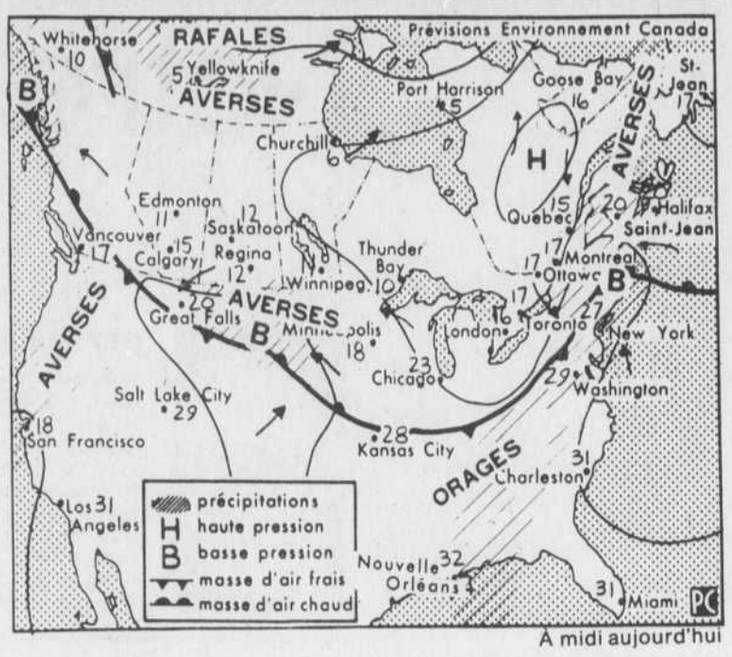
Toutefois, les plans ne furent pas respectés à la lettre, selon les témoignages entendus jusqu'ici par la commission d'enquête. D'une part, la galerie d'exploration au niveau 100 fut construite à un niveau quelque peu plus bas et sa hauteur a dépassé toute prévision, puisque son toit s'effritait continuellement.

M. Ribek a affirmé qu'il avait l'expérience des mines mais qu'il n'était pas en mesure de discuter de la compétence du roc. Le ton a quelque peu monté hier lorsqu'un commissaire, M. Laurier Juteau, a demandé au témoin si la compétence du roc était la même dans une mine d'uranium et une mine d'or. M. Ribek avait affirmé que son expérience passée à travailler dans une mine d'uranium sous un lac, le laissait croire qu'il était sécuritaire de travailler dans une mine où il pourrait y avoir quelque source ou nappe d'eau.

Au cours de son témoignage, le capitaine de la mine a expliqué que les décisions prises au sujet de l'exploitation de la mine Belmoral étaient presque toujours un résultat de discussions entre lui, M. Ribek et le gérant de la mine, M. Donald Lavigne. Tous étaient des gens d'expérience qui se fiaient à ce qu'ils avaient connu dans d'autres mines.

Les audiences de la commission reprennent aujourd'hui à Val-d'Or, alors que M. Ribek sera appelé à poursuivre son témoignage.

## LA MÉTÉO




À midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin: nébulosité variable, possibilité d'averses en après-midi, maximum 10. Vendredi: nébulosité variable.

■

Pontiac, vallées de la Gatineau et du Lièvre, Laurentides: nébulosité variable, possibilité d'averses en après-midi, maximum 12. Vendredi: nébulosité variable.

■

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux et possibilité d'averses, maximum 16. Vendredi: nébulosité variable.

■

Estrie et Beauce: couvert, pluie ou bruine intermittente, maximum 16. Vendredi: nébulosité variable.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: nuageux avec éclaircies, possibilité d'averses en soirée, maximum 12. Vendredi: nébulosité variable.

■

Québec, Rivière-du-Loup, La Malbaie: nuageux, averses, maximum 14. Vendredi: nébulosité variable.

■

Baie-Comeau, Sept-Iles: pluie en matinée puis dégagement partiel, vent modéré, maximum 12. Vendredi: nébulosité variable.

■

Rimouski, Matapedia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé, Basse-Côte-Nord, Anticosti: pluie en matinée, nuageux par la suite, vent modéré, maximum 12. Vendredi: nébulosité variable.

### ◆ Syndicats

partagent la responsabilité de la situation économique et ils veulent contribuer à surmonter la crise, mais ceci ne peut se faire que si les autorités évitent de créer des obstacles.

«Nous demandons donc que les accords soient pleinement respectés.»

Il a également condamné «les mass média qui désinforment ou ne donnent aucune information. Cela sert mal la cause de la Pologne».

Cette déclaration très applaudie traduisait le souci exprimé par de nombreux délégués. Certains (à Wroclaw, à Bydgoszcz, en Mazovie) ont déploré la désinformation dans leurs régions du fait de la censure, des «pseudo-journalistes», ainsi que certaines intimidations (à Opole et Stalowa Wola) et même des tentatives de désorganisation comme en Mazovie où, selon un délégué, il y a eu des recherches parmi les ouvriers d'éléments anti-socialistes. Le seul coup de chapeau à la coopération des autorités a été décerné par un délégué d'Elblag (voivodie de Gdansk).

D'autres délégués ontété très applaudis lorsqu'ils ont salué la première apparition dans cet été polonais d'une coopération entre ouvriers et inellectuels. Ces derniers étaient d'ailleurs représentés à la tribune, sous le crucifix et l'aigle polonais, par les experts invités par les ouvriers pour les conseiller dans leurs actions.

M. Walesa a de son côté évoqué une tentative de récupération sur sa personne par le conseil central des syndicats (CRZZ) au moment où il se rendait à Varsovie pour rencontrer le cardinal Primat Stefan Wyszynski. Selon lui, le CRZZ avait voulu le mettre à la présidence d'un plénum «organisé à la va-vite». «J'ai refusé, a dit M. Walesa, nous n'avons pas besoin de ce genre d'unité.»

La réunion qui a duré cinq heures s'est terminée par l'hymne national polonais entonné par la salle entière. Cette importante rencontre s'est déroulée entièrement dans le calme. Aucune force de police n'était visible dans la rue ou dans les alentours de l'immeuble des syndicats proche du chantier naval où a eu lieu la grève.

L'autre problème important auquel sont confrontés les nouveaux dirigeants syndicaux est celui du financement des nouvelles organisations. Depuis trente-six ans que le syndicalisme en Pologne était contrôlé par le parti ouvrier unifié, aucune autre méthode de oollecte de fonds n'a jamais été mise au point.

Le soutien financier récemment accordé par l'organisation américaine AFL-CIO aux nouveaux syndicats a été critiqué vivement à Moscou par la Pravda et a conduit le ministère polonais des Affaires étrangères à protester auprès de l'ambassade des États-Unis à Varsovie.

Mais M. Teodor Kudla, devenu l'un des responsables du nouveau syndicat des ports de la Baltique, balaie d'un revers de la main ce problème: »La création de syndicats libres en Pologne n'est pas l'affaire de la Russie. Les responsables des syndicats américains ont pris sur eux que leur organisation, qui est riche, puisse aider une autre, plus pauvre. La politique ne nous intéresse pas. Ce que nous voulons, ce sont des syndicats libres qui maintiendront des relations amicales avec le monde entier».

M. Walesa a déclaré de son côté que les nouveaux syndicats soutiendraient sans faillir l'Église catholique polonaise et son primat, le cardinal Stefan Wyszynski. Il a ajouté qu'un crucifix serait placé bien en évidence dans la salle du congrès aussi longtemps qu'il en serait le président.

La Pologne souffre de «schizophrénie morale», estime Andrzej Wajda, le cinéaste polonais le plus réputé.

Dans un discours récemment prononcé devant d'autres réalisateurs, et dont le texte est publié dans le dernier numéro de l'hebdomadaire «Kultura», l'auteur de «Cendres et diamants» a reproché à ses compatriotes de rététer comme des perroquets en public des slogans officiels et d'adopter une attitude complètement différente en privé.

«On dit une chose dans les réunions publiques et on en dit une autre entre amis ou au sein de la famille. On publie une chose dans la presse mais on parle de tout autre chose dans la rue, a déclaré Wajda.

«Au nom de la tranquilité d'esprit ou de la sécurité personnelle, on se pardonne le mensonge, la malhonnêteté et la déloyauté en public. On réserve la vérité, la sincérité et la rectitude pour le cercle familial et pour les amis proches», a ajouté le cinéaste.

Pour lui, la société polonaise est «profondément enracinée dans une schizophrénie morale particulière», aussi les artistes polonais ont-ils pour devoir majeur de dire la vérité.

Wajda, dont l'un des films les plus récents, «L'homme de marbre», a provoqué une vive controverse en Pologne parce qu'il ridiculise la pesante propagande communiste, a toutefois pris soin de ne pas être impliqué dans le mouvement dissident et de ne pas adhérer au comité d'autodéfense sociale (KOR).

Il n'en a pas moins constaté dans ce discours qu'une propagande officielle trompeuse a contribué à la vague d'agitation sociale qui vient de contraindre les autorités à faire des concessions majeures aux travailleurs.

Alors que l'on répétait sans cesse des slogans concernant «le rôle dirigeant de la classe ouvrière», les véritables sentiments et les problèmes des ouvriers étaient ignorés, a dit Wajda.

«Pendant de nombreuses années, on nous a dit que la liberté des idées, de conscience et d'opinion était réclamée par un petit groupe d'intellectuels qui ne comprenaient pas l'essence du processus historique... Mais la demande de libre discussion est en fait une revendication du monde ouvrier, a ajouté l'auteur des «Noces».

«Par conséquent le slogan de liberté ne peut plus être détaché du programme de socialisme en Pologne», a conclu le cinéaste.

# Assemblée d'Amnistie Internationale à Montréal

La ville de Montréal accueillera au mois d'août 1981 les quelque 400 délégués de l'assemblée générale d'Amnistie Internationale qui aura lieu, pour la première fois, dans un pays à l'extérieur de l'Europe.

Le directeur général d'Amnistie internationale à Montréal, M. François Martin, a dit hier que la décision d'organiser cette assemblée dans la métropole l'an prochain a été prise au cours du week-end, à Vienne.

«Cela témoigne de la très ferme volonté d'Amnistie de s'internationaliser politiquement». a-t-il dit.

Aministie Internationale estime qu'il y aura quelque 400 délégués, venus d'une centaine de pays, lors de sa prochaine assemblée générale où l'organisme fêtera son vingtième anniversaire de fondation.

## 18 septembre

**par la PC et l'AP**

**1979:** la radio pakistanaise annonce que l'ancien président afghan Nur Mohammed Taraki, renversé par un coup d'État, est mort;

**1978:** le ministre égyptien des Affaires étrangères et l'ambassadeur d'Égypte aux États-Unis démissionnent pour protester contre les accords de Camp David;

**1967:** les États-Unis annoncent qu'ils vont construire un réseau anti-missiles pour empêcher toute attaque chinoise;

**1963:** la commission spéciale des Nations unies sur l'apartheid demande que l'Afrique du Sud soit sanctionnée par un embargo sur les ventes d'armes et les livraisons de pétrole;

**1961:** le secrétaire général des Nations unies, Dag Hammarskjold, 56 ans, trouve la mort dans un accident d'avion;

**1946:** l'archevêque Stéphinac de Croatie est emprisonné en Yougoslavie;

**1915:** l'Allemagne annonce que ses sous-marins n'attaqueront plus les navires de marine marchande;

**1860:** les troupes de Cavour battent l'armée du pape à Castel Fidardon;

**1810:** le Chili se proclame indépendant de l'Espagne;

**1544:** le roi Gustav de Suède s'allie à la France pour contrer l'alliance entre le Danemark et le saint Empire romain germanique.

Ils sont nés un 18 septembre: Samuel Johnson, poète britannique (1709-1784); Greta Garbo (1905).

## AUJOURD'HUI

À 12 h 30, conférence de M. Pierre DesMarais II, président de la CUM, devant l'Association des hommes d'affaires et professionnels italiens-canadiens, à l'hôtel Bonaventure.

■

À 15 h, 7e assemblée générale du Conseil de presse du Québec, à l'Université du Québec à Montréal, 1455, rue Saint-Denis.

■

À 19 h, spectacle du Royal Scottish Country Dance Society — Montreal Branch, à la Place Bonaventure.

■

À 19 h 30, conférence de M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales, lors du banquet du congrès de l'Association des cadres intermédiaires des affaires sociales, au Château Champlain.

■

À 19 h 30, soirée de développement personnel organisée par le Service d'orientation et de consultation psychologique de l'Université de Montréal, au pavillon Marie-Victorin, 90, Vincent d'Indy.

■

Blitz téléphonique de l'Association des commissaires industriels du Québec pour obtenir l'appui du plus grand nombre possible de PME au mouvement en vue de réduire le fardeau et les tracasseries de la paperasserie.

■

Jusqu'à samedi se poursuit le colloque conférence de l'Association québécoise des travailleurs en loisir à l'Auberge des Gouverneurs du centre-ville de Québec.

■

Aujourd'hui et demain, rencontre des ministres fédéral et provinciaux des Affaires culturelles et des ressources historiques, à Toronto.

■

Jusqu'à vendredi se poursuivent les inscriptions au programme d'activité de la session d'automne du Centre récréatif Notre-Dame-des-Neiges, 5347, chemin de la Côte-des-Neiges, de 13 h à 22 h.

■

Dernière journée du 2e congrès d'études Inuit qui a lieu au Château Bonne Entente, 3400, chemin Sainte-Foy, à Québec.

■

Il y a collecte de sang de la Croix-Rouge à l'école Sainte-Dorothée, 956 rue Gravel, à Sainte-Dorothée, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; et au poste de pompiers de Dollard-des-Ormeaux, 10 chemin Synnydale, de 14 h à 20 h 30.

# La BAD et le Cambodge

Une erreur technique dans notre texte d'hier sur la Banque asiatique développement (BAD) nous a fait écrire que le Cambodge n'avait reçu de la BAD qu'environ un demi-million de dollars en prêts depuis 1980. Il aurait fallu lire «depuis 1967», première année de fonctionnement de la Banque.

Pour ce pays cruellement éprouvé par la guerre, la BAD a approuvé un seul prêt de $1.7 million, ce qui place le Cambodge en dernière position parmi les 23 pays bénéficiaires de l'aide de la Banque. Sur cette somme, la BAD n'a d'ailleurs versé que $643,000. Une note en bas de page du rapport annuel 1979 de la BAD se lit comme suit: «Sous réserve de consultations avec le gouvernement concernant ses intentions relativement au projet financé, la Banque a suspendu les versements ultérieurs sur ce prêt.»

Le Vietnam, avec une population de quelque 55 millions d'habitants, n'a reçu jusqu'ici que $45 millions en prêts. Il est en 16e position parmi les pays bénéficiaires, juste derrière la Nouvelle-Guinée Papouasie et juste devant Fidji.

L'aide aux pays communistes est une question fort délicate au sein de la BAD. Interrogé à ce sujet par LE DEVOIR, le représenant du Canada au conseil d'administration de la Banque, M. A.J. Barry, s'est borné à dire que les discussions étaient «en suspens» avec le Cambodge et le Vietnam et que des réticences d'ordre politique se manifestaient aussi bien du côté de ces deux pays que du côté de la Banque.

P.M.

LE DEVOIR

CAHIER 7

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Montréal, jeudi 18 septembre 1980

# Stelco à Nanticoke

## *Une aciérie intégrée dont la sidérurgie canadienne n'avait pas vraiment besoin*

par Michel Vastel

LA nouvelle aciérie intégrée de Nanticoke (Ontario) servira bien plus les intérêts de Stelco que ceux de la sidérurgie canadienne.

L'usine de Nanticoke, que les Premiers ministres du Canada et de l'Ontario inauguraient officiellement cette semaine, ajoutera dès l'an prochain une capacité de production de 1.3 million de tonnes d'acier. «Il y aura surproduction d'acier en période de faible demande», a reconnu M. McMurrich, vice président à la planification de Stelco.

Mais pour l'entreprise elle-même, cette nouvelle aciérie est un élément essentiel au maintien de sa position sur le marché canadien. Littéralement étranglée sur ses 1,000 acres de terrain à Hamilton, la Stelco ne pouvait plus augmenter sa production. Avec le résultat qu'elle n'a pas pu conquérir sa part de l'augmentation normale du marché canadien. En fait, elle a eu tendance à diminuer et tout en restant le plus gros producteur canadien, Stelco a du mal à maintenir sa part relative de 35% de la production canadienne d'acier. L'an dernier par exemple, l'entreprise a dû acheter 450,000 tonnes d'acier, soit près de 8% de sa production (5.8 millions de tonnes) pour satisfaire sa clientèle.

Stelco a donc cette semaine, après 6 ans d'études et de travaux, commencé à faire son pari d'ouvrir une usine dont le Canada n'a pas vraiment besoin, mais dont la Stelco pourra tirer d'appréciables avantages financier.

Cela peut en effet sembler une gageure d'ouvrir une nouvelle aciérie — la première du genre depuis deux décennies en Amérique du Nord — au moment où des géants de l'acier comme US Steel enregistrent des pertes équivalentes à 10% de leur chiffre d'affaires.

Mais la situation de la sidérurgie canadienne, et surtout de Stelco, est particulière. En premier lieu, le complexe de Nanticoke comprendra, d'ici 1983, un laminoir à chaud entièrement nouveau qui permettra à Stelco de s'ajuster plus facilement, et plus rapidement, aux besoins du marché des produits semi-finis de l'acier. «Nous serons prêts, affirme M. McMurrich, grâce à la polyvalence de l'usine du lac Érié, à satisfaire toute nouvelle demande: qu'il s'agisse d'une nouvelle demande, d'une augmentation du volume d'acier en de l'introduction de nouveaux aciers destinés aux clients comme ceux de l'industire automobile». Le procédé technique du laminoir à chaud, mis au point d'ailleurs par un ingénieur de Stelco, améliore la qualité des alliages.

De plus, le système fiscal canadien représente un avantage considérable par rapport au système américain et, en présence de M. Pierre Trudeau mardi dernier, le président de Stelco, M. Peter Gordon, n'a pu faire autrement que le souligner.

Les industries canadiennes peuvent déduire de leurs revenus bruts, des provisions pour amortissement plus importantes, et surtout dans des délais beaucoup plus restreints. On estime par exemple que sur un investissement de $1 million, un industriel américain peut récupérer jusqu'à $500,000 après 12 ans, tandis que son concurrent canadien peut récupérer jusque $850,000 après deux ans.

Ces deux facteurs, ajoutés à une valeur avantageuse du dollar canadien, permet à Stelco d'envisager l'avenir avec optimisme puisque, même en période de récession comme aujourd'hui, il lui serait toujours plus facile qu'à ses concurrents canadiens et américains d'élargir ses marchés aux États-Unis.

L'investissement au Lac Érié représente un effort de $829 millions mais les marchés boursiers semblent considérer que l'entreprise saura très facilement digérer une telle somme. Il faut dire que l'aciérie de Nanticoke représente un actif plutôt unique en Amérique du Nord et elle ne fait qu'améliorer l'attrait du titre en bourse plutôt que de rendre les investisseurs momentanément prudents.

Contrairement à bien des attentes, le démarrage de l'usine de Nanticoke ne semble pas poser de graves problèmes aux ingénieurs de Stelco. L'usine fait appel à toute une série d'innovations technologiques qui ont déjà été éprouvées ailleurs, ce qui peut expliquer l'absence de problèmes courants des nouvelles usines. Même le nouveau laminoir à chaud aura été testé plusieurs années à l'usine Hilton de Hamilton avant qu'il n'entre vraiment en service à Nanticoke.

Cette nouvelle usine a l'avantage d'avoir été conçue sur des bases entièrement nouvelles, et sans aucune contrainte d'espace et de temps.

Entre la décision de construire la nouvelle aciérie et le début des travaux par exemple, il s'est passé environ dix ans. Cela a permis d'étudier le meilleur site et le meilleur design pour toutes les installations. Les économies en énergie et en transports sont considérables par rapport à des usines trois fois plus grosses: l'usine de Hamilton a une capacité de 6 millions de tonnes sur une superficie de 1,000 acres contre une capacité, dans la première phase, de 1.3 million de tonnes sur 4,000 acres environ à Nanticoke.

On a donc eu le temps de choisir un site — sur les bords du lac Érié — qui protège l'aciérie d'un complet isolement pendant l'hiver. Une jetée de plus d'un kilomètre de long rend l'aciérie accessible à deux minéraliers à la fois.

Les manutentions de minerai et de charbon à l'intérieur du complexe sont organisées de telle façon que les coûts de transport sont réduits au minimum et, surtout, que toute expansion est possible. Par exemple, le transport du minerai et du charbon des points de stockage aux hauts fourneaux sont faits par des camions, ce qui évite de quadriller le complexe avec des voies ferrées qui compliqueront tout agrandissement dans l'avenir.

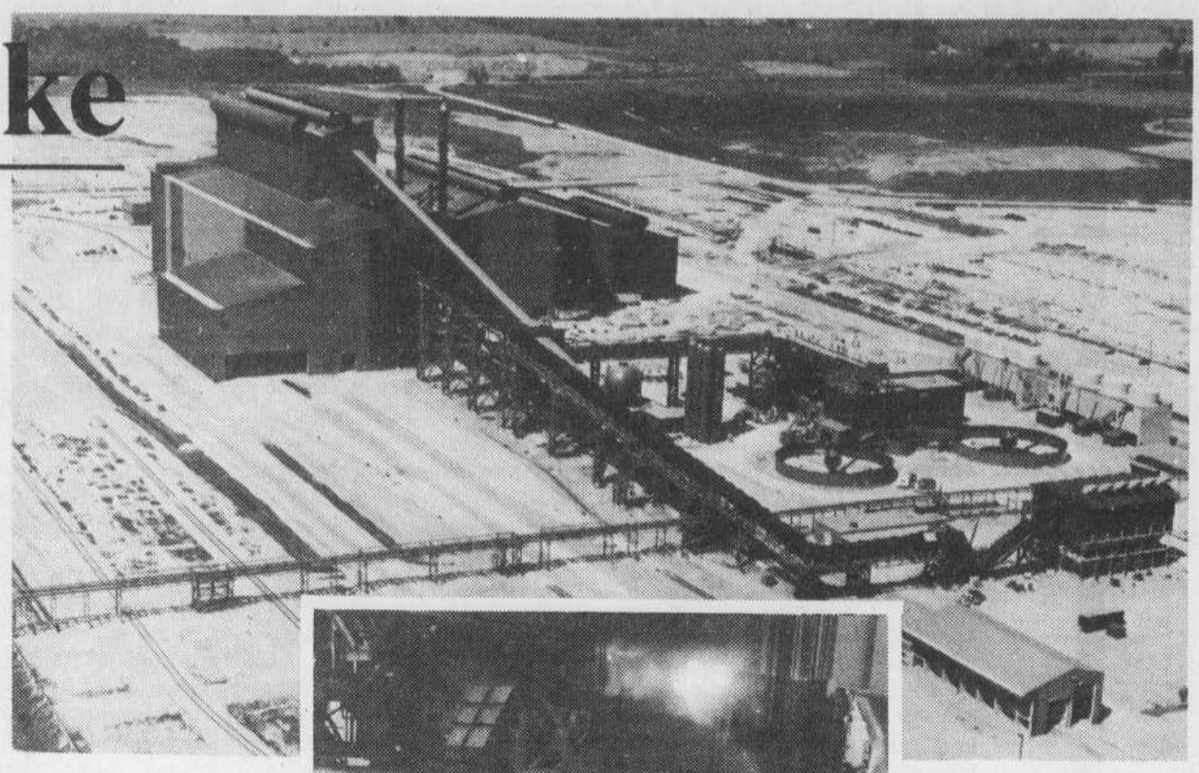
Stelco avant même de commencer la construction de l'usine, a réussi à réunir 6,600 acres de terrain à un prix moyen de $1.000 l'acre. Le secret etait tel que même le gouvernement provincial n'était pas informé! Aujourd'hui, cet espace permet au complexe de s'étaler sans aucune contrainte pour l'entreposage ou le transport. Il y a ainsi, à Nanticoke, une capacité de stockage de plus de 1 million de tonnes de charbon et de 860,000 tonnes de minerai.

Qu'il s'agisse des installations de cokéfaction, des hauts fourneaux ou du laminoir à chaud, toutes ces installations représentent la somme de tous les derniers perfectionnement de la technologie.

Mais l'actif le plus important peut-être de ce complexe est sa faculté d'adaptation aux besoins du marché et ses possiblités d'expansion. C'est sans doute pourquoi à Stelco on évoque déjà les phases II et III du complexe comme si elles étaient entièrement planifiées. On envisage déjà, en dollars de 1980, atteindre des investissements de l'ordre de $5 milliards et porter la main d'oeuvre totale à 5,000 employés, comparativement à 1,300 pour la seule phase I.

La rapidité avec laquelle le complexe de Nanticoke va se développer dépendra beaucoup de l'issue des négociations sur la politique énergétique et du dynamisme des grandes compagnies pétrolières. M. Peter Gordon n'a pas caché que cette usine avait été ouverte dans la perspective d'un boom des investissements énergétiques au Canada. Les grands de l'acier, sur ce point, rejoignent les grandes compagnies pétrolières en souhaitant que les gouvernements éclaircissent le paysage et rendent attrayant la construction des pipelines au nord de l'Alberta et de la Saskatchewan, ainsi que le lancement des deux ou trois projets d'usines de sables bitumineux qui dorment actuellement dans les boules à mite.

Sur ce point cependant, le Premier ministre Trudeau, qui présidait à l'inauguration de l'usine de Nanticoke, s'est montré plutôt réservé.





Le complexe convertisseurs basiques à oxygène possède une halle de coulée dotée de deux cornues d'une capacité de 230 tonnes chacune et d'une unité de coulée en continue à deux lignes produisant des brames pouvant atteindre 34 tonnes.

■

La fabrication de l'acier commence au complexe convertisseurs basiques à oxygène — unité de coulée en continue des brames. D'une poche de coulée, la fonte en fusion est déversée dans la cornue basculée vers l'avant pour recevoir le métal.

## Une aciérie écologique

On imagine peu d'usines, sinon les raffineries, aussi incompatibles avec la qualité de l'environnement que les aciéries. Pourtant, Stelco a réussi, avec du temps, de l'espace et de l'argent, à faire de son complexe de Nanticoke, une véritable aciérie écologique.

Disposant de 4,000 acres de terrain pour le seul complexe sidérurgique, Stelco a décidé de ceinturer son usine d'une série de talus semés de gazon et plantés de 75,000 arbres et arbrisseaux. L'objectif était de protéger les riverains de la vue et du bruit de cet immense complexe.

On a parsemé le site d'une série de petits étangs de décantation qui recueillent les eaux de ruissellement avant qu'elles ne retournent à la petite rivière Nanticoke.

Diamants d'investissement

30%

de plus-value en moyenne durant les dix dernières années.

- Certificats Internationaux avec microfilm. Exigez-les.
- Garantie de Revente (-5% de frais).
- Stock permanent de diamants sous scellés dans les qualités supérieures.
- Prix Compétitifs-Achats facilités avec ÉPARDIAM®
- Appareils d'expertise à votre disposition et identification au rayon Laser GEMPRINT.

Diamants, Émeraudes, Rubis.

Pour toutes informations:

Nom: ..... Prénom: .....

Adresse: ..... App.: .....

Ville: ..... Code: .....

Tél. Bureau: ..... Tél. Résidence: .....

Le Diamant PONDIAM Investissement Inc.

363, rue St-François-Xavier, #410
Vieux-Montréal H2Y 3P9
Tél. (514) 844-1031 et 844-8812.

La Classe affaires d'Air France.




Pour ceux qui voyagent par affaires et qui doivent consulter un dossier avant d'arriver en Europe, comme pour ceux qui désirent profiter de quelques heures de détente bien méritée, la nouvelle Classe affaires d'Air France représente désormais un privilège nécessaire.
La Classe affaires, maintenant disponible sur nos Boeing 747 reliant le Canada et la France, est réservée aux passagers payant le plein tarif économique.




Des privilèges réels en vol comme au sol: sélection de votre siège dès la réservation, comptoir particulier d'enregistrement à l'aéroport, section spéciale réservée en cabine et pour votre confort, écouteurs, chaussons et masque de repos gratuits, apéritifs et vins au choix, champagne, fromages et dessert, digestifs servis gratuitement en plus d'un bon repas Air France.
Demandez la Classe affaires d'Air France lors de votre prochain voyage transatlantique.

AIR FRANCE
Le monde plus proche

Un mode d'épargne supérieur

Les certificats de dépôt garanti du Trust Général

- Sécurité du capital et des intérêts
- Taux d'intérêt garanti
- Taux d'intérêt élevé
- Souplesse dans le paiement des intérêts
- Aucun coût

13% Intérêts versés annuellement. Période de 5 ans. Dépôt minimum $500.

Autres certificats à autres taux pour des allant de 30 jours à 5 ans.
Taux sujet à changement.

TRUST GENERAL DU CANADA

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-depots du Québec. Membre de la Société d'assurance-depots du Canada.

Demandez le poste 2000

Sept-Iles 968-1830 Riviere-du-Loup 862-7286 Montreal 866-9641
Chicoutimi 549-6490 Quebec 688-0630 Outremont 739-3265
Alma 668-3391 Levis 833-4450 Hull 771-3227
Rimouski 724-4106 Trois-Rivieres 379-7230 Ottawa 238-4900

# CAMPEAU

**OFFRE D'ACHAT**

**visant toutes les actions ordinaires de catégorie A et de catégorie B et toutes les actions privilégiées série A et série B**

**DE**

# TRUSTCO ROYAL LIMITÉE

**Le 29 août 1980, Campeau Corporation vous a fait parvenir par courrier une offre d'achat visant toutes les actions ordinaires de catégorie A et de catégorie B et toutes les actions privilégiées série A et série B de Trustco Royal Limitée (''Trustco Royal'') à un prix de $21,00 par action ordinaire de catégorie A ou de catégorie B et $29,93 par action privilégiée série A ou série B (l''offre''). L'offre se termine le 19 septembre 1980, à moins qu'elle ne soit prolongée par Campeau.**

*Les membres du syndicat de courtiers dont nous sommes le gérant toucheront des commissions pour toutes les actions souscrites par leur entremise; des honoraires supplémentaires seront versés aux soussignés relativement à l'offre. Pour plus de précisions sur ces commissions et honoraires, prière de se référer à la page 12 de l'offre.*

À la suite de l'offre de Campeau, vous avez reçu une circulaire des administrateurs datée du 8 septembre 1980 (la ''circulaire'') de Trustco Royal. Dans la circulaire, le Conseil d'administration de Trustco Royal recommande le rejet de l'offre comme n'étant pas ''dans l'intérêt du groupe Trust Royal''. L'offre est faite, naturellement, aux actionnaires de Trustco Royal, pas au groupe Trust Royal, et les administrateurs ne font pas de commentaires à savoir si l'offre est, ou non, dans l'intérêt des actionnaires de Trustco Royal. **À notre avis, la question décisive est de savoir si l'offre est intéressante pour les actionnaires puisqu'il s'agit d'une offre d'achat comptant visant toutes les actions.** Selon les modalités de l'offre, un actionnaire qui remet toutes ses actions en acceptation de l'offre sera payé en espèces pour chaque action si l'offre est acceptée; si l'offre ne réussit pas, ses actions lui seront retournées.

**Des neuf raisons énoncées dans la circulaire, pour ne pas accepter l'offre, deux seules se rapportent à l'intérêt des actionnaires qui désirent remettre des actions en acceptation de l'offre.** La première raison est une déclaration que les administrateurs ont reçu d'un des conseillers financiers de Trustco Royal un avis indiquant que les modalités de l'offre sont insuffisantes du point de vue financier. Cette opinion n'est pas incluse dans la circulaire et on y constate l'absence de toute justification ou indication sur des modalités qui seraient suffisantes. La deuxième raison est que les actionnaires qui acceptent l'offre sont susceptibles de payer des impôts applicables aux gains en capital. Ce qui est, bien sûr, vrai comme c'est le cas de tout actionnaire de toute compagnie qui réalise un profit sur la vente de ses actions. Les sept autres raisons données dans la circulaire ne s'appliquent pas aux actionnaires qui remettent des actions en acceptation de l'offre et qui touchent le prix offert pour toutes leurs actions.

**En décidant d'accepter ou de refuser l'offre, les actionnaires devraient tenir compte du comportement des actions de Trustco Royal par rapport au comportement du marché boursier en général. Depuis la fin de 1971 jusqu'au 26 août 1980, l'indice composé 300 de la Bourse de Toronto a progressé de 128% et l'indice des services financiers de la Bourse de Toronto, de 60%. En revanche, le cours boursier des actions ordinaires de Trustco Royal a progressé de 19%.**

La moyenne des cours extrêmes des actions ordinaires pour chacune des années de 1972 à 1980 (avant l'annonce de l'offre) ainsi que la prime que représente le prix offert de $21 par rapport aux cours moyens, sont indiquées ci-après.

| | Prix au jour de l'évaluation | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Cours moyen | $ 14,06 | 16,31 | 19,00 | 17,00 | 16,69 | 15,13 | 12,44 | 13,38 | 15,25 | 14,06 |
| Prime | 49% | 29% | 11% | 24% | 26% | 39% | 69% | 57% | 38% | 49% |

Les variations du cours des actions ordinaires de Trustco Royal en 1980 (avant l'annonce de l'offre) ont été de $12 à $16½. **Le prix offert de $21 par action ordinaire de catégorie A ou de catégorie B représente une prime de 31% au-dessus du cours boursier du 26 août, soit le dernier jour avant l'annonce de l'offre et de 79% au-dessus de la valeur comptable par action ordinaire au 31 décembre 1979. Nous croyons que ce prix est intéressant surtout en raison du comportement boursier des actions ordinaires.**

Si l'offre ne réussit pas, l'on pourrait s'attendre à ce que les actions ordinaires se négocient au-dessous de $21. **À part cette offre, il faudrait sans doute un certain temps avant que le cours boursier atteigne $21.** Nous sommes de l'avis que de nombreux autres placements, tant dans le secteur financier que dans d'autres secteurs, pourraient s'avérer plus avantageux en termes de cours boursier et de croissance de dividende.

**Nous estimons que les prix offerts sont équitables et raisonnables et que les actionnaires devraient remettre leurs actions en acceptation de cette offre. Il est rappelé aux actionnaires que l'offre expire ce vendredi 19 septembre à moins d'une prolongation. Dans le cas d'une interruption du service postal, les actionnaires qui désirent remettre des actions devraient prendre des dispositions nécessaires pour que les actions parviennent au dépositaire, la Compagnie du Trust National Limitée, avant l'expiration de la présente offre. Pour ce faire, il s'agit de porter les actions ainsi que la lettre d'acceptation au dépositaire ou à tout courtier en valeurs mobilières.**

**GREENSHIELDS INCORPORÉE**

*Le 17 septembre 1980*


# Les Japonais feraient du dumping, selon GM

**par Paul Morisset**

La société General Motors (GM) du Canada soupçonne les constructeurs automobiles japonais de faire du «dumping» de voitures sur le marché canadien, au point où elle a envisagé de leur intenter des poursuites en vertu de la loi fédérale «anti-dumping».

C'est ce qu'a confié hier M. Richard Colcomb, vice-président et directeur général des ventes de GM Canada, à l'occasion de la présentation à la presse montréalaise des nouveaux modèles 1981 de la compagnie.

M. Colcomb se demande notamment pourquoi les compagnies japonaises vendent leurs voitures pour «plusieurs centaines de dollars» de moins au Canada qu'aux Etats-Unis.

GM Canada ne prépare aucune poursuite pour le moment, a-t-il toutefois ajouté, expliquant que la culpabilité était extrêmement difficile à prouver dans les cas de dumping. Cette pratique consiste à vendre ses produits au prix de revient ou à perte sur un marché étranger afin d'y pénétrer ou d'y étendre sa présence. Le dumping est illégal dans la mesure où il constitue une concurrence déloyale pour les producteurs locaux.

Selon M. Colcomb, GM se borne actuellement à «surveiller de très près» l'évolution des prix des voitures japonaises vendues en Amérique du Nord.

Par ailleurs, le vice-président de GM soutient que sa compagnie ne craint aucunement la concurrence des Japonais. General Motors est le premier constructeur de voitures au Canada et le chef de file pour les ventes, avec près de 50% du marché des autos et camions.

Même dans le marché des sous-compactes, où les modèles japonais sont très populaires, General Motors occupe la première place en Amérique du Nord, a affirmé M. Colcomb au cours d'un déjeuner avec les journalistes. La voiture la plus vendue aux Etats-Unis et au Canada, a-t-il soutenu, est la sous-compacte produite par GM sous deux noms différents pour des raisons de marketing: Chevette (de la division Chevrolet) et Acadian (de la division Pontiac).

Contrairement à Ford et Chrysler, a poursuivi M. Colcomb, GM ne souhaite pas de barrières tarifaires pour protéger les manufacturiers canadiens contre l'invasion des voitures japonaises. «Nous prospérons dans la concurrence», a-t-il souligné, ajoutant que GM n'était pas intéressée à des mesures qui pourraient entraîner, en représailles, une réduction de l'accès au marché japonais, où GM réalise déjà des ventes «substantielles».

La concurrence avec les firmes nippones aura appris au moins une leçon à GM. Selon M. Colcomb, General Motors a compris que les consommateurs achetant les voitures les moins chères ne souhaitaient généralement que le strict minimum comme équipement. C'est ainsi que les voitures de bas de gamme de GM, la Chevette et l'Acadian, se vendent désormais presque sans «option». «Tout est standard, a-t-il expliqué, et l'acheteur peut tout au plus choisir entre la conduite standard et l'automatique.»

Les véhicules rutilants présentés hier seront livrés aux concessionnaires GM de la région montréalaise d'ici à la semaine prochaine. Les prix provisoires des modèles 81 représentent une hausse de 4.5% par rapport aux modèles 80, a indiqué M. Colcomb. Les prix officiels seront annoncés vers la fin de septembre.

M. Colcomb ainsi que le président de GM Canada, M. Alan Smith, s'attendent à une reprise modérée des ventes de voitures en Amérique du Nord au cours des prochains mois. Mais les ventes totales de 1980 seront vraisemblablement inférieures à celles de 1979 au Canada.

En ce qui concerne l'usine GM de Sainte-Thérèse, M. Smith a refusé encore une fois de dire quelle part lui était réservée dans le vaste programme de modernisation de $2.25 milliards prévu par GM pour ses installations canadiennes. «Mais nous aurons quelque chose à annoncer», a-t-il assuré.

Entre-temps, l'usine de Sainte-Thérèse poursuivra le montage «à pleine capacité» de deux voitures, la Pontiac Grand Prix et l'Oldsmobile Cutlass, pour lesquelles M. Smith entrevoit un avenir intéressant sur un marché pourtant dominé par des préoccupations pétrolières. Les familles nord-américaines, à son avis, auront toujours besoin de voitures de cette dimension, qui sont d'ailleurs devenues presque aussi économiques d'essence que les modèles plus petits.


**LES PRÉVOYANTS DU CANADA**



**Roger Décary, c.a.**

Monsieur Marcellin Tremblay, chef de la direction de Les Prévoyants du Canada, est heureux d'annoncer la nomination de monsieur Roger Décary, c.a. au poste de président et chef des opérations de Les Prévoyants du Canada.

Au service de la compagnie depuis 1967, monsieur Décary fut nommé directeur général en 1968. Il devint également vice-président exécutif en 1975 et membre du conseil d'administration de la compagnie en 1977. Il siège aussi au conseil d'administration de Trust Général du Canada. Très actif dans les associations professionnelles d'assurance-vie, monsieur Décary est membre du conseil d'administration du Life Office Management Association, de même que du comité directeur du marketing et du comité des relations avec les consommateurs de l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie.

Les Prévoyants du Canada est une compagnie du Groupe Prenor Ltée.


# Une nouvelle Sodeq dans la région de Lanaudière

**par Michel Nadeau**

Un groupe d'homme d'affaires de la région de Lanaudière ont procédé hier au lancement d'une première émission de 1,250,000 actions d'une nouvelle Société de développement de l'entreprise québécoise (SODEQ). Ces titres sont vendus au prix de $1 l'unité.

La nouvelle institution financière vise à fournir du capital de risque aux entreprises des villes de Repentigny/L'Assomption, Lachenaie/Mascouche/Terrebonne, Joliette, Berthier/Brandon et Montcalm. Chacune de ces cinq sous-régions sera représentée au consiel d'administration de la SODEQ de Lanaudière.

En vertu de la Loi des SODEQ, un contribuable peut réclamer du fisc québécois une réduction d'impôt payable égale à 25% du montant investi. De plus, les actions d'une SODEQ peut être éligibles au régime d'épargne-actions si elles sont achetées directement de la SODEQ. La déduction fiscale autorisée ne peut excéder 20% du revenu gagné jusqu'à un maximum de $15,000 en tenant compte cependant des contributions à un régime enregistré d'épargne-retraite et à un régime enregistré d'épargne-logement.

Un placement de $1000 donne une réduction d'impôt d'environ $500 au chapitre de la Loi des SODEQ et de près de $300 en vertu de l'épargne-actions pour un contribuable touchant environ $30,000. Le coût réel revient donc à un peu plus de $200.

Déjà trois institutions financières régionales ont accepté d'investir un montant de $825,000 en actions de la SODEQ. Il s'agit de la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Launaudière, de la Caisse d'entraide économique de Joliette et de la Caisse d'établissement de Lanaudière.

Bien que cette forme d'investissements offre des avantages fiscaux intéressants, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit de placements spéculatifs. D'abord, il n'y a pas de marché établi pour la revente des actions de la SODEQ de Lanaudière. Cet argent sera investi dans des entreprises comportant des risques élevés.

La Loi précise en effet qu'une SODEQ doit consacrer au moins 70% de ses fonds à l'achat d'actions ordinaires ou privilégiées et à l'octroi de prêts non garantis à des entreprises manufacturières du Québec contrôlées par des résidents du Québec. Ces firmes devront avoir 200 employés ou moins et ne pas montrer un actif supérieur à $7,5 millions. Une SODEQ ne peut détenir plus de 40% des actions d'une petite ou moyenne entreprise.

Un directeur général sera embauché prochainement pour voir aux affaires courantes de l'institution. Aucun administrateur ne peut transiger directement avec la SODEQ pour ses affaires personnelles.


SODECOM

**VOUS PROPOSE UN PLACEMENT QUI FAIT PROFITER D'UN ABRI FISCAL DES PLUS INTÉRESSANTS.**

Ce type d'investissement a été conçu pour favoriser la petite et moyenne entreprise qui est à juste titre considérée comme étant l'un des moteurs économiques les plus importants au Québec.

Le gouvernement favorise cette catégorie d'entreprise en permettant que l'épargne des Québécois soit investie dans une SODEQ.

**SODECOM... fait plus pour la P.M.E.**

Mentionnons d'abord que SODECOM est la seule SODEQ à Montréal. Conforme à l'esprit de la loi sur les SODEQ, SODECOM est plus qu'une société prêteuse, c'est aussi une société dotée de mécanismes d'aide en matière de gestion auprès de la petite et moyenne entreprise.

**UN ABRI FISCAL PROFITABLE!**

**Quels sont les avantages pour le contribuable?**

Les actions ordinaires d'une SODEQ peuvent faire l'objet d'un régime d'épargne-actions (REA) aux termes de la loi sur les impôts (Québec).

•

Elles peuvent ensuite être placées dans une fiducie régie par un régime d'épargne-retraite (REÉR) aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu.

•

L'investisseur peut aussi se prévaloir d'un dégrèvement fiscal important, soit 25% de crédit d'impôt calculé sur le montant versé et ce, dès la première année.

**À toutes fins pratiques, il vous est possible, grâce à SODECOM, de vous bâtir un fonds de pension substantiel payé à 100% à même vos économies d'impôt!**

**Possibilité de crédit pour votre investissement.**

Il existe, pour tout contribuable désireux d'acquérir des actions de SODECOM et ne disposant pas de la liquidité nécessaire, une possibilité de financer son investissement.

Cette annonce ne doit pas s'interpréter comme étant une offre publique des valeurs ci-dessous mentionnées dans les provinces du Canada

NOUVELLE ÉMISSION—SODEQ

**LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE QUÉBÉCOISE SODECOM INC.**

(constituée selon les lois du Québec)

SODECOM

**250 000 actions ordinaires**

(sans valeur nominale)

**PRIX: $11 L'ACTION**

L'offre est faite uniquement par prospectus dont copie peut être obtenue chez un courtier en valeurs mobilières ou en retournant le coupon ci-dessous.

À: LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE QUÉBÉCOISE SODECOM INC.
230 est, rue Henri-Bourassa
Montréal, P.Q. H3L 1B8

Pour de plus amples informations concernant cette émission, veuillez téléphoner à (514) 382-4770 ou faire parvenir ce coupon

Nom: .....

Adresse: .....

Ville: ..... Province: .....

Code postal: ..... Téléphone: .....


## BÉNÉFICES

**Dome Petroleum:** semestre clos le 30 juin: 1980, $77,624,000, $1.75 par action; 1979, $48,290,000, $1.09.

**Dominion Foundries and Steel:** semestre clos le 30 juin: 1980, $70,900,000, $3.98 par action; 1979, $65,700,000, $3.78.

**Drummond McCall:** semestre clos le 30 juin: 1980, $2,502,000, 74 cents par action; 1979, $4,995,000, $1.76.

**Federal Pioneer:** huit mois clos le 30 juin: 1980, $5,681,790, $4.62 par action; 1979, $3,314,064, 2.70.

**First City Financial Corp:** semestre clos le 30 juin: 1980, $4,061,000, $1.45 par action; 1979, $2,826,000, $1.01.

**Francana Oil and Gas:** semestre clos le 30 juin: 1980, $10,158,000, 78 cents par action; 1979, $7,131,000, 55 cents.

**GBC Capital:** neuf mois clos le 30 juin: 1980, $1,168,989, 35 cents par action; 1979, $1,000,275, 28 cents.

**Genstar:** semestre clos le 30 juin: 1980, $53,284,000, $1.60 par action; 1979, $44,349,000, $1.48.

**Goodyear Canada:** semestre clos le 30 juin: 1980, $7,484,000, $2.89 par action; 1979, $8,496,000, $3.25.

**Guarantee Co. of North America:** semestre clos le 30 juin: 1980, $2,303,000, $11.46 par action; 1979, $3,275,000, $16.65.

conseil de presse du québec

**AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Les membres du Conseil de presse du Québec invitent cordialement le grand public à asssiter à leur septième assemblée générale annuelle.

Cette assemblée se tiendra le jeudi 18 septembre 1980, à 15 heures à la salle J-2930 de l'Université du Québec à Montréal, 1455, rue Saint-Denis (Porte du Clocher), Montréal.

L'ordre du jour de cette assemblée comporte: le rapport des activités du Conseil pour l'année 1979-1980, la présentation du rapport annuel du Conseil ainsi que la présentation des nouveaux membres et administrateurs du Conseil de presse pour l'année 1980-1981.

# *Ottawa enquête sur l'offre de Campeau*

**par Michel Nadeau**

Alors qu'il ne reste plus que 36 heures avant la fin de l'offre de $21 pour les actions de Royal Trustco., les événements se sont précipités hier à Ottawa et Toronto. Dans la capitale fédérale, le ministre des Affaires des consommateurs et des corporations, M. André Ouellet, a déclaré qu'une enquête était présentement en cours afin de déterminer si l'offre de Campeau Corp. respectait bien toutes les normes en vigueur. On cherchera à comprendre pourquoi McLeod Young Weir — un allié du Trust Royal — recommande à ses clients de refuser l'offre tout en étant le principal acheteur sur le marché.

Par ailleurs, l'Ontario Securities Commission a demandé à M. Robert Campeau et à son entreprise de ne plus transiger les actions de Royal Trustco. jusqu'à ce que soient fournies toutes les informations relatives à l'entente intervenue entre M. Campeau et Unicorp Financial Corp. Cette entreprise a cédé son bloc de 5,6% des actions de Royal Trustco. en échange d'actions privilégiées de Campeau Corp. Les dirigeants du Trust Royal allèguent que M. Campeau a offert ainsi plus que $21 aux gens de Unicorp Financial.

En fin d'après-midi, M. Campeau revenait à la charge en annonçant, dans un communiqué, que Unicorp recevrait $21, tout comme les autres actionnaires de Royal Trustco. «L'entente intervenue a été modifiée en raison de la lenteur des audiences devant la Commission et notre désir de procéder le plus rapidement possible avec l'offre.»

«Campeau Corp. croit que tous les motifs ayant entraîné l'ordonnance de suspension des transactions n'existeront plus demain (aujourd'hui). Les actionnaires pourront alors décider ou non s'ils acceptent l'offre.»

Les dirigeants du Trust Royal ont déclaré qu'ils coopéreront volontiers avec les autorités fédérales au cours de l'enquête annoncée par M. Ouellet. «Royal Trustco. prend note que les transactions de ses actions ont été étroitement surveillées au cours de l'offre en cours par l'Ontario Securities Commission.»

Un porte-parole du ministre a déclaré que les inspecteurs cherchent présentement à comprendre comment la maison McLeod Young Weir Ltd. peut d'un même trait recommander à ses clients de ne pas accepter l'offre de M. Campeau tout en étant le plus gros acheteur sur le marché?

Les fonctionnaires veulent savoir si les dirigeants de Royal Trustco. et de McLeod se sont bien conformés à la loi?

En vertu de la Loi des entreprises commerciales au Canada, le gouvernement a le pouvoir de faire enquête sur les agissements des firmes incorporées à Ottawa dans les affaires ayant trait à l'information des actionnaires.

M. Ouellet a précisé que la question de la concurrence n'était pas, pour le moment, au centre de ce débat.

Un porte-parole du Parti conservateur, M. Michael Wilson, a déclaré que le gouvernement devrait renforcer les règles entourant le contrôle de la propriété des compagnies de fiducie afin de préserver leur indépendance. M. Wilson a qualifié «d'écran de fumée» l'enquête amorcée par M. Ouellet. Il est d'avis que la limite de 10% imposée au secteur bancaire devrait être en vigueur pour les compagnies de fiducie.

*Après l'acquisition de Space Research par Bombardier*

# SNC achète les Industries Valcartier

**par Gilles Provost**

Le Groupe SNC, qui distribue ses services de génie-conseil dans le monde entier depuis son siège social de la Place Desjardins, a annoncé hier l'acquisition des Industries Valcartier, en banlieue de Québec. Le vendeur aussi bien que l'acheteur ont refusé de dévoiler le montant de la transaction.

Les Industries Valcartier emploient environ 1,000 personnes à la fabrication de munitions de petit calibre pour le compte des forces armées du Canada et des États-Unis. On y fabrique aussi les munitions de chasse de marques Imperial et Canuck.

La firme Space Research (dont l'atelier d'usinage vient d'être acheté par Bombardier), les Arsenaux Canadiens de Saint-Paul-l'Ermite et les Industries Valcartier constituent la seule présence canadienne dans le domaine très spécialisé des armes à feu militaires.

Pendant la dernière campagne électorale fédérale, le gouvernement conservateur avait annoncé une contribution fédérale de plusieurs millions de dollars à un programme quinquennal de modernisation de l'entreprise. Ces subventions s'inscrivent dans le cadre du Programme de productivité de l'industrie de la défense au Canada. À la fin de la guerre du Vietnam, la situation des Industries Valcartier est devenue très mauvaise et l'actuel effort de modernisation était, paraît-il, essentiel à la survie de l'entreprise.

Depuis l'invasion de l'Afghanistan, on assiste partout en Occident à un regain d'activité des firmes militaires et cette fébrilité nouvelle se fait sentir même au Québec. LE DEVOIR a appris que certains fabricants d'armes européens italiens, suisses, français, etc recherchent en ce moment des compagnies capables de fabriquer leurs produits au Canada.

Comme l'expliquait récemment l'un de ces fabricants, «l'exemple de l'Afghanistan montre que les Russes peuvent envahir l'Europe en quelques jours à peine. La seule façon d'être en sécurité est de venir installer nos usines en Amérique du Nord...».

Hier, le vice-président aux Affaires publiques des Entreprises SNC Ltée, M. Jacques Lefebvre, a affirmé au DEVOIR que l'achat des Industries Valcartier n'a aucune relation avec l'ébullition actuelle dans l'industrie militaire occidentale. «Il ne faudrait pas y voir le premier pas de SNC pour se tailler un empire dans la production militaire», a-t-il déclaré.

«Bien au contraire, a-t-il ajouté, il s'agit simplement pour SNC de diversifier son portefeuille d'investissement en s'intéressant à une entreprise manufacturière relativement spécialisée. Nous serions tout autant intéressés à une usine de tracteurs ou de pelles mécaniques si les perspectives de rentabilité s'y avéraient aussi bonnes!»

SNC a aussi manifesté son intention de conserver le même personnel de gestion et de maintenir en place le vice-président et directeur général actuel, M. John Mustard.

Jusqu'à tout récemment, les Industries Valcartier appartenaient à la St-Lawrence Manufacturing, une entreprise qui fabrique surtout des patins à glace et à roulettes.

À peu près au moment où l'on a annoncé la participation fédérale à la modernisation de l'usine, il y a quelques mois, toutes les actions de l'entreprise avaient été rachetées par le président de la compagnie, le colonel Ronald Guy Godbout. «Cette transaction avait été préparée pendant de nombreux mois», a confié hier ce dernier au DEVOIR.

M. Godbout n'a toutefois rien voulu dire des raisons qui l'amènent maintenant à céder la propriété de l'usine de munitions au groupe SNC. Manifestement embarrassé par les questions du DEVOIR, il a simplement fait état de son âge avancé et de son désir de «jouir un peu de la vie».

# Faiblesse du dollar canadien

Le climat politique engendré par l'échec de la conférence sur la constitution la semaine dernière serait à l'origine de la baisse du dollar canadien, qui est tombé hier à son plus bas niveau depuis quatre mois sur les marchés des changes new-yorkais.

Le dollar canadien, qui s'est affaibli constamment depuis le début de la semaine, cotait 85.47 cents américains en clôture hier. Il s'agit d'une baisse de 3-25 par rapport au cours de clôture du jour précédent. Vendredi dernier, il valait encore 86.05 cents.

«Le malaise persistant entre les gouvernements fédéral et provinciaux a eu sans doute des effets défavorables sur le dollar», disait un cambiste.

Selon lui, l'avertissement lancé par le ministre fédéral de l'Énergie Marc Lalonde, que l'Alberta ne sera pas autorisée à hausser le prix de son pétrole de $2 le baril le 1er octobre «indique qu'il y aura encore d'autres chicanes entre Ottawa et les provinces».

De plus, le Canada étant un pays potentiellement riche en pétrole, la surabondance actuelle serait perçu par les investisseurs comme un élément défavorable.

Ajoutons à cela que les entreprises ont échangé des dollars canadiens contre des dollars américains pour verser leur intérêts et payer leur dividendes de fin d'année aux États-Unis. Ces transactions ont aussi contribué à faire baisser la devise canadienne, malgré les interventions de la Banque du Canada pour la soutenir.

# Chaque dollar investi dans les Jeux du Québec en produit quinze

D'après une étude sur l'impact socio-économique de la finale des Jeux du Québec, chaque dollar fourni par le gouvernement du Québec a produit quinze dollars d'impact économique dans la province.

Selon les statistiques compilées par MM. Michel Legault et Serge Régnault, de la firme montréalaise Econosult, les $322,500 donnés par le gouvernement à la Société des Jeux du Québec ont produit un impact économique provincial de $5,012,000. Au terme d'une étude menée à l'occasion des Jeux tenus en août 1979 à Saint-Georges de Beauce, les économistes-conseil ont estimé à près de $4 millions l'impact des jeux sur la région de la Beauce. Comme la finale avait dépassé son objectif initial d'autofinancement, des surplus ont même été répartis dans les municipalités organisatrices, pour la réalisation de projets communautaires.

Les Jeux du Québec ne sont donc pas seulement l'occasion de promouvoir la pratique du sport chez les jeunes même si elle réussit dans cet objectif selon l'étude.

L'étude insiste également sur la mise en évidence du milieu hôte. En effet, la Finale permet à la ville-hôtesse de valoriser ses possibilités culturelles et touristiques auprès d'une clientèle de visiteurs provenant de tous les coins du Québec. On observe de plus le développement d'une grande solidarité et d'un esprit d'entraide au sein de la population qui se voit impliquée par la tenue de cet événement.

Sur le plan économique et financier, plusieurs observations s'imposent:

- la municipalité hôtesse est assurée d'un potentiel touristique intéressant puisqu'au moins 74% des visiteurs se rendent à la Finale en raison de la participation d'une connaissance;
- le montant des subventions accordées par le gouvernement du Québec pour les infrastructures s'élève à $455,0000, soit une allocation moyenne de $70 par famille habitant les municipalités hôtesses;
- le nombre total de bénéficiaires de la Finale est évalué à approximativement 35,000 personnes;
- l'impact économique pour la région s'élève à $3,992,000, ce qui représente près de $60 par personne résidant dans la Beauce;
- les organismes régionaux enregistrent un surplus financier de $172,000;
- la ville de St. Georges retire du point de vue financier un avantage net à présenter la Finale des Jeux du Québec puisqu'elle bénéficie de subventions importantes pour construire ou améliorer son infrastructure sportive;
- du point de vue économique, la plupart des commerçants peuvent associer à la Finale un accroissement du volume de leurs affaires, sachant qu'au moins $1,634,000 ont été dépensés comme biens de consommation par les divers groupes d'individus concernés par la Finale.

Ces observations ont conduit les auteurs de l'étude à la formulation de cinq principales recommandations:

1) Compte tenu de l'impact socio-culturel et du nombre important de visiteurs venus des autres régions du Québec, il est recommandé de favoriser l'intégration des particularités régionales dans le programme socio-culturel présenté à la Finale.

2) Compte tenu des effets positifs sur le plan sportif, il est recommandé d'insister auprès des municipalités désireuses de poser leur candidature pour l'organisation de la Finale sur la possibilité que donne cet événement de faciliter l'obtention de fonds pour l'achat de certains équipements et la construction ou la rénovation d'infrastructures sportives.

3) Afin de promouvoir l'accroissement du nombre de municipalités offrant leur candidature pour la présentation de la Finale, il est recommandé au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de décharger les villes hôtesses des frais financiers relatifs à l'octroi des subventions aux immobilisations, en accordant celles-ci en un seul versement plutôt qu'en versements échelonnés sur trois à quatre ans.

4) Compte tenu de l'ensemble des résultats de cette étude et des particularités économiques de chaque région, il est recommandé de faire prendre conscience aux municipalités que les dépenses engendrées par la présentation de la Finale entraînent un impact économique favorable pour leur région (accroissement du volume des affaires).

5) Il est recommandé de faire rapport aux municipalités potentiellement candidates de l'impact bénéfique en termes de relations sociales que peuvent retirer leurs populations grâce aux personnes qui s'impliquent en tant que bénévoles. Cette implication dans l'accomplissement d'un objectif commun aide à promouvoir l'établissement d'un climat social harmonieux.

Il aurait fallu $755,000 pour payer au salaire minimum les 4,000 bénévoles qui ont travaillé à Saint-Georges de Beauce. Quant aux 20,000 visiteurs, ils ont dépensé en moyenne $51.51 par personne. Les hotels et motels de Saint-Georges furent remplis au moins à 73% de leur capacité.

Un des objectifs notoires des Jeux du Québec est de contribuer au développement des installations sportives des municipalités hôtesses. Ce développement consiste tant en investissements sur les immobilisations et aménagements majeurs qu'en apport d'équipements spécialisés. L'atteinte de cet objectif est indéniable; à titre d'exemple, la ville de Sherbrooke s'est dotée d'une piste d'athlétisme évaluée à $1,100,000, le total des subventions pour immobilisations y atteignait $586,650 et l'équipement spécialisé est évalué à $150,000.

Finalement, le budget des comités organisateurs des Jeux du Québec reflète une étonnante stabilité. En dépit d'une situation inflationniste générale, le budget d'opération d'une Finale des Jeux du Québec se situe depuis 1975 aux environs de $700,000 et l'objectif d'autofinancement est généralement atteint, voire même dépassé. Les sources de revenus sont multiples pour le comité organisateur et contribuent largement à assurer la stabilité des coûts. La répartition des revenus est habituellement la suivante: (de 1975 à 1978): Gouvernement du Québec 49.5%, Gouvernement du Canada 12.3%, Municipalités 12.8%, Promotions financières 24.0%, Autres 1.4%.

*Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique dans aucune province du Canada des titres mentionnés ci-dessous. Une telle offre sera faite par voie de prospectus seulement dans les provinces où une commission des valeurs mobilières, ou autre organisme similaire, aura accepté le dépôt dudit prospectus. Ces titres ne seront pas offerts aux résidents des États-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions.*

*Nouvelle émission*

**stelco Inc.**

**$110,000,000**

Débentures à 13 1/2%, série 1980, à fonds d'amortissement

Date d'émission: le 1er octobre 1980 — Date d'échéance: le 1er octobre 2000

**Prix: 100**

Ces débentures série 1980, à fonds d'amortissement, sont offertes conformément à un prospectus daté du 10 septembre 1980 dont des exemplaires du prospectus peuvent être obtenus des sousnommés et autres courtiers qui peuvent offrir légalement ces titres.

| | | |
|---|---|---|
| A.E. Ames & Cie Limitée | | Wood Gundy Limitée |
| Dominion Securities Limitée | McLeod Young Weir Limitée | Nesbitt Thomson Valeurs Limitée |
| Greenshields Incorporée | Pitfield Mackay Ross Limitée | Richardson du Canada |
| Merrill Lynch, Royal Securities Limitée | Midland Doherty Limitée | Burns Fry Limitée |
| Walwyn Stodgell Cochran Murray Limited | Lévesque, Beaubien Inc. | Bell Gouinlock Limitée |
| Pemberton Securities Limited | Odlum Brown & T.B. Read Ltd. | Houston Willoughby Limited |
| Geoffrion, Leclerc Inc. | Casgrain & Compagnie Limitée | Equitable Securities Limitée |
| R.A. Daly & Compagnie Limitée | Scotia Bond Company Limited | Tassé & Associés Limitée |
| Grenier, Ruel & Cie Inc. | Andras, Hatch & Hetherington Ltd. | Molson, Rousseau & Cie Limitée |
| Burgess Graham Securities Limited | Brault, Guy, O'Brien Inc. | Bache Halsey Stuart Canada Ltd. |
| Cassels Blaikie & Co. Limited | Davidson Associés Limitée | Moss, Lawson & Co. Limited |
| Osler, Wills, Bickle Limitée | Peters & Co. Limited | Gardiner Watson Limited |

Septembre 1980

*Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique dans aucune province du Canada des titres mentionnés ci-dessous. Une telle offre sera faite par voie de prospectus seulement dans les provinces où une commission des valeurs mobilières, ou autre organisme similaire, aura accepté le dépôt dudit prospectus. Ces titres ne seront pas offerts aux résidents des États-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions.*

*Nouvelle émission*

**stelco Inc.**

**$110,000,000**

**(4,400,000 actions)**

Actions privilégiées rachetables, série D, à dividende cumulatif

**Privilège de retrait**

Le détenteur pourra, à son choix, retirer les actions privilégiées série D les 1er novembre 1985 et 1990 au prix de $25 par action plus tous les dividendes préférentiels accumulés et impayés à la date de retrait.

**Prix: $25.00 par action devant rapporter 10% par année**

Ces actions privilégiées rachetables, série D, à dividende cumulatif sont offertes conformément à un prospectus daté du 10 septembre 1980 dont des exemplaires du prospectus peuvent être obtenus des sousnommés et autres courtiers qui peuvent offrir légalement ces titres.

| | | |
|---|---|---|
| A.E. Ames & Cie Limitée | | Wood Gundy Limitée |
| Dominion Securities Limitée | McLeod Young Weir Limitée | Nesbitt Thomson Valeurs Limitée |
| Greenshields Incorporée | Pitfield Mackay Ross Limitée | Richardson du Canada |
| Merrill Lynch, Royal Securities Limitée | Midland Doherty Limitée | Burns Fry Limitée |
| Walwyn Stodgell Cochran Murray Limited | Lévesque, Beaubien Inc. | Bell Gouinlock Limitée |
| Pemberton Securities Limited | Odlum Brown & T.B. Read Ltd. | Houston Willoughby Limited |
| Geoffrion, Leclerc Inc. | Casgrain & Compagnie Limitée | Equitable Securities Limitée |
| R.A. Daly & Compagnie Limitée | Scotia Bond Company Limited | Tassé & Associés Limitée |
| Grenier, Ruel & Cie Inc. | Andras, Hatch & Hetherington Ltd. | Molson, Rousseau & Cie Limitée |
| Burgess Graham Securities Limited | Brault, Guy, O'Brien Inc. | Bache Halsey Stuart Canada Ltd. |
| Cassels Blaikie & Co. Limited | Davidson Associés Limitée | Moss, Lawson & Co. Limited |
| Osler, Wills, Bickle Limitée | Peters & Co. Limited | Gardiner Watson Limited |

Septembre 1980

**Au Chalet Suisse**

Si vous allez à Québec, laissez-vous séduire par l'originale cuisine helvétique.

Venez savourer en plein coeur du Vieux-Québec l'une de nos délicieuses spécialités: l'onctueuse Fondue suisse, la fameuse Raclette Valaisanne, ou goûtez à nos grillades de choix et nos excellents fruits de mer!

Bien entendu, la carte American Express® est toujours la bienvenue!

**Au Chalet Suisse,**
**26, rue Sainte-Anne, Vieux-Québec**

**Réservations: (418) 694-1321**



**La carte American Express. Ne sortez pas sans elle.**MC

*Sortez en grand*

**ABRI FISCAL**

CONDOMINIUMS

Ottawa-Ouest, 2 ou 3 c.c., lière qualité, bord de l'eau, climatisé, piscine, squash, tennis, etc., locataires de choix, revenus garantis, déductible impôt 5% (classe 31) 687-3675 (9h à 5h).

**DOMINION DAIRIES LIMITED**
**LAITERIES DOMINION LIMITÉE**

**Déclaration d'un dividende d'actions ordinaires**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'un dividende de 45 cents par action a été déclaré sur les actions ordinaires sans valeur nominale ou au pair de Dominion Dairies Limited - Laiteries Dominion Limitée pour le trimestre se terminant le 27 septembre 1980, payable le 15 octobre 1980, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 1er octobre 1980.

*Par ordre du Conseil*

**E.G. Mack**
**Vice-Président & Secrétaire**

Toronto, Ontario
10 septembre 1980

## BÉNÉFICES

**Canbra Foods:** semestre clos le 26 juin: 1980, $3,618,297, $1.31 par action; 1979, $1,575,900, 57 cents.

**Superior Acceptance Corp.:** semestre clos le 30 juin: 1980, $157,777, 13 cents par action; 1979, $111,624, neuf cents.

# L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

## TORONTO

### Forte augmentation

L'indice composé de la Bourse de Toronto a terminé la journée d'hier en hausse de 14.18 et enregistré un record haut de 2343.19.

Dix secteurs ont réalisé des gains, les plus importants revenant à l'immobilier. Les aurifères ont subi les plus lourdes pertes. A l'issue de la séance, on dénombre 270 valeurs en hausse, 230 en baisse et 217 stables. Le volume s'inscrit à 9.84 millions d'actions et la valeur chiffre $156.04 millions.

Les échanges d'actions Royal Trustco Ltd et Unicorp Financial Corp. ont cessé à 15 h. Dans le premier cas, le titre cotait en dernier $19.75 et Unicorp classe A $6.5.

Parmi les industrielles traitées, United Westburne Industries gagne 5 à $60, Falconbridge Nickel 2 1-2 à $135, Walker-Consumers 2 1-4 à $33 3-4, Brascan Ltd A 2 1-4 à $38 1-2 et IBM 2 1-8 à $79.

Petrofina Canada perd 2 3-4 à $64 1-2, Dome Petroleum 5-8 à $82 1-4, Alberta Gas Trunk A 3-8 à $31 5-8, Gulf Canada 1-8 à $28 5-8 et Bell Canada 1-8 à $18 3-4.

Dans le secteur minier, Brenda Mines prend 1 7-8 à $39 7-8, Malartic Quebec 1 3-4 à $10 et Rio Algom 1 5-8 à $36 3-4. Dome Mines cède 5 1-2 à $138 et Campbell Red Lake 2 3-4 à $83 3-4.

Parmi les pétroles, Chieftain Development gagne 1 1-4 à $25 1-4, Total Petroleum North America 7-8 à $28 1-2 et Francana Oil and Gas 7-8 à $21 7-8. Ranger Oil abandonne 1-2 à $43 et Ocelot Industries B 1-2 à $37 1-2.

**Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE**

| | Ventes | Haut | Bas | Ferm. | Ch. |
|---|---|---|---|---|---|
| Aby Gin w | 650 | $17½ | 17 | 17½ | +1½ |
| Abtl Prce | 63264 | $24¼ | 23¾ | 24 | + ⅛ |
| Abitbl10 | 293 | $50 | 49½ | 49½ | — ½ |
| Acklands | 2000 | $13¾ | 13¾ | 13¾ | + ¼ |
| AdanacM | 6200 | 495 | 480 | 495 | |
| Advocate | 100 | 160 | 160 | 160 | —10 |
| Afton Min | z10 | $44½ | 44½ | 44½ | |
| AgnicoE | 45725 | $21⅛ | 20½ | 20¾ | + ⅛ |
| Agra Ind A | 2800 | $6⅛ | 6 | 6 | |
| Akaitcho | 2900 | 280 | 275 | 280 | + 5 |
| Albany | 19730 | 239 | 225 | 230 | — 9 |
| Alt Energy | 25935 | $20½ | 20 | 20⅜ | — ⅛ |
| AltaGas A | 93123 | $32 | 31⅜ | 31⅝ | — ⅜ |
| Alta G E p | z25 | $22 | 22 | 22 | |
| Alta G F | 248 | $23½ | 23½ | 23½ | + ⅛ |
| Alta G 9.76 | 500 | $24½ | 24 | 24 | |
| Alta G 6⅜ | 5200 | $44⅜ | 43½ | 43½ | — 1 |
| Alta G 6½ | 4040 | $28½ | 28¼ | 28¼ | — ⅛ |
| Alcan | 36876 | $45 | 43 | 44¾ | + 2 |
| AlgoCent | 100 | $24¾ | 24¾ | 24¾ | — ¼ |
| AlgomaSt | 1261 | $37½ | 36¾ | 37¼ | + ½ |
| AStel p | z20 | $24 | 24 | 24 | |
| Algonpr | 600 | $8¼ | 8 | 8 | — ¼ |
| Amcan | 500 | 400 | 400 | 400 | |
| AmEagle | 8300 | 470 | 450 | 450 | —10 |
| AmLeduc | 13525 | 100 | 93 | 93 | — 7 |
| AndresWA | z10 | $13¾ | 13¾ | 13¾ | |
| AndresWB | 1100 | $11¼ | 11¼ | 11¼ | |
| Ang CT 315 | 150 | $31¾ | 31¾ | 31¾ | + ¼ |
| Ang D Gld | 3200 | 460 | 455 | 455 | + 5 |
| Ang U Dev | 1200 | 300 | 290 | 290 | —10 |
| Aquitaine | 7866 | $55 | 54 | 54¼ | — ¾ |
| Arbor C | 1000 | 365 | 365 | 365 | +15 |
| Argosy | 79800 | 105 | 82 | 100 | +19 |
| Argus | z25 | $16¼ | 16¼ | 16¼ | |
| Args 250 p | 200 | $24½ | 24½ | 24½ | — ¼ |
| Argus Bpr | z5 | $23¾ | 23¾ | z23¾ | |
| Asamera | 14283 | $23⅞ | 23¼ | 23¼ | |
| Asbestos | 720 | $30½ | 30¼ | 30½ | + ¼ |
| Asoc Porc | 26586 | $8½ | 7¾ | 8¼ | + ⅜ |
| Astral | 11300 | 390 | 380 | 390 | |
| AtcoA | 12576 | $33¼ | 32 | 32¾ | |
| AtlCCop | 5000 | 129 | 129 | 129 | — 1 |
| AtYk | 277400 | 124 | 116 | 118 | — 2 |
| AtoHard A | 1880 | $10½ | 10½ | 10½ | |
| BBCMp | 400 | $22½ | 22½ | 22½ | — ½ |
| BC Sugar A | 2125 | $44⅞ | 43½ | 43½ | —1⅜ |
| BP Can | 13342 | $45¾ | 45 | 45 | |
| Bachelor | 30200 | $7⅜ | 7⅛ | 7⅛ | — ⅛ |
| Bakertalc | 14900 | 120 | 111 | 112 | |
| Banister C | 700 | $23¼ | 23¼ | 23¼ | |
| Bank Of Com | 8809 | $36½ | 35½ | 36¼ | — ¼ |
| Bk Mtl | 142720 | $30⅞ | 30⅜ | 30⅝ | + ⅛ |
| Bank NS | 13696 | $32⅞ | 32⅜ | 32⅞ | + ⅛ |
| Bankeno | 2100 | $7⅜ | 7¼ | 7⅜ | + ⅛ |
| Barex | 1000 | 33 | 33 | 33 | — 1 |
| Bary Expl | 2050 | 171 | 170 | 170 | |
| Basic Res | 9695 | $15⅝ | 15⅜ | 15½ | + ¼ |
| Baton B | 600 | $14¾ | 14⅜ | 14⅜ | |
| Bell Canad | 97971 | $18⅞ | 18¾ | 18¾ | — ⅛ |
| Bell D pr | 100 | $56 | 56 | 56 | —2¼ |
| Bell 2.28 | 903 | $28 | 27¾ | 27¾ | — ¾ |
| Bell 1.80 | 575 | $18¾ | 18¼ | 18¼ | — ¼ |
| Bell 1.96 | 3100 | $23⅛ | 22⅞ | 22⅝ | — ¼ |
| Bell 2.05 | 10785 | $22⅛ | 21¾ | 22 | — ⅛ |
| BethCop | 450 | $25 | 25 | 25 | |
| BighartOG | 5130 | $7½ | 7¼ | 7½ | + ⅛ |
| Bl Hawk | 4000 | 65 | 65 | 65 | |
| Black Phot | 700 | $19½ | 19½ | 19½ | + 1 |
| BlakwodA | 5200 | 490 | 490 | 490 | +10 |
| Bombr | 2308 | $18⅝ | 18½ | 18½ | |
| Bonza O | 12877 | $10⅜ | 10 | 10 | |
| BonanzaW | 11820 | 405 | 380 | 395 | — 5 |
| Bow Valy | 57815 | $23¾ | 22⅝ | 22¾ | — ⅜ |
| Bow Vly r | 850 | $82½ | 81 | 81 | — ½ |
| Bralor Res | 7950 | $18½ | 18½ | 18⅜ | + ⅛ |
| Bramalea | 8920 | $12½ | 12 | 12½ | + ¼ |
| Brascan A | 48991 | $38¾ | 36⅜ | 38½ | +2¼ |
| Brenda M | 7400 | $40 | 39 | 39⅞ | +1⅜ |
| Brinco | 6925 | $8¾ | 8½ | 8¾ | + ⅛ |
| Brincop | 1136 | $5⅞ | 5¾ | 5⅞ | + ¼ |
| BrAmBnk | z9 | $67½ | 67½ | 67½ | |
| BCFP | 2000 | $16½ | 16⅛ | 16⅜ | — ⅛ |
| BCRIC | 35480 | $6⅜ | 6½ | 6⅜ | + ⅛ |
| BC Phone | 6601 | $15¾ | 15½ | 15¾ | + ¼ |
| BCP 7.04 p | 300 | $18 | 17 | 17 | — ¼ |
| BCP 10.16 p | 2346 | $25¼ | 25 | 25 | — ¼ |
| Broul Reef | 29900 | 224 | 215 | 224 | + 9 |
| Brunswk | 9602 | $16⅜ | 16¼ | 16⅜ | |
| BuddCan | 3100 | $8⅛ | 8⅛ | 8⅛ | + ⅛ |
| CC Yachts | 1150 | 330 | 315 | 315 | —40 |
| CAE | 2288 | $23⅝ | 23 | 23½ | + ⅜ |
| CCL Ind | 700 | $7¼ | 7⅛ | 7⅛ | |
| CIL | 1875 | $29¼ | 28¾ | 28¾ | |
| CME Res | 5000 | 300 | 290 | 290 | — 2 |
| CadFrv | 6400 | $28¾ | 28½ | 28¾ | + ½ |
| Cad Frv A | 550 | $8 | 7¾ | 8 | |
| Cal Pow A | 6264 | $18⅜ | 18 | 18¼ | — ⅛ |
| Cal P9.80 | 200 | $100 | 100 | 100 | |
| Cal P9.75 | 100 | $100 | 100 | 100 | — ½ |
| Cal P2.36 | 1200 | $23⅛ | 24½ | 24½ | |
| Cal P8¾ | 150 | $97½ | 97½ | 97½ | |
| Calvrt Die | 100 | 250 | 250 | 250 | |
| Calvert | 25300 | 270 | 255 | 255 | —10 |
| CamelOG | 4500 | $10 | 9¾ | 9⅞ | |
| Camflo | 25348 | $46¼ | 44½ | 44½ | — 1 |
| CdnBk | 402 | $18 | 17 | 17 | |
| CampRL | 13361 | $8½ | 8½ | 8⅜ | —2¾ |
| CanCem | 550 | $12⅞ | 12⅞ | 12⅞ | — ⅛ |
| C Cem 6½ | 100 | $12¼ | 12¼ | 12¼ | — ¼ |
| C Cem 2p | 2040 | $13¾ | 13¾ | 14 | |
| CDC | 84028 | $13⅞ | 13⅜ | 13⅜ | — ⅛ |
| CDC pr B | 5868 | $15½ | 14⅞ | 14⅞ | |
| CanMalt | 2600 | $33⅜ | 33¼ | 33⅜ | + ⅛ |
| C Nor West | 11900 | $27¼ | 26½ | 27 | |
| CanP Ent | 57819 | $3 | 30⅜ | 30⅜ | + ⅜ |
| C Packrs | 5850 | $32½ | 32¼ | 32½ | + ⅜ |
| CanPerm | 11415 | $20⅞ | 20½ | 20⅝ | + ⅛ |
| C Perm 6¾ | 11900 | $24¾ | 24 | 24½ | + ½ |
| CS Pete | 2470 | $18¾ | 18¼ | 18¾ | + ½ |
| Can Trust | 1300 | $27⅜ | 27 | 27⅜ | — ⅛ |
| C Trust 7¼ | 1300 | $19⅛ | 19½ | 19½ | — ⅜ |
| C Trust 7¾ | 1000 | $21⅛ | 21 | 21 | |
| CTung | 200 | $40 | 40 | 40 | +2¼ |
| Cdn Arrow | 11650 | 270 | 258 | 270 | +20 |
| C Cablesy A | 34960 | $10 | 9⅜ | 10 | + ⅜ |
| C Cablesy B | 81190 | $9¼ | 8⅞ | 9⅛ | + ⅛ |
| CdnCel | z66 | $11 | 11 | 11 | |
| CC Man X | 500 | $11½ | 11½ | 11½ | |
| CC Man Y | 500 | $11¾ | 11¾ | 11¾ | |
| CCurtis | 2000 | 110 | 104 | 104 | — 6 |
| C Formst | 2000 | $15 | 14½ | 14¾ | + ½ |
| CIBk Com | 34631 | $27½ | 27 | 27¼ | — ¼ |
| CLencour | 8400 | 101 | 98 | 100 | — 1 |
| CManoir | 1716 | $6 | 6 | 6 | + ⅜ |
| CMarconi | 2810 | $24⅜ | 24¼ | 24⅜ | + ⅛ |
| CNat R | 19900 | $20⅜ | 19¾ | 20 | + ¼ |
| CNat 8.50 | 250 | $43 | 43 | 43 | + 1 |
| COcdental | 1790 | $13½ | 13⅜ | 13½ | + ¼ |
| COcdntl p | 5400 | $25 | 24¼ | 24¼ | — ⅛ |
| CPLtd | 55888 | $52⅛ | 51¾ | 52⅛ | + ½ |
| CPL A p | 500 | $8½ | 8½ | 8½ | |
| CReserve | 300 | $22½ | 22¼ | 22¼ | — ½ |
| CdnTire | z50 | $24½ | 24½ | 24½ | |
| CdnTire A | 11569 | $27¼ | 26⅞ | 26⅞ | |
| C Util 4¼ p | z3 | $47¼ | 47¼ | 47¼ | |
| C Util 6pr | z20 | $55¾ | 55¾ | 55¾ | |
| CU 10¼ | 975 | $24⅞ | 24⅜ | 24⅜ | — ¼ |
| C Util 2nd | 300 | $26¾ | 26½ | 26½ | |
| CWN 5½ p | z50 | $11½ | 11½ | 11½ | |
| CandelOil | 310 | $32½ | 32¼ | 32¼ | — ¾ |
| Canray | 7500 | 280 | 273 | 273 | — 7 |
| CanronA | 3950 | $16⅛ | 15⅝ | 15⅞ | — ⅜ |
| Cara | 1353 | $7⅞ | 7¾ | 7¾ | |
| CaraA | 953 | $7¾ | 7½ | 7½ | |
| CarlOK | 33745 | $12 | 11½ | 12 | + ½ |
| Carma A | 4450 | $30⅜ | 29 | 30 | |
| Carma 8.75 | 100 | $17⅛ | 17⅛ | 17⅛ | + ⅛ |
| Carolin M | 2500 | $3⅝ | 34½ | 34½ | + ¼ |
| Cassiar | 755 | $14⅜ | 14⅜ | 14⅜ | |
| Celanese | 19560 | $7⅞ | 7⅝ | 7⅝ | — ¼ |
| Cti Est A | 240 | $12 | 11¼ | 11¼ | |
| CentPat | 3950 | $6½ | 6¼ | 6½ | |
| Chnclr | 6400 | 495 | 480 | 485 | —10 |
| CharterOl | 800 | 285 | 275 | 280 | + 4 |
| Cherokee | 2700 | $10¾ | 10½ | 10⅝ | — ⅛ |
| ChibKay | 28500 | 52 | 48 | 50 | |
| ChieftanD | 5925 | $25½ | 24½ | 25¼ | +1¼ |
| Chrysler | 11336 | $12⅛ | 11⅜ | 12⅛ | + ½ |
| CHUM B | 200 | $12½ | 12⅜ | 12⅜ | — ⅛ |
| Ciarlon | 28335 | $9¼ | 8⅞ | 9⅛ | + ¼ |
| Cockfield | 200 | 450 | 450 | 450 | —15 |
| Coin Lake | 10100 | 125 | 120 | 120 | — 5 |
| Cmplx | 8400 | 385 | 360 | 365 | —20 |
| Cominco | 7280 | $71¼ | 70½ | 70½ | + ¾ |
| ComrclOG | 2500 | 375 | 355 | 375 | +45 |
| Coniagas | 6000 | 390 | 375 | 375 | —15 |
| ConBath A | 21470 | $19⅜ | 18⅞ | 19⅜ | + ⅜ |
| ConBath B | 500 | $19 | 19 | 19 | + ½ |
| ConFardy | 18630 | 370 | 360 | 365 | + 5 |
| CDurham | 20400 | 290 | 286 | 286 | — 4 |
| C Marben | 2000 | 225 | 220 | 225 | |
| C Morisn | 6700 | 400 | 390 | 390 | —10 |
| Cons Pipe | 1300 | $7½ | 7⅜ | 7½ | + ⅜ |
| Cons Prof | 89500 | 330 | 275 | 300 | +20 |
| C Rambler | 200 | $5½ | 5½ | 5½ | — ⅛ |
| C Rexspar | 6500 | 75 | 75 | 75 | + 5 |
| Consoltex | 300 | $8⅝ | 8¼ | 8⅝ | + ¼ |
| ConDistrb | 625 | $9¾ | 9¾ | 9¾ | |
| ConGlass | 336 | $19 | 19 | 19 | |
| Conventrs | 14950 | $17⅞ | 17⅜ | 17⅝ | + ⅜ |
| ConwestA | 2950 | $8¾ | 8 | 8⅜ | — ⅛ |
| ConwestB | 4110 | $6⅞ | 6⅜ | 6⅜ | + ⅛ |
| CooperC | 400 | $5 | 5 | 5 | + ¼ |
| CopFields | 614 | $19½ | 19½ | 19½ | |
| CFalconC | 37217 | $14 | 13¼ | 13¾ | + ⅛ |
| CosekaR | 83313 | $25¼ | 23¼ | 23½ | — ¼ |
| CostainLtd | 3400 | $10¾ | 10¾ | 10¾ | |
| Courvan | 30500 | 280 | 265 | 265 | + 4 |
| Craigmt | $520 | $6¾ | 6½ | 6½ | — ⅛ |
| CrainRL | 2050 | $14¼ | 13½ | 14¼ | + ¾ |
| Crwn Life | 412 | $83 | 82½ | 83 | + ½ |
| CZeirbaA | 947 | $25 | 24½ | 24½ | — ½ |
| Crush Intl | 1500 | $15 | 15 | 15 | — ¼ |
| Cullaton | 10605 | $11⅜ | 11 | 11¼ | |
| CuvierM | 5100 | 92 | 90 | 92 | + 6 |
| Cyprus | 11308 | $25⅜ | 25⅛ | 25⅜ | + ⅛ |
| CzarRes | 19730 | $16 | 15⅝ | 15⅝ | — ⅛ |
| DRG Ltd A | 1225 | $7⅞ | 7½ | 7½ | |
| Dalco Pet | 2000 | $8¾ | 8½ | 8¾ | + ¼ |
| Daon D | 108457 | $10½ | 9⅞ | 10⅜ | + ⅜ |
| DaonA | 600 | $6⅞ | 6¾ | 6¾ | — ¼ |
| Daon 8⅜ p | 800 | $7⅜ | 7⅜ | 7⅜ | |
| Daon 9½ p | 1200 | $8½ | 8½ | 8½ | |
| Dejour | 382200 | 229 | 200 | 223 | +25 |
| DEldona | 29350 | 215 | 210 | 212 | |
| Delhi Pac | 42800 | 109 | 83 | 105 | +21 |
| Denison | 16519 | $57¾ | 57 | 57¼ | + ¾ |
| Dicknsn | 9100 | $25¼ | 24⅛ | 24½ | — ⅜ |
| Digtech | 4724 | $11¼ | 11 | 11¼ | + ¼ |
| Discovry | 38382 | $5⅞ | 5⅛ | 5¼ | — ½ |
| DistTrA | 500 | $7⅛ | 7⅛ | 7⅛ | + ⅛ |
| Domant | 6100 | $11½ | 11¼ | 11½ | + ¼ |
| DomeMine | 9135 | $144½ | 138 | 138 | —5½ |
| Dome Pete | 86470 | $83¼ | 82¼ | 82¼ | — ⅜ |
| DPete Ap | 2018 | $19⅜ | 19 | 19 | — ⅛ |
| DPete Bp | 144 | $19 | 19 | 19 | — ⅛ |
| D Bridge | 12654 | $19⅞ | 19⅝ | 19⅞ | + ¼ |
| DCitrsA | 4500 | 450 | 450 | 450 | |
| DExplor | 12200 | 117 | 115 | 117 | + 2 |
| DofascoA | 1975 | $39⅜ | 39⅛ | 39⅜ | + ⅜ |
| DofascoB | z20 | $39⅜ | 39⅜ | 39⅜ | |
| Dom Store | 17320 | $18 | 18 | 18 | |
| D Textie | 2080 | $15¾ | 15⅜ | 15½ | |
| Domfar | 24300 | $27⅜ | 26¾ | 27¼ | + ½ |
| Domfar pr | 125 | $10½ | 10½ | 10½ | — ⅛ |
| Dover Ind | 1000 | $15¼ | 15¼ | 15¼ | |
| Dunde Pal | 1200 | 130 | 130 | 130 | |
| Dunraie | 73533 | 297 | 276 | 282 | + 6 |
| DuPont A | 550 | $29¼ | 29 | 29 | |
| Dylex Ltd | 300 | $12 | 11⅞ | 12 | + ⅛ |
| Dylex L A | 100 | $11½ | 11½ | 11½ | |
| Dynamar | 1950 | 480 | 475 | 475 | —20 |
| E-L Fin | 2600 | $12¼ | 11⅞ | 11⅞ | — ⅛ |
| EstMlrtic | 10645 | $7⅛ | 6¼ | 7 | +10 |
| EastSul | 7270 | 470 | 460 | 460 | —10 |
| EgoRes | 31790 | 259 | 243 | 255 | + 5 |
| Elhorn | 25460 | $12¾ | 11⅝ | 12½ | + 1 |
| EiksStors | 500 | 435 | 435 | 435 | |
| Emco | 2200 | $14⅛ | 14 | 14⅛ | + ⅛ |
| Enrgy Res | 8200 | 248 | 230 | 248 | +21 |
| EquiTrust | 1750 | $6¾ | 6⅝ | 6¾ | + ⅛ |
| Exquisite | 500 | 365 | 360 | 360 | +10 |
| Exxdcar | 1814 | $11¼ | 11⅛ | 11¼ | — ¼ |
| Extd A | 5600 | $11 | 10¾ | 10¾ | |
| Fibrg Nik | 17365 | $135 | 132 | 135 | +2½ |
| FathmOcn | 15600 | 270 | 256 | 260 | — 8 |
| FedIndA | 2100 | $10⅜ | 10⅛ | 10¼ | — ⅛ |
| FedPion | 150 | $44 | 44 | 44 | — 1 |
| Fed T w | 500 | 55 | 55 | 55 | + 5 |
| Finning T | 500 | $32 | 32 | 32 | |
| FiranGndl | z300 | 67 | 67 | 67 | |
| FCalgary | 9500 | 260 | 252 | 252 | — 3 |
| F Cty Trc | 400 | $6⅞ | 6⅞ | 6⅞ | + ⅛ |
| FMar | 4400 | 288 | 284 | 285 | + 7 |
| Ford Cnda | 675 | $52 | 51 | 52 | + 1 |
| Francana | 18507 | $22 | 21 | 21⅞ | + ⅜ |
| Fraser | 700 | $20⅜ | 20 | 20⅜ | + ¼ |
| Fruehauf | 100 | $12¾ | 12¾ | 12¾ | |
| G&H Steel | 3500 | 216 | 210 | 210 | — 2 |
| G M Res | 1650 | 56⅞ | 6⅝ | 6⅝ | — ⅛ |
| Galveston | 2800 | 265 | 255 | 265 | + 5 |
| GazMetr | 1480 | 6¾ | 6⅝ | 6¾ | + ⅛ |
| Gaz 5.40p | 100 | $50 | 50 | 50 | |
| G Distrb A | 4000 | $11¼ | 11¼ | 11¼ | — ⅛ |
| G Distrbw | 5100 | $5½ | 5⅛ | 5⅛ | — ⅜ |
| GMC | 2562 | $66⅞ | 65½ | 5½ | + ⅜ |
| Genstar L | 46362 | $45¾ | 43½ | 45⅜ | +2⅛ |
| Gnstar 2.35 | 22900 | $45⅝ | 43½ | 45⅜ | +1⅞ |
| Gesco Dis | z30 | 260 | 260 | 260 | |
| Giant Yk | 2150 | $37 | 35½ | 36¼ | + ½ |
| Gibraltar | 12150 | $16 | 15⅞ | 15⅞ | — ⅛ |
| GlbeRity p | 1700 | $19½ | 19⅜ | 19⅜ | — ⅛ |
| Goldale A | 7150 | $8⅜ | 8¼ | 8⅜ | + ¼ |
| Goldund M | 29000 | 335 | 325 | 330 | |
| GraftG | 100 | $14 | 14 | 14 | — ½ |
| GraftGA | 3080 | $16¼ | 16 | 16 | — ¼ |
| Grandma | 10100 | 275 | 270 | 275 | |
| Granduc | 4210 | 320 | 315 | 320 | +10 |
| Lee Ent | 9 | 21 | u24⅞ | 24½ | 24½ |
| Litton | 9 | 1425 | u71⅛ | 68⅛ | 70⅛ | +2⅛ |
| Lockhd | | 837 | 35¼ | 34 | 35⅛ | +1⅜ |
| Loews | 5 | 176 | u92½ | 91¼ | 91⅞ | + ¾ |
| Lubrizol | 15 | 363 | 82⅞ | 80¼ | 82½ | + ½ |
| Lucky St | 8 | 699 | 16⅛ | 15¾ | 16 | + ¼ |
| MCA Inc | 9 | 152 | 52½ | 52 | 52½ | + ¼ |
| Mar Oil | 9 | 1155 | 58⅜ | 57½ | 57½ | — ½ |
| Mrsh Mc | 11 | 299 | 68¾ | 67¾ | 68¾ | + ½ |
| MrshF | 11 | 400 | 16⅛ | 15⅜ | 16 | — ⅛ |
| Mart M | 8 | 436 | 58⅜ | 57¾ | 58⅜ | + ¾ |
| Masco | 11 | 573 | 32⅞ | 32 | 32⅞ | + ⅛ |
| MassF | | 357 | 6⅞ | 6⅜ | 6⅜ | — ½ |
| MasCp | | 51 | 16 | 15⅜ | 15¾ | + ½ |
| Maytag | 9 | 100 | u29½ | 28¾ | 29 | |
| McDnld | 10 | 599 | 50⅜ | 49¼ | 50¼ | + 1 |
| McDn D | 8 | 1862 | 36⅜ | 34½ | 35⅞ | + 1½ |
| McGr H | 12 | 241 | u39¾ | 39¼ | 39¼ | — ⅛ |
| McIntyr | | 68 | 75 | 72¾ | 73⅝ | + ⅜ |
| Merck | 15 | 644 | 80 | 78¾ | 79½ | + 1⅜ |
| Merr Lyn | 8 | 2768 | u35⅛ | 34½ | 35½ | + 1⅛ |
| MGM | 19 | 1538 | 9 | 8⅜ | 9 | + ½ |
| Mid Ros | 7 | 130 | 25⅞ | 25½ | 25⅝ | — ⅛ |
| Min MM | 11 | 1883 | u60⅞ | 54½ | 60¼ | + 1 |
| Mobil | 5 | 2242 | 69¾ | 69 | 69½ | + ¾ |
| MobilH | 14 | 44 | 3 | 2⅞ | 3 | |
| Mohas | 16 | 344 | 10⅛ | 9¾ | 10 | + ⅛ |
| Monsant | 7 | 1066 | 54 | 52¼ | 53¾ | + 2 |
| Motrola | 12 | 615 | 63½ | 62 | 63¼ | + 1⅜ |
| NCR | 9 | 977 | 72¾ | 68⅜ | 72½ | + 4⅜ |
| Nat Dist | 8 | 642 | 30⅞ | 30¾ | 30⅞ | + ¼ |
| Nat Gyp | 6 | 206 | 25⅞ | 24⅞ | 25½ | + ⅜ |
| Norflk W | 7 | 1355 | u45⅜ | 45 | 45¾ | + ¾ |
| Nor Tel | | 271 | 37⅛ | 37¼ | 37¼ | — ⅛ |
| Norgte | | 267 | 11¾ | 11¾ | 11⅝ | + ⅛ |
| Northrp | 8 | 266 | 47¼ | 44¾ | 47¼ | + 2¾ |
| Nor Sim | 7 | 3238 | 16⅛ | 16½ | 16¾ | + ⅛ |
| Nucor | 8 | 98 | 59⅜ | 58½ | 59⅜ | + ⅜ |
| Occ Pet | 4 | 2098 | 29⅞ | 29¼ | 29¼ | |
| Outb M | 14 | 114 | 14⅜ | 13½ | 14¼ | + ½ |
| PPG In. | 16 | 1045 | u37⅜ | 36 | 37¼ | +1 |
| PanAm | | 1222 | 5⅜ | 5⅛ | 5⅜ | |
| Park Dr | 18 | 589 | 51¾ | 51¼ | 51⅝ | — ⅜ |
| Penney | 8 | 527 | 26 | 25¼ | 25¾ | + ⅜ |
| Penzoil | 9 | 640 | 49⅜ | 48½ | 48¾ | — ¼ |
| Pepsico | 9 | 2482 | 26¼ | 24¾ | 26 | + ¼ |
| Perk Elm | 18 | 728 | 59½ | 57⅜ | 59½ | +2¾ |
| Pfizer | 14 | 4152 | u47⅛ | 46¼ | 46½ | + ⅜ |
| PhelpD | 7 | 646 | 38¾ | 38¼ | 38½ | — ⅛ |
| Phil Mr | 10 | 2990 | 44⅛ | 43 | 43⅞ | + ⅛ |
| Pitney B | 9 | 189 | 38⅜ | 38 | 38¼ | — ¼ |
| Pittstn | 16 | 1495 | 29¼ | 28¾ | 29 | + ¼ |
| Polaroid | 26 | 2405 | u34¼ | 30⅝ | 30¾ | |
| Proct G | 10 | 1423 | 79½ | 78½ | 79⅜ | + ⅛ |
| Pullmn | 11 | 1668 | 48¾ | 47⅞ | 48¾ | + 1 |
| RCA | 8 | 2233 | 27⅞ | 27½ | 27¾ | + ⅜ |
| Rals Pur | 9 | 2982 | 12¼ | 11¾ | 12¼ | + ⅜ |
| Raym Inf | 32 | 210 | 29½ | 28⅜ | 28⅝ | + ⅛ |
| Rdg Bat | 15 | 246 | u66⅜ | 65½ | 66⅜ | + 1 |
| Rel Grp | 3 | 188 | u78⅜ | 74⅝ | 78¾ | + 4 |
| Rep Stl | 6 | 182 | 24½ | 24 | 24¼ | + ¼ |
| Revlon | 10 | 994 | 51¼ | 49¾ | 51 | + 1⅜ |
| Rich Mrl | 8 | 908 | 27⅛ | 26⅞ | 27⅛ | + ⅜ |
| RiegelT | 5 | 8 | 22⅜ | 22½ | 22½ | — ¼ |
| Robins A | 6 | 1355 | u10⅛ | 10¼ | 10½ | + ¼ |
| Rockwel | 9 | 1724 | u34 | 31⅞ | 33¾ | + 2¼ |
| SCM Cp | 5 | 262 | 28⅛ | 28¼ | 28⅜ | + ⅜ |
| Safeway | 7 | 369 | 33⅜ | 33 | 33⅛ | + ⅛ |
| StRegP | 6 | 639 | 30½ | 30 | 30½ | + ½ |
| Sanders | 19 | 214 | 51½ | 50 | 51¼ | + 1½ |
| SFe Int | 24 | 620 | 59¼ | 57¾ | 58¾ | + 1¼ |
| Scher Pl | 10 | 1297 | u45¼ | 44 | 45 | + 1¼ |
| Schimb | 24 | 769 | u152¼ | 148⅜ | 152 | +4⅛ |
| Scott P | 5 | 1639 | 19⅛ | 19½ | 19⅜ | — ⅛ |
| Searle G | 14 | 1154 | 26⅛ | 24¾ | 26 | +1 |
| Sears | 10 | 2959 | 17¾ | 17⅜ | 17⅝ | + ¼ |
| Sedco | 29 | 328 | 71½ | 70⅝ | 71⅛ | — ⅜ |
| Shell Oil | 9 | 1149 | u42½ | 41 | 42⅜ | + 1½ |
| Singer | | 627 | 11⅝ | 11 | 11½ | + ¼ |
| Skyline | 28 | 538 | u14⅞ | 14 | 14⅞ | +1 |
| SmithA | 11 | 31 | 15½ | 15¼ | 15⅜ | — ⅛ |
| SouPac | 9 | 1363 | 40⅜ | 39 | 39¾ | + ⅜ |
| Sparton | 20 | 15 | 27⅛ | 26⅝ | 27 | + ⅜ |
| Spery R | 7 | 1444 | 53⅞ | 52 | 53½ | + 1¼ |
| Squib | 11 | 3282 | 27⅛ | 26¾ | 27⅛ | + ⅜ |
| St Brand | 10 | 322 | 32¼ | 32½ | 32¾ | + ¼ |
| St O In | 10 | 2776 | 63½ | 60½ | 62¾ | + 2¾ |
| Std Oil O | 7 | 1748 | 50¼ | 49¼ | 50 | + ½ |
| Steego | 6 | 21 | 3¼ | 3⅜ | 3¾ | + ⅛ |
| Ster Dr | 14 | 1129 | u26⅛ | 25¾ | 26⅜ | +1 |
| Steven J | 6 | 125 | 17 | 16¾ | 16⅞ | |
| Stor Te | 13 | 4391 | u22 | 20⅝ | 21⅝ | + 1⅜ |
| Sun Oil | 8 | 543 | u43⅛ | 42⅜ | 42⅜ | — ⅛ |
| Suns M | 49 | 2273 | 22 | 20¼ | 21 | — 1 |
| Taft Brd | 9 | 619 | 31¼ | 30⅛ | 30⅛ | — ⅛ |
| Teldyn | | 9666 | u200 | 184¼ | 199½ | +13 |
| Tenneco | 7 | 512 | 43¾ | 43 | 43⅛ | |
| Texaco | 4 | 6257 | 35 | 34¾ | 35 | + ⅛ |
| Tex Inst | 16 | 770 | u136½ | 132¼ | 135½ | +4⅜ |
| Tex Gif | 8 | 749 | 52¼ | 51½ | 51½ | |
| Textron | 6 | 178 | 27⅜ | 26¼ | 27⅜ | +1⅛ |
| Thiokol | 9 | 496 | 32⅛ | 31¾ | 32 | — ⅜ |
| Time In | 12 | 1483 | u62 | 61 | 61¾ | +1⅛ |
| Timkn | 7 | 56 | u64¾ | 63¾ | 64½ | +2½ |
| Tran Un | 7 | 125 | 37½ | 36⅞ | 36⅞ | — ⅛ |
| TWCorp | | 513 | 18¼ | 18 | 18¼ | + ⅜ |
| TWCp wt | | 64 | 5⅜ | 5¼ | 5¼ | + ⅛ |
| TWCp f 2 | | 13 | 16 | 15⅜ | 15⅜ | + ¼ |
| Transm | 5 | 1143 | 19⅛ | 18 | 19 | + ⅛ |
| Tranwy I | 7 | 57 | 25⅞ | 25⅜ | 25⅞ | + ⅛ |
| TC Fox | 7 | 294 | 38⅞ | 37¾ | 38½ | +1⅛ |
| UCamp | 7 | 590 | 46⅜ | 45¾ | 46¼ | + ¾ |
| UnCarb | 5 | 2002 | 49⅛ | 46½ | 49 | +2⅝ |
| US Gyps | 6 | 740 | 36⅜ | 35¾ | 36⅜ | + ½ |
| US Steel | | 714 | 23¾ | 23⅛ | 23½ | + ¼ |
| UnTech | 7 | 1308 | 51 | 48¾ | 50¼ | + 1⅛ |
| Uplohn | 12 | 690 | u66⅛ | 65 | 66 | +1 |
| WkHCn | | 288 | u28⅜ | 27¼ | 28¼ | +1¼ |
| WaltJ | 7 | 506 | 33¼ | 32⅛ | 33¼ | + ⅜ |
| WarnL | 14 | 1551 | 21⅜ | 20¾ | 21⅜ | + ½ |
| Westg El | 7 | 1959 | 27¼ | 26¾ | 27⅛ | + ⅜ |
| Weyerhs | 11 | 1068 | 37 | 36½ | 36⅞ | + ⅛ |
| WhitCn | 6 | 200 | 25 | 24¾ | 25 | + ¼ |
| Wometc | 11 | 374 | u24½ | 22¾ | 24½ | +1⅛ |
| Wolwth | 5 | 177 | 27¼ | 26⅝ | 27⅛ | + ¼ |
| Xerox Cp | 9 | 2318 | 64¼ | 63 | 63⅞ | +1¼ |
| Zenith R | 14 | 944 | 18 | 17⅝ | 17¾ | + ⅛ |
| Zurn Ind | 8 | 232 | 24⅛ | 24⅜ | 24⅜ | — ¼ |

## LA BRASSERIE MOLSON



Louis-Joseph Régimbal

La Brasserie Molson annonce la nomination de monsieur L.-J. Régimbal au poste de vice-président à l'administration et secrétaire de la Brasserie Molson du Québec.

À ce titre, monsieur Régimbal aura l'entière responsabilité de la distribution, de l'informatique et des systèmes de gestion ainsi que de la planification.

Monsieur Régimbal s'est joint à la Brasserie en 1975 à titre de directeur de la planification et adjoint au président. Depuis 1978, il était directeur du service de la distribution.

| | Ventes | Haut | Bas | Ferm. | Ch. |
|---|---|---|---|---|---|
| Moneta P | 500 | 110 | 110 | 110 | — 5 |
| Moore | 17815 | $43⅜ | 42½ | 43⅛ | + ⅜ |
| Mtn States | 36200 | $11⅞ | 11½ | 11⅞ | |
| Murphy | 15920 | $39½ | 39 | 39 | — ¼ |
| N B Cook | 1500 | $8⅜ | 8 | 8

# Carrières et Professions

**Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes**

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'OTTAWA

requiert

## BIBLIOTHÉCAIRE BILINGUE

pour service des enfants

Doit posséder une licence en bibliothéconomie d'une université reconnue.

Salaire: $15,679 à $22,062 selon expérience.

*Veuillez adresser votre demande à:*

**L'Agent d'administration**
**Bibliothèque d'Ottawa**
**120, rue Metcalfe**
**Ottawa, Ontario K1P 5M2**

---

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX
Saguenay•Lac St-Jean•Chibougamau

## AGENT DE RELATIONS HUMAINES

**LIEU DE TRAVAIL:** Polyvalente St. Félicien Normandine.

**RESPONSABILITÉS:** Assurer les services sociaux dans les écoles dans le cadre de contrat de service entre le CSS et la commission scolaire régionale Louis Hémon.

**SOMMAIRE DES TÂCHES:**
Appliquer certains éléments du programme des services sociaux en milieu scolaire, entre autres:
- Programme d'aide et de consultation psycho-sociales.
- Approche individuelle et de groupe.
- Programme de prévention: alcool, drogue, sexualité et autres.
- Programme d'animation en relations avec l'environnement scolaire ou certains besoins ou problèmes définis avec le milieu scolaire.
- Travail multi-disciplinaire avec les membres des services aux étudiants.
- Accomplir toute autre tâche pertinente et demandée par son supérieur immédiat.

**EXIGENCES:**
- Connaissance des approches de groupe.
- Habileté dans la communication avec les groupes de parents et d'enseignants.
- Connaissance de l'intervention clinique.
- Très bonne capacité d'initiative, de créativité et d'autonomie professionnelles.
- Formation universitaire en service social.
- Accepte d'utiliser un véhicule automobile personnel pour effectuer les déplacements nécessités par son travail.

Les candidats intéressés à ce poste devront faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 26 septembre 1980 au:

**Directeur des Ressources Humaines**
**CENTRE DES SERVICES SOCIAUX**
**SAGUENAY-LAC ST-JEAN-CHIBOUGAMAU**
**711 est, Jacques Cartier**
**Chicoutimi, Québec G7H 5B7**
**Tél.: (418) 549-4853**

---

## VICE-PRÉSIDENT

**AFFAIRES-JURIDIQUES ET CHEF DU CONTENTIEUX**

Une très importante société canadienne est à la recherche d'un vice-président-affaires juridiques et chef du contentieux pour son siège social de Montréal.

Ce gestionnaire conseille la direction supérieure sur toute matière à incidence juridique et notamment en matière d'organisation corporative et de financement affectant la société ou ses filiales. En outre, le vice-président-affaires juridiques et chef du contentieux gère un service de 7 avocats, coordonne les efforts des cabinets externes d'avocats tout en assurant la préparation et la revision des contrats l'interprétation des lois et de la législation à venir.

Le candidat idéal, homme ou femme, est un avocat, membre du Barreau du Québec, avec un minimum de 8 à 10 ans d'expérience croissante au sein d'un service juridique d'importantes sociétés commerciales ou de cabinets d'avocats spécialisés en droit corporatif et commercial. Dotée de la personnalité, la compétence et du sens de l'organisation nécessaires pour gérer un service de 7 avocats professionnels, la personne choisie a fait ses preuves et jouit d'une excellente réputation. La connaissance du français et de l'anglais est nécessaire.

Les intéressés peuvent communiquer ou faire parvenir en toute confiance leur curriculum vitae et leurs exigences salariales à Jacques Denis, vous référant au dossier A-191.

**Jacques Denis & associés**
Tél.: 282-9008
Recherche de Cadres, Ressources Humaines...
1110 ouest Sherbrooke, chambre 604, Montréal, Québec H3A1G8

---

## Expert en évaluation des titres et des entreprises

Le domaine de l'évaluation des titres et des entreprises a pris une ampleur considérable au cours des dernières années. L'essor qu'a pris notre cabinet dans ce domaine nécessite l'augmentation de nos effectifs au sein de ce service.

Nous sommes présentement à la recherche de personnes qui sont déjà dans le domaine ou qui songent à y entrer. L'expérience au sein de notre équipe sera des plus enrichissantes et un gage de succès pour l'avenir.

Les candidats devront avoir une expérience de trois ans, soit dans un cabinet d'experts-comptables, dans l'entreprise privée ou dans la fonction publique. De plus, une bonne connaissance de la langue française, écrite et parlée, est indispensable. Toute demande sera tenue confidentielle.

Veuillez, s'il-vous-plaît, faire parvenir votre curriculum vitae à notre directeur du personnel, M. Jean J. LaTraverse:

Coopers & Lybrand

Laliberté, Lanctôt, Morin & Associés

comptables agréés

630 Ouest Boul. Dorchester
Montréal Québec Canada
H3B 1W6

---

## AFRICARE

Organisation privée de développement recherche pour programme en Afrique de l'Ouest

## DEUX INGÉNIEURS DIPLÔMÉS EN GÉNIE SANITAIRE

**Ayant expérience des problèmes d'hygiène et d'assainissement rural.**

**Durée du contrat: 2 ans**

**Salaire très intéressant.**

*Veuillez s'adresser au:*

**Directeur du personnel**
**AFRICARE**
**1601 Connecticut avenue N.W.**
**Washington, D.C. 20009**
**U.S.A.**

---

Appel de candidatures mixtes — Open to both men and women

Fonction publique Canada — Public Service Canada

### INGÉNIEUR DE MATÉRIEL MOBILE ET D'ENTRETIEN

**Traitement: $25 823 jusqu'à $29 147**
**Nº de réf.: 80-NCRSO-TC-2 (48)**

**Direction des installations aéroportuaires**
**Transports Canada**
**Ottawa (Ontario)**

**Fonctions**
Assurer la planification, l'élaboration, la coordination et la direction des politiques, normes et lignes directrices relatives au système de gestion de l'entretien aéroportuaire notamment les opérations d'enlèvement de la neige et de dégivrage et l'exploitation du parc de matériel mobile à l'aéroport, ainsi que le programme de formation et de certification techniques des conducteurs et opérateurs de matériel mobile et du personnel d'entretien. Voir à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un programme de revue fonctionnelle des bureaux régionaux et des aéroports en vue de vérifier leur conformité aux objectifs, politiques et normes et d'évaluer leur efficacité.

**Conditions de candidature**
Diplôme universitaire en génie mécanique ou industriel, ou admissibilité au titre d'ingénieur professionnel au Canada. Expérience du génie des systèmes d'entretien touchant l'enlèvement de la neige et le dégivrage ainsi que les gros véhicules tout terrain, et expérience de l'élaboration et de la mise en oeuvre de programmes de formation technique destinés aux opérateurs de matériel mobile.
La connaissance de l'anglais est essentielle.

Nº d'autorisation: 310-212-033

**Comment se porter candidat**
Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:
**J. Weston (Mme)**
**Bureau de dotation de la Région de la capitale nationale**
**Commission de la Fonction publique du Canada**
**L'Esplanade Laurier, 16e étage**
**300 Avenue Laurier,**
**Ottawa (Ontario) K1A 0M7**
**Date limite: 9 Octobre 1980**

### ANALYSTE FINANCIER

**Traitement: $25 516 – $28 658 (en cours de révision)**
**Nº de réf.: 80-NCRSO-POD-OC-302 (48)**

**Administration centrale du ministère des Postes**
**Bureau du Contrôleur**
**Finances et administration**
**Ottawa (Ontario)**

Le bureau du contrôleur s'occupe des budgets, de l'établissement de rapports financiers et de l'évaluation financière pour tout le ministère des Postes. La Division de l'analyse financière a besoin d'employés possédant de l'expérience dans l'analyse et capables de procéder à des évaluations financières de projets en cours et à venir.

**Fonctions**
Le titulaire participe à l'établissement de procédés grâce auxquels l'évaluation financière sera effectuée, procède à des analyses de rentabilité et s'occupe de l'évaluation continuelle des programmes de service postal et de l'efficacité des systèmes et procédés financiers existants.

**Conditions de candidature**
Les candidats doivent posséder un diplôme universitaire ou un diplôme postsecondaire avec spécialisation en commerce, administration des affaires, comptabilité ou finances ou être admissible à une association comptable reconnue. Ils doivent avoir en outre de l'expérience dans l'élaboration, l'analyse et la mise en oeuvre de systèmes de comptabilité, et de politiques et de procédés utilisés en finances ainsi que dans les analyses de rentabilité et l'évaluation de projets.
La connaissance de l'anglais est essentielle.

Nº d'autorisation: 310-232-061

**Comment se porter candidat**
Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:
**D.G. Wesley (613) 996-5711**
**Bureau de dotation de la Région de la capitale nationale**
**Commission de la fonction publique du Canada**
**Pièce 1626, tour ouest, L'Esplanade Laurier**
**Ottawa (Ontario) K1A 0M7**
**Date limite: 3 Octobre 1980**

### ANALYSTE DES COÛTS PRINCIPAL

**Traitement: $25 516 – $28 658 (en cours de révision)**
**Nº de réf.: 80-NCRSO-POD-OC-02 (48)**

**Administration centrale des Postes canadiennes**
**Bureau du contrôleur, Finances et administration**
**Ottawa (Ontario)**

Possibilité de carrière pour un cadre ambitieux offerte par une organisation dynamique qui pourrait bientôt devenir une des sociétés de la Couronne les plus importantes du Canada.

Idéalement, le candidat doit être un leader dans le domaine de la comptabilité analytique d'exploitation et doit posséder plusieurs années d'expérience dans le domaine de la conception et de la mise au point de systèmes financiers et opérationnels.

La personne dont la candidature sera retenue aura l'importante tâche de mettre au point un système d'établissement du prix de revient des procédés et des produits pour la nouvelle société envisagée.

**Fonctions**
Le titulaire devra participer à l'élaboration d'un système d'établissement du prix de revient du traitement du courrier, rédiger des procédures et des lignes directrices pour les systèmes d'établissement du prix de revient des produits, évaluer les systèmes internes de rapport sur les produits, entreprendre des analyses de systèmes, rédiger le rapport annuel du Ministère sur les produits et participer à l'élaboration des plans d'entreprise.

**Conditions de candidature**
Le candidat doit posséder un diplôme universitaire avec spécialisation en commerce ou en administration des affaires ou être inscrit à un niveau avancé dans un programme d'études menant à l'accréditation par une association de comptables reconnue. Le candidat doit posséder de l'expérience dans le domaine de l'établissement du prix de revient des produits dans un milieu industriel, de l'analyse et de l'élaboration de systèmes, et des rapports tant en matière de finance que sur les volumes.
La connaissance de l'anglais est essentielle.

Nº d'autorisation: 310-189-053

**Comment se porter candidat**
Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:
**D.G. Wesley (613) 996-5711**
**Bureau de dotation de la Région de la capitale nationale**
**Commission de la fonction publique du Canada**
**Pièce 1628, tour ouest, L'Esplanade Laurier**
**Ottawa, Ontario K1A 0M7**
**Date limite: 3 Octobre 1980**

*"De plus amples informations sont disponibles en écrivant à l'adresse suivante;*
*Job information is available in English and may be obtained by writing to the address below".*

*Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.*

---

**NOTRE RUBRIQUE**

***CARRIÈRES ET PROFESSIONS***

est publié tous les jours. Le tarif est de **0.68** la ligne agate (grandeur minimum: 30 lignes agate sur 2 colonnes). Notre service de cases (dossiers) coûte **$3.00** et les réponses sont assurées par courrier. La date limite pour la réception des annonces est fixée à **48 heures avant publication.**
Tout courrier devra être adressé comme suit:

*Téléphonez ou écrivez à:*

**LE DEVOIR**
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - H2Y 1X1

Compétence:
**Micheline Turgeon,**
Rens.: 844-3361

---

## GAZODUC
## TRANS QUÉBEC ET MARITIMES

T.Q.M., consortium formé des aociétés TransCanada Pipelines et Alberta Gas Trunk Lines pour la construction d'un gazoduc et le transport de gaz naturel vers l'est depuis Montréal, recherche un:

## TERMINOLOGUE

Les candidats devront posséder un baccalauréat spécialisé en traduction ou une maîtrise en terminologie, une expérience de 5 ans en terminologie et traduction technique. Une expérience dans le domaine du pétrole, du gaz naturel, des travaux d'ingénierie ou dans un domaine connexe serait un atout certain.

Les principales attributions du terminologue seront d'établir le fichier central, d'effectuer des recherches thématiques et ponctuelles, de participer à la publication de lexiques, vocabulaires et bulletins de terminologie de même qu'aux réunions des comités interentreprises et intraentreprises, en vue d'uniformiser la terminologie qui sera utilisée par tous les services de l'entreprise. La formation technique sera donnée si nécessaire.

Une gamme complète d'avantages sociaux et un salaire concurrentiel vous sont offerts.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae ou de communiquer avec:

**Louise Berthiaume**
**Trans Québec et Maritimes Inc.**
**Les Atriums**
**870 boul. de Maisonneuve est**
**Montréal, H2L 1Y6**

**Tél: 286-5000 local 217**

Discrétion assurée.

---

## GAZODUC
## TRANS QUÉBEC ET MARITIMES

T.Q.M., consortium formé des sociétés TransCanada Pipelines et Alberta Gas Trunk Line pour la construction d'un gazoduc et le transport du gaz naturel vers l'est depuis Montréal, recherche un:

## DOCUMENTALISTE

Les candidats devront posséder un diplôme en techniques documentaires ou en bibliothéconomie, une expérience de 3 à 5 ans dans un centre de documentation. Une expérience dans la constitution d'un centre de documentation technique serait un atout.

Les principales attributions du documentaliste seront d'organiser et de gérer le centre de documentation, de superviser l'acquisition de la documentation, d'organiser le traitement des documents, de répondre aux demandes de référence documentaire des utilisateurs et de promouvoir la consultation du centre.

Nous vous offrons une gamme complète d'avantages sociaux et un salaire concurrentiel.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae ou de communiquer avec:

**Louise Berthiaume**
**Trans Québec et Maritimes Inc.**
**Les Atriums**
**870 boul. de Maisonneuve est**
**Montréal, H2L 1Y6**

**Tél: 286-5000 local 217**

Discrétion assurée.

---



**Imaginez un court-circuit dans ce système!**

Le fonctionnement du corps humain peut se comparer à celui d'un système électrique. Une panne peut toujours survenir. Par exemple, avec la sclérose en plaques; un mal redoutable qui court-circuite le système nerveux. La SP perturbe les messages du cerveau aux yeux, aux bras, aux jambes... Elle peut affecter toutes les fonctions motrices et sensorielles.

On ne connait pas les causes de la maladie ni les moyens de la prévenir ou de la guérir. Les recherches se poursuivent activement mais il faudrait faire plus pour les patients.

**Vous qui avez encore vos réflexes, donnez un petit coup de pouce à la Société canadienne de la sclérose en plaques**

Division Québec, 3555, rue Berri, suite 919, Montréal, P.Q. 849-7023

# Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 19

## Ventes en justice

***Conditions et Renseignements***

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

**La Chambre des huissiers du Québec**

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-026271-804 MIRABEL FACTORS CORPORATION, demanderesse -vs- JIMMY SMERCHER (BOUTIQUE TENTATION) défendeur. Le 29 septembre 1980, à 13 00 heures de l'après-midi à la place d'affaires du défendeur au No 2059 rue Laurentien en la cité St-Laurent district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause consistant en: 105 paires de jeans, plusieurs lots de vêtements. Conditions: ARGENT COMPTANT. Pierre Rivard, huissier, 288-4511. Montréal, 18 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-021213-801 MODES MEMOIRE CO., demanderesse -vs- JIMMY SMERCHER, défendeur. Le 29 septembre 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 2059 rue boul. Laurentian en la cité de St-Laurent et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de lingerie pour dames assorties; 1 calculatrice Canon; 1 lot de pantalons assortis, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier, 842-9192. Montréal, le 18 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No. 750-02-469-80. CYR & NEPVEU INC., demanderesse -vs- MAURICE DROUIN, défenderesse. Le 30 septembre 1980, à 13 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 851 rue Grand Chênes en la cite de MacMasterville, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur portatif, 1 support pour téléviseur. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL GRENIER, 284-1007, huissier, Montréal, le 15 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No. 500-27-34905-788. LA REINE, demanderesse -vs- CUMEX MINES LTD., M. HUGUES JOHNSON, défenderesse. Le 30 septembre 1980, à 13 heures de l'après-midi au domicile de la défenderesse au No 11822 rue Joseph Casavant, en la cité de Montreal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à coudre, 1 planche à repasser, 1 miroir mural et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN DELISLE, 284-1007, huissier. Montréal, le 15 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-018083-798 GERALD O'REILLY demandeur -vs- FERNAND ROZON, défendeur. Le 30 septembre 1980, à 1.00 heure de l'après-midi à la place de storage du dit défendeur et à la place d'affaires du dit défendeur au No 358 rue Cartier et au 342A Cartier en la cité Laval des Rapides district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 deluxe SPACE INVADER'S by Midway (Bally) machine & Acc. 1 Bally MATA HARI "PIN BALL machine & Acc., (les deux au 358 rue Cartier à Montréal) et au 342A Cartier, 1 billard table "SILVER SHADOW", série S84019 et acc., 2 Slot machines marque "MOUNTAIN CLIMBER" et acc., 14 PIN BALL machines, assortis, 2 Nothwestern Peanut vending machines, 2 National Cash Registers models 1728E etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SHAPIRO, huissier, 845-8156, Montréal, 18 septembre 1980.

---

**CORPORATION MUNICIPALE DE WESTMOUNT**

**AVIS DE DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION — 1981**

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, greffier adjoint de la corporation municipale de Westmount, que le rôle annuel d'évaluation de ladite corporation municipale pour l'exercice financier 1981 a été déposé le vendredi 12 septembre 1980, au Bureau du greffier de ladite corporation municipale, 4333 rue Sherbrooke, Westmount, Québec, H3Z 1E2, et que toute personne intéressée peut y en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, soit de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi inclusivement.

Toute plainte concernant les inscriptions portées audit rôle doit être formulée par écrit et remise ou expédiée par courrier recommandé ou certifié, avant le 1er mai 1981, avec une copie ou un fac-similé du compte des taxes foncières municipales, à l'adresse suivante:

Le secrétaire
Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec
3, Complexe Desjardins
C.P. 185
Montréal, Québec
H5B 1E3

Donné à Westmount, ce douzième jour de septembre 1980.

Le greffier adjoint
Robert C. Wilkins

---

**CORPORATION MUNICIPALE DE WESTMOUNT**

**AVIS DE DÉPÔT DU RÔLE DE LA VALEUR LOCATIVE — 1981**

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, greffier adjoint de la corporation municipale de Westmount, que le rôle annuel de la valeur locative de ladite corporation municipale pour l'exercice financier 1981 a été déposé le jeudi 11 septembre 1980, au Bureau du greffier de ladite corporation municipale, 4333 rue Sherbrooke, Westmount, Québec, H3Z 1E2, et que toute personne intéressée peut y en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, soit de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi inclusivement. Toute plainte concernant les inscriptions portées audit rôle doit être formulée par écrit et remise ou expédiée par courrier recommandé ou certifié, avant le 1er mai 1981, avec une copie ou un fac-similé du compte de la taxe d'affaires, à l'adresse suivante:

Le secrétaire
Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec
3, Complexe Desjardins
C. P. 185
Montréal, Québec
H5B 1E3

Donné à Westmount, ce douzième jour de septembre 1980.

Le greffier adjoint
Robert C. Wilkins

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-05-007818-808 LE SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, demanderesse -vs- PARADISOS RESTAURANT INC. défenderesse. Le 30 septembre 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 931 rue Jean-Talon ouest, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 3 pathères, 1 ensemble de rideau, 87 chaises, 20 tables, et autres biens meubles et équipements de restaurant. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN DELISLE, 284-1007, huissier. Montréal, le 15 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Québec, COUR PROVINCIALE, No. 200-02-008324-792. PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA P.Q. demanderesse -vs- LEONARD S. BALTIN, défenderesse. Le 1er octobre 1980, à 12 heures à la place d'affaires du défendeur au No 351 rue Prince Albert en la cité de Westmount, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 comptoir en bois, 9 tabourets, 1 armoire, 7 tables, 23 chaises et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN DELISLE, 284-1007, huissier. Montréal, le 15 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No 500-27-4612-802. LA REINE, demanderesse -vs- BOULANGERIE SEGATORE CO. LTD. défenderesse. Le 30 septembre 1980, à 11 h 00 de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 5625 rue Christophe Colomb, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau brun, 1 meuble et portes, 2 filières en métal, 1 sofa, 1 chaise, 1 porte-lettre et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES FORTIER, huissier 284-1007. Montréal, le 15 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No 500-27-4617-801. LA REINE, demanderesse -vs- BOULANGERIE SEGATORE CO. LTD. défenderesse. Le 30 septembre 1980, à 11 h 00 de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 5625 rue Christophe Colomb, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau brun, 1 meuble et portes, 2 filières en métal, 1 sofa, 1 chaise, 1 porte-lettre et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES FORTIER, huissier, 284-1007. Montréal, le 15 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No 500-27-4611-804. LA REINE, demanderesse -vs- BOULANGERIE SEGATORE CO. LTD. défenderesse. Le 30 septembre 1980, à 11 h 00 de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 5625 rue Christophe Colomb, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau brun, 1 meuble et portes, 2 filières en métal, 1 sofa, 1 chaise, 1 porte-lettre et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES FORTIER, huissier, 284-1007. Montréal, le 15 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No 500-27-2561-803. LA REINE, demanderesse -vs- BOULANGERIE SEGATORE CO. LTD. défenderesse. Le 30 septembre 1980, à 11 h 00 de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 5625 rue Christophe Colomb, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau brun, 1 meuble et portes, 2 filières en métal, 1 sofa, 1 chaise, 1 porte-lettre et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES FORTIER, huissier, 284-1007. Montréal, le 15 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No 500-27-4610-806. LA REINE, demanderesse -vs- BOULANGERIE SEGATORE CO. LTD. défenderesse. Le 30 septembre 1980, à 11 h 00 de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse, au No 5624 rue Christophe Colomb, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau brun, 1 meuble et portes, 2 filière en métal 1 sofa, 1 chaise, 1 porte-lettre et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES FORTIER, huissier, 284-1007. Montréal, le 15 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No.: 69-2965. LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- SEBASTIANA CASSALE, défendeur. Le 29 septembre 1980, à 14 heures au domicile du défendeur au No. 8760 rue Tolhurst en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Panasonic, et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier, 842-9192. Montréal, le 18 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No: 500-27-22543-799. LA REINE, demanderesse -vs- BOULANGERIE SEGATORE CO. LTD., défenderesse. Le 30 septembre 1980, à 11 heures à la place d'affaire de la défenderesse au No 5625 rue Christophe Colomb, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau brun, 1 meuble et portes, 2 filières en métal, 1 sofa, 1 chaise, 1 porte-lettre et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES FORTIER, huissier 284-1007. Montréal, le 15 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 200-05-1656-805. COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, demanderesse -vs- ANDRÉ ARSENAULT, défendeur. Le 29 septembre 1980, à 11 heures au domicile du défendeur au No 198 rue Scott, apt. 313, en la cité de St-Eustache, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 mobiliser de salon, 1 mobilier de salle à diner, 1 horloge, 1 stéréo, 1 télévision couleur et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE LAMARCHE, huissier 284-1007. Montréal, le 15 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-16024-809. STEWART SMITH (CANADA) LTD., demanderesse -vs- CLAUDE LAUZON, défendeur. Le 29 septembre 1980, à 10 heures au domicile et place d'affaires du défendeur au No 38 rue 19e Avenue, en la cité de Ste-Marthe-sur-le-Lac, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau, 2 filières, 1 télévision portatif Admiral, 1 dactylo et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE LAMARCHE, huissier 284-1007. Montréal, le 15 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-047693-796. THE ROBERT SIMPSON MTL. LTD. demanderesse -vs- RICHARD BIRON, défenderesse. Le 30 septembre 1980, à 10 heures au domicile du défendeur au No 80 rue Hillcrest, en la cité de Ville St-Pierre, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 divan, 2 chaises droites, 1 horloge, 1 télévision couleur, 2 guitares et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALAIN BOISVERT, huissier, 284-1007. Montréal, le 15 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 02-018244-80. ANDRÉ LACHAPELLE AUTO BODY INC., demanderesse -vs- JEAN-LOUIS GERVAIS, défendeur. Le 29 septembre 1980, à 13 heures au lieu d'entreposage de l'automobile du défendeur au No 2245 rue Rouen en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 auto Monte Carlo 1975, 2 portes. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE TARDY, huissier, 288-0211. Montréal, 18 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500 05 005360-803, LA BANQUE TORONTO DOMINION, demanderesse -vs- WAYNE MOREL, défendeur. Le 29 septembre 1980, à 11.00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 370 rue 50e Ave. Lachine district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 2 guitares avec étui, meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-4511. Montréal, 18 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-006314-791. SATIN FINISH HARDWOOD FLOORING (ONTARIO) LTD. demanderesse -vs- DOPAT FLOORING CO. INC. ET AL. défendeur. Le 29 septembre 1980, à 11 heures au domicile du défendeur HUBERT DOMINIK au No 5045 boul. Lévesque. Chomedey en la cité de Laval et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur HUBERT DOMINIK saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mercury Zephyr immatriculé Que. 80 150-M-779, No. de serie: 9X31T632506, 1 t.v. Zenith, 1 t.v. couleur Admiral cabinet, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier, 842-9192. Montréal, le 18 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500 02 023831 808. ACTION TRADERS INC., demanderesse -vs- BOUTIQUE DE SPORTS LE SOMMET INC., défenderesse. Le 29 septembre 1980, à 11.00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 3830 rue Notre-Dame, Chomedey district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: plusieurs paires de ski, bottines, chandails, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE RIVARD, huissier, 288-4511. Montréal, 18 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-021299-800. M.B. (HAROLD THALLER) MOTORS INC. demanderesse -vs- G.H. GALT défendeur. Le 29 septembre 1980, à 10 heures au lieu d'entreposage au No 215 rue Murray en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Buick Wildcat convertible, 2 portes couleur bleu, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 842-9192. Montréal, le 18 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-004090-807. APOSTOLES KORDATZAKIS, demandeur -vs- 912 Canada INC. et AL défendeurs. Le 29 septembre 1980, à 14 heures à la place d'affaires des défendeurs au No. 5556 boul. Grande Allée en la cité de St-Hubert et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 33 baguettes de billard ordinaires, 1 caisse enregistreuse Prosper, 3 air climatisées, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 18 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No 27-4116-80. LA REINE, demanderesse -vs- BARONE CO. LTD. défenderesse. Le 30 septembre 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 5325 rue Jean Talon Est, suite 208 en la cité St-Léonard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: article & meubles de bureaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LEMIEUX, huissier, 288-0211, Montréal, 18 septembre 1980

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No 27-4694-80. LA REINE, demanderesse -vs- TIFONI PLUMBING & HEATING INC. défenderesse. Le 30 septembre 1980, à 10 h 30 de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4533 rue Belanger Est en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: articles & meubles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LEMIEUX, huissier, 288-0211, Montréal, 18 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Terrebonne COUR PROVINCIALE No.: 715-02-000164-805 DENIS CHAMPAGNE, demandeurs: -vs- DAVID MUSSA & ABDUL MUSSA, défendeurs: Le 1er octobre 1980, à 10.30 heures de l'avant-midi au domicile de ABDUL MUSSA, au No 6042 rue Mériel en la cité St-Léonard, de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur Abdul Mussa, saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble de salon 7 mx vert; 2 lampes sur pied; 1 t.v. couleur RCA 26" série 34927 avec support; 1 cadre moderne; 8 boites de bois blanches. Conditions: ARGENT COMPTANT. MAURICE SIMARD, huissier 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-ds-Mts 1-819-326-7707 Montréal, 12 septembre 1980.

---

Province de Québec District de Terrebonne COUR PROVINCIALE No.: 715-02-000159-805 LES COMMISSAIRES D'ÉCOLE POUR LA MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DES LAURENTIDES, demandeurs, -vs- PIETRO SCATTONE, défendeur: Le 30 septembre 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 6095 rue Albert Lozeau en la cité de St-Léonard, de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur Pietro Scattone saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Buick Bleu 1976 licence 1980 — 346P183 série 4P39J6H469873. Conditions: ARGENT COMPTANT. MAURICE SIMARD, huissier 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-ds-Mts 1-819-326-7707 Montréal, le 12 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX No.: 500-27-22533-790 LA REINE demanderesse -vs- BOULANGERIE SEGATORE CO. LTD. défenderesse. Le 30 septembre 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 5625 rue Christophe Colomb, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau brun, 1 meuble et portes, 2 filières en métal, 1 sofa, 1 chaise, 1 porte-lettre et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES FORTIER, huissier (284-1007) Montréal, le 15 septembre 1980.

---

Province de Québec District de Montréal COUR GREFFE DE LA PAIX No.: 500-27-2538-801 LA REINE demanderesse -vs- BOULANGERIE SEGATORE CO. LTD. défenderesse. Le 30 septembre 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 5625 rue Christophe Colomb, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau brun, 1 meuble et portes, 2 filières en métal, 1 sofa, 1 chaise, 1 porte-lettre et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES FORTIER, huissier (284-1007) Montréal, le 15 septembre 1980.

---

Province de Québec District de Montréal COUR GREFFE DE LA PAIX No.: 500-27-22535-795 LA REINE demanderesse -vs- BOULANGERIE SEGATORE CO. LTD. défenderesse. Le 30 septembre 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 5625 rue Christophe Colomb, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau brun, 1 meuble et portes, 2 filières en métal, 1 sofa, 1 chaise, 1 porte-lettre et autres biens meubles Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES FORTIER, huissier (284-1007) Montréal, le 15 septembre 1980.

---

Province de Québec District de Terrebonne COUR PROVINCIALE No.: 715-02-000164-805 DENIS CHAMPAGNE, demandeur: -vs- DAVID MUSSA, & ABDUL MUSSA défendeurs. Le 1er octobre 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur (David Mussa) au No 6019 rue Mériel en la cité St-Léonard, de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur David Mussa, saisis en cette cause, consistant en: Ameublement moderne comprenant: bibliothèque, sofa, table à café, système cassette; table tournante, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. MAURICE SIMARD, huissier 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Mts 1-819-326-7707, Montréal, le 12 septembre 1980.

---

Avis est donné que: J.A. Roland Raymond, 1035, rue Principale, Lac Filion, P.Q. détenteur du permis M202102-001, Ag. 15, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Guy Therrien, 106, 1er Boulevard, St-Jérôme, P.Q. conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 17 septembre 1980
2ème parution le 18 septembre 1980
3ème parution le 19 septembre 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

---

PERMIS — Règlement 19

PRENEZ AVIS QUE, LES AUTOBUS DESHAIES LTÉE, permis numéro Q-000003 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 décembre 1980 au 15 mai 1981, tous les jours où peut se pratiquer le ski pour le transport de groupe de personne pour fin sportive, soit le ski, de Longueuil, Pointe-Claire, Montréal et Laval à la frontière Québec/États-Unis, (tous ports d'entrée) destination: Jay Peak, Jay, Vermont et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec JAY PEAK INC., qui garantit un revenu pour chaque autobus utilisé, pour chaque jour d'utilisation. Le transporteur recevant donc le montant prévu au contrat déposé avec cette demande.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la dite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: mardi, le 17 septembre 1980;
2ème publication: mercredi, le 18 septembre 1980;
3ème publication: jeudi, le 19 septembre 1980.

PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & ASSOCIÉS
200 ouest, rue St-Jacques, #900
Montréal, Québec H2Y 1M1
PAR: Me Adrien R. Paquette/PROCUREUR

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No 500-27-4613-800. LA REINE, demanderesse -vs- BOULANGERIE SEGATORE CO. LTD. défenderesse. Le 30 septembre 1980, à 11 h 00 de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 5625 rue Christophe Colomb, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau brun, 1 meuble et portes, 2 filières en métal, 1 sofa, 1 chaise, 1 porte-lettre et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES FORTIER, huissier, 284-1007. Montréal, le 15 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No 500-27-4614-808. LA REINE, demanderesse -vs- BOULANGERIE SEGATORE CO. LTD. défenderesse. Le 30 septembre 1980, à 11 h 00 de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 5625 rue Christophe Colomb, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau brun, 1 meuble et portes, 2 filières en métal, 1 sofa, 1 chaise, 1 porte-lettre et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES FORTIER, huissier, 284-1007. Montréal, le 15 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No 500-27-4615-802. LA REINE, demanderesse -vs- BOULANGERIE SEGATORE CO. LTD. défenderesse. Le 30 septembre 1980, à 11 h 00 de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 5625 rue Christophe Colomb, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau brun, 1 meuble et portes, 2 filières en métal, 1 sofa, 1 chaise, 1 porte-lettre et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES FORTIER, huissier, 284-1007. Montréal, le 15 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No 500-27-4609-804. LA REINE, demanderesse -vs- BOULANGERIE SEGATORE CO. LTD. défenderesse. Le 30 septembre 1980, à 11 h 00 de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 5625 rue Christophe Colomb, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau brun, 1 meuble et portes, 2 filières en métal, 1 sofa, 1 chaise, 1 porte-lettre et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES FORTIER, huissier, 284-1007. Montréal, le 15 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No 27-4136-80. LA REINE, demanderesse -vs- BARONE CONSTRUCTION INC. défenderesse. Le 30 septembre 1980, à 10 h 00 de l'avant-midi au domicile de la place d'affaires de la défenderesse, au No 3525 rue Jean Talon Est, suite 208 en la cité St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: article & meubles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LEMIEUX, huissier, 288-0211. Montréal, 18 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX No 27-002092-80 LA REINE, demanderesse -vs- BERKAM INVESTMENTS LTD. défenderesse. Le 30 septembre 1980, à 12 heure de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 7101 Ave. du Parc, suite 500, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: articles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PAUL DUCHARME, huissier, 288-0211. Montréal, 19 septembre 1980.

---

Province de Québec, District de Bedford, COUR PROVINCIALE, No 02-000059-80, EQUIPEMENT C. & U. GAUTHIER LTÉE, demanderesse -vs- AMSTRUCK INC. défenderesse. Le 1er octobre 1980, à 12 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 2235 rue Lapinière, suite 102 en la cité Brossard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: articles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE B. ANGERS, huissier, 288-0211. Montréal, 18 septembre 1980.

---

Province de Québec District de Joliette COUR PROVINCIALE No.: 02-001773 79 VILLE LE GARDEUR demanderesse -vs- BRASSERIE DES ARSENAUX INC. défenderesse. Le 1er octobre 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 265 Boul. Lacombe en la cité Le Gardeur, dist. Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: TV, Sears, Stéréo, Équipement de Brasserie. Conditions: ARGENT COMPTANT. GILLES DALCOURT, huissier Montréal, 18 septembre 1980.

---

Province de Québec District de Montréal COUR PROVINCIALE No.: 02-033279-77 QUEON IMPORTS INC. demanderesse -vs- LOU WISEMAN défendeur Le 30 septembre 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 770 rue MacFarlane en la cité St-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 auto Oldsmobile 4 portes Delta 80. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-GUY LACHANCE, huissier (288-0211) Montréal, 18 septembre 1980.

---

Province de Québec District de Montréal COUR GREFFE DE LA PAIX No.: 27-019979-79 LA REINE demanderesse -vs- RESTAURANT PARADIOS INC. défenderesse. Le 30 septembre 1980, à 13 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 931 rue Jean Talon Ouest en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: Équipement de restaurant. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE-PAUL DUCHARME, huissier (288-0211) Montréal, 18 septembre 1980.

---

Province de Québec District de QUÉBEC COUR PROVINCIALE No.: 02-004707-80 CABANO TRANSPORT LTÉE demanderesse -vs- CALKO MILLS LTÉE défenderesse. Le 30 septembre 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 9150 rue Meilleur, app. 102 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: articles & meubles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE-PAUL DUCHARME, huissier (288-0211) Montréal, 18 septembre 1980.

---

Province de Québec District de ROBERVAL COUR PROVINCIALE No.: 02-000242-80 JEAN-CLAUDE DUFOUR demandeur -vs- YVON PELCHAT défendeur. Le 30 septembre 1980, à 12 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 81 West Park en la cité DOLLARD-DES-ORMEAUX district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: TV, couleur, stéréo, orgue meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-GUY LACHANCE, huissier (288-0211) Montréal, 18 septembre 1980.

---

AVIS est donné par les présentes que Marek Andrzej Winston Wieklinski, résidant à 78 chemin Brunswick, Ville de Beaconsfield, présentera une requête au Minsitère de la Justice pour adoption d'une ordre de changement de son nom à Mark Welkinski Wilkins, ledit changement à bénéficier son épouse Anna Rose Belliveau, et ses enfants Denise Nicole, Andrew Mark et Catherine Marie Belliveau, à toutes fins que de droit.

Montréal, le 29 août 1980.

Ernest G. Sabloff, notaire

---

Le requérant-cédant, M. Guy Truchon, domicilié au 25, rue Jourdain, Port-Cartier, Cté Saguenay, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Gauvoie Transport Inc., Les Bergeronnes, Cté Dubuc, le permis portant le numéro: Q-503392 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 09, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Première parution: 16 septembre 1980.
Deuxième parution: 17 septembre 1980.
Troisième parution: 18 septembre 1980.

---

Modification de certains tarifs selon l'article 2.64 du règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission, dans le cas de concurrence tarifaire avec un transporteur ferroviaire.

requérante: Bureau des Tarifs du Québec Inc.

Prenez avis que la requérante susmentionnée a obtenu de la Commission la modification de ses tarifs comme suit:

Augmentation de 9.3%.
Transport spécialisé "véhicules automobiles"
Tarif no. 2-D émis en faveur de Charlton Transport (Québec) Ltd

Cette modification entrera en vigueur immédiatement.

Touf intéressé peut s'opposer à cette modification dans les cinq (5) jours de la troisième publication en formulant à la Commission une opposition à cette fin.

1ère publication: 16 septembre 1980.
2ième publication: 17 septembre 1980.
3ième publication: 18 septembre 1980.

Me Pierre Hogue,
Hogue, Chouinard & Gouin,
276 St-Jacques, suite 905,
MONTRÉAL, Qué.
H2Y 1N3.

---

PERMIS SPÉCIAL

PRENEZ A

# Les non-francophones et le référendum

## *Pratiquement 100% au NON*

**par Pierre Drouilly**

*M. Pierre Drouilly, dont une série d'articles sur l'analyse des résultats référendaires publiés en mai dernier avait suscité diverses réserves, nous offre aujourd'hui, à la lumière du rapport des résultats officiels du scrutin, publié par le directeur général des élections du Québec en juin, une nouvelle analyse des résultats basée sur le vote au niveau des unités géographiques.*

Ayant effectué, au lendemain du référendum, une analyse du vote référendaire par groupes linguistiques (*La Presse*, 24, 26, 27 et 28 mai 1980), j'étais arrivé à trois conclusions principales, à savoir:

1) que le vote anglophone au OUI fut pratiquement négligeable;

2) que les francophones, dans toute la région du grand Montréal, ont majoritairement appuyé le OUI (de justesse dans l'ouest de l'île, à 55% dans l'est);

3) qu'une fraction très faible (tout au plus 5%) des allophones ont appuyé le OUI dans le centre de Montréal.

Cette étude, faite à partir des données préliminaires au niveau des comtés, fut menée par une analyse de régression. L'utilisation de cette méthode statistique fut contestée, un peu hâtivement, par certains politicologues au nom d'une méthode statistique que visiblement ils ne maîtrisent pas complètement, le dernier en date étant Maurice Pinard (LE DEVOIR, 25 juillet). J'ai déjà tenté (LE DEVOIR, 23 juin), sans entrer dans les détails techniques, de situer cette méthode dans l'ensemble de la production sociologique, sachant par ailleurs que l'on peut discuter sans fin des preuves logiques et de la validité épistémologique des méthodes, mais qu'il fallait attendre d'avoir une preuve matérielle pour trancher le débat. Cette preuve nous est maintenant donnée avec la parution récente des résultats détaillés du référendum (Le directeur général des élections du Québec, Rapport des résultats officiels du scrutin, Québec, juin 1980, 790 pages). En effet grâce à ce document, qui fournit le détail du vote référendaire, on peut calculer le vote au niveau de n'importe quelle unité géographique (poll, municipalité, quartier, etc...) C'est ce que nous avons fait pour certaines unités géographiques types.

### *LES FRANCOPHONES DE MONTRÉAL*

Si effectivement, comme je l'avais conclu en mai dernier, les francophones ont appuyé majoritairement le OUI dans l'Ouest de Montréal, cela devrait se traduire, lorsque le nombre de francophones augmente, par une augmentation proportionnelle du vote au OUI. Autrement dit, même si le résultat obtenu par le OUI au niveau d'un comté est très faible à cause de la faible proportion de francophones dans ce comté, le résultat obtenu par le OUI dans un secteur comprenant une grande proportion de francophones devrait être comparativement plus élevée. Dans le Tableau 1 nous avons effectué ce calcul pour les secteurs les plus francophones de huit comtés de l'Ouest de Montréal (dans les autres comtés de cette région, aucun secteur n'est assez francophone pour que le phénomène se manifeste nettement). Ce tableau parle de lui-même: quelque soit le niveau atteint par le OUI dans ces comtés (15, 20, 25 ou 30%), dès que le pourcentage de francophones approche les 90%, le vote référendaire approche les 50% indiquant bien qu'une majorité de francophones a voté OUI. Que ce soit dans le vieux Lachine (J. Cartier), à ville Lemoyne (Laprairie), à Fabreville (Laval), à ville Saint-Pierre (N.D.G.), à Sainte-Geneviève (R. Baldwin), dans le vieux Saint-Laurent (St-Laurent) ou dans le Nouveau-Bordeaux (L'Acadie), le pourcentage obtenu par le OUI s'ajuste parfaitement au pourcentage de francophones. Le cas le plus exemplaire est celui de ville Saint-Pierre (79% de francophones) où le OUI a obtenu 42%, soit près de trois fois plus que dans le comté de N.D.G. dont il fait partie.

Le Tableau 2 donne quelques exemples du même phénomène dans le centre de Montréal: encore là, dès que dans un quartier le pourcentage de francophones approche les 80%, le OUI dépasse les 40%, dès que le pourcentage de francophones approche les 90%, le OUI approche les 50%, etc. illustrant clairement que chez les francophones de Montréal le OUI l'a emporté le 20 mai dernier. La raison pour laquelle seuls les comtés de Maisonneuve, Sainte-Marie et Saint-Jacques ont donné une majorité au OUI est que ce sont les seuls comtés de l'île comprenant plus de 90% de francophones: avec un vote francophone pour le OUI d'environ 55%, c'est là le pourcentage minimal de francophones nécessaire pour que le OUI obtienne 50% du vote. D'autant plus que les anglophones ont à peu près tous voté NON.

### *LES ANGLOPHONES ET LE OUI*

Si vraiment une fraction appréciable d'anglophones avaient voté OUI, cela devrait se voir dans les secteurs où le pourcentage d'anglophones est très élevé: si par exemple, comme le soutiennent certains, 5% des anglophones ont voté OUI, cela donnerait déjà 4% d'origine anglophone au OUI dans un secteur anglophone à 80%, et pratiquement 5% d'origine anglophone au OUI dans un secteur anglophone à plus de 90% auxquels il faut évidemment ajouter le vote francophone au OUI. Il n'existe malheureusement pas de municipalités entièrement anglophones: néanmoins, à travers le Québec, certaines municipalités ont une majorité d'anglophones, dans certains cas très substantielle et dans lesquelles tout vote anglophone au OUI devrait se faire sentir. Le Tableau 3 donne une liste de certaines de ces municipalités: nous avons cherché dans chaque comté la municipalité la moins francophone ne retenant que celles qui avaient une bonne majorité d'anglophones (ce qui exclut les réserves indiennes). Dans le cas où un comté comprenait plusieurs municipalités «anglaises», nous avons choisi la plus populeuse; de plus nous avons éliminé les municipalités de banlieue à forte expansion démographique, les données du recensement devenant sujettes à caution, étant peut-être périmées.

La comparaison entre le vote référendaire au OUI dans ces municipalités à forte majorité anglophone avec le résultat obtenu par le OUI dans le comté correspondant, est éloquente: plus il y a d'anglophones, moins il y a de OUI. Et lorsque le pourcentage de francophones approche du zéro, le vote référendaire pour le OUI approche lui aussi du zéro absolu. Les exemples les plus éloquents sont Montréal-Ouest dans NDG, Grosse-Ile aux Iles-de-la-Madeleine ou Clarendon à l'autre bout du Québec, dans le comté de Pontiac. Une étude au niveau des sections de vote montrerait que pratiquement aucun anglophone n'a voté OUI: cela est peut-être triste, ou réjouissant, ou enrageant, ou désolant, selon que l'on soit bleu, rouge, libéral, péquiste, indépendantiste, fédéraliste, mais c'est comme ça: sur les 500,000 électeurs anglophones envion qui ont voté le 20 mai dernier, il n'y en a pas 1% (il n'y en a pas 5,000) qui ont dit OUI.

### *LES ALLOPHONES ET LE OUI*

La sélection des secteurs les plus néo-québécois dans dix comtés du centre de Montréal (Tableau 4) révèle une fois de plus la proportionnalité entre le vote obtenu par le OUI et le pourcentage de francophones: les secteurs choisis étant dans chaque cas moins francophones que le comté dont ils font partie, le OUI y obtient toujours moins que dans l'ensemble du comté. Néanmoins une anomalie apparaît qui n'apparaissait pas lorsque l'on choisissait des secteurs anglophones: le pourcentage de OUI baisse moins vite que le pourcentage de francophones. Et dans quatre exemples au moins (Crémazie, Mercier, Outremont, Saint-Louis) le pourcentage de OUI est supérieur ou presque égal au pourcentage de francophones: et cela se produit lorsque le pourcentage de francophones tombe endessous de 30% et que le pourcentage de néo-québécois grimpe au-dessus de 60%. C'est là l'illustration d'un certain vote néo-québécois pour le OUI, mais assez faible et loin d'être généralisé (on ne l'observe pas, par exemple, ni dans Park Extension, ni à Saint-Henri et très faiblement à Ville Saint-Michel). Nous étions, pour notre part, arrivés dans nos calculs à environ 4% de vote néo-québécois pour le OUI: cela représente une moyenne. En fait ce pourcentage doit varier de zéro pour les grecs de Park Extension à peut-être 15% chez les grecs du Mile-End, en passant par un maximum de 5% chez les Italiens de Ville Saint-Michel.

### *LA BOURGEOISIE FRANCOPHONE ET LE OUI*

Une majorité francophone pour le OUI dans le grand Montréal, n'implique pas une majorité dans toutes les couches sociales. Ainsi les données désagrégées permettent d'explorer d'autres questions: l'une d'elles en particulier, comment ont voté les tranches les plus favorisées de l'électorat francophone? On peut répondre partiellement à cette question en regardant le vote référendaire dans certains quartiers favorisés au plans du revenu, de l'emploi (cadres, administrateurs, professionnels, etc.), de la culture. Le Tableau 5 retient six de ces quartiers dont la composition sociale ne fait pas de doutes. On voit clairement que tant à Outremont-ma-chère qu'à Westmount-en-haut, en passant par Town-of-Mount Royal, Iles-Laval ou Saint-Lambert, l'appui maximal des bourgeois francophones au OUI (en supposant une fois de plus que les votes au OUI sont tous d'origine francophone), ne dépasse guère le tiers des votants. Seule Sillery, à Québec, donne 47% de son vote francophone au OUI, Sillery qui était en 1971 la ville francophone à plus hauts revenus au Canada.

Certains dirigeants péquistes peuvent bien subjectivement se croire les porte-parole d'une bourgeoisie québécoise émergeante, et certains analystes de gauche peuvent objectiver théoriquement cette illusion, il demeure qu'au plan électoral, les électeurs francophones bourgeois ont plutôt massivement réaffirmé leur allégeance fédéraliste. Quant aux électeurs anglophones bourgeois, il n'y a qu'à considérer le vote référendaire dans Westmount, Hampstead ou Montréal-Ouest pour voir quelle est leur allégeance politique inébranlable. Inversement c'est encore dans les quartiers francophones les plus populaires que le OUI a obtenu ses meilleurs appuis, ce que traduisent les victoires du OUI dans Maisonneuve, Saint-Jacques ou Sainte-Marie, ainsi que le vote francophone au OUI dans tous les comtés populaires de Montréal, même s'il est masqué par la composition linguistique des comtés.

**Tableau 1**
**Secteurs francophones dans des comtés de l'Ouest de Montréal**

| Secteur | Comté | Franco-phones | % OUI | % OUI dans le comté |
|---|---|---|---|---|
| Vieux Lachine | Jacques Cartier | 86 | 41 | 26 |
| Nouveau Bordeaux | L'Acadie | 87 | 48 | 26 |
| Ville Lemoyne | Laprairie | 91 | 51 | 35 |
| Fabreville | Laval | 89 | 48 | 34 |
| Rue Centrale | Mar. Bourgeoys | 74 | 42 | 28 |
| Ville St-Pierre | NDG | 79 | 42 | 15 |
| Ste-Geneviève | R. Baldwin | 87 | 46 | 19 |
| «Village» St.-Lt. | Saint-Laurent | 81 | 48 | 22 |

**Tableau 2**
**Secteurs francophones dans des comtés du centre de Montréal**

| Secteur | Comté | Franco-phones | % OUI | % OUI dans le comté |
|---|---|---|---|---|
| Sault-aux-Récollets | Bourassa | 91 | 47 | 36 |
| Domaine St-Sulpice | Crémazie | 96 | 51 | 44 |
| Villeray centre | Dorion | 86 | 49 | 42 |
| Pie IX | Jeanne Mance | 79 | 41 | 33 |
| Villeray | Laurier | 91 | 52 | 27 |
| Pte. St-Charles nord | Sainte-Anne | 86 | 42 | 31 |
| Quartier St-Henri | Saint-Henri | 95 | 48 | 38 |
| Plateau Mt. Royal | Saint-Louis | 92 | 56 | 29 |
| Verdun, partie est | Verdun | 84 | 40 | 31 |
| Saint-Michel | Viau | 73 | 35 | 34 |

**Tableau 3**
**Municipalités à forte majorité anglophone**

| Comté | Municipalité | Franco-phones | % OUI | % OUI dans le comté |
|---|---|---|---|---|
| Bonaventure | New Carlisle | 35 | 14 | 33 |
| Iles-de-la-Madel. | Grosse-Ile | - | 2 | 46 |
| Matane | Métis-s-mer | 46 | 25 | 48 |
| Duplessis | Côte-Nord-du-Golfe | 23 | 8 | 53 |
| Saint-François | Lennoxville | 25 | 11 | 42 |
| Mégantic-Compton | Bury | 40 | 16 | 35 |
| Orford | Stanstead | 40 | 14 | 34 |
| Brome-Missisquoi | Lac-Brome | 31 | 11 | 26 |
| Johnson | Melbourne | 46 | 23 | 39 |
| Richmond | Cleveland | 47 | 25 | 40 |
| Iberville | Clarenceville | 37 | 11 | 38 |
| Huntingdon | Hinchinbrook | 27 | 11 | 27 |
| Chauveau | Shannon | 58 | 25 | 48 |
| Joliette-Montcalm | Rawdon | 58 | 30 | 43 |
| Argenteuil | Morin Heights | 38 | 18 | 31 |
| Papineau | Mayo | 38 | 16 | 30 |
| Gatineau | Hull-Ouest | 33 | 16 | 25 |
| Pontiac-Témisc. | Clarendon | 4 | 2 | 25 |
| NDG | Montréal-Ouest | 5 | 3 | 15 |
| Pointe-Claire | Pointe-Claire | 17 | 8 | 10 |
| Westmount | Westmount | 15 | 7 | 13 |
| D'Arcy McGee | Côte-St-Luc | 6 | 1 | 4 |

**Tableau 4**
**Secteurs fortement néo-québécois dans des comtés du centre de Montréal**

| Secteur | Comté | Franco-phones | Allo-phones | % OUI | % OUI dans le comté |
|---|---|---|---|---|---|
| Ville St-Michel N-E | Bourassa | 41 | 56 | 25 | 36 |
| Boul. St-Laurent | Crémazie | 29 | 64 | 24 | 44 |
| Av. Papineau | Dorion | 44 | 52 | 29 | 42 |
| St-Léonard | J. Mance | 61 | 32 | 29 | 33 |
| Park Extension | Laurier | 14 | 67 | 7 | 27 |
| Park Avenue | Mercier | 20 | 72 | 21 | 48 |
| Park Avenue | Outremont | 28 | 55 | 31 | 35 |
| Upper Lachine | St-Henri | 22 | 36 | 10 | 38 |
| Av. des Pins | St-Louis | 19 | 64 | 16 | 29 |
| St-Léonard | Viau | 55 | 37 | 25 | 34 |

**Tableau 5**
**Vote référendaire dans quelques quartiers bourgeois**

| Secteur | Comté | Franco-phones | % OUI | % OUI franco-phone max. |
|---|---|---|---|---|
| Av. Mont-Royal | Outremont | 88 | 27 | 31 |
| Ville Mt-Royal | Mont-Royal | 31 | 10 | 32 |
| Summit Circle | Westmount | 16 | 6 | 35 |
| Iles Laval | Laval | 80 | 24 | 30 |
| Saint-Lambert | Laprairie | 53 | 21 | 40 |
| Sillery | Jean-Talon | 88 | 41 | 47 |

## Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

**Voir autres Avis légaux, en page 18**

AVIS est donné que STARK INVESTMENT CORPORATION s'adressera au ministre des consommateurs et institutions financières, de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.
MONTRÉAL, le 18 septembre 1980.

AVIS

AVIS est donné que NAMUR DEVELOPMENT LTD s'adressera au ministre des consommateurs et institutions financières, de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.
MONTRÉAL, le 18 septembre 1980.

Avis est donné que: André Lapointe, 14, rue des Érables, Domaine Laurentien, P.Q., détenteur du permis M208235-002, Ag. 15, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Pierre Baillairge, 108, 1er Boul. St-Jérôme, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 17 septembre 1980
2ème parution le 18 septembre 1980
3ème parution le 19 septembre 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

No: 500-05-011130-802
MONSIEUR BENOIT MARSELAIS, coiffeur, travaillant au 3775, de la rue Masson, à Montréal, district de Montréal,
Demandeur,
-vs-
MARIO POUDRETTE, gentilhomme, présentement d'adresse inconnue,
Défendeur,
PAR ORDRE DE LA COUR
LE DÉFENDEUR, MARIO POUDRETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication. Une copie de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure à son intention. PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement accompagné de toute ordonnance qu'il sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 18 septembre 1980
LE REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-05-010021-804
LES PLACEMENTS H.E. HARBEC INC.
Demanderesse,
-vs-
JEAN PHILIAS,
Défendeur,
-et-
YVON MARTIN,
Co-Défendeur.
AVIS LÉGAL PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, JEAN PHILIAS, est par les présentes, requis de comparaître dans le délai de trente (30) jours de la dernière publication du présent avis. Une copie de la Déclaration est laissée au greffe de la Cour Supérieure, à Montréal, à son intention.
Prenez de plus avis que défaut par vous de comparaître ou contester dans ces délais, la demanderesse procédera à obtenir jugement contre vous par défaut.
Veuillez agir en conséquence.
MONTRÉAL, ce 11 septembre 1980.
(s) de GRANDPRÉ, COLAS, DESCHÊNES, GODIN, PAQUETTE, LASNIER & ALARY
Procureurs de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
RÉGION DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**
**(Division des divorces)**

NO: 500-12-086671-793
DORIS CARRAGHER,
requérante
-vs-
ANDRE LABELLE,
intimé
AVIS
A: M. André Labelle
PRENEZ AVIS que le 13 mai 1980 un jugement conditionnel de divorce a été prononcé par l'Honorable Juge Marcel Nichols en faveur de Dame Doris Carragre;
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'une copie dudit jugement a été laissé à votre intention au Greffe des divorces du district de Montréal, et qu'à compter du trentième jour de la présente publication une requête pour obtenir un jugement irrévocable de divorce sera présentée.
SYLVESTRE, BRISSON, DUPIN, CHARBONNEAU & BOURDEAU
Procureurs de la requérante
2465 St-Jacques o.
Montréal, Qué. H3J 1H8
Tél.: 937-8943

HEMAN INVESTMENTS LTD

AVIS est par les présentes donné que la compagnie HEMAN INVESTMENTS LTD., constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Daté à Montréal, ce 12 septembre 1980.
ROBINSON CUTLER SHEPPARD BORENSTEIN SHAPIRO LANGLOIS FLAM & GREEN
Les procureurs de la compagnie

Avis est donné que: Gabriel Vaillancourt, 13867, Côte St-Jean, Ste-Monique, P.Q., détenteur du permis M502869-002, région 06, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Léo Lecompte, 15067, St-Joseph, St.-Augustin, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 18 septembre 1980
2ème parution le 19 septembre 1980
3ème parution le 20 septembre 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-035079-800

**COUR PROVINCIALE**

NOMA AUTO LOCATION INC.
Demanderesse,
-VS-
PIERRE FORGET,
Défendeur,
"PAR ORDRE DE LA COUR"
Il est ordonné au défendeur, Monsieur Pierre Forget, de comparaître d'ici trente (30) jours, copie du bref et de la déclaration lui ayant été laissée au Greffe de la Cour Provinciale à son intention.
MONTRÉAL, ce 10e jour de Septembre 1980.
DOMINIQUE DI BERNARDO
GREFFIER-ADJOINT
FOREST & RENAUD
Avocats
224, Notre-Dame
Repentigny, P.Q. J6A 2R5

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

No: 500-04-000747-809
ADRIAN KNIGHT,
demandeur
-vs-
L'ENFANT D'ELIZABETH JORDAN,
défendeur
-et-
ELIZABETH JORDAN,
mise-en-cause
AVIS
PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur et la mise-en-cause sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la publication. Une copie de l'action en désaveu de paternité a été laissée au greffe de la Cour Supérieure.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement en désaveu de paternité.
SYLVESTRE, BRISSON, DUPIN ET ASS.
2465 St-Jacques ouest
Montréal, Qué.
H3J 1H8, 937-8943
PROCUREURS DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE JOLIETTE
NO: 705-12-002609-807

**COUR SUPÉRIEURE**

DAME SYLVIE BOUCHARD, domiciliée et résidant au 9301 Montée St-Calixte à St-Calixte, district de Joliette,
requérante
-vs-
DENIS DUBOIS, domicilié et résidant à une adresse inconnue dans la Province de Québec,
intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Denis Dubois est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication des présentes.
Une copie de la requête en divorce et une copie de la requête pour mesures provisoires ont été déposées à la Cour Supérieure de Joliette à son intention;
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures provisoires et accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Joliette, ce 9 septembre 1980.
P.A.C.S.

AVIS
BERMAC ACCEPTANCE CORPORATION LTD.
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la compagnie BERMAC ACCEPTANCE CORPORATION LTD., demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.
MONTRÉAL, le 10 septembre 1980.
LE SECRÉTAIRE,
JUDI GELBER.

PRENEZ AVIS QUE: M. Gérard Ranger, résidant et domicilié à Grenville, comté d'Argenteuil, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à Mme Louise Giroux Brunet résidant et domiciliée à St-Philippe, comté d'Argenteuil, le permis M-505093 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC., 1000, De Sérigny, suite 530, Longueuil, P.Q., J4K 5B1
1ère publication: 16 septembre 1980.
2ème publication: 17 septembre 1980.
3ème publication: 18 septembre 1980.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DANS L'AFFAIRE DE:
SYLVIE LAUZON,
REQUÉRANTE
-et-
LE MINISTRE DE LA JUSTICE
MIS-EN-CAUSE
REQUÊTE POUR CHANGEMENT DE NOM
PRENEZ AVIS que Sylvie Lauzon, étudiante, domiciliée et résidant au 1375, Séville, Ville de Brossard, district de Montréal, a déposé, selon la Loi sur le changement de nom et d'autres qualités de l'État Civil auprès du Ministère de la Justice une requête demandant que son nom soit changé pour celui de Marie Rollande Rita Sylvie Dumontet.
Brossard, ce 5 septembre 1980.
Jean-Pierre Hurlet, procureur de la requérante
dossier: H-80-190

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO.: 500-05-011879-788
FRANCE ARMAND,
Requérante
-vs-
RÉJEAN RIOPEL,
Intimé
-et-
VILLE DE MONTRÉAL, C.S.S.M.M.,
Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, RÉJEAN RIOPEL, est par les présentes requis de comparaître à la Cour Supérieure, en salle 16.12, au Palais de Justice de Montréal, 10 est, rue St-Antoine, le 20 octobre 1980, à 9:30 heures de l'avant-midi alors qu'une requête pour garde physique d'enfant sera présentée pour adjudication. Copie de ladite requête a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître, jugement pourra être rendu par défaut.
Montréal, le 15 septembre 1980
Dominique Di Bernardo P.A.
Me Gérard Soumeillant
Thibault Gendron Moreau & Soumeillant
400 est, rue Jarry
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**
**(Division des Divorces)**

NO.: 500-05-008452-805
ANDRÉ CUILLERIER
Demandeur,
-c-
88756 CANADA LIMITED
Défenderesse
-et-
M. Le Régistrateur du bureau d'enregistrement de Montréal. ROBERT BLACKBURN, BERTRAND BÉLANGER, H.E. HARBEC INVESTMENTS INC., DR. DENIS BORDELEAU, COINAMATIC INC.
Mis-en-cause
AVIS
Conformément à un jugement de la cour supérieure en date du 13 août 1980, le défendeur ROBERT BLACKBURN est demandé de comparaître dans un délai de trente (30) jours du présent avis et est averti qu'une copie du bref et de la déclaration est laissée à son intention au bureau du Greffe de cette cour; si le défendeur ROBERT BLACKBURN ne comparaît pas, le demandeur procédera contre lui par défaut.
Montréal, ce 19ième jour d'août 1980
CHAIT, SALOMON, GELBER, REIS, BRONSTEIN, LITVACK, ECHENBERG & LIPPER
Procureurs du demandeur

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 août 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 95439 CANADA LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 4e jour de septembre 1980, sous le numéro 3105286.
Ce 10e jour de septembre, 1980
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est donné que: TRANSPORT P.A. BONNEAU 150 St-Édouard, St-Simon, Cté St-Hyacinthe détenteur des permis M-508027-001, M-508027-002, M-508027-003 et M-508027-004, région 10.
Transport en vrac s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer ses quatre permis en faveur de: 98178 CANADA INC. 4999 Ste-Catherine ouest, Suite 520 région Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
1ère parution: le 17 septembre 1980
2ième parution: le 18 septembre 1980
3ième parution: le 19 septembre 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR PROVINCIALE**

NO: 500-02-037460-800
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLACE POINTE AUX TREMBLES,
Partie demanderesse
C.
BOUTIQUE CLOVIS INC.
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse BOUTIQUE CLOVIS INC. est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
Montréal, le 16 septembre 1980
DOMINIQUE DI BERNARDO
PROTONOTAIRE, C.S.M.
Me Germain Charbonneau,
avocat,
dossier: 10-1140.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**
**(Division des DIVORCES)**

NO: 500-12-098847-803
CORRINE RIVERIN
Requérante
C.
NICHOLAS DI BELLO
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé NICHOLAS DI BELLO est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 16 septembre 1980
RONALD CHASSÉ
REGISTRAIRE
Mes Poissant & Léger,
avocats
Dossier: P-9337

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**
**(Division des Divorces)**

NO.: 500-12-098833-803
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
DAME GISÈLE LAJEUNESSE,
Requérante
-vs-
GILLES BROUILLETTE,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, GILLES BROUILLETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 12 septembre 1980
Ronald Chassé, P.A.
THIBAULT, GENDRON, MOREAU & SOUMEILLANT
400 est, rue Jarry,
Montréal, P.Q.
381-2504

## CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES


ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

MACHINES À ÉCRIRE
reconstruites, modèles récents
UNDERWOOD TM $185.
OLIVETTI 88 $130.
Rég. SPÉC.
Editor 4: $990. $650.
Editor 3: $725. $425.
Portative neuve $129.50
Quantités limitées
CANADA DACTYLOGRAPHE INC
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
OUVERT SAMEDI MATIN

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
210 St-Jacques
Suite 300 845-4194

samson, bélair & associés
Comptables agréés
QUÉBEC · MONTRÉAL · OTTAWA · TORONTO · CALGARY · VANCOUVER
RIMOUSKI · TROIS-RIVIÈRES · SHERBROOKE · SAINT-HYACINTHE · KITCHENER
SEPT-ILES · MATANE · COATICOOK · FORT LAUDERDALE (U.S.A.)


## DÉCÈS

**Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.**

**BOIVIN Adrien.** — Au Centre Hospitalier de Jonquière, le 16 septembre 1980 à l'âge de 80 ans, 10 mois, est décédé M. Adrien Boivin époux de Dame Aliette Jean dit Tremblay demeurant au 211 Chemin Radin, Arvida. Il laisse dans le deuil outre son épouse, Suzanne (Philippe Brais), Monique (Michel Lesage) ainsi que ses petits-enfants, François, Bernard et Stéphane Brais ainsi que Anne-Marie, Vincent et Frédérick Lesage. La dépouille mortelle est exposée au salon Nault & Caron, 223 rue Lasalle, Arvida. Les funérailles auront lieu le vendredi 19 septembre à 10 heures en l'église Ste-Thérèse et l'inhumation au cimetière d'Arvida lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Faites parvenir vos dons à la Société canadienne du cancer. Direction des funérailles Nault & Caron.

**BOIVIN Mme Thomas (née Marguerite Pagé).** — Est décédée à Arvida, le 17 septembre 1980 à l'âge de 85 ans. Elle laisse dans le deuil son frère Edouard Pagé, de Montréal, ses soeurs, Mlle Berthe Pagé, de Montréal, Mme James Boisvert (Gabrielle), de Lakefield, Ontario, ses enfants, Soeur Marcelle Boivin, de la Communauté du Bon Pasteur de Québec, Mlle Mireille Boivin, M. et Mme Jean-Charles Morissette (Louise), M. et Mme Claude Boivin (Yolande Boulanger), M. et Mme Guy Boivin (Alma Asselin), M. et Mme Pierre Boivin (Gilberte Landry), Mlle Béatrice Boivin ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu le vendredi 19 septembre en l'église Ste-Thérèse d'Arvida.

**DELAQUERRIÈRE Fauvette.** — À London, Ontario, le 30 août 1980, à l'âge de 80 ans, est décédée subitement Fauvette Delaquerrière née Michaud, épouse bien-aimée de José, décédé en 1978. Elle laisse dans le deuil sa fille Liliane, son gendre, Alan Richardson et ses deux petits-fils, Robert et Thomas, du 207 Belmont Drive, London, Ontario, N6J 2E6. Lui survivent également ses deux belles-soeurs, Mme Oswald Michaud (Marthe), de Longueuil et Mme Switha Michaud (Marcelle), de Lasalle, ses cousins et cousines dont M. et Mme Donald Laporte, de Montréal ainsi que de nombreux neveux et nièces. Sa famille aimerait qu'amis et anciens élèves de José se joignent à elle, le samedi 4 octobre pour la messe de 17 heures à la Chapelle St-Francois-Xavier du Collège de Montréal, au 1931 ouest, rue Sherbrooke. Le Révérend Père André-Marie Guillemette, O.P., Prieur du Couvent des Dominicains et vieil ami des Delaquerrière, sera co-célébrant. Les restes de la défunte seront inhumés la veille dans le lot familial, au cimetière Notre-Dame des Neiges.

**GASCON Gilles.** — En France, le 15 septembre 1980 à l'âge de 51 ans, est décédé subitement M. Gilles Gascon, réalisateur à l'Office National du Film, demeurant au 367 ave. de l'Épée, Outremont. Il laisse dans le deuil son épouse Denise Côté, 3 enfants, Valérie, Paul et Frédéric, ses soeurs, Thérèse Lapointe, Jeanne Boucher, Monique Groulx, Michèle Goyer, ses frères, Jacques, Jean, Pierre, Claude et Gabriel. Les funérailles seront annoncées plus tard et la direction a été confiée à la Maison Alfred Dallaire Inc./J.S. Vallée Ltée, 1111 Laurier ouest, Outremont.

**MARTEL Dr. J. Alcide.** — À Montréal, le 16 septembre 1980, est décédé le Dr. J. Alcide Martel, époux de Simonne Lépine. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: M. Mme Jean Malboeuf (Lise), Dr. et Mme Gilles Martel (Denyse Laporte), M. Mme Guy Martel (Aurore Poulin), M. Mme Jean-François Martel (Suzanne Cabana), ses petits-enfants, Louis Martel, Josée, Anne-Marie, Jean jr. Malboeuf, Nathalie, Claudine, Pascal et Julie Martel, ses frères, Dr. et Mme Fernand Martel (Lucille Raby) et M

# Performance magistrale de Linda Sorgini

par
**Jacques Larue-Langlois**

**J'ai beaucoup changé depuis**, de Jocelyne Beaulieu; mise en scène: Michelle Rossignol; musique et bande sonore: André Angelini; décors et éclairage: Louise Lemieux; costumes: Meredith Caron; maquillages: Marielle Lavoie; moulages: François Pilotte; avec: Suzanne Champagne, Raymond Legault, Linda Sorgini et Marie Tifo; une production du Théâtre d'Aujourd'hui, à l'affiche de ce théâtre, 1297 rue Papineau, à Montréal, à 20 heures 30 (15 heures les dimanches), jusqu'au 18 octobre.

Quelle merveille que de se retrouver devant un grand moment dramatique, un appareil théâtral qui fonctionne du début à la fin comme un roulement à billes! Ce qui ressort avant tout de cette production, c'est la performance (c'en est une dans le sens d'exploit, de succès) de Linda Sorgini comme comédienne. Puissance et contrôle, extériorisation et profondeur, véracité troublante enrobée du juste degré de théâtralité, Linda Sorgini brûle les planches et nous tient en haleine pendant une heure et demie sans un seul instant de faiblesse. Et dans quel rôle! Celui d'une jeune femme vigoureuse — carrément violente à certains moments — en clinique psychiatrique par suite d'une très profonde dépression consécutive à un avortement.

Mais il y a plus que Sorgini dans cette pièce. Il y a un spectacle visuel extraordinaire, fantomatique, né des moulages de François Pilotte qui parviennent à habiter chaleureusement, malgré le plâtre froid dont ils sont fabriqués, un espace scénique qui, tout en restant transposé, délimite parfaitement les barrières humaines et glacées du déséquilibre mental. Il y a une scénographie habile, utilisant trois lits pivotants dont les déplacements, pourtant limités par un coin fixe, suffisent à modifier l'aire de jeu en quelques instants, l'adaptant à chaque situation nouvelle. Il y a une bande sonore vibrante, nerveuse, parfois idoinement agaçante et qui contribue à rendre l'atmosphère intérieure des lieux. Et surtout, il y a à n'en point douter une véritable poigne qui a dirigé la mise en scène. Michelle Rossignol a senti le texte, en a tiré une partition scénique belle et vivante, réaliste dans son délire, intelligente et sensible à la fois, mettant vraiment en valeur la première pièce de Jocelyne Beaulieu.

Et puis toute la distribution est au pair. Chacun des rôles de soutien supporte vraiment celui de l'héroïne et est rendu de façon absolument impeccable. Marie Tifo en particulier est émouvante à plus d'un titre en soeur et amie, mère et médecin, mais avant tout vraie et tellement sensible.

Il faut dire encore que le texte de Jocelyne Beaulieu va fouiller loin — et pour cause — les racines du mal qui trouble son personnage central, que son analyse n'épargne aucun des aspects de la vie familiale et sociale qui ont pu entraîner cette jeune femme dans le dérèglement d'où elle ne peut en fait se tirer qu'elle même; ce que, acculée à une libération qu'elle refuse d'abord, elle entreprendra en conclusion.

Mince réserve cependant sur l'efficacité dramatique justement de cette conclusion. Le saut semble trop rapide du refus du monde extérieur à son acceptation soudaine et surtout pas suffisamment motivé. Il manque vraiment à cette pièce une finale surprise mais logique, un dénouement qui corresponde à l'action, qui en découle.


Les interprètes de la pièce de Jocelyne Beaulieu au Théâtre d'Aujourd'hui: de gauche à droite, Marie Tifo, Raymond Legault, Linda Sorgini et Suzanne Champagne.

# Peu de grands moments au concert inaugural de l'OSM

**par Gilles Potvin**

Le caractère solennel que revêt habituellement le concert inaugural d'une saison symphonique était passablement atténué mardi, à la salle Wilfrid-Pelletier, étant donné que Charles Dutoit, le directeur artistique de l'Orchestre symphonique de Montréal, n'était pas au rendez-vous, retenu par un engagement à l'Orchestre philharmonique de Berlin.

L'OSM a donc dû modifier son calendrier en conséquence et c'est à Uri Mayer, alto solo et tout récemment nommé au poste de chef associé, qu'est revenu l'honneur de monter au pupitre, inaugurant du même coup la série du Maurier, la première des séries de l'OSM à afficher complet.

Les mérites d'Uri Mayer comme chef d'orchestre ne sont pas négligeables et à la tête de l'OSM il fait généralement du bon travail, sous le signe de l'application et de la compétence plutôt que de la véritable inspiration. Ces qualités ont encore été démontrées dans un programme de musique française, lequel n'incluait que des oeuvres faciles d'accès comme le veut le caractère même de cette série destinée d'abord à un large public.

C'est donc dire que les grands moments ont été assez rares au cours de ce programme, si ce n'est l'exceptionnelle participation de la violoniste Ida Haendel dont on ne saurait trop vanter la sonorité admirable, l'excellence de la technique et la musicalité. Le *Concerto no 3*, en si mineur, de Saint-Saëns n'est malheureusement pas une oeuvre bien emballante par son contenu, si ce n'est sa brillante écriture violonistique dont la soliste a cependant su tirer plein profit.

Pour le reste, M. Mayer s'est beaucoup dépensé mais sans obtenir de l'orchestre des exécutions d'une véritable envergure. L'ouverture de Lalo pour *Le Roi d'Ys* n'est peut-être pas un chef-d'oeuvre, pas plus d'ailleurs que l'agréable *Divertissement* de Jacques Ibert, mais ces oeuvres méritent plus que les exécutions de routine dont elles ont été l'objet mardi. Au lieu d'un jeu compact et serré, les cordes ont affiché un fréquent laisser-aller dans l'attaque et les cuivres ne semblaient pas, non plus, trop soucieux de précision.

L'on aura davantage retenu de ce concert l'exquise *Berceuse* du regretté Claude Champagne, une première à l'OSM, laquelle est une page brève à la mélodie prenante et à l'instrumentation sobre et délicate, ainsi que *La Valse* de Ravel dont l'exécution fut généralement bien enlevée mais dans laquelle il manquait cette magie qui est la condition essentielle d'une interprétation supérieure de cette oeuvre.

Charles Dutoit sera de retour mardi et mercredi prochains pour l'inauguration de la Série gala alors qu'il dirigera, en première montréalaise, la monumentale symphonie dramatique *Roméo et Juliette* de Berlioz, avec le concours de l'Ensemble vocal Tudor et des choeurs de l'église St. Andrew and St. Paul ainsi que de trois solistes, Delia Wallis, soprano, Mark Dubois, ténor et Allan Monk, baryton.

Composez un numéro de danse:
487-2200
Trois créations mondiales
Deux premières de la compagnie
23e saison
Les grands Ballets Canadiens
L'enchantement par la danse

Qui a condamné Wilbert Coffin? La JUSTICE ou le POUVOIR? POUR TOUS
L'AFFAIRE COFFIN
un film de JEAN-CLAUDE LABRECQUE
À L'AFFICHE! Le PARISIEN 1 486 STE-CATHERINE O. 866-3856 1.00, 3.00 5.00, 7.00, & 9.00


LES COSAQUES KASATKA donneront 4 représentations au Théâtre Maisonneuve les 17-18-19-20 septembre à 20h30. Un programme de danses et chants populaires slaves présenté sous les auspices de Concerts et Artistes Canadiens Inc.
(Publicité)

LE PLUS GRAND AUTEUR DE COMÉDIE JOUÉ PAR LE PLUS GRAND ACTEUR COMIQUE!
POUR TOUS
LOUIS DE FUNES dans L'AVARE de Molière
L'AVARE de MOLIÈRE, un film de LOUIS DE FUNES et JEAN GIRAULT produit par CHRISTIAN FECHNER
avec Bernard MENEZ, Claude GENSAC, Michel GALABRU, Guy GROSSO, Michel MODO
PARISIEN: 12.45, 2.55, 5.00, 7.10, 9.20. LAVAL: 7.10, 9.20
Le PARISIEN 4 485 STE CATHERINE O. 866-3856 | LAVAL 2 CENTRE LAVAL 688-7776

LES CINÉMAS FRANCE FILM
JEAN-LUC GODARD
18 ANS Adultes
3e sem. SAUVE QUI PEUT LA VIE
ISABELLE HUPPERT JACQUES DUTRONC NATHALIE BAYE
12:45 - 14:30 - 16:15 18:00 - 19:45 - 21:30
desjardins 2 BASILAIRE 1 288-3141

Gurdjieff - A la recherche de la connaissance de soi
POUR TOUS
mise en scène PETER BROOK
avec Dragan Maksimovic, Terence Stamp, Warren Mitchell
tourné en Afghanistan
RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES
(version anglaise, avec sous-titres français)
desjardins 4 BASILAIRE 1 288-3141

# Le jeudi

## Que de souvenirs! Jamais deux sans toi, à 19h00

Vous souvenez-vous de votre première rencontre avec les désormais "célèbres" Rémi et Francine Duval? Ce soir, vous aurez l'occasion de revivre ce premier épisode dans la vie de ce couple inoubliable. Et ça, c'est à ne pas manquer, "ostin de beu"! Avec Jean Besré et Angèle Coutu. Textes de Guy Fournier. Réalisation: Rolland Guay.

# Boogie Woogie '47

## Un nouveau téléroman! à 19h30

Après *la Petite Patrie,* Claude Jasmin vous offre *Boogie-Woogie '47.* Trente-neuf journées dans l'été d'une jeunesse en vacances, au temps des chalets "à louer pas cher" dans la région de Montréal. Ce soir, les familles s'installent à Pointe Calumet, au bord du lac ... Avec Marc Labrèche, Louise Rémy et Jean Brousseau. Une réalisation de Louis Bédard.

# L'Autre Versant de la montagne II

## Aux Grands Films à 20h00

Un terrible accident de ski ... et voilà Jill Kilmont paralysée à jamais. A force de courage, la jolie demoiselle se refait une existence et puis, un jour ... c'est l'amour! Un mélodrame mettant en vedette Marilyn Hassett et Timothy Bottoms.

## Des $$$ à la chaîne! Le Travail à la chaîne à 22h00

Yoland Guérard et Denis Bergeron, son "ministre des finances", sont de retour pour une nouvelle saison de ce jeu questionnaire divertissant et rémunérateur. Les invités de ce soir: Donald Lautrec, Clémence Desrochers, Pierre Labelle et Véronique Béliveau. Une réalisation d'André Morin.

JE CHOISIS RADIO-CANADA

## A l'horaire aujourd'hui!

2 12h05
**Midi plus**
Suzanne Lévesque et Claude Mailhot reçoivent Guy Auger, Emmanuelle et Annie Jacques.
2 13h30
**Femme d'aujourd'hui**
Table ronde sur la rentrée artistique.
2 14h30
**Cinéma**
*Les Lycéennes*, une comédie avec Sandra Dee.
2 16h00
**Bobino**
Avec Guy Sanche.
2 16h30
**Pop Citrouille**
Emission de variétés pour jeunes de tout âge!
2 17h00
**Les Gens de Mogador**
2 18h00
**Ce soir**
Avec Gabi Drouin.
2 18h35
**Ce soir**
Avec Gérard-Marie Boivin.
2 19h00
**Jamais deux sans toi**
2 19h30
**Boogie-Woogie '47**
2 20h00
**Les Grands Films**
2 22h00
**Le Travail à la chaine**
2 22h30
**Le Téléjournal**
Avec Bernard Derome.
2 23h20
**Télex Arts**
Avec Winston McQuade.
2 23h30
**Cinéma**
*La Rançon de la solitude*, un drame, avec Shelley Winters et Barry Primus.

# Pierre Labelle

## *Ne tirez pas sur le comique*

**par Nathalie Petrowski**

Pierre Labelle a longtemps rêvé de faire la Place des Arts un jour. Son rêve se réalisera enfin... seize ans plus tard.

Tassé contre un mur dans un restaurant de la ville, devant une salle fourmillante de photographes, de journalistes et de gens du métier, Labelle veut nous donner un avant-goût du spectacle qu'il présentera à la salle Maisonneuve à la fin du mois. Il lève nerveusement le rideau noir qui recouvre une maquette de la scène du Maisonneuve et nous explique qu'*Une farce de la nature* sera un spectacle à gros déploiement et qu'en tout, soixante-cinq personnes l'accompagneront sur scène. Ces soixante-cinq personnes, danseurs, musiciens et choristes ne seront pas là pour faire leur métier, mais pour apporter au comique leur soutien moral. «Ça ne paraît peut-être pas, dit Labelle, mais j'ai peur d'être seul sur scène et je souffre profondément d'insécurité».

Après avoir fait ses classes au théâtre des Variétés à regarder faire les grands comme Olivier Guimond, Manda et Ti-Gus, après avoir usé les cabarets québécois en trio avec les Baronets et franchi les frontières américaines annoncé comme étant «l'acteur le plus sensationnel du Québec depuis Robert Goulet», Labelle a bifurqué au début des années 70 vers le théâtre. On l'a vu dans des revues avec Clémence, dans *La belle amanchure*, puis dans *On rit ben, mais c'est drôle pareil*, dans *La Coupe stainless* au Patriote, on l'a également vu en tournée avec René Simard, puis dans le téléroman *La p'tite semaine*. Seize ans plus tard, Labelle commence cependant à en avoir assez des rôles de soubrette, il veut être un grand garçon et se tenir seul sur scène. Aux États-Unis, les «stand-up comic» comme lui forment un véritable syndicat et réussissent à vivre juste avec une apparition au *Johnny Carson Show*. Au Québec la tradition se perd ou alors se maquille, se respectalise et se rentabilise sous la formule du «one-man-one-woman show».



«Il n'y a tout simplement plus de salles pour accueillir ce genre de formule, dit Labelle. Je me souviens d'une époque où je travaillais avec les Baronets cinquante semaines par année. Aujourd'hui c'est la Place des Arts ou rien du tout».

Puisqu'à Rome il faut faire comme les Romains, Labelle a donc décidé de sauter à l'eau et de se produire en collaboration avec Kebec Spec à la salle Maisonneuve du 23 au 28 en même temps que Pauline Julien au TNM, que *Starmania* à la Comédie Nationale et que *La Cage aux folles* au Saint-Denis. Pour lutter contre la compétition, il a décidé de faire non pas de l'anti-matière mais de l'anti-show. Une fois de plus, il nous parlera des drames qui arrivent sur scène et en coulisses et qui s'acharnent à gâcher la vie des artistes. Sa fascination pour l'échec est vieille comme le monde. En fait, à travers ses bégaiements, ses déparlages systématiques, ses trébuchements, Labelle incarne l'échec comme Deschamps incarne le petit peuple québécois . Pas surprenant que son spectacle s'intitule *Une farce de la nature:* Labelle prend plaisir à exploiter et à exagérer ses faiblesses, il prend plaisir à jouer au perdant et à porter sur lui-mêmes les premiers coups. Sa démarche n'est pas sans rappeler celle de Paul et Paul ou même de Michel Rivard. Reste à voir si les coups qu'il portera lui-même nous donneront le goût de lui lancer des tomates ou de l'applaudir.

# Mort de Bill Evans

NEW YORK (AFP) — Le pianiste Bill Evans, l'une des figures légendaires du jazz américain, est mort lundi à New York à l'âge de 51 ans des suites d'un ulcère, a annoncé mardi son impresario.

Le pianiste avait dû être transporté d'urgence à l'hôpital Mont Sinai à New York, a ajouté son impresario, qui a indiqué qu'une autopsie serait faite pour déterminer la cause exacte de la mort.

Après avoir, joué dans différents orchestres, Bill Evans se produisit au début des années 50 dans des clubs de jazz de Chicago. En 1959, il joua pendant quelques mois avec le sextet de Miles Davis avant de former son propre trio avec le batteur Joe Labarbiera et le bassiste Marc Johnson.

C'est à la tête de ce trio que Bill Evans devait connaître la célébrité et remporter plusieurs «grammys» (les oscars américains du disque), notamment en 1963, 1970 et en 1972.

Ses plus célèbres albums incluent *Conversations With Myself, Further Conversations With Myself, New Conversations*, et *Affinity*. Son dernier album, *We Will Meet Again*, était sorti en mars dernier aux États-Unis.

# Accord de principe à Hollywood

HOLLYWOOD (AFP) — Représentants des acteurs et des producteurs américains de cinéma et de télévision ont signé hier un accord de principe sur l'un des principaux sujets de litige au coeur de la grève qui paralyse les studios de production depuis deux mois.

Au terme d'une séance marathon de 15 heures, le représentant du gouvernement chargé d'apporter sa médiation a annoncé que les deux parties étaient tombées d'accord sur les droits supplémentaires versés aux acteurs pour les films sur vidéo-cassettes ou distribués dans des circuits de «télévision à la demande» par câble («pay t.v.»).

# Vigneault et Buhler à l'Olympia

PARIS (AFP) — Le chanteur Québécois Gilles Vigneault était de retour hier en France, accompagné du compositeur suisse Michel Buhler, pour un tour de chant à l'Olympia à Paris et dans différentes villes de l'est du pays.

Gilles Vigneault présentera le chanteur suisse Michel Buhler, un ancien «instit» venu à la ballade grâce à son ami Gilles et «par amour du pays».

# TÉLÉVISION

## 2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement.
Conditionnement physique général.
9.15 Les 100 tours de Centour.
9.30 Animagerie
9.45 Tam Tam
10.00 Passe-Partout
10.30 Magazine-Express:
"Tabac ou santé. Quand on respire pour deux" avec le Dr. Michel Bureau, pneumologue. "Psychologie: Les handicapés physiques et intellectuels" avec Bertrand Roy, psychologue.
11.00 Au fil de la semaine
11.30 Wickie.
Dessins animés
12.00 Le téléjournal
12.05 Midi plus.
Inv.: Guy Auger, Emmanuelle et Annie Jacques.
13.30 Femme d'aujourd'hui.
Table ronde sur la rentrée artistique. En second lieu, une entrevue avec Electra Arenal, professeur en études hispaniques à l'université de New York et auteur d'une étude sur les religieuses espagnoles au XVIe siècle.
14.30 Cinéma:
"Les lycéennes" (Américain 1961) Comédie réalisée par Harry Keller, avec Sandra Dee et John Gavin.
16.00 Bobino
16.30 Pop citrouille.
Chansons, mini-comédies et marionnettes.
17.00 Les Pierrafeu.
17.30 Du neuf au zoo.
La série nous montre ce qui se passe dans les zoos du monde et que le visiteur ne peut voir.
18.00 Ce soir
19.30 Jamais deux sans toi
Téléroman de Guy Fournier
19.30 Boogie-Woogie '47.
Téléroman de Claude Jasmin
20.00 Les grands films:
"L'autre versant de la montagne" (2ième partie) (Américain 1978) Drame réalisé par Larry Peerce, avec Marilyn Hassette, Timothy Bottoms, Nan Martin, Gretchen Corbett et Belinda Montgomery.
22.00 Le travail à la chaîne.
Inv.: Donald Lautrec, Clémence Desrochers, Pierre Labelle et Véronique Béliveau.
22.30 Téléjournal
23.00 Les nouvelles du sport
23.30 Cinéma:
"La rançon de la solitude" (Américain 1974). Drame réalisé par Paul Krasny, avec Shelley Winters, Barry Primus, Tony Chapman et Michael Constantine.
1.00 Le téléjournal

## 10 CFTM

7.25 Horaire CFTM
7.30 Les p'tits bonshommes
8.00 Première heure:
"Analyse des éditoriaux" — "La vie artistique" — "La météo" — "Les affaires de la bourse" — "La route de nuit".
9.00 A la bonne franquette
Inv.: Yoland Guérard
9.30 Votre amie Suzanne:
"Livres au besoin"; "Au fil du temps"; "Ici et ailleurs"; "Un décor, à vivre".
11.00 Fanfan Dédé
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les satellipopettes
12.15 Le dix vous informe
12.30 CinéQuiz:
"L'appel du passé" (Américain 1975) Drame réalisé par John Llewellyn, avec Barbara Stanwyck, Richard Egan, Michael Anderson et Katherine Winn.
14.30 Janette veut savoir:
"Tout sur la prostitution"
15.30 Services à la communauté
16.00 Pierre Popotame
16.30 Jinny
17.00 Les tannants
18.00 Le dix vous informe
18.30 Chips
19.30 Ciné-jeudi:
"L'étranger" (It.-Fr.-Alg., 1967) Drame psychologique réalisé par Luchino Visconti, avec Marcello Mastroianni, Anna Karina et Georges Géret.
21.30 Michel Jasmin
22.30 La quotidienne
22.31 Nouvelles TVA
23.00 Sports
23.15 Ciné-détente:
"Le ciel et toi" (Mexicain 1973) Mélodrame réalisé par Gilberto Gazcon, avec Brauilio Castillo, Iran Eory et Susana Salvat.
1.00 Fermeture

## 17 RADIO-QUÉBEC

18.00 Passe-Partout
Canelle et Pruneau convient les enfants de trois à six ans au rendez-vous de la gaieté et de la fantaisie.
18.30 Les marmitons:
"Le petit déjeuner". Une émission qui enseigne aux enfants les rudiments de la cuisine.
19.00 On nous appelle les nains
20.00 L'envers du décor:
"Robert Roussil". Il y a plus de vingt ans, Robert Roussil quittait le Québec pour Tourettes-sur-Loup, en France. En dépit de cette absence prolongée, sa réputation d'anarchiste culturel et de contestataire demeure très vivante chez nous.
20.30 Des drogues et des hommes:
"Des drogues locales". Une émission qui s'intéresse aux drogues et aux problèmes que pose leur consommation. Un informateur anonyme et un représentant de la GRC nous parlent de la fabrication, de la distribution et de la consommation des drogues locales.
21.00 Civilisation
"Le matériel héroïque". Une série de documents présentés par Kenneth Clark sur l'histoire de l'homme à travers ses expériences civilisatrices.
22.00 Planète:
L'implication des Juifs dans la vie québécoise et les relations Québec-Israël.
22.30 Télé-université:
La publicité au Québec.

## 99 TVFQ (Câble)

9.30 Avis de recherche
Jean Lefebvre est entouré de Nicole Croisille, Emile Lloret et Pupo.
10.00 Passez donc me voir
10.30 Aujourd'hui madame:
"Les nouvelles investigations médicales".
11.30 Des chiffres et des lettres
11.50 Télé-feuilleton:
"L'accusée". D'après le roman et les dialogues de Michel de Saint-Pierre.
12.00 Invité du jeudi:
"Elie Wiesel". L'écrivain Elie Wiesel, né en 1928 en Hongrie, a connu tout jeune les horreurs des camps de concentration. Il raconte la Hongrie de son enfance, la quête du peuple juif, l'Amérique actuelle.
13.30 Numéro un:
"Roger Pierre". Inv.: Yves Lecoq, Sacha Distel, Ballet Montevecchi, Jean-Marie Proslier, Laurent Rossi et Corinne Le Poulain.
14.25 Chef d'oeuvres des musées nationaux:
Madame Gasc, Conservateur du département du textile du Musée des Arts décoratifs, nous invite à découvrir un élément vestimentaire: un châle datant de 1840.
14.30 Le petit théâtre:
"Indice, quand tu nous tiens". Comédie de Philippe Bruneau, avec Michel Duchaussoy et Michèle Morettl.
15.00 Jeux de 20 heures
15.30 Actualités régionales
"L'Ouest de la France".
17.00 Avis de recherche
Jacques Lafitte est entouré de Marie-Paule Belle, Michel Delpech, La Velle, Anthony Day.
17.30 Passez donc me voir
18.00 Aujourd'hui madame:
"Être femme en Italie". Entrevue avec six femmes habitant Milan, Rome, Naples et Bari.
19.00 Des chiffres et des lettres
19.20 Télé-feuilleton:
"L'accusée". D'après le roman et les dialogues de Michel de Saint-Pierre.
19.30 Invité du jeudi:
"Le professeur Marian Apfelbaum", chef du service d'exploration fonctionnelle et nutritionnelle à l'hôpital Bichat.
21.30 Numéro un:
"Thierry Le Luron". Inv.: Dani, Jean-Marc Thibault, Pierre Pechin, Carlos, Jean-Jacques Debout et Chantal Goya.
22.30 Chef d'oeuvre des musées nationaux:
"Les Faïences de Vienne" et "La coupe de Touti, coupe qui date du 15e siècle avant J.C.".
22.30 Jeux de 20 heures
23.00 Actualités régionales
"L'Ouest de la France".

## 6 CBMT

10.00 A Thought for Today
10.05 CBC Good Morning
10.15 The Friendly Giant
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 The Sullivans
12.30 The Bob McClean show
13.30 Wicks
14.00 Today from...
15.00 The Edge of Night
15.30 Take 30
16.00 Beyond Reason
16.30 Happy days
17.00 The King of Kensington
17.30 All in the family
18.00 The City at Six
19.00 Front row centre
20.00 Tales of the unexpected
20.30 Flappers
21.00 International comedy hour
22.00 The point
23.00 The national
23.37 The City Tonight
23.45 Lost Kingdom
00.15 Scarlet letter
1.15 Station Closing

## 12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercise
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 The community
11.00 Feeling good
11.30 Rocket Robin Hood
12.00 The Flintstones
12.30 Definitions
13.00 The Alan Thicke show
14.00 Another World
15.00 Texas
16.00 The Mad Dash
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 M.A.S.H.
19.30 The littlest Hobo
20.00 The Waltons
21.00 CTV special presentation:
"Shogun"
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie:
"Frenzy" (Drame 1972) avec Jon Finch, Anna Massey et Barry Foster.
2.15 Sign Off

# CINÉMA

**ATWATER I,** Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Xanadu" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
**ATWATER II,** Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Smokey and the bandit II" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
**ATWATER III,** Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Café express" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
**AVENUE,** 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "The Feindish plot of Dr. Fu Manchu" 19 h 15, 21 h 10.
**BEAVER,** 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Ganja express" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 "Knock them over" 13 h 40, 16 h 30, 19 h 20, 22 h 10.
**BERRI,** 1280 St-Denis (288-2115) — fermé.
**BIJOU,** 5030 Papineau (527-9131) — "Bouche gourmande" 12 h 10, 15 h 17, 18 h 24, 21 h 31, "Tout à son service" 13 h 53, 17 h 00, 20 h 07.
**BONAVENTURE I,** 1 Place Bonaventure (861-2725) — "My bodyguard" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
**BONAVENTURE II,** "The blue lagoon" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
**BROSSARD I,** Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (465-5906) — "Tim" 19 h 30 "Safari express" 21 h 35.
**BROSSARD II,** "Avec les compliments de Charlie" 18 h 20, 21 h 45 "La loi de la haine" 19 h 55.
**BROSSARD III,** L'argent de la banque" 19 h 45 "L'enfant du diable" 21 h 30.
**CHAMPLAIN I,** 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Empire contre-attaque" 19 h 10, 21 h 30.
**CHAMPLAIN II,** "Tim" 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40.
**CHÂTEAU I,** 6956 St-Denis (271-1103) — "Désirs et passions d'un coupe parisien" 13 h 00, 15 h 35, 18 h 10, 20 h 45. "L'immorale" 14 h 00, 16 h 35, 19 h 10, 21 h 45.
**CHÂTEAU II** — "Obsessions charnelles" 13 h 10, 16 h 20, 19 h 35, "Dernière maison sur la gauche" 14 h 50, 18 h 05, 21 h 20.
**CINÉMA DE MONTRÉAL I,** 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "L'exorciste" 12 h 00, 15 h 55, 19 h 50. "L'exorciste 2" 14 h 05, 18 h 00, 22 h 00.
**CINÉMA 7e ART,** 3180 est, Bélanger (722-0302) — "Molière" 19 h 00.
**CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE,** 1700 St-Denis (844-8734) — "Intolérance" (de David W. Griffith, USA, 1916) 20 h 00.
**CLAREMONT,** 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "No nukes" 19 h 00, 21 h 15.
**COMMODORE,** 5780 ouest, boul. Gouin, (334-8560) — "Martine la masseuse" 18 h 15, 22 h 10 "Camp érotique" 19 h 35, "Couples complices" 20 h 50.
**COMPLEXE DESJARDINS I,** Complexe Desjardins (288-3141) — "La guerre des boutons" 12 h 30, 14 h 15, 16 h 00, 17 h 45, 19 h 30, 21 h 15.
**COMPLEXE DESJARDINS II,** "Sauve qui peut la vie" 12 h 15, 14 h 30, 16 h 15, 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.
**COMPLEXE DESJARDINS III,** "Perversités suédoises" 12 h 05, 14 h 55, 17 h 45, 20 h 35. "Prostitution clandestine" 13 h 20, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 50.
**COMPLEXE DESJARDINS IV,** "Rencontres avec des hommes remarquables" 12 h 15, 14 h 25, 16 h 35, 18 h 45, 20 h 55.
**CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE,** 1455 Boul. de Maisonneuve (879-4349) — "The prisoner" (de Peter Glenville, G.B. 1965) — 19 h 00 "Elisa my love" (de Carlos Saura, Espagne, 1977) 21 h 00.
**CÔTE-DES-NEIGES I,** 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Smokey and the bandit II" 19 h 10, 21 h 10.
**CÔTE-DES-NEIGES II,** "Agency" 19 h 25, 21 h 25.
**CRÉMAZIE,** 8610 St-Denis (388-4210) — "La rose" 18 h 20, 21 h 00.
**DAUPHIN I,** 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Kramer contre Kramer" 19 h 30, 21 h 30.
**DAUPHIN II,** "Express de minuit" 19 h 00, 21 h 20.
**DORVAL I,** 260 Dorval (631-8586) — "Airplane flying high" 19 h 30, 21 h 15.
**DORVAL II,** "Heading for Broadway" 19 h 00, 21 h 10.
**DORVAL III,** "The hunter" 19 h 05, 21 h 00.
**DÉCARIE SQUARE I,** Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "My bodyguard" 19 h 00, 21 h 00.
**DÉCARIE SQUARE II,** "The blue lagoon" 19 h 00, 21 h 00.
**ÉLYSÉE I,** 35 Milton (842-6053) — "Voyage en douce" 19 h 05, 21 h 05.
**ÉLYSÉE II** — "Et la tendresse bordel?" 19 h 00, 21 h 00.
**FAIRVIEW I,** 7555 Autoroute Trans-Canadienne, Pointe-Claire (697-8095) — "Caddyshack" 19 h 00, 21 h 00.
**FAIRVIEW II** — "The feindish plot of Dr Fu Manchu" 19 h 00, 21 h 00.
**GREENFIELD I,** 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "Coeur de champion" 18 h 05. "Les trois diables" 19 h 45.
**GREENFIELD II** — "Caddyshack" 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.
**GREENFIELD III** — "Les amusants jeux érotiques de nos voisins" 20 h 10. "L'Ile des filles perdues" 18 h 40.
**GUY,** 1435 Guy (931-2912) — "A very small case of rape" 12 h 15, 14 h 55, 18 h 35, 20 h 15. "The healers" 13 h 30, 16 h 10, 18 h 50, 21 h 30.
**JEAN-TALON,** 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Tim" 19 h 30, 21 h 30.
**KENT I,** 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "La cage aux folles" (sous-titres anglais) 18 h 00, 19 h 40, 21 h 20.
**KENT II** — "Being there" 18 h 30, 20 h 55.
**LA CITÉ I,** 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "The fiendish plot of Dr. Fu Manchu" 19 h 05, 21 h 05.
**LA CITÉ II** — "Heading for Broadway" 19 h 30, 21 h 15.
**LA CITÉ III** — "The shining" 18 h 15, 20 h 45.
**LA SCALA,** 6430 Papineau (721-5107) — "The driver" 19 h 15. "All that jazz" 21 h 00.
**LAVAL I,** 1600 le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Coeur de champion" 18 h 10, "Les trois diables" 19 h 50.
**LAVAL II** — "L'avare" 19 h 10, 21 h 20.
**LAVAL III** — "Cabines de bain à Bangkok" 20 h 00. "Collégiennes en folie" 18 h 20.
**LAVAL IV** — "Et la tendresse bordel? 19 h 15, 21 h 15.
**LAVAL V** — "L'immorale" 18 h 50, "Aventures en Thaïlande" 20 h 25.
**LAVAL-ODÉON I,** Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Empire contre-attaque" 19 h 15, 21 h 30.
**LAVAL-ODÉON II,** "Tim" 19 h 00, 21 h 15.
**L'IMPRÉVU,** 446 Place Jacques-Cartier (878-9397) — En haut: "La filière française #2" (de John Franklin Heimer et Gene Hackman) 18 h 00.
**LOEW'S I,** 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Dressed to kill" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
**LOEW'S II** — "The hunter" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
**LOEW'S III** — "Airplane flying high" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
**LOEW'S IV** — "Caddyshack" 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05.
**LOEW'S V** — "Brubaker" 12 h 15, 14 h 35, 16 h 55, 19 h 15, 21 h 35.
**MAJESTIC,** 3170 est, Henri-Bourassa (381-6116) — "L'enfer mécanique" 18 h 45, "Voyage au bout de l'enfer" 20 h 35.
**MASCOUCHE I,** 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A., Mascouche (474-4141) — "101 dalmatiens" 19 h 30, "Les visiteurs d'un autre monde" 21 h 00.
**MASCOUCHE II** — "La guerre des polices" 19 h 30, "Et la tendresse bordel" 21 h 20.
**MERCIER,** 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "L'agence de la peur" 18 h 25, 21 h 35, "Le dernier combat" 20 h 00.
**MONKLAND,** 5504 Monkland (484-3579) — "Happy Hooker goes to Hollywood" 19 h 25, 21 h 05.
**MONTENACH I,** 52 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Impitoyable" 19 h 05, "L'agence de la peur" 20 h 45.
**MONTENACH II,** "Retour" 19 h 00, "La cage aux folles" 21 h 15.
**OUIMETOSCOPE I,** 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "La femme libre" (de Paul Mazursky, USA, 1978) 19 h 15, 21 h 30.
**OUIMETOSCOPE II** — "Immacolata et Concetta, l'autre jalousie" de Salvatore Piscicelli, (sous-titres français) 19 h 00, 21 h 00.
**OUTREMONT,** 1248 ouest, Bernard (277-4145) — "Les meilleurs films du festival érotique de New-York" 19 h 00, "Cri de femmes" 21 h 30.
**PARADIS I,** 8215 Hochelaga (354-3110) — "Le renard de Brooklin" 19 h 30, "L'enfer des zombies" 21 h 30.
**PARADIS II,** — "L'ouragan" 19 h 20 "Patrouille du cosmos" 21 h 20.
**PARADIS III,** — "Orange mécanique" 21 h 10 "La balade sauvage" 19 h 30.
**PARALLÈLE,** 3682 St-Laurent (843-4725) — "Ombres de soie" (de Marie Stephen, Québec, 1978) 19 h 30.
**PARISIEN I,** 480 ouest, Ste-Catherine (866-3856) — "L'affaire Coffin" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
**PARISIEN II,** — "La cage aux folles" 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50.
**PARISIEN III,** — "Lulu" 12 h 30, 14 h 15, 16 h 05, 17 h 55, 19 h 45, 21 h 35.
**PARISIEN IV,** — "L'avare" 12 h 45, 14 h 55, 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20.
**PARISIEN V,** — "Les héritières" 13 h 20, 15 h 15, 17 h 10, 19 h 05, 21 h 00.
**PLACE DU CANADA,** Place du Canada (861-4595) — "The empire strikes back" 19 h 00, 21 h 30.
**PLACE VILLE-MARIE I,** 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "The great Santini" 12 h 25, 14 h 35, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 15.
**PLACE VILLE-MARIE II,** — "La petite sirène" 13 h 30, 15 h 25, 17 h 25, 19 h 20, 21 h 20.
**PUSSYCAT,** 4015 St-Laurent (845-5215) — "A very small case of rape" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, "The infidel" 13 h 20, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 45.
**RIVOLI I,** 6906 St-Denis (277-3125) — "Moeurs cachés de la bourgeoisie" 13 h 00, 16 h 20, 19 h 45 "Lulu" 14 h 50, 18 h 10, 21 h 35.
**RIVOLI II,** — "Coeur de champion" 15 h 05, 18 h 10, 21 h 25 "Les trois diables" 13 h 30, 16 h 40, 19 h 50.
**SAINT-DENIS I,** 1594 St-Denis (849-4211) — Spectacle: "La cage aux folles" 20 h 30.
**SAINT-DENIS II,** 1590 St-Denis (845-3222) — "Piège pour un tueur" 12 h 30, 16 h 05, 19 h 40, "L'enfer des zombies" 14 h 20, 17 h 55, 21 h 30.
**SAINT-DENIS III,** 1590 St-Denis (845-3222) — "Harlan County" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
**SNOWDON,** 5225 Décarie (482-1322) — "Dressed to kill" 19 h 00, 21 h 00.
**VAN HORNE,** 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Airplane flying high", 19 h 00, 21 h 00.
**VERDUN,** 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "L'enfant du diable" 19 h 25 "L'argent de la banque" 21 h 25.
**VERSAILLES I,** 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "L'immorale" 18 h 45 "Aventures érotiques en Thaïlande" 20 h 20.
**VERSAILLES II,** — "Amityville, la maison du diable" 20 h 45. "Aventures en Californie" 19 h 00.
**VERSAILLES III,** — "L'Ile des filles perdues" 18 h 30. "Suprêmes jouissances" 20 h 05.
**VIAU,** 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3886) — "Le rayon bleu" 19 h 30. "L'enfer des zombies" 21 h 20.
**VILLERAY,** 8042 St-Denis (388-5577) — "L'argent de la banque" 19 h 30 "L'enfant du diable" 21 h 20.
**WESTMOUNT SQUARE,** 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Heading for Broadway" 13 h 30, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
**YORK,** 1467 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — "Fame" 13 h 25, 15 h 55, 18 h 25, 21 h 00.

**CINÉ-PARCS**

Les ciné-parcs sont ouverts tous les soirs dès 19 h 15.
**CINÉ-PARC BOUCHERVILLE I,** Transcanadienne, sortie 95 (655-5515) — "L'enfant du diable", "L'argent de la banque".
**CINÉ-PARC BOUCHERVILLE II,** — "L'agence de la peur", "Le dernier combat".
**CINÉ-PARC CHÂTEAUGUAY I,** Châteauguay (691-1310) — "L'enfant du diable", "L'homme sans mémoire".
**CINÉ-PARC CHÂTEAUGUAY II,** — "All that Jazz", "The driver".
**CINÉ-PARC CHÂTEAUGUAY III,** — "Le ciel peut attendre", "L'évadé d'Alcatraz".
**CINÉ-PARC DOLLARD I,** 75 Brunswick, Dollard-des-Ormeaux (684-8442) — "The Feindish plot of Dr. Fu Manchu", "Die laughing".
**CINÉ-PARC DOLLARD II,** — "The Hunter", "Rough Cut".
**CINÉ-PARC LAVAL I,** Autoroute des Laurentides, sortie 14 (622-5555) — "Tim", "Le putsch des mercenaires".
**CINÉ-PARC LAVAL II,** — L'agence de la peur", "Le dernier combat".
**CINÉ-PARC LAVAL III,** — "Smokey and the bandit II, "Ffolkes".
**CINÉ-PARC LAVAL IV,** — "L'enfant du diable", "L'argent de la banque"
**CINÉ-PARC ODÉON I,** Transcanadienne sortie 98 (523-9751) — "Empire contre-attaque", "Cocktail explosif"
**CINÉ-PARC ODÉON II,** — "Tim", "Le putsch des mercenaires".
**CINÉ-PARC ST-JÉRÔME I,** 850 St-Nicolas St-Jérôme (1) 436-4773 — "L'enfant du diable", "L'homme sans mémoire".
**CINÉ-PARC ST-JÉRÔME II,** — "Avec les compliments de Charlie", "La loi de la haine"
**CINÉ-PARC ST-MATHIEU,** route 15, vers Plattsburgh, sortie 38 (659-3445) — "Avec les compliments de Charlies", "La loi de la haine"
**CINÉ-PARC VAUDREUIL I,** Transcanadienne vers Toronto, sortie 2 (455-5154) — "Tim", "Les putsch des mercenaires".
**CINÉ-PARC VAUDREUIL II,** — "L'agence de la peur", "Le dernier combat".

# SUR SCÈNE

**ATELIER CONTINU,** 1220 est Laurier (270-1175) — Marie-Claire Séguin, ce soir 20 h 30.
**BAR EMERY,** (Chez Dumas) 331 rue Emery (849-9007) — La toile enchantée, (quartet jazz). Spectacles à 21 h 30. Entrée libre.
**CAFÉ DE LA PLACE,** Place des arts — "Les diablogues" de Roland Dubillard, avec Normand Lévesque et Jean Marchand. Mise en scène: Pierre-Alain Jolivet. Lun. au jeu.: 20 h 30. Ven. et Sam.: 19 h 30, 22 h 00. Jusqu'au 18 octobre.
**CAFÉ MOLIÈRE,** 1200 St-Hubert (844-7000) — "Nu... comme dans nuages", spectacle de Michel Conte. Mise en scène: Réjean Wagner. Mer. à lun. 20 h 30. Relâche mardi jusqu'au 13 oct.
**CAFÉ-THÉÂTRE LES FLEURS DU MAL,** 500 est, Rachel (521-4448) — "François Villon, poète" d'André Brassard, avec Denis Bouchard, Jasmine Dubé, Nathalie Gascon, Christian St-Denis et Gilbert Turp, du Jeu. au Sam.: 23 h 00. Dim.: 18 h 00. lun et mar: 21 h 00 jusqu'au 21 septembre. "Histoire de fantômes" de Francine Tougas. Mise en scène Muriel Dutil, du Mer. au Dim.: 20 h 30. Jusqu'au 28 sept.
**CAFÉ NELLIGAN,** 5501 boul. Dorchester est, (288-9535) — "Panique à Longueuil" texte et mise en scène de René-Daniel Dubois avec Lary-Michel Demers, René-Daniel Dubois, Martin Kevan et Diane Ricard. Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 30, 22 h 00, jusqu'au 27 septembre
**CINÉMA PARALLÈLE,** 3682 St-Laurent Le groupe Téâtram présente "La tentation de Saint-Antoine" d'après Gustave Flaubert. Mise en scène: Richard Tremblay. Avec Christian Poisonneau, André Bombardier, Jasmine Dubé, Pierre Trudeau, Pauline Côté, Véronique Pinette. Tous les soirs 21 h 15. Relâche lundi, jusqu'au 28 sept.
**CAFÉ THÉÂTRE QUARTIER LATIN,** 4303 St-Denis (843-4384) — "L'odyssion" avec Rénald Laurin. Daniel Hétu, Marielle Léveillée. Mise en scène: Daniel Turcotte. Jeu. à lun.: 20 h 30. Jusqu'au 29 sept.
**CENTAUR,** 453 St-François-Xavier (288-3161) — "On the Job" de David Fennario, avec Griffith Brewer, Marc Gélinas, John Bourgeois, Bembo Davies, Robert King, Michael Kramer, Stephen Mendel et Ralph Pettofrezzo, du mar. au Dim.: 20 h 30. Matinées: sam. dim.: 14 h 30. Jusqu'au 5 oct. Salle II: "Nothing to lose" de David Fennario. Avec Jean Archambault, Miguel Fernandes, Peter MacNeill, Lubomir Mykytuk, Michael Rudder, Denis Nadon, Jimmy Sorley et Jean-Guy Bouchard. Mar. à dim.: 20 h 00. Matinée sam. dim.: 14 h 00. Jusqu'au 5 oct.
**COMÉDIE NATIONALE,** 1450 est, Ste-Catherine (523-1131) — "Starmania" de Luc Plamondon. Mise en scène: Olivier Reichenback. 19 h 30, 22 h 30.
**CENTRE D'ESSAI CONVENTUM,** 1237 rue Sanguinet (284-9352) — Reynald Bouchard, fantaisiste. Mar. à dim.: 21 h 00. jusqu'au 5 oct.
**GALERIE CAFÉ,** (Chez Dumas en haut) 286 Ste-Catherine est (845-5723) — Kines, (musique sud-américaine). Spectacles à 21 h 30. Entrée libre.
**LA CHACONNE,** 338 est, Ontario (843-8620) "L'amant" de Harold Pinter. Mise en scène: Sébastien Dhavernas. Avec Hélène Mercier, René Gagnon, Charles Vinson, Tous les soirs 21 h 00. Sam.: 21 h 00, 23 h 30. jusqu'au 25 sept.
**L'IMPRÉVU,** Hôtel Iroquois, Place Jacques-Cartier (878-9397) — Solstice, jusqu'au 21 sept. Sem. dim.: 22 h 00, 24 h 00. Ven. sam.: 22 h 30, 1 h 15.
**LE SOLEIL LEVANT,** 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Sonny Stitt saxophoniste de jazz, du 16 au 21 sept. sem. 21 h 30, 23 h 30. Ven. sam.: 21 h 30 et 1 h 00. Relâche lun.
**LA POUDRIÈRE,** Ile Ste-Hélène (526-0821) "Une amie d'enfance" de Louis Roy et Louis Sala, avec Pauline Martin, Jean-Pierre Cartier, Josée La Bossière et Jean-Guy Viau. Pièce présentée alternativement en français et en anglais, jusqu'au 20 septembre.
**SALLE WILFRID-PELLETIER,** Place des arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Engelbert Humperdinck, 20 h 30.
**THEATRE ARLEQUIN,** 1004 est, Ste-Catherine (288-3068) — Jeudi: "Les muppets, ça c'est du cinéma" 12 h 15. "C'était demain": 14 h 30. Série Les Grands Explorateurs: "Mystères du Proche-Orient": 19 h 00, 21 h 30.
**THÉÂTRE MAISONNEUVE,** Place des arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Kasatka Cossack, chants et danses populaires slaves, 20 h 30.
**THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE,** 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) "Les retrouvailles de Clémence" du mar. au dim.: 20 h 00, jusqu'au 21 sept.
**THÉÂTRE PORT-ROYAL,** Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Broue" comédie de Claude Meunier, Jean Pierre Plante, Louis Sala, Francine Ruel. Mise en scène et interprétation: Michel Côté, Marcel Gauthier, Marc Messier. Sem

# La CEQ appréhende un «Octobre 1980»

par
**Louis-Gilles Francoeur**

Même si la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) voit dans la fin de la récente ronde constitutionnelle un «échec pour les politiciens», elle n'en craint pas moins ses conséquences et appréhende un éventuel «Octobre 1980».

C'est ce qu'a déclaré le président de cette centrale, M. Robert Gaulin, à la suite d'une réunion en fin de semaine du bureau national de la CEQ, lequel s'est fermement opposé à toute tentative du gouvernement fédéral «d'imposer unilatéralement ses positions constitutionnelles».

En même temps que l'on réprouve la volonté du premier ministre Trudeau de faire cavalier seul dans un domaine qui intéresse toutes les provinces, la CEQ s'inquiète de la position «attentiste» du gouvernement du Québec.

C'est pourquoi elle estime que l'heure est venue de convier toutes les centrales québécoises à la création d'un «regroupement» destiné à «contrer toute tentative de désappropriation des droits fondamentaux des travailleurs et du peuple québécois».

La CEQ craint «particulièrement le futur plan d'action du gouvernement fédéral bien que le rapatriement unilatéral de la constitution ou la tenue d'un référendum national ne soient, à ce moement-ci, que de pures spéculations», a dit M. Gaulin.

Par contre la même centrale se déclare insatisfaite de la faible riposte du gouvernement québécois, qui a évoqué l'idée de trainer le fédéral devant les tribunaux s'il procédait au rapatriement sans l'accord des provinces.

Pour la CEQ, une élection sur le thème constitutionnelle serait vide de contenu si l'on n'y abordait pas les questions qui touchent de près les travailleurs, comme le chômage, les conditions minimales de travail, la domination économique du pays, etc.

C'est dans cette optique que la Centrale de l'enseignement songe à intéresser les autres centrales et la population en général à un «regroupement large des Québécois pour engager des actions massives» contre le fédéral ou même pour raffermir un gouvernement provincial faiblissant sous le poids des impératifs électoraux.

L'invitation lancée par la CEQ aux autres centrales a toutefois été reçue avec «tiédeur» hier à la FTQ.

Selon le secrétaire général de cette centrale, M. Fernand Daoust, «il est normal qu'on accueille l'invitation de la CEQ avec réserve car cette centrale s'est tenue à l'écart du débat référendaire au moment où son engagement y aurait été essentiel. Ils nous reviennent aujourd'hui nous parler de mobilisation. Enfin...»

D'autre part, M. Daoust note que les invitations lancées en conférence de presse sont moins efficaces que les discussions préalables entre dirigeants syndicaux: «On aurait beaucoup de choses à se dire et pas nécessairement sur les questions constitutionnelles avant d'aller plus avant», ajoute le leader syndical.

Pour la FTQ, la question constitutionnelle «transcende» les intérêts purement syndicaux et, pour cette centrale, les regroupements qui seraient de nature à imposer une grande prudence aux stratèges fédéraux «doivent représenter l'ensemble de la population québécoise». «Comme ce fut le cas lors de la conférence de Victoria où on a vu une rare unanimité se dessiner au Québec contre le projet du gouvernement fédéral», explique M. Daoust.

# Présumée arrestation illégale: le juge Gérald Ryan délibère

**par Bernard Morrier**

Le juge Gérald Ryan, de la Cour supérieure, a pris en délibéré une poursuite de $20,300, intentée par un citoyen, présumément victime d'une arrestation injustifiée, contre la Communauté urbaine de Montréal et l'un de ses policiers, l'agent Georges Urèche.

L'incident est survenu le 20 octobre 1976, alors que M. Marvin Raizer avait stationné son automobile, en face de son commerce, l'Electronic Supermarket, au 1485 ouest, rue Sainte-Catherine.

Il était à ce moment passé 16 heures, l'heure de pointe était à son plus fort, et le véhicule de M. Raizer, stationné dans une zone d'arrêt interdit, avait eu pour effet de retarder considérablement le déversement du flot de la circulation dans cette artère fort importante de la métropole.

Selon ce qui a été mis en preuve, l'agent Urèche avait invité à deux reprises M. Raizer à déplacer son véhicule, mais celui-ci aurait refusé, sous prétexte qu'il venait déjà d'obtenir une contravention, ce qui, à son dire, justifiait qu'il puisse encore stationner pour pouvoir aller constater ce qui se passait à l'intérieur de son commerce. Ignorant la demande du policier, M. Raizer est entré dans son établissement, où, alors qu'il téléphonait, l'agent Urèche est intervenu pour le ramener à l'extérieur. A ce moment, le commerçant, mis en état d'arrestation, pour avoir refusé d'obtempérer à un ordre d'un agent de la paix, en vertu d'un règlement municipal, fut alors soumis, en présence des nombreux passants, à une fouille sommaire, avant de monter dans une autopatrouille qui avait été mandée sur les lieux.

Il fut ensuite conduit au poste de police 25, rue Maisonneuve, où il fut détenu durant une heure environ.

Faisant un résumé des circonstances de l'arrestation, son procureur, Me André Provencher, a soumis, tout en citant la jurisprudence à son appui, que M. Raizer avait été victime d'une arrestation malicieuse et injustifiée et que celui-ci avait subi un préjudice certain, notamment par le fait que certains clients, témoins de l'incident, avaient jugé préférable de ne pas entrer dans l'établissement de l'homme d'affaires.

Le jeune procureur, tout en notant que M. Raizer avait été acquitté de l'accusation portée contre lui en Cour municipale, relativement à la violation du règlement municipal, a soumis que son client avait sûrement droit à une indemnisation pour l'humiliation dont il a été victime, par le fait d'avoir été arrêté sans aucun motif et d'avoir été accusé de façon tout à fait injuste.

Quant au procureur du policier et de la CUM, Me Claire Morency, elle a d'abord noté que la jurisprudence citée par son confrère avait trait à des cas où il fut prouvé, de façon incontestable, que les arrestations avaient été effectuées de façon injustifiée.

«Mais dans le cas qui nous occupe, devait-elle dire, M. Raizer a été l'artisan de son propre malheur: S'il avait obéi à l'ordre donné par l'agent Urèche, tout le monde aurait été heureux et nous ne nous retrouverions pas ici aujourd'hui.»

D'ailleurs, devait-elle ajouter, l'invitation de M. Raizer à l'agent Urèche de l'arrêter, s'il n'était pas content, ne laissait aucun choix au policier. Me Morency s'est ensuite demandée où était l'utilité du policier si, dans l'exercice de ses fonctions, il ne peut se faire obéir.

Selon elle, si le tribunal en arrivait à la conclusion que l'agent Urèche est «responsable» du malheur de M. Raizer, la société aurait alors plusieurs questions à se poser sur la nécessité du travail policier.

## Dossier Corning Ware: remise de la cause

Il n'est pas impossible que l'Office de protection des consommateurs du Québec intervienne dans le dossier mettant aux prises une consommatrice de la rive-sud, Mme Diane Dorion-Rossignol, et la firme Corning Ware, contre qui elle veut exercer un recours collectif.

C'est du moins ce qu'a soutenu son procureur, Me Normand Lord, qui a obtenu une remise de la cause, en faisant valoir cette possibilité, devant le juge Bernard Gratton, de la Cour supérieure.

Maigré les objections des procureurs de la compagnie, le tribunal a consenti à ce que l'étude de la requête pour un recours collectif soit reportée au 31 octobre prochain, après avoir pris note qu'on en était à explorer d'autres solutions au problème posé récemment par un jugement de la Cour provinciale, qui affirmait que le Fonds d'aide aux recours collectifs ne pouvait garantir les frais qu'aurait à encourir Mme Dorion-Rossignol si sa démarche échouait.

On sait que cette dernière tente de recouvrer, au nom de plusieurs clients, une somme de plus de $2 millions, par suite de la mise sur le marché d'une forte quantité de cafetières défectueuses, qui ont été «rappelées» par la compagnie, à cause du grand danger qu'elles présentaient.

Me Lord a affirmé avoir pris contact avec l'Office des consommateurs et avoir reçu une lettre dans laquelle on disait qu'une décision serait prise, d'ici quelques semaines, quant à la possibilité que cet organisme appui sa cliente dans sa démarche.


**ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES**
**286-1202**
**844-3361** (pour tout autre service)
- Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
- Minimum: 2 parutions
- Heures de tombée: 10 heures 30 a.m.

NOUS ACCEPTONS VISA PAR TÉLÉPHONE

**ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR**
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS PAR TÉLÉPHONE

**ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES**
**286-1202**
**844-3361** (pour tout autre service)
- Chaque parution coûte $8.80 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.


### APPARTEMENTS À LOUER APPARTEMENTS À LOUER

LUXUEUX appartement, 1 chambre à coucher, climatisé, stationnement intérieur à tarif préférentiel, portier 24 heures sur 24, 845-4173

SPLENDIDE appartement, 2 chambres à coucher, idéal pour personnes aimant le **squash**, le tennis, et autres activités sportives, 845-4173

APPARTEMENT coquet, 2 chambres à coucher, idéal pour personnes aimant magasiner, la **Promenade**, boutiques, restaurants, cinémas, 845-4173

SPACIEUX appartement, 4 chambres à coucher, accès privilégié à un club sportif ultra-moderne, conditionnement physique, **saunas**, 845-4173

Appartements **LaCité**
350 ouest, rue Prince-Arthur angle avenue du Parc 845-4173
**Rester en ville... ou vivre LaCité**
19-09-80

### AIDES DOMESTIQUES

URGENT: Cherche travail, famille de langue française, gouvernante, enseignant anglais, cuisine, ménage, etc... Tél.: 802-878-5712 Mary ou Yascan 19-9-80

### AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaines. 207 est Beaubien, Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. JNO

ENSEMBLE salle à manger de Teck, table, 6 chaises, bahut. 735-2149 24-9-80

### ANTIQUITÉS

**DENTELLE ANCIENNE**
Magnifiques couvre-lits, rideaux, nappes, etc... En Bruges, Luxeuil, Alençon, Valenciennes, Filet brodé, Milan.
**738-7378**
19-9-80

SUPER SPÉCIAL encan d'antiquités dimanche 21 septembre, motel LeBaron, 3200 King ouest, Sherbrooke, P.Q. Marchandises provenant de collections privées, seront vendus plusieurs meubles sculptés et Chippendale Chinois. Tel que: horloge de bateau, mobilier de salon, secrétaire, cabinet à boisson, mobilier de chambre, tables, consoles, 3 tables à café, fauteuils et berceuses etc... Style Victorien et Louis XV, vaisselier, tapisserie, lit haut, causeuse, sofa, fauteuil bergère, table à café etc... Style Anglais et Duncan-Thyse, 3 ensembles de tables de bouts, 1 ensemble à dîner 9 morceaux etc... Style Canadien et meubles en chêne, lit de brass, 1 side bord faces de lions, pupitre, 2 berceuses press-back, 2 tables à panneaux, bureaux, chaises, vaisselles, cadres, lampes etc... SPÉCIAL: plusieurs bagues en or 10 et 14k, pour hommes et femmes; aussi des montres bracelets. Comptant, Master Charge et Visa acceptées. Pas de chèque. Yvon Boucher encanteur licencié. 1-819-567-7781. 22-9-80

### ANTIQUITÉS

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) — bibelots — bronze — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier, 524-1422. JNO

DÉCAPAGE, RESTAURATION de tous genres, sur boiseries, portes et fenêtres. Traitement du bois et finition. Travail personnalisé. Estimation gratuite. Après 5 h.: 521-5135 25-9-80

MEUBLES QUÉBÉCOIS en pin; armoires, coffres, buffet-faux 2 corps; lave-main, lit d'enfant, buffet vitré, commode. 659-2651. 29-9-80

### APPARTEMENTS À LOUER

RUE CHAMBLY: (Près Rachel), 3½, chauffé, réfrigérateur et cuisinière, paisible, jardin et place pour l'auto. Tél.: 521-5636 J.N.O.

CÔTES-DES-NEIGES, 3½, 4½ chauffés, grands, propres, équipés, balcons, 1½ salle de bain. $255 - $325. 739-2913. J.N.O.

OUTREMONT, 1er octobre 6½, chauffé, rénové, cuisinière, réfrigérateur fournis. Immeuble de classe $475 par mois. 272-6965. 20-9-80

ISABELLA 4½ grandes pièces, rez-de-chaussée, chauffé, propre, libre, garage disponible. 695-2730. 20-9-80

BOUL. ST-JOSEPH, 6½ chauffé, appartement spacieux rénové, idéal pour bureau professionnel et résidence. $475/mois 521-0163 - 521-1704 26-9-80

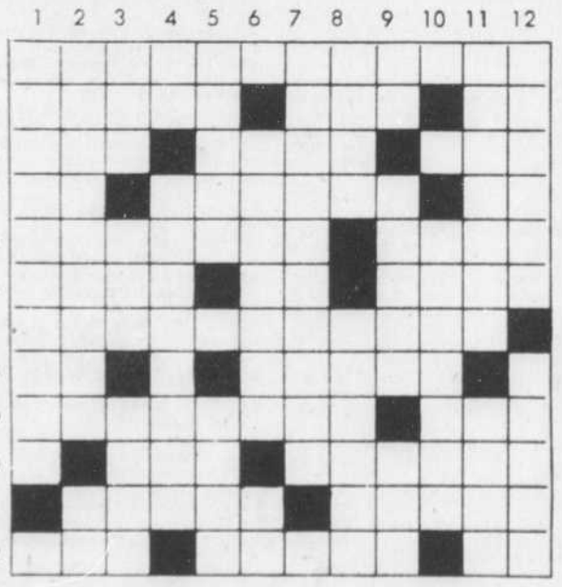
QUARTIER ST-JOSEPH, avenue du Parc, recherche locataire compatible pour 3½ meublé, dans logement rénové abritant aussi bureau professionnel. $250/mois. 272-6539

PRÈS UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, à louer 1er octobre à juin, 3 pièces, tapis mur à mur, balcon, chauffé, réfrigérateur, cuisinière. $220. 735-3109, 384-2003. 20-9-80

C.D.N. 3280 Goyer, 3½, cuisinière, réfrigérateur, tapis mur à mur. Buanderie, services du concierge, chauffé. 733-7313. 19-9-80

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

## LES MOTS CROISÉS



**Horizontalement**

1—Action de codifier.
2—Mois de l'année. — Partie aval d'une vallée envahie par la mer. — Commandement.
3—Figure héraldique en forme de T. — Fils de Jacob. — Atmosphère.
4—Sert à lier. — Conforme aux rites. — Lettre grecque (16ième).
5—Pour le fumeur (plur.). — Ministre de la religion musulmane.
6—Au-delà de. — Ile de l'Atlantique. — Regarde à travers.
7—Qu'on ne peut assez estimer.
8—Étain. — Faire tort à.
9—Impriment sur le corps des dessins indélébiles. — Époque.
10—Atmosphère. — Femelles des porcs.
11—Marque qui sépare un champ d'un autre. — Petites baies.
12—Fils de Jacob. — Ornement sacerdotal. — Chemin de halage.

**Verticalement**

1—Personne qui enseigne le catéchisme.
2—Acclama. — Baryum.
3—Épais, serré. — Volonté. — Mouche.
4—Deux. — Asseoir de nouveau.
5—Odorat du chien. — Vase d'ornement.
6—Qui ne porte point de fruits. — Sert à lier.
7—Action de creuser.
8—Nid des oiseaux de proie. — Relatif aux astres.
9—À toi. — Bord d'un astre. — Seule.
10—Ancienne monnaie de compte au Portugal et au Brésil.
11—Qui se reproduit par des oeufs pondus avant l'éclosion du jeune. — Vrai.
12—Ouverture du nez. — Chacune des deux parties charnues qui forment le derrière de l'homme.

**Solution d'hier**

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | H | E | R | P | E | T | I | S | M | E | ■ | G |
| 2 | A | V | O | I | R | ■ | D | A | I | G | N | E |
| 3 | V | I | T | E | S | S | E | ■ | E | L | A | N |
| 4 | E | T | ■ | T | I | R | E | R | A | S | ■ | I | I | I |
| 5 | R | I | ■ | R | A | ■ | L | I | A | S | S | E |
| 6 | S | O | D | I | U | M | ■ | G | U | E | S | ■ |
| 7 | I | N | ■ | E | ■ | O | I | N | T | ■ | A | T |
| 8 | E | S | ■ | R | O | U | L | E | R | A | I | S |
| 9 | N | ■ | G | ■ | ■ | T | E | ■ | E | R | N | E |
| 10 | ■ | B | A | I | S | O | T | E | ■ | ■ | ■ | T |
| 11 | E | L | U | ■ | A | N | T | R | E | ■ | O | S |
| 12 | H | E | R | O | S | ■ | E | G | R | E | N | E |

### APPARTEMENTS À LOUER

ST-HUBERT 3e étage, 4 pièces propre, chauffé, libre 695-2730. 20-9-80

MONTRÉAL 3½ sous-sol, près Université de Montréal, coin Lacombe et Decelles. $195 Jour: 381-6770, soir: 733-1680. 19-9-80

OUTREMONT ½ sous-sol 3½ meublé, chauffage, électricité, entrée privée. Libre immédiatement. $185 références. 273-9683. 19-9-80

### BUREAUX À LOUER

**BUREAUX MÉDICAUX**
Ahuntsic, bien situé, fonctionnel, et agréable. 4 bureaux aménagés, 1100 pi.c. + services. Disponible immédiatement. Conditions avantageuses.
**667-5565 ou 384-3774**
22-09-80

ST-DENIS, bureau magnifique, 9 grandes pièces, boiseries de chêne, condition parfaite. Stationnement. Idéal pour avocat, médecin, architecte, professionnel. Superficie: 3,200 p.c. Sous-sol: possibilité de bureau, 2,500 p.c. FAUT VOIR: 255-5533, de 9h. à 17h. 22-9-80

OUTREMONT à louer, bureau 5 pièces, beaucoup d'espaces de rangement, idéal pour éditeurs, graphistes, producteurs ou distributeurs de cinéma, etc... Frais peint (514) 272-8462 de 9h à 5h. 22-9-80

INCROYABLE MAIS VRAI! Où pouvez-vous déménager pour $6.50 le pied carré. Je connais de petits édifices, rues St-Jacques et Notre-Dame qui offrent des espaces de bureaux vraiment exceptionnels: hauts-plafonds, boiseries, ascenseurs, air climatisé et le reste. Pour informations: Francine Adam Immeubles G.C. Gagnon Inc. 861-8395 19-9-80

BOUL. ST-JOSEPH près métro, idéal pour professionnels. Après 19h. 522-2912 ou 527-5789 22-9-80

BUREAU à louer 56, ouest boul. St-Joseph. 1200 pi.c. Style Victorien, rénové. $450 par mois. Disponible immédiatement. 849-6492. 24-9-80

### CHALETS À LOUER

STE-ADELE terrain hôtel Chanteclerc, 4 chambres à coucher, foyer, chauffage central. $3000 par saison. 523-1112, 767-5796, Eddy 22/09/80

STE-ADÈLE: près pentes ski, bien meublé, chauffage non-compris, 7 pièces, 3 chambres, foyer, 4 personnes ou famille de 5. Références. $3,200, 1-229-5356, 1-229-6506, 276-7558 (Montréal). 22-9-80

VAL DAVID, luxueux chalets neufs, tous équipés, proximité pentes ski, 3, 5, 6 chambres, foyer pierre, bar, lave-vaisselle, sauna, télévision, système son. 527-5903, 525-0962. J.N.O.

DUNHAM — FRELIGHSBURG. Choix de beaux chalets avec foyer 2 à 4 chambres à coucher, tout confort. 6 mois. $1,000 à $2,150. 1-295-2544, 1-295-2691. 22-9-80

VAL MORIN, luxueux, bord du lac, 4 chambres, solarium, foyer, tapis. $3,500 saison d'hiver. 276-2703. 22-9-80

LAC MEMPHREMAGOG, propriétaire louerait maison meublée, 4 chambres à coucher, à une famille responsable. Grande salle de séjour, foyer, "den", 2 salles de bains. 300 acres pour ski de fond. Entrée déneigée, près pentes de ski et autoroute. 342-1349. 20-9-80

BROMONT, sur pistes de ski, 1er octobre — 1er mai; beau chalet suisse, tranquille, vue, 7 pièces, tout confort, foyer. $3,500.. Tél.: 1-534-3102.

### CHALETS À VENDRE

Mont-Olympia, pente de ski à l'arrière, vue panoramique à l'avant. Seul et unique terrain de 18,000 pieds avec droit de construction dans les environs. Appelez sur semaine après 6h, 661-7589. 20-9-80

### CHAMBRES À LOUER

CHAMBRES à louer. Ancienne maison canadienne à St-Philippe de Laprairie. Demandez Jacinthe Lafrenaye 281-1555 poste 374 20-9-80

### CONDOMINIUM

**CONDOMINIUMS**
2,200 pieds carrées environ
**Côte des Neiges**
**843-5245**
J.N.O.

**ST-HUBERT**
**PRÈS DE SHERBROOKE** magnifique 4½ complètement neuf, ultra chic, vente rapide. $59,000.
**Tél: 849-9864 ou 656-3340**
20-09-80

### CONDOMINIUM

CARRÉ ST-LOUIS 1200 p.c. entièrement rénové, 1 chambre à coucher, mur de brique, seulement $38,500. H. De Serres 482-0806. Monsanto Courtier Immobilier. 284-0777 20-9-80

ÎLE-DES-SOEURS, luxueux appartement sur 2 étages, 1 chambre à coucher, vue sur le fleuve et sur la ville. À vendre ou à louer. Tél.: 288-1845, 761-6302. 22-9-80

### COURS

**COURS PRIVÉS DE MATHÉMATIQUE**
Niveau secondaire et collégial. Professeur expérimentée.
**336-5685**
19-09-80

**COURS DE PIANO**
**POUR ENFANTS 4-6 ANS**
Privé ou en petits groupes. Méthode dynamique. Formation musicale complète.
**COURS PRIVÉ:**
Adultes et Enfants. Préparation à tous diplômes. Professeur expérimentée.
**387-4490**
23-09-80

COURS PRIVÉS de piano et de violoncelle. 844-5381 le soir. 20-9-80

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE. La méthode Thérèse Bertherat. Tél.: 935-9365. 19-9-80

### DEMANDES D'EMPLOI

CHERCHE travail famille de langue française, gouvernenante, enseignant anglais. 521-7160 19-9-80

ENSEIGNANTE diplômée, 5 ans d'expérience, recherche toujours 1 poste en enseignement élémentaire. 461-1266 - 461-0278 20-9-80

FEMME DE MÉNAGE aimerait trouver travail dans maison privée à la journée. 722-2794. 19-9-80

### DÉMÉNAGEMENTS

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

Disponible en tout temps pour petits et gros déménagements, spécialité cuisinière, réfrigérateur, laveuse, sécheuse, assurances complètes. 725-1372. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

### DIVERS/SERVICES

ÉLECTRICIEN ouvrage garantie, 110, 220 Volts, résidentiel, commercial, industriel. Estimation gratuite, 24h/jour. 652-2890. J.N.O.

HORLOGE GRAND-PÈRE importée d'Allemagne, 2 ans moitié prix, et horloge cheminée neuve triple carillon, calendrier lunaire 621-1355. 19-9-80

A CHÂTEAUGUAY route 132 ouest, Léry 909, chemin du Lac, samedi seulement 9.30 à 5h. Une belle maison doit être vidée: tableaux, meubles, objets. 22-9-80

PIANO Martin-Orme (1910), fauteuil, lit beige presque neuf, magnifique châle espagnol ancien authentique, entièrement brodé main. Cadre cuivre repoussé, peigne espagnol, castagnettes, différents bibelots. 277-1287 après 6h. 20-9-80

RÉFRIGÉRATEUR Admiral $235. Congélateur Bay-Crest 12 pi. cubes $250. 668-4780. 19-9-80

### INSTRUMENTS DE MUSIQUE

ORGUE CLASSIQUE Baldwin, modèle 711, 2 claviers manuels complets, pédalier de 25 notes. 22 voix. Accouplement, vibratos. Trémolo. 3 appels généraux. Pédale d'expression. Prise pour casque d'écoute. État impeccable. $3500. Appeler le soir à 737-7556. 22-9-80

PIANO "BALDWIN" acheté il y a un an, $2,900 ferme. Entre 9h et 5h. 843-5577. 25-9-80

PIANO, chaise et tabouret, début du siècle. Prix à discuter. De 15h à 22h, 523-1641. 22-9-80

### LOGEMENTS À LOUER

LOUIS-VEILLOT 2386, 3½ pièces, bas, cour, libre, $130 par mois. 255-7065. 19-9-80

C.D.N. 6½ haut de duplex, chauffé, cuisinière, réfrigérateur, jardin place pour l'auto. $400/mois. 737-4431 après 5h. 19-9-80

VERDUN Willibrord, 4½, gaz, 220, 3e étage, disponible 1er octobre. 761-1082. 22-9-80

5½ chauffé, N.D.G. Hampton, bas de duplex, garage, cheminée, $450. 877-3091 ou 482-6603. 20-9-80

VILLE ST-LAURENT, haut de duplex, 6½, très beau, chauffé. 334-0989. J.N.O.

### MAISONS À LOUER

QUÉBEC grande maison de style Anglais, située sur le bord du fleuve. Entièrement meublée, chauffage, câble, déneigement. Libre 1er octobre - 1er juin. Cause: séjour à l'étranger. Prix à négocier, soir 418-839-4705. 25-9-80

### MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

MAISON canadienne centenaire restaurée, endroit tranquille, St-Denis sur Richelieu. Rendez-vous: Germain Boivin 1-514- 787-3204 (soir) 22-9-80

### MAISONS MOBILES ROULOTTES

LOCATION DE TENTES-ROULOTTES Bonair, 1990, 733-6064. JNO

### OEUVRES / OBJETS D'ART

**LIVRES D'ART À VENDRE**
- **J.A. Martin photographe,** illustré par Claude Le Sauteur
- **Kamouraska,** illustré par Antoine Dumas
- **Mon Oncle Antoine,** illustré par Antoine Prévost
- **Poèmes Érotiques,** illustré par Stanley Cosgrove
- **Dernier Épisode,** illustré par Fernand Toupin
- **Bonjour de l'Ile,** illustré par Lorne Bouchard
- **À la Mémoire d'Ozias Leduc,** illustré par Monique Duguay, d'après Bois Gravés par Rodolphe Duguay
- **Parler de Corde,** illustré par Jean-Paul Riopèle
- **Le Sablier,** illustré par Jean-Paul Riopèle
- **Maria Chapdeleine,** illustré par Clarence Gagnon
- **Le Grand Silence Blanc,** illustré par Clarence Gagnon

**TÉL.: 651-5888**
22-9-80

### OFFRES D'EMPLOIS

**SECRÉTAIRE JURIDIQUE**
Au moins deux ans d'expérience. Sténo-dactylo bilingue. Bureau situé Place du Canada.
**878-9381** J.N.O.

**TRADUCTEURS**
Compagnie de traduction recherche traducteurs-pigistes, de l'anglais au français, ayant plusieurs années d'expérience dans les domaines suivants: technique, informatique, juridique.
**Tél. à 481-5113**
19-9-80

**VENDEUSE**
Expérience, âge moyen, belle apparence. Excellente condition de travail, temps plein ou partiel ou faire demande d'emploi en personne.
**Centre du cuir,**
**Madame Guindon**
**Coin Mont-Royal et Papineau**
19-09-80

SECRÉTAIRE bilingue, possédant expérience légale, l'emploi pour une firme d'avocats ayant ses bureaux à la Place Victoria à Montréal, S.V.P. communiquez avec R. Smith 878-4311 2-10-80

DISTRIBUTEUR CANADIEN d'équipement scientifique Bio-médicaux, requiert un technicien pour travail à l'atelier, bonne connaissance de l'électronique digitale. Expérience non nécessaire mais serait un atout. Envoyer résumé à Technicom international du Canada, a/s de Robert Samson. 889 Montée de Liesse. Montréal H4T 1P5 19-9-80

SECRÉTAIRE bilingue pour étude de notaires, expérience non-nécessaire, secteur Notre-Dame-de-Grâce. Maître Yves Larivée 489-4981 20-9-80

ON DEMANDE vendeur(euse) bilingue avec auto, pour produits optiques voyage à travers la province. 866-8277. 22-9-80

GÉRANTS(ES) et VENDEURS(SES) demandés(es), bilingues, pour boutiques de cuir au centre-ville. Expérience: 5 ans et plus. Salaire de base plus commission. Pour entrevue: Danielle Chartier, 381-7284.

SECRÉTAIRE légale bilingue avec expérience pour bureau centre-ville, dactylographie, dictaphone. 284-2262. 20-9-80

### PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel $1,200 à $600,000., 1ère, 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier. 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

ABAISSEMENT, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

ROSEMONT, triplex, idéal pour professionnel, résidentiel, commercial, 721-0790. 20-9-80

ST-LOUIS DE TERREBONNE, bungalow 1975, fini au complet, terrain paysager, clôturé, 60 x 100. État impeccable, frais peint et tapissé. Prix fixé après visite. 471-8375. 19-9-80.

SECTEUR Chomedey, maison de ville, 6 pièces, tapis. Aubaine! Information 668-4780. 19-9-80

REPENTIGNY 7 pièces idéal pour professionnel, coin de rue, foyer, garage, salle de séjour, système d'alarme, paysager professionnellement. $74,900 pas d'agent. 581-6464. 20-9-80

BOUL. ST-JOSEPH 5 logements 1X7 et 4X4, 2 garages, boiserie chêne, vitraux, près métro, après 7h. 522-2912 ou 527-5789. 22-9-80

ÎLE D'ORLÉANS 3 milles du pont avec vue sur le fleuve, magnifique propriété d'époque partiellement meublé, 10 pièces avec solarium, sur plus de 30,000 pi.c. dont 10,000 boisé, 3 terrasses, piscine creusée, chauffée, cabana, immense rockaille de fleurs, garage triple. Véritable domaine. $170,000. Ce prix inclus un magnifique terrain de 20,000 pi.c. face à la maison qui garantie la vue sur le fleuve. Pas d'agent S.V.P. Appelez M. Du Sault Mtl 284-1212, Qué. 828-9554. 19-9-80

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

A.E. LePAGE
**Le nom qu'un ami recommande!**
**WESTMOUNT**
**DOIT SE VENDRE!** Résidence détachée. 8 pièces, "den" au rez-de-chaussée. Grand jardin. **LOCATION EXCELLENTE! Anne-Marie Larue 935-8541, rés.: 483-2177.**
19-9-80



**Grande résidence,** 10 grandes pièces, plus de 4,000 p.c. de plancher, devant résidence du lieutenant-gouverneur, sur chemin St-Louis, 20,000 p.c. de terrain, stationnement pour 10 voitures, zonage résidentiel, activités professionnelles permises au résident, $1,100.00 par mois, net, **692-1532.**
19-09-80

**OUTREMONT**
Sur l'ave Querbes, près Bernard. Entièrement rénové par architectes-propriétaires - 11 appartements: Studios 2½-3½ et Penthouse; comme placement ou idéal en copropriété (vente par étage possible). Libre occupation. Prix $280,000. comptant à discuter. **André Thomas 731-6307 et J. Michel Martin 277-8687.**
**Trust Général,**
*Courtiers*
**(866-9641)**
19-09-80

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

PRÈS ST-JOVITE, bord de lac, grand terrain, aucune pollution, chalet bois rond et pierres des champs, 5 pièces, hiverisé, foyer, chauffage électrique, sous-sol 6½', chambre de bain moderne, véranda, $52,000. (514) 348-2438 ou (514) 348-6116 à frais virés. Gens sérieux seulement. 19-9-80

LAPRAIRIE bungalow 26x42, $43,900, terrain 7,695 pi.c. Hyp.: $31,500 à 10% due juillet 83, Gilles Pétel, jour 343-6053, soir 659-1143.

ULVERTON: terre 100 acres, partie boisée, bord petite rivière, coin tranquille avec maison mobile. Nicole Gauthier, 676-0906 ou 819-826-2826 ou 656-7770. EXCL. TRUST NATIONAL COURTIER. 19-9-80

### PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

**VAL MORIN**
Bord du lac, chalet Canadien hiver-été, galerie 57x15. 4 chambres, foyer, tout meublé, quai, bateau, cannot, etc... $30,000.
**334-5413 ou 471-0254**
20-09-80

LES CÈDRES, 30 milles du centre-ville, 45,000 pieds carrés, maison 4½ pièces avec garage et remise de jardin. $49,000 à discuter. 288-6511 ou le soir 1-452-4307 22-9-80

LAC L'ACHIGAN maison hivernisée, bord lac, magnifique plage, foyer 3 chambres à coucher, plus 2 très belle vue. Montréal, 482-9108 22-9-80

DOMAINE entre Val David et Ste-Agathe, 30 arpents, maison: 3 chambres, 2 foyers, 2 salles de bain: 2 bâtiments, atelier et remise. Petit lac, potager, framboiseraie $89,000 pas d'agent 733-0542 ou 1-819-326-6378. 22-9-80

### SOCIÉTÉ-LOISIRS

**ÊTRE DEUX...**
**Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux**
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit.
**282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
**RENDEZ-VOUS**
**1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal (Métro Peel)** J.N.O.

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues sur rendez-vous. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4. 2h à 7h. 524-3852. J.N.O.

### TERRES/TERRAINS

NON ZONÉ AGRICOLE Mont-Orford, vue panoramique; coucher de soleil, ruisseaux, piscines, lacs, près ski. $0.12 à $0.20 le p.c. Spéciaux: 5 acres $12,000, 10 acres $20,000. Conditions faciles. Frais virés: 1-514-297-3163 J.N.O.

AU GRAND LAC NOMININGUE occasion unique, superbe domaine sur bord de lac 151,235 pi.c. (plus de 4 arpents) très beau boisé, 202 pieds de très belle grève de sable $18 500. Comptant 20% termes faciles 12% annuel. 621-7585, 621-8543. 22-9-80

*Les Expos perdent 5-2 à New York*

# Lee Mazzilli a retroussé un bon tir de Sanderson

NEW YORK — Scott Sanderson a finalement alloué quatre points en cinquième après avoir blanchi l'adversaire à ses 20 dernières manches, et les Expos ont perdu du terrain sur les Phillies de Philadelphie en s'inclinant 5-2 contre les Mets devant 5,723 personnes au Shea Stadium.

À la suite de cette défaite, les Expos n'ont plus qu'une partie et demie d'avance en tête sur les Phillies, qui ont vaincu les Pirates de Pittsburgh 5-4, hier soir, pendant que Sanderson éprouvait de sérieux ennuis avec son contrôle.

Sanderson a effectué 100 lancers en six manches, avant de céder son poste à Bill Lee, qui a alloué un point d'assurance aux Mets, Jose Moreno a amorcé la cinquième en frappant un simple, Mookie Wilson a suivi avec un double, et Wally Backman a produit le premier point des Mets grâce



Richard Milo

à un simple. Lee Mazzilli a ensuite claqué un circuit de trois points au champ droit, avec un compte de deux balles et une prise, pour ainsi infliger à Sanderson une première défaite après trois victoires d'affilée et une moyenne de points mérités de 0.82, en septembre.

Le releveur Dyar Miller a remporté la victoire, sa première de la saison et sa première en carrière contre les Expos qui l'ont libéré lors du camp d'entraînement, en raison de son âge. Il a 34 ans. Hier, il a lancé comme il le faisait à ses belles années, ne permettant aux Expos qu'un seul point contre lui, en troisième, même s'il s'est présenté au monticule avec les buts remplis, et aucun retrait.

Les Expos ont pris l'avance 2-0 lorsque Gary Carter a frappé un ballon sacrifice au champ gauche contre Miller, en relève à Mike Scott, qui a permis un point et quatre coups sûrs avant d'être relevé de ses fonctions. Rodney Scott a produit le premier point du match, grâce à un simple, avant un simple de Rowland Office, pour chasser Scott du monticule, et après des simples de Jerry White et Sanderson, qui a marqué le premier point.

«Ils ont tous frappé de bons lancers, même Mazzilli, a expliqué Sanderson (15-9). Des tirs bas et précis, je n'ai rien à me reprocher.»

Sanderson a alloué huit coups sûrs et un but sur balles aux Mets, en six manches pendant lesquelles il a éprouvé de sérieuses difficultés à trouver le marbre. En première, il a d'ailleurs dirigé plus d'une vingtaine de lancers vers le marbre, contre des Mets que les Expos avaient pourtant démoralisé de belle façon la veille, en remportant le double.

Au total, Mazzilli a produit quatre points pour jouer le rôle de héros et ainsi jouer les trouble-fête, comme le voulait Joe Torre, le gérant des Mets au début de la série. Par cette défaite, les Expos terminent l'année avec une fiche de 10 victoires et huit défaites contre les Mets, que les Expos avaient battus 15 fois en 18 parties, l'an dernier.

«Voilà qui rendra la course au championnat encore plus intéressante, a dit Dick Williams, bon prince, pendant que Sanderson expliquait qu'il n'a pourtant pas si mal lancé.

«Ils ont attendu sa rapide, et ils l'ont bien frappée, a conclu Williams, en se rendant à l'autobus qui a mené les joueurs à l'aéroport, puis à St. Louis, cette nuit, où les Expos commenceront demain une série de trois parties contre les Cards.

Avant le match d'hier, les Expos avaient blanchi l'adversaire à six reprises au cours des 12 dernières parties. Seul Mike Easler, des Pirates de Pittsburgh, a réussi à frapper un circuit contre les Expos durant cette heureuse séquence, face à Steve Rogers le 12 septembre au Stade olympique.

Le coup de Mazzilli a permis aux faibles Mets de porter à 56 circuits leur total en saison régulière, cinq de moins que Rogers Maris, des Yankees de New York, lorsqu'il a battu le record de Babe Ruth en 1961...

Pas étonnant donc, pour combler cette lacune, que les Mets aient clairement manifesté ces jours derniers leur intention de mettre la main sur un frappeur de puissance au cours de l'hiver. Entre autres, Dave Winfield, des Padres de San Diego, qui sera disponible sur le marché des agents libres à la fin de l'année.

La rumeur veut également que les Cubs de Chicago aient offert Dave Kingman aux Mets, il y a quelques semaines. Et il n'est pas impossible que Willie Montanez revienne à New York si les Expos ne le retienne pas. Montanez obtiendra également son statut d'agent libre à l'automne.

Mazzilli a claqué 16 circuits. Claudel Washington en a réussi neuf, Steve Henderson huit, Mike Jorgensen sept et Joel Youngblood six. Les Expos ont déjà 102 circuits, mais pas un seul contre les Mets, hier...

**ECHOS...** David Palmer se dit en excellente forme, il n'a plus mal au coude droit, et tout indique que Dick Williams l'utilisera à la place de Charlie Lea contre les Cards de St.Louis, dimanche. Mardi, Palmer n'a effectué que 94 lancers en huit manches, se fiant surtout à sa balle rapide pour battre les Mets. Quant à Lea, il a encore manqué de contrôle, notamment en sixième manche lorsqu'il a permis deux buts sur balles sans aucun retrait pour ouvrir la porte à une poussée de deux points lors du premier match du double... Demain, Steve Rogers (14-11) fera face à Ken Forsch (11-9). Samedi, Bill Gullickson (9-4) affrontera Al Olsted (0-0) et dimanche, Palmer (7-4) ou Lea (5-5) sera opposé à Andy Rincon (1-0).

**EXPOS (2)**

| | ab | p | cs | pp |
|---|---|---|---|---|
| White, cg | 4 | 1 | 1 | 0 |
| RScott, 2b | 3 | 0 | 1 | 1 |
| Office, cd | 3 | 0 | 2 | 0 |
| Pate, cd | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Dawson, cc | 4 | 0 | 2 | 0 |
| Carter, r | 3 | 0 | 1 | 1 |
| Cromrt, 1b | 4 | 0 | 0 | 0 |
| Parrish, 3b | 3 | 0 | 0 | 0 |
| Speier, ac | 4 | 0 | 0 | 0 |
| Sandrsn, l | 2 | 1 | 1 | 0 |
| Macha, fs | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Lee, l | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Wallch, fs | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 33 | 2 | 8 | 2 |

**METS (5)**

| | ab | p | cs | pp |
|---|---|---|---|---|
| Wilson, cc | 4 | 2 | 2 | 0 |
| Bckmn,2b | 3 | 1 | 2 | 1 |
| Mazzilli, 1b | 0 | 0 | 0 | 0 |
| SAndrsn, cg | 4 | 0 | 2 | 0 |
| Yongbld, cd | 4 | 0 | 0 | 0 |
| Trevino, r | 4 | 0 | 0 | 0 |
| Taveras, ac | 4 | 0 | 1 | 0 |
| Brooks, 3b | 4 | 0 | 1 | 0 |
| Almon, 3b | 0 | 0 | 0 | 0 |
| NScott, l | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Miller, l | 0 | 0 | 0 | 0 |
| JMoren, fs | 1 | 1 | 3 | 0 |
| Falcone, l | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 32 | 5 | 10 | 5 |

Montréal ..... 002 000 000—2
New York ..... 000 040 10x—5

E—MScott. DJ—New York 1. LSB—Montréal 7, New York 6. 2B—Wilson 2. C—Mazzilli (16). S—Backman, BS—Carter, Mazzilli.

| Montréal | ml | cs | p | pm | bb | rb |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Sandersk p, 15-9 | 6 | 8 | 4 | 4 | 1 | 5 |
| Lee | 2 | 2 | 1 | 1 | 0 | 0 |
| **New York** | | | | | | |
| MScott | 2 | 6 | 2 | 2 | 0 | 0 |
| Niller g, 1-1 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 |
| Falcone gp,1 | 4 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 |

MScott a affronté quatre frappeurs dans la 3e. FPL—par Falcone (Parrish). T—2:42. A—5,723.

# Tekulve flanche face aux Phillies

PITTSBURGH (AP) — Garry Maddox a volé deux buts et marqué un point sur le simple du frappeur suppléant Del Unser à la 11e manche, hier, procurant un gain de 5-4 aux Phillies de Philadelphie sur les Pirates de Pittsburgh.

Le point victorieux a été accordé par Ken Tekulve, dont la fiche est passée à 8-10 avec un 5e revers d'affilée. Tug McGraw, 2-4, a récolté le gain tandis que Sparky Lyle héritait son premier triomphe préservé dans la LN.

Maddox a commencé la 11e manche avec un simple, a volé les 2e et 3e buts avant de croiser le marbre sur le simple chanceux d'Unser dans la gauche.

Steve Calrton possédait une avance de 4-1 après six manches, mais les Pirates ont égalé les chances avec une poussée de trois points à la 7e manche.

Bill Robinson a amorcé la poussée avec son 12e circuit de la saison, puis Phil Garner et Steve Nicosia y sont allés de simples après deux retraits. Le frappeur suppléant Kurt Bevacqua a alors remplacé le lanceur Bert Blyleven et a égalé les chances avec un double de deux points.

Les Phillies ont pris une avance de 3-0 dans la 5e manche avec un but sur balles alors que les coussins étaient tous occupés, suivi d'un double de Greg Luzinski sur le mur du champ gauche.

Lee Lacey a commencé la 7e manche des Pirates avec son 12e circuit de la saison, mais Carlton a produit un autre point des Phillies dans la 6e avec un ballon sacrifice.

À Cincinnati, cinq points produits de Ray Knight, avec notamment son troisième grand chelem de la saison et un simple, pour les Reds, qui ont blanchi Houston 7-0, aidé par la performance de cinq coups sûrs du lanceur Mario Soto.



Le lanceur Dennis Leonard au centre, est félicité après avoir limité les Angels de la Californie à trois coups sûrs, assurant ainsi aux Royals de Kansas City une victoire de 5-0 et un quatrième championnat de la section ouest de la Ligue américaine en cinq ans. (Photolaser AP)

## BASEBALL

**Ligue Nationale**

**Mardi**

Montréal 5-4, New York 3-2
Pittsburgh 3, Philadelphie 2
Chicago 6, St-Louis 5
San Francisco 8, Cincinnati 1
Atlanta 2, Los Angeles 1
San Diego 4, Houston 2

**Hier**

New York 5, Montréal 2
St-Louis 8, Chicago 5
Philadelphie 5, Pittsburgh 4
Cincinnati 7, Houston 0
San Diego à Los Angeles
Atlanta à San Francisco

**Aujourd'hui**

Houston, Forsch (11-12) à Cincinnati, Pastore (11-6), 12 h 30
Atlanta, Matula (10-12) à San Francisco, Montefusco (5-8), 16 h 05
San Diego, Wise (6-7) à Los Angeles, Welch (12-9), 22 h 30

**Les meneurs**
(parties d'hier non comprises)

| | pb | cs | moy. |
|---|---|---|---|
| Buckner, Chi | 514 | 166 | .323 |
| Templeton, St.-L. | 449 | 145 | .323 |
| Hernandez, St.-L. | 531 | 170 | .320 |
| Cedeno, Hou | 432 | 136 | .315 |
| McBride, Phi | 486 | 152 | .313 |
| Cruz, Hou | 539 | 168 | .312 |
| Hendrick, St.-L. | 539 | 167 | .310 |
| Parker, Pit | 475 | 145 | .306 |
| Cromartie, Mon | 538 | 164 | .305 |
| Richards, SD | 571 | 172 | .301 |

**Ligue Américaine**

**Mardi**

Detroit 8, Baltimore 3
Boston 9, Cleveland 5
New York 5, Toronto 4
Minnesota à Milwaukee, 2, remis
Oakland 4, Texas 2
Chicago 2, Seattle 1
Californie à Kansas City, remis

**Hier**

Baltimore 9, Detroit 3
Cleveland 6, Boston 5
Toronto 5, New York 3
Oakland 6, Texas 4
Minnesota 3, Milwaukee 2 (1er match)
Kansas City 5, Californie 0 (1er match)
Chicago à Seattle

**Aujourd'hui**

Minnesota, Zahn (12-18) et Jackson (9-8) à Milwaukee, Caldwell (13-10) et Sorensen (10-9), 19 h
Cleveland, Garland (6-8) à Boston, Crawford (0-0), 19 h 30
Detroit, Wilcox (13-10) à Baltimore, McGregor (18-7), 19 h 30
Toronto, Stieb (12-12) à New York, John (21-7), 20 h
Oakland, McCatty (12-13) au Texas, Clay (2-3), 20 h 35
Californie, Martinez (6-6) à Kansas City, Martin (8-9), 20 h 35
Chicago, Frost (8-14) à Seattle, Parrott (1-14), 22 h 35

**Les meneurs**
(parties d'hier non comprises)

| | pb | cs | moy. |
|---|---|---|---|
| Brett, KC | 391 | 155 | .396 |
| Cooper, Mil | 549 | 196 | .357 |
| Dilone, Cle | 467 | 163 | .349 |
| Carew, Cal | 491 | 163 | .332 |
| Bell, Tex | 438 | 144 | .329 |
| Rivers, Tex | 605 | 198 | .327 |
| Wilson, KC | 627 | 203 | .324 |
| Bumbry, Bal | 572 | 179 | .313 |
| Watson, NY | 419 | 131 | .313 |
| Oliver, Tex | 593 | 183 | .309 |

**Les frappeurs**

| | pb | cs | cc | pp | moy. |
|---|---|---|---|---|---|
| Bernazard | 178 | 38 | 5 | 16 | .213 |
| Briggs | 0 | 0 | 0 | 0 | .000 |
| Carter | 490 | 126 | 25 | 86 | .257 |
| Cromartie | 541 | 164 | 14 | 66 | .303 |
| Dawson | 512 | 150 | 14 | 77 | .293 |
| Hutton | 51 | 10 | 0 | 5 | .196 |
| LeFlore | 521 | 133 | 4 | 38 | .255 |
| Macha | 104 | 31 | 1 | 8 | .298 |
| Manuel | 0 | 0 | 0 | 0 | .000 |
| Mills | 61 | 16 | 0 | 8 | .262 |
| Montanez | 15 | 2 | 0 | 1 | .133 |
| Office | 247 | 71 | 6 | 27 | .287 |
| Parrish | 394 | 101 | 14 | 60 | .256 |
| Pate | 30 | 8 | 0 | 5 | .267 |
| Raines | 16 | 1 | 0 | 0 | .063 |
| Ramos | 29 | 3 | 0 | 2 | .103 |
| Scott | 507 | 117 | 0 | 42 | .231 |
| Speier | 336 | 80 | 1 | 28 | .238 |
| Tamargo | 47 | 11 | 0 | 8 | .234 |
| Valentine | 301 | 95 | 13 | 65 | .316 |
| Wallach | 5 | 1 | 1 | 1 | .200 |
| White | 150 | 38 | 4 | 12 | .253 |

**Les lanceurs**

| | g-p | vs | ml | rab | mpm |
|---|---|---|---|---|---|
| Bahnsen | 7-5 | 3 | 82.2 | 43 | 3.14 |
| D'Acquisto | 0-2 | 3 | 16.2 | 13 | 2.70 |
| Dues | 0-1 | 0 | 9.1 | 2 | 8.68 |
| Fryman | 6-4 | 16 | 75.1 | 54 | 2.28 |
| Gullickson | 9-4 | 0 | 124.0 | 102 | 2.98 |
| Lea | 5-5 | 0 | 96.2 | 51 | 3.53 |
| Lee | 3-6 | 0 | 104.1 | 31 | 5.44 |
| Norman | 4-4 | 4 | 94.2 | 51 | 4.09 |
| Palmer | 7-4 | 0 | 110.2 | 60 | 3.08 |
| Ratzer | 0-0 | 0 | 0.0 | 0 | 0.00 |
| Rogers | 14-11 | 0 | 250.0 | 136 | 2.88 |
| Sanderson | 15-9 | 0 | 191.1 | 113 | 3.06 |
| Sosa | 9-5 | 9 | 87.1 | 55 | 3.00 |

**LIGUE NATIONALE**

**Section Est**

| | g | p | moy. | diff. |
|---|---|---|---|---|
| MONTRÉAL | 81 | 65 | .555 | — |
| PHILADELPHIE | 79 | 66 | .545 | 1½ |
| PITTSBURGH | 76 | 70 | .521 | 5 |
| ST-LOUIS | 66 | 80 | .452 | 15 |
| NEW YORK | 62 | 84 | .425 | 19 |
| CHICAGO | 56 | 89 | .386 | 24½ |

**Section Ouest**

| | g | p | moy. | diff. |
|---|---|---|---|---|
| LOS ANGELES | 82 | 62 | .569 | — |
| HOUSTON | 82 | 63 | .566 | ½ |
| CINCINNATI | 79 | 67 | .541 | 4 |
| ATLANTA | 76 | 68 | .523 | 6 |
| SAN FRANCISCO | 68 | 76 | .472 | 14 |
| SAN DIEGO | 64 | 81 | .441 | 18½ |

**LIGUE AMÉRICAINE**

**Section Est**

| | g | p | moy. | diff. |
|---|---|---|---|---|
| NEW YORK | 92 | 53 | .634 | — |
| BALTIMORE | 87 | 58 | .600 | 5 |
| BOSTON | 76 | 66 | .535 | 14½ |
| MILWAUKEE | 77 | 68 | .531 | 15 |
| CLEVELAND | 74 | 70 | .514 | 17½ |
| DETROIT | 74 | 71 | .510 | 18 |
| TORONTO | 62 | 83 | .428 | 30 |

**Section Ouest**

| | g | p | moy. | diff. |
|---|---|---|---|---|
| KANSAS CITY | 90 | 55 | .621 | — |
| OAKLAND | 74 | 73 | .503 | 17 |
| TEXAS | 70 | 75 | .483 | 20 |
| MINNESOTA | 64 | 80 | .444 | 25½ |
| CHICAGO | 61 | 82 | .427 | 28 |
| CALIFORNIE | 58 | 85 | .406 | 31 |
| SEATTLE | 52 | 92 | .361 | 37½ |

# Le président de la Fédération québécoise dénonce le Groupe de travail sur la boxe

**par François Lemenu**

Le président de la Fédération québécoise de boxe amateur (FQBA), M. Marcel Lavigne, s'est de nouveau élevé hier contre la composition du Groupe de travail sur la boxe au Canada, qui a été mandaté par le ministre responsable de la Condition physique et du Sport amateur, M. Gerald A. Regan, pour examiner la discipline aux chapitres des mesures de sécurité, de la promotion, du financement, de l'équipement, etc. Le groupe, présidé par l'Honorable Clarence L. Goose, doit déposer son rapport avant la fin de l'année après avoir tenu des audiences publiques à Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Vancouver et Edmonton.

Le groupe est composé de neuf membres dont un seul du Québec, M. Abe Pervin, et M. Lavigne ne croit pas que, dans les circonstances, les intérêts du Québec seront bien défendus.

«Il s'agit avant tout de nominations politiques, assure le président de la FQBA. La commission compte un Québécois contre six Ontariens et deux de la Nouvelle-Écosse. C'est tout à fait inacceptable».

M. Lavigne rappelle que le Québec est la province la plus active en boxe alors que de 20 à 25 programmes sont présentés annuellement contre seulement deux ou trois en Ontario et en Nouvelle-Écosse. Mais il n'en est pas à sa première vexation.

«Dans les rencontres internationales, dit-il, le Québec est toujours sous-représenté. Encore récemment, lors d'un tournoi, il n'y avait qu'un seul Québécois contre 13 Ontariens même si nos boxeurs sont meilleurs».

En dépit du fait que l'expertise québécoise a été mise de côté et que les recommandations du groupe seront assurément hypothéquées, prévient M. Lavigne, le président de la FQBA a néanmoins offert quelques suggestions, qui rejoignent du reste celles de la majorité des intervenants.

Il croit nécessaire que les boxeurs soient soumis annuellement à un examen médical complet, qui s'ajouterait à l'examen d'avant match. Il souhaite également que les palmarès des boxeurs soient conformes à la réalité et que les combats opposent des pugilistes de même niveau. M. Lavigne est d'avis aussi qu'un boxeur ne devrait pas passer professionnel avant l'âge de 18 ans. Il suggère enfin le compte de huit debout ainsi qu'une normalisation des gants.

La deuxième et dernière journée des audiences publiques à Montréal a été nettement plus animée que celle de la veille. Plusieurs intervenants se sont succédés au micro, dont l'ex-boxeur Paul Collette, l'entraîneur Georges Drouin, M. Lavigne, M. Guy Bohémier, naturophate, et le Dr Jean-Marc Brunet.

Le message de M. Brunet, qui est boxeur à ses heures, a été on ne peut plus clair et les commissaires ont paru parfois étonnés des déclarations du naturopathe, qui a évoqué la droite et la gauche, mais non en termes pugilistiques. Grand défenseur des droits individuels et des libertés, farouche opposant de toute forme de centralisation et d'étatisation, M. Brunet a prévenu les commissaires du danger de réglementer la boxe encore davantage, «la boxe qui est l'un des derniers bastillons des libertés où l'individu est appelé à se dépasser».

M. Brunet a reconnu les dangers de la boxe et il a dit souscrire entièrement aux mesures visant à accroître la qualité des soins médicaux. Mais là doit s'arrêter toute intervention, tranche-t-il, donnant au passage l'exemple des pays de l'Est où l'État a dénaturé complètement l'essence même du sport.

Si M. Brunet n'a pas été tendre à l'égard des commissaires, il a été encore plus sévère à l'égard du président de la Régie de la sécurité dans les sports, M. Gilles Néron, qu'il a qualifié de «péquiste fanatique», de «sociolo-marxiste» et de «parasite professionnel», qui doit sa nomination à ses amis du gouvernement.

M. Néron n'était pas présent pour décocher lui aussi quelques directs, quoiqu'il ait rencontré il y a quelque temps M. Clarence Gosse. M. Néron n'a pas jugé utile d'intervenir auprès de la commission qui, dit-il, n'a aucun pouvoir décisionnel contrairement à la Régie de la sécurité dans les sports qui pourra intervenir directement et veiller à l'application des règlements qui régiront éventuellement le monde de la boxe et des sports de combat en général.

L'on peut du reste s'interroger tout de suite sur l'utilité d'une commission qui parcourt le Canada pour entendre finalement ce que tous savent déjà. On peut difficilement croire que le rapport que le groupe déposera en décembre contiendra des recommandations susceptibles de changer le visage balafré de la boxe. Et encore faudrait-il que ces recommandations soient appliquées.

Au mieux, on peut s'attendre à ce que des mesures de sécurité soient désormais appliquées rigoureusement pour veiller à la sécurité des boxeurs. Mais on ne parlera pas des gérants malhonnêtes, des promoteurs verreux et de l'exploitation des pugilistes.

# Nous avons prêté la coupe, dit Grundman

Alors que les joueurs du Canadien suaient à grosses gouttes sous les ordres d'un Claude Ruel décidé plus que jamais à donner à l'équipe une forme physique supérieure à celle qu'elle possédait à la même époque l'an dernier, le directeur gérant de l'équipe, Irving Grundman, surveillait la séance d'entraînement d'un oeil inquisiteur.

À la veille de cette nouvelle saison dans la Ligue nationale de hockey, Grundman affiche une confiance inébranlable. «À notre point de vue, nous avons prêté la coupe Stanley aux Islanders l'an dernier, et cette année nous allons la reprendre» expliquait Grundman hier, lors de la deuxième journée du camp d'entraînement du Tricolore.

Le directeur gérant a énormément de travail à effectuer d'ici le 6 octobre, date à laquelle il doit remettre la liste des joueurs que le Canadien protégera lors du repêchage universel qui aura lieu deux jours plus tard.

«Si, d'ici le 6 octobre, on ne réussit pas à compléter quelques transactions, nous pourrions facilement perdre deux joueurs au repêchage».

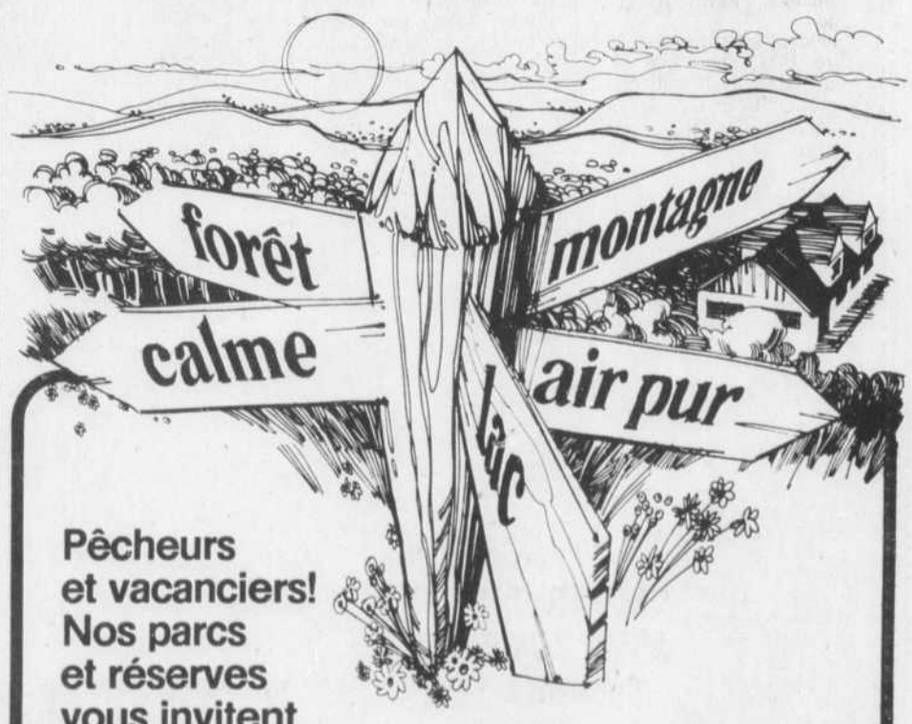
Évidemment, Grundman ne divulguera pas les noms des joueurs qui seront laissés sans protection, mais tout porte à croire que Gilles Lupien sera du groupe à moins que Grundman réussisse à l'échanger d'ici là.

Le grand défenseur semble affecté par toutes ces rumeurs d'échanges qui, un jour, le conduisent à Los Angeles en passant par Chicago pour ensuite revenir à Québec.

Pour ce qui est de ses démêlés avec l'instructeur Claude Ruel, Lupien ne cache pas que toute cette affaire le tracasse au plus haut point. «Moi je ne veux rien savoir de tous ces enfantillages. Je pensais que Ruel était plus mature que ça, il devrait s'asseoir dans son bureau et réfléchir à toute cette stituation. Je veux jouer, je n'ai pas le goût de réchauffer le banc pendant une autre saison» devait ajouter Lupien.

Advenant le départ de Lupien et l'arrivée de l'Américain Bill Baker, c'est un anglophone qui se retrouverait au sein du Tricolore.

«Nous n'effectuerons des coupures que vendredi après les exercices de l'après-midi, a dit Ruel. Certains joueurs m'ont impressionné beaucoup, mais demain, ce sera peut-être au tour de quelques autres.




**Pêcheurs et vacanciers! Nos parcs et réserves vous invitent pour la saison de pêche 1981.**

**Si vous êtes âgé d'au moins 18 ans au 1er octobre 1980, voici comment vous pourriez être l'un des 6,000 chanceux qui auront le privilège de choisir à l'avance un séjour de pêche ou de villégiature dans les auberges, chalets ou pavillons de nos magnifiques parcs et réserves fauniques.**

● Complétez une formule d'inscription que vous trouverez dans les bureaux du ministère à compter du 1er octobre et faites-la parvenir au Service des Renseignements et des Réservations avant le 1er novembre 1980.

● Parmi les inscriptions reçues et valides, on choisira par tirage au sort, à l'aide d'un ordinateur une liste de 6,000 noms en ordre numérique.

● Que vous soyez gagnant ou non, vous en serez avisé par écrit.

● Les gagnants seront contactés, pour choisir leur réservation, suivant l'ordre prioritaire établi lors du tirage. Cette opération se déroulera en janvier et février 1981, et les appels logés hors du Québec seront aux frais de l'usager.

**Réservations par le réseau téléphonique**

Les diponibilités restantes dans les parcs et réserves fauniques y compris les auberges Gîte du Mont-Albert et Fort-Prével seront mises à la disposition du public par le réseau de réservation téléphonique à compter du **14 mars 1981.** Les numéros à composer sont:

DE LA RÉGION DE QUÉBEC: **643-5349**

DE LA RÉGION DE MONTRÉAL: **873-5349**

D'AILLEURS DU QUÉBEC: **1-800-462-5349**

L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC: (frais d'appel) **1-418-643-5349**

Gouvernement du Québec
**Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche**

# KINO-SANTÉ

## *Pour sortir de leur léthargie 3,500,000 Québécois*

**par André Tardif**

Quelque 3,5 millions de Québécois ne font aucune activité physique que ce soit. Parmi les 2,5 autres millions, plusieurs limitent leur activité à quelques mois par année, ou encore quelques semaines. C'est ainsi que 700,000 citoyens pratiquent le ski de fond en hiver. Mais que font-ils en l'absence de neige?

Dans le but de pallier cette carence, Kino-Québec lançait mardi un programme de participation qu'on veut à la fois simple et efficace, susceptible de rejoindre 100,000 adeptes par année.

M. Lucien Lessard, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et responsable de Kino-Québec, annonçait en effet que le nouveau programme prendrait son envol, sur tout le territoire et sous le thème «tout un plaisir d'être en forme», lors de la semaine du 20 au 28 septembre.

«Nous voulons aider ceux ou celles qui se soucient de leur santé et de leur bien-être physique et mental à prendre la décision de s'engager dans la pratique régulière d'une ou de plusieurs activités physiques et d'acquérir de saines habitudes de vie», a-t-il dit.

Échelonné sur 52 semaines, kino-santé est un programme de participation qu'on pourra calculer hebdomadairement et entreprendre à n'importe quelle période de l'année. Il offrira un choix entre trois niveaux d'intensité et de fréquence de pratique, selon l'âge, avec des contrôles aux 4e, 10e, 25e et 52e semaines. La régularité de participation sera sanctionnée par l'attribution d'un certificat de mérite et d'une boutonnière.

Le programme pourra se poursuivre après une année et un premier niveau complété. Enfin, les participants pourront calculer la somme des kino-énergies dépensée, c'est-à-dire quantifier la dépense totale d'énergie au cours d'une période donnée et basée sur le «met» comme unité de mesure. Celui-ci équivaut à l'énergie nécessaire pour maintenir la vie au repos durant une minute. Ainsi, un individu qui pratique une activité de quatre «mets» pendant 20 minutes cumule 80 kino-énergies.

Afin d'aider les Québécois à se retrouver dans le programme, Kino-Québec leur offre, pour $3, trois documents de base: le manuel d'instruction, le carnet de pointage et une roulette de calcul. De plus, 53 coordonnateurs de modules Kino auront comme responsabilité première la diffusion du programme partout au Québec ainsi que la surveillance de son bon fonctionnement. Ces coordonnateurs sont des professionnel de l'activité physique oeuvrant à plein temps.

Rappelons que Kino-Québec, lancé il y a trois ans, a comme objectif de maintenir ou d'améliorer la condition physique de la population. Son nouveau programme vise l'amélioration de l'efficacité du coeur, des poumons, de la circulation sanguine et des muscles. Et on espère que pour certains, il contribuera à diminuer l'excédent de poids.

«Le programme ne nécessite pas de la part du participant qu'il déploie des efforts considérables ou qu'il y consacre un temps précieux, a ajouté M. Lessard. Un minimum de 20 minutes d'exercice, d'intensité modérée, à raison de trois séances par semaine, suffit. L'important, c'est d'en ressentir un certain plaisir et une sensation de bien-être.»

Le ministre, qui a profité de la conférence de presse pour annoncer que le budget annuel de Kino-Québec venait d'être haussé à $2 millions, a dit que Kino-santé répondait à un besoin de la population pour une coordination de ses activités physiques.

«C'est une tentative pour rejoindre la masse en permanence, et touchons du bois pour qu'elle réussisse.»

Par ailleurs, le directeur de Kino-Québec, M. Guy Desrosiers, a dit que la bonne alimentation était une «préoccupation à entretenir», mais que les kinologues avaient décidé de ne pas «se prendre pour d'autres» et de laisser au ministère des Affaires sociales (MAS), par le biais des CLSC, la tâche d'éduquer les Québécois sur l'importance d'une saine alimentation.

«Nous voulons bien remplir notre rôle en espérant que d'autres feront de même, a dit M. Desrosiers. Mais nous constatons que de plus en plus de personnes croient à la médecine préventive au lieu de curative, et qu'on propage l'idée. Nous cherchons à coordonner nos efforts avec ces gens dans le but de diminuer le budget annuel de $2 milliards du MAS.»

# Faites le plein d'automne, nous propose la SQPA

**par André Tardif**

Après un hiver 1979-80 exceptionnel, caractérisé par une quasi absence de neige au pays de «quelques arpents», verrions-nous maintenant un automne 1980 également exceptionnel, remarquable par sa température d'une clémence anormale et d'une durée prolongée?

Vous avez remarqué, ô honneur, que les pissenlits fleurissent encore dans votre parterre? «Ça, note un ancien, ça veut dire un automne chaud et long». Mais un autre de rétorquer, dans sa sagesse terrienne: «On s'en r'parlera aux Fêtes».

En proclamant comme «semaine» du plein air la période du 19 au 28 septembre, la Société québécoise de plein air (SQPA) aurait donc frappé dans le mille. «Faites le plein d'automne, en plein air» nous dit-elle, au nom de tout ce que l'on compte d'intervenants au Québec dans les domaines du loisir, du tourisme et du plein air.

Après en avoir réservé la primeur à Gaby, Jocelyne nous annonce-t-elle une «fin de semaine ensoleillée, avec passages nuageux et vents parfois modérés (sic)», qu'il faut aussitôt prévoir une sortie quelque part. La ville a ses charmes bien sûr, mais quand on y passe la semaine au travail, en classe ou à la maison, la «bougeotte» a des droits qu'on ne peut repousser en vain du revers de la main.

«Même si la popularité du plein air n'est plus à démontrer, il reste beaucoup à faire pour faire connaître les nombreuses ressources offertes à tous et permettre à chacun de profiter d'une saison encore méconnue de plusieurs», note un communiqué en provenance de la SQPA.

Et on invite le monde à sortir dehors dans la nature, pour y admirer la richesse des couleurs de l'automne «dont la vigueur nous réchauffe le coeur». Plusieurs sentiers sont là qui nous attendent, et si le défi n'est pas assez fort, on peut toujours s'initier à l'escalade, dans la région des Laurentides, ou même au vol libre, dans les Cantons de l'est.

«Peu importe le moyen retenu ou le sentier choisi, vous découvrirez une saison dont le charme rivalise dignement et fièrement avec ses voisines l'été et l'hiver», ajoute poétiquement le communiqué. «Et les Expos de Montréal ont décidé de collaborer à la Semaine en s'absentant du stade jusqu'au 29 septembre», aurait-on pu ajouter, à l'intention de la gent sportive.

Fort bien donc, toute cette brochette d'activités en perspective pour les prochains jours (et semaines, peut-on légitimement espérer). Mais nonobstant le mode de locomotion emprunté, il reste possible de combiner l'utile à l'agréable pour certains approvisionnements, ceux que l'on ne retrouve que dans la vraie «nature en plein air».

Les pommes? Avez-vous songé à faire vos provisions de belles pommes rouges pour une partie de l'hiver, grâce à votre cave froide ou votre chambre à légumes? Chaque automne, des milliers de citadins retrouvent le chemin de Rougemont, ou de Mont-Saint-Hilaire, ou d'ailleurs. Plusieurs pomiculteurs y accordent un rabais si vous cueillez vous-mêmes vos pommes, on n'a qu'à s'informer. Et vous réaliserez du même coup une journée de dépollution.

C'est du miel, ou du blé d'Inde qu'il vous faut? Là, nombre de petits producteurs se réservent le plaisir de vous l'offrir fin prêt à leurs comptoirs, les «vrais» comptoirs agricoles. Et par surcroît, vous le paierez sans doute moins cher qu'à votre supermarché préféré. Et tandis que vous êtes là, pourquoi n'en pas profiter pour visiter la ferme? Plusieurs vous réservent des surprises agréables. Car on n'élève pas des porcs sur toutes les fermes québécoises!

Ou sont-ce les oeufs qui vous intéressent? Nos fermes avicoles ne sont heureusement pas encore toutes automatisées, mécanisées et aseptisées, et il s'en trouve de petites — il faut les découvrir — où poules et poulettes, en troupeaux réduits, sont toujours libres de picorer à l'extérieur le jour et récupérer paisiblement la nuit, en l'absence d'éclairage artificiel.

Plusieurs autres bons produits de la fermé sont également disponibles, sur place. Le cultivateur québécois est aussi «recevant» qu'ailleurs, sinon plus. Mais il adore savoir à qui profite ce qu'il a cultivé ou transformé avec amour. Demandez-lui ce dont il pourrait disposer, et vous apprécierez d'autant plus l'avoir connu.

Bonne semaine de plein air, donc, et si vous jugez utile, malgré tout, de graver sur pellicule tout ce que vous aurez découvert en ce début d'automne québécois, n'oubliez pas votre appareil photographique.

## 355 néologismes pour la musique

SAINTE-FOY (PC) — L'Office de la langue française a lancé, hier à l'Université Laval, deux cahiers de terminologie à l'intention des musiciens. Ces cahiers ont été rédigés par M. Nil Parent, professeur à l'École de musique de cette université.

Ils comprennent 355 propositions visant à désigner correctement, en français, des notions propres au domaine de la musique électroacoustique, plus précisément les notions qui sont directement rattachées au synthétiseur et à son utilisation pour des fins musicales.

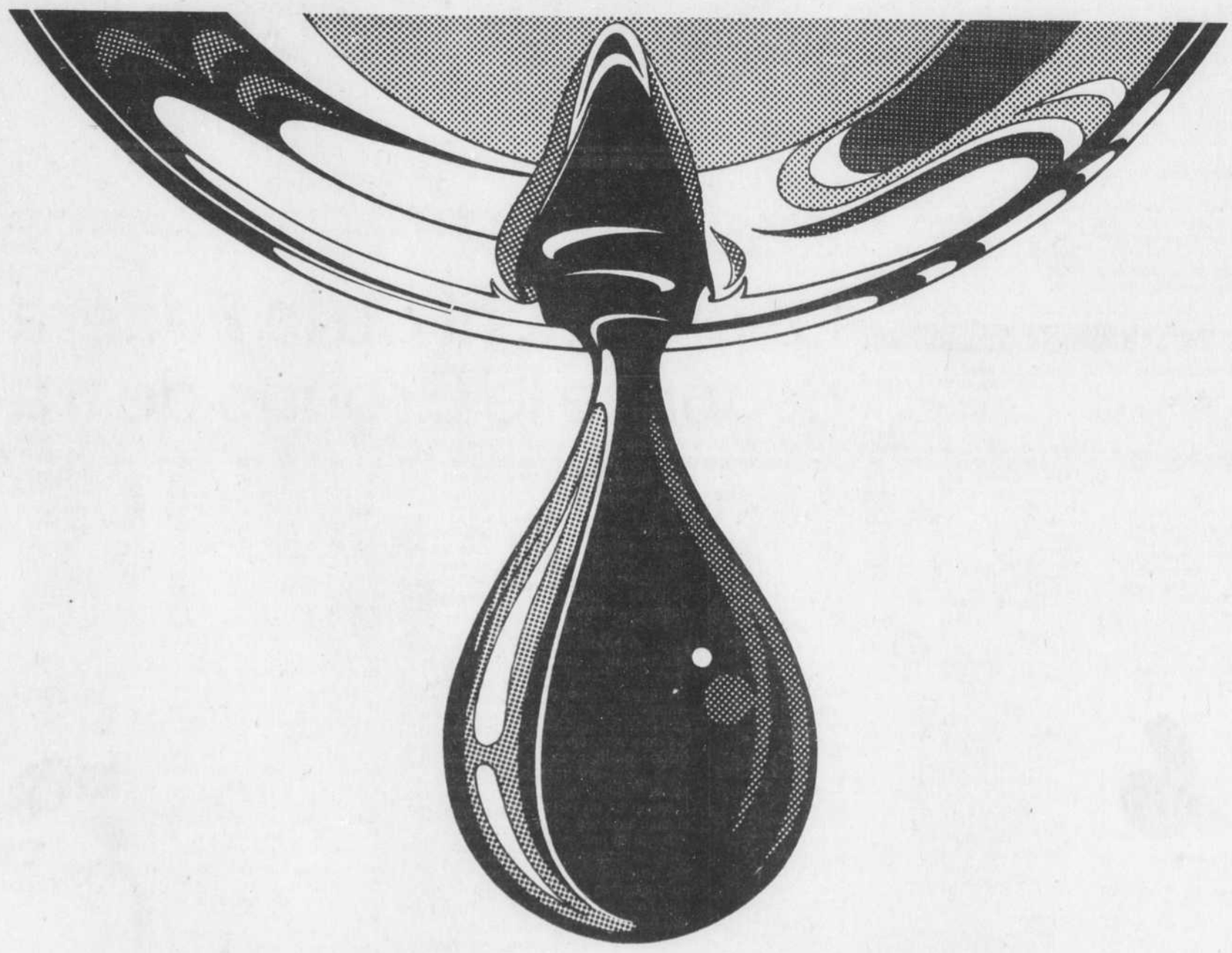
M. Parent a consacré cinq années à la préparation de cet ouvrage et a créé lui-même plusieurs termes et expressions.

«Ce ne fut pas le fait d'une création instantanée, a-t-il précisé. Il faut voir dans ces créations l'aboutissement d'une démarche utilisée depuis longtemps dans mes cours».

Pour l'Office de la langue française, il s'agit des 19e et 20e cahiers de la série «Néologie en marche».







AVEC UN PEU, NOUS ALLONS LOIN

La majeure partie du pétrole brut est consommée sous forme d'essence ou autre carburant.

Le reste représente moins de six pintes et demie de chaque baril consommé.

C'est peu, mais les compagnies pétrochimiques comme Union Carbide savent en tirer parti au maximum.

Ces industries canadiennes transforment le pétrole qu'elles utilisent pour fabriquer toutes sortes de choses: vêtements, draperies, tapis, produits pharmaceutiques, pièces d'automobiles, matériaux de construction, peinture, chaussures, antigel et fermetures-éclairs.

Cette liste de produits essentiels dérivés de la pétrochimie pourrait s'allonger à l'infini.

Ils contribuent à faire vivre un bon nombre d'industries canadiennes. Ils fournissent des emplois. Ils augmentent la valeur d'une ressource naturelle précieuse. Ils aident à améliorer la balance commerciale du Canada.

Et ils proviennent tous de cette infime part de pétrole que nous ne brûlons pas.

UNION CARBIDE

UNION CARBIDE DU CANADA LIMITÉE

*Nous renforçons l'économie en revalorisant les richesses naturelles*